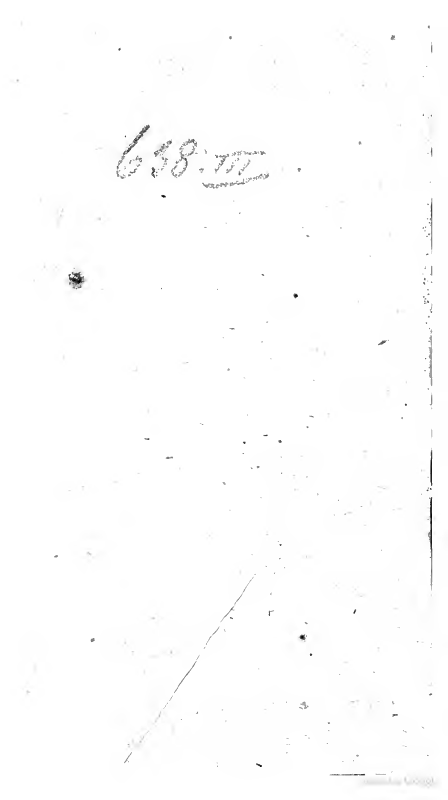




II
SUPPL.
PALATINA
A
139
NAPOLI





LETTRES

DE

CICERON.

TOME III.

LETTRES
DE
CICERON,
Qu'on nomme vulgairement
FAMILIERES;

TRADUITES EN FRANÇOIS sur les Editions de GRÆVIUS & de M. l'Abbé D'OLIVET.

AVEC DES NOTES CONTINUELLES.

Par M. l'Abbé PREVOST, *Aumônier de S. A. S. Monseigneur le Prince de Conty.*

TOME TROISIÉME.



A PARIS,
Chez DIDOT, Libraire, Quai des Augustins; à la Bible d'or.

M. DCC. XLV.
Avec Approbation & Privilege du Roi.

LETTRES
DE
CICERON.

CICERONIS EPISTOLÆ.

LIBER OCTAVUS.

EPISTOLA I.

M. CÆLIUS (*a*) M. CICERONI S. D.



UOD tibi decedens (*b*) pollicitus sum, me omnes res urbanas (*c*) diligentissime tibi perscripturum,

(*a*) *M. Cælius.* Son surnom étoit Ruffus, sa famille Plébeïenne & son pere Chevalier Romain, originaire du lieu qui s'appelle aujourd'hui Pouzzoles. Il avoit été attaché à Ciceron dans son enfance, & dans une si bonne école il étoit devenu fort habile Orateur. Tacite & Quintilien le comptent entre les plus fameux du dernier tems de la République. Cependant ils reconnoissent que son style avoit quelque chose de dur & d'obscur ; ce qui s'apperçoit aussi dans ses Lettres. Il fut Tribun du Peuple sous le troisiéme Consulat de Pompée, Edile Curule sous les Consuls L. Paullus & C.



LETTRES DE CICERON.

LIVRE HUITIE'ME.

LETTRE I.

M. Celius à Ciceron.



Pour satisfaire à l'engagement que j'ai pris, en vous quittant, de vous envoyer toutes les nouvelles de la Ville, j'ai chargé

Marcellus, Préteur sous le second Consulat de César, & Questeur de C. Curion en Afrique. *Voyez l'Hist. de Cicer. l. VI.*

(*b*) *Decedens*. Il semble qu'il devroit y avoir *decedenti*, puisque c'étoit au départ de Ciceron pour la Cilicie qu'il lui avoit fait cette promesse. Mais apparemment que Celius avoit conduit quelque-tems Ciceron, suivant l'usage des Romains à l'égard de leurs amis, & c'étoit en le quittant pour revenir à Rome qu'il avoit promis de lui écrire pendant son absence.

(*c*) *Omnes res urbanas*

data operâ paravi, qui sic omnia persequeretur, ut verear ne tibi nimium arguta hæc sedulitas videatur. Tametsi, tu, scio quam sis curiosus, & quam omnibus peregrinantibus gratum sit, minimarum quoque rerum, quæ domi gerantur, fieri certiores: tamen hoc deprecor, ne meum hoc officium arrogantiæ condemnes, quod hunc laborem alteri delegavi: non quin mihi suavissimum sit, & occupato, & ad Litteras scribendas, ut tu nosti, pigerrimo, tuæ memoriæ dare operam; sed id ipsum volumen, quod tibi misi, facile, ut ego arbitror, me excusat. Nescio quojus otii esset, non modo perscribere hæc, sed omnino animadvertere. Omnia enim sunt ibi Senatus-consulta, edicta, fabulæ (*d*), rumores: quod exemplum si forte minus te delectavit, ne molestiam tibi cum

On voit dans la réponse de Ciceron, qui se trouve placée au deuxiéme livre de ce Recueil, qu'il n'approuva point le choix de nouvelles que Celius lui avoit envoyées. Il faut remarquer néanmoins que sa censure ne tombe point sur cette Lettre, mais sur quantité de

quelqu'un de les recueillir avec tant de ſoin, que j'appréhende à la fin que vous ne ſoyez ennuyé du détail. Mais je connois votre curioſité, & combien il eſt agréable dans l'éloignement d'apprendre juſqu'aux moindres bagatelles qui ſe paſſent à Rome. Je me flate donc que vous ne ſerez pas fâché que je me repoſe de cet office ſur un autre. Accablé d'affaires comme je le ſuis à préſent, & toujours auſſi pareſſeux que vous me connoiſſez, ce ſeroit une vive ſatisfaction pour moi d'être employé à quelque choſe qui me fît penſer ſouvent à vous; mais le pacquet même que je vous envoie me ſervira d'excuſe; car de quel loiſir n'aurois-je pas beſoin, non-ſeulement pour tranſcrire, mais pour examiner même tout ce que vous y trouverez? Tous les Décrets du Sénat, les écrits, les Piéces de théâtre, les évenemens & les bruits publics. Si cet eſſai ne vous plaît pas, prenez la peine de me le marquer, parce qu'il ſeroit inutile de faire de la dépenſe

piéces & de gazettes que Celius avoit raſſemblées pour l'amuſer, & qui lui parurent trop puériles. Il vouloit des faits d'importance, & des réflexions telles qu'on en verra beaucoup dans les Lettres ſuivantes.

(d) *Fabulæ.* C'étoient ſans doute les fables de la Ville, & non pas les Comédies. Les fables; c'eſt-à-dire, les avantures particulieres, les médiſances, les tracaſſeries, &c.

impenſa mea exhibeam, fac me certiorem. Si quid in Republica magis actum erit, quod iſti operarii minus commode perſequi poſſint, & quemadmodum actum ſit, & quæ exiſtimatio ſecuta, quæque de eo ſpes eſt, diligenter tibi perſcribemus. Ut nunc eſt, nulla magnopere exſpectatio eſt. Nam & illi rumores de Comitiis Tranſpadanorum (*e*), Cumarum tenus (*f*) caluerunt. Romam cum veniſſem, ne tenuiſſimam quidem auditionem de ea re accepi (*g*). Præterea Marcellus (*h*) quod adhuc nihil retulit de ſucceſſione Provinciarum Galliarum, & in Kalendas Junii (*i*), ut mihi ipſe dixit, eam diſtulit rationem, ſane quam eos ſermones expreſſit, qui de eo tum fuerant; cum Romæ

(*e*) *De Comitiis Tranſpadanarum.* Ces Aſſemblées ſe tenoient pour l'élection des *Quatuorvirs*, qui étoieut les premiers Magiſtrats des Villes municipales. Toutes les Colonies de la Gaule Tranſpadane, qui étoit renfermée dans le Gouvernement de Céſar, étoient des Colonies Latines, qui joüiſſoient des droits du *Latium* par une Loi de Pompée. Céſar, dans le tems que Celius écrivoit cette Lettre, vouloit les réduire à la

pour vous causer de l'ennui. Lorsqu'il se trouvera quelque chose qui surpassera la portée de ces Ecrivains de relai, je vous en ferai le récit moi-même, en joignant au fond de la chose les spéculations qu'elle aura fait naître & les suites qu'on en espere.

A présent je ne vois rien qui excite une grande attente. La nouvelle qui faisoit tant de bruit à Cumes, d'une assemblée des Colonies au de-là du Pô, n'étoit pas même connuë ici à mon arrivée. Marcellus n'ayant point encore proposé de successeur pour les deux Gaules, & remettant, comme il me l'a dit lui même, cette proposition au mois de Juin, on en parle comme l'on faisoit

forme des Villes municipales en y établissant des Quatuorvirs. Ce dessein de se les attacher par ses bienfaits étoit plus ancien; car on trouve dans Suétone que lorsqu'il n'étoit qu'Edile il avoit voulu leur faire obtenir le droit de Bourgeoisie Romaine.

(*f*) *Cumarum tenus*. On peut inferer de cet endroit, que Celius avoit conduit Ciceron jusqu'à Cumes.

(*g*) *Auditionem accepi.* Voilà de ces expressions dures, que Tacite appelle dans Celius *sordes verborum*, & pour lesquelles il le nomme *amarior Cælius*.

(*h*) *Marcellus.* La discorde commençoit entre César & Pompée. Celui-ci s'appercevoit qu'il avoit eu tort de favoriser trop le pouvoir de l'autre. Marcellus, qui étoit alors Consul avec Sulpicius, vouloit réparer les mauvais effets de l'indulgence de Pompée, en faisant rappeller César du Gouvernement des Gaules qu'il occupoit depuis huit ans.

(*i*) *In Kal. Jun.* On verra dans la Lettre huitiéme, que le Décret porté en conséquence de ce rapport fut fait le dernier de Juillet.

nos essemus. Tu si Pompeium, ut volebas, offendisti (*l*), qui tibi visus sit, & quam orationem habuerit tecum, & quam ostenderit voluntatem (solet enim aliud sentire & loqui, neque tantum valere ingenio, ut non appareat quid cupiat) fac mihi perscribas. Quod ad Cœsarem; crebri & non belli de eo rumores. Sed susurratores duntaxat veniunt : alius Equitem perdidisse; quod opinor certe factum est : alius septimam legionem vapulasse; ipsum apud Bellovacos (*m*) circumsederi, interclusum ab reliquo exercitu. Neque adhuc certi quidquam est, neque hæc incerta vulgo jactantur : sed inter paucos, quos tu nosti (*n*), palam secreto narrantur : at Domitius, cum manus ad os apposuit. Te, ad IX. Kal. Jun. subrostrani (*o*)

(*l*) *Offendisti.* Ciceron avoit rencontré Pompée à Tarente. Voyez dans l'Hist. de sa Vie les entretiens qu'il eut avec lui, *liv. VI.*

(*m*). *Apud Bellovacos.* On trouve l'histoire de cette guerre au l. VIII. *de Bell. Gall.*

(*n*) *Quos tu nosti.* C'étoient Bibulus, Caton, Domitius, & les autres Chefs

tandis que vous étiez à Rome avec nous. Si vous avez vû Pompée dans votre route, comme c'étoit votre dessein en nous quittant, je vous prie de me faire sçavoir dans quelle disposition vous l'avez trouvé, quelle sorte d'entretien vous avez eue avec lui ; & ce que vous avez jugé de ses intentions ; car il est capable de dire une chose & d'en penser une autre, quoiqu'il n'ait point assez d'esprit pour déguiser parfaitement ce qu'il pense. A l'égard de César, il court d'assez mauvais bruits sur son compte : on ne se les communique encore qu'à l'oreille. Quelques-uns prétendent qu'il a perdu toute sa cavalerie, & je crois cette nouvelle assez vraie. D'autres assurent que la septiéme légion a été fort maltraitée, & qu'il est assiégé lui-même par ceux de Beauvais, sans aucune communication avec le reste de son armée. On n'ose parler de tout cela publiquement, parce qu'il n'y a point encore de certitude ; mais les personnes mêmes que vous sçavez, se le disent entr'eux comme un secret. Domitius n'en parle point sans porter le doigt à la bouche. Le 21. de

du Parti opposé à César, entre lesquels Pompée commençoit à paroître avec éclat. Domitius Ahenobarbus étoit le plus ardent.

(o) *Subrostrani.* Le Fo-

(quod illorum capiti ſit) diſſiparant periiſſe ; & te, urbe ac foro toto, maximus rumor fuit à Q. Pompeio (*p*) in itinere occiſum. Ego, qui ſcirem Q. Pompeium Baulis (*q*) embæneticam (*r*) facere, & uſque eo ut ego miſererer ejus eſuriei, non ſum commotus : & hoc mendacio, ſi qua pericula impenderent, ut defungeremur, optavi. Plancus quidem tuus (*s*) Ravennæ (*t*) eſt : & magno congiario (*u*) donatus à Cœſare, nec beatus, nec bene inſtructus eſt. Tui politici libri (*x*) omnes vigent. Vale.

rum étoit le lieu le plus public de Rome ; c'eſt-à-dire, celui où s'aſſembloient les gens oiſifs pour apprendre ou publier des nouvelles. Ils ſe promenoient au-deſſous des Roſtres.

(*p*) *A. Q. Pompeio.* C'étoit Q. Pompeius Rufus, neveu du Dictateur de Sylla par une de ſes ſœurs, & intime ami de Clodius. Il avoit été Tribun du Peuple l'année d'auparavant avec T. Munacius Plancus & C. Salluſtius. Etant fort ennemi de Milon il avoit fait des harangues ſéditieuſes, dans leſquelles il avoit tâché de rendre Ciceron fort odieux parce qu'il avoit pris la défenſe de ſon ennemi. Il fut exilé après ſon Tribunat.

(*q*) *Baulis.* Polybe nous apprend que les Exilés de Rome pouvoient demeurer dans les Villes alliées, du nombre deſquelles étoit celle-ci, dans le voiſinage de Naples.

(*r*) *Embæneticam*, du verbe grec Εμβαινειν, qui ſignifie monter un vaiſſeau. Il y a des leçons différentes ; mais on s'accorde aſſez pour celle que j'ai ſuivie.

Mai il se répandit un bruit au Forum, & puisse-t-il retomber sur la tête de ses auteurs ! que vous aviez été tué sur votre route par Q. Pompée. Mais moi qui le sçavois à Bauli, & dans un état si misérable qu'il a pris le parti de se faire pilote pour s'assurer du pain, je ne me suis pas fort émû de cette ridicule nouvelle, & j'ai souhaité seulement que si vous étiez menacé en effet de quelque danger, vous en fussiez quitte pour essuyer ce mensonge. Votre ami Plancus Bursa est à Ravenne, où César lui a fait un présent considérable, mais qui ne rend point encore sa situation fort aisée. Votre Ouvrage sur le Gouvernement est applaudi de tout le monde.

(s) *Plancus tuus.* C'est une ironie ; car ce Plancus, dont le surnom étoit Bursa, étoit un des plus grands ennemis de Ciceron.

(t) *Ravennæ.* La même Ville qui porte aujourd'hui ce nom. Plancus y étoit en exil.

(u) *Congiario.* Ce nom se donnoit à tous les présens, même aux présens pécuniaires dont il est ici question. Il venoit à *congii mensura*, qui étoit l'ancienne mesure des présens qu'on faisoit au Peuple Romain. César assistoit Plancus Bursa en faveur de L. Plancus son frere, qui servoit auprès de lui dans la Gaule. Ainsi les deux ennemis de Ciceron étoient fort mal dans leurs affaires, & c'étoit une sorte de vengeance pour lui.

(x) *Politici libri.* Six livres que Ciceron avoit écrits sur la meilleure forme de Gouvernement. Ils sont perdus ; mais Sigonius en a recueilli plusieurs fragmens. *Voyez l'Hist. de sa Vie*,

EPISTOLA II.

Cælius Ciceroni S. D.

Certe, inquam, absolutus est (*a*) : me præsente (*b*) pronuntiatum est, & quidem omnibus Ordinibus (*c*), & singulis in uno quoque Ordine sententiis. Vide modo, inquis; Non, me hercule. Nihil enim unquam tam præter opinionem, tam quod videretur omnibus indignum accidit. Quin ego, cum pro amicitia validissime faverem ei, & me jam ad dolendum præparassem, postquam factum est, obstupui, & mihi visus sum captus esse. Quid alios putas ? clamoribus scilicet

(*a*) *Absolutus est.* Celius parle de M. Valerius Messalla, qui avoit été accusé de brigue & qui n'en obtint pas moins le Consulat. Je dois remarquer que dans un ancien Manuscrit cette Lettre se trouve placée au quinziéme livre.

(*b*) *Me repræsentante.* Les uns veulent *me præsente*; d'autres, *matre præsentante*, & cette derniere leçon a d'autant plus de partisans, que la mere de Messalla étant sœur d'Hortensius l'Orateur, c'étoit une raison de faveur que d'être présentée

LETTRE II.

Celius à Ciceron.

OUI, Meſſala eſt abſous. J'étois préſent : tous les Ordres lui ont été favorables, & chaque Ordre l'a juſtifié par ſes ſuffrages. Eh bien, me direz-vous. En vérité je ne reviens pas de ma ſurpriſe. Il n'y a point d'exemple d'un événement ſi étrange & qui ait pû paroître ſi indigne à tout le monde. Moi-même que l'amitié diſpoſoit ſi bien en ſa faveur, & qui m'étois déja préparé à la triſteſſe, je vous avouë que j'ai été frappé d'étonnement & que je me ſuis crû pris comme au trébuchet. Qu'ont dû penſer les autres ? Auſſi leurs clameurs

aux Juges de ſa main. D'autres veulent encore *me prehenſante*, ſans qu'il paroiſſe entre tous ces ſentimens de raiſon qui puiſſe déterminer.

(c) *Omnibus Ordinibus.* Les Chevaliers Romains ayant abuſé de leur qualité de Juges, qu'ils avoient obtenue par la Loi Cornelia de L. Sylla, le droit de juger avoit été conferé par la Loi Aurelia, ſous le Conſulat d'Hortenſius & de Metellus, à l'Ordre des Sénateurs, à l'Ordre Equeſtre & aux Tribuns de l'Eſpagne. Lorſqu'on avoit porté les opinions, le Préteur déclaroit de quel côté étoit la pluralité des voix, ſuivant laquelle on abſolvoit ou l'on condamnoit l'accuſé. Si les voix étoient égales, il n'étoit pas moins abſous.

maximis Judices corripuerunt, & ostenderunt plane esse quod ferri non posset. Itaque relictus Lege Licinia (*d*), majore esse periculo videtur. Accedit huc quod postridie ejus absolutionem in theatrum Curionis (*e*) Hortensius introiit, puto ut suum gaudium gauderemus. Hic tibi strepitus, fremitus, clamor. tonitruum & rudentum (*f*) sibilus. Hoc magis (*g*) animadversum est, quod intactus ab sibilo pervenerat Hortensius ad senectutem. Sed tum ita bene, ut in totam vitam quoivis satis esset, & pœniteret eum jam vicisse. De Republica quod tibi scribam, nihil habeo. Marcelli impetus resederunt, non inertia, sed, ut mihi videbatur, consilio. De Comitiis

(*d*) *Lege Licinia majore, &c.* Il étoit absous du crime de brigue, dont il avoit été accusé en vertu de la Loi Licinia; mais il couroit risque d'essuyer une autre accusation, celle d'avoir corrompu ses Juges.

(*e*) *Theatrum Curionis,* Théâtre que Curion avoit fait construire pour les Jeux qu'il avoit donnés en mémoire de son pere. *Voyez les Lettres de Curion au* l. *II.* Pline nous a laissé (au l. 36. c. 15.) la description de ce théâtre. Hortense faisoit éclater sa joie, parce qu'il avoit défendu Messalla, fils

ont-elles été une fort bonne censure pour les Juges ; elles leur ont fait connoître que cela étoit tout-à-fait insupportable. Mais quoiqu'il se soit sauvé de la Loi Licinia, le péril ne fait qu'augmenter pour lui. Ajoutez que le lendemain de son absolution, Hortensius ayant paru au théâtre de Curion, dans l'esperance apparemment de nous voir applaudir à sa joie, il n'y a été reçu qu'avec des murmures, des frémissemens, des cris & des sifflemens extraordinaires. Cette remarque a paru d'autant plus frappante, qu'il étoit parvenu à la vieillesse sans avoir jamais essuyé les sifflets : mais ce qu'il en essuya ce jour-là peut suffire pour la plus longue vie ; & je suis persuadé qu'il se repentit de sa victoire. Je n'ai rien à vous marquer touchant la République. La chaleur de Marcellus s'est refroidie, & je suis trompé si la paresse n'y a plus de part que la prudence. On ignore ce que produiront les Comi-

de sa sœur.

(*f*) *Rudentum.* C'est le cri des ânes, que les Romains exprimoient apparemment pour se mocquer de quelqu'un. L'usage de siffler s'est conservé, comme on ne s'en apperçoit que trop souvent à la représentation de nos Piéces de théâtre.

(*g*) *Hoc magis.* Ciceron (in Orat. pro Sext.) : „ Qui „ rumore & favore Populi „ ducitur, plausum immortalitatem, Sibilum ei „ mortem, videri necesse „ est.

Consularibus incertissima est existimatio. Ego incidi in competitorem nobilem (*h*), & nobilem agentem. Nam M. Octavius, Cn. Filius, & C. Hirrus mecum petit. Hoc ideo scripsi quod scio te acriter, propter Hirrum, nuntium nostrorum Comitiorum expectaturum. Tu tamen simul ac me designatum audieris, ut tibi curæ sit, quod ad Pantheras (*i*) attinet, rogo. Syngrapham (*l*) Sittianam tibi commendo. Commentarium rerum Urbanarum primum dedi L. Caprinio Pœto (*m*); secundum ei qui has Litteras tibi dedit. Vale.

(*h*) *Nobilem, &c.* Hirrus étoit le noble, & Octavius celui qui le contrefaisoit; car les Octaviens étoient des gens nouveaux. Il étoit question de l'Edilité Curule. Hirrus n'étoit pas ami de Ciceron, depuis qu'il avoit été son concurrent pour la dignité d'Augure. Les efforts de Marcellus, qui étoit alors Consul, regardoient la



ces Consulaires. Je me trouve deux compétiteurs; l'un fort noble, l'autre, qui prend du moins de grands airs de noblesse: c'est M. Octavius, fils de Cneus, & C. Hirrus. Je touche cet article, parce que je ne doute point qu'à cause d'Hirrus vous n'attendiez impatiemment des nouvelles de nos Comices. Aussi-tôt que vous aurez appris que je suis désigné, je vous prie de penser sérieusement aux Pantheres. Je vous recommande aussi le billet de Sittius. J'ai remis à L. Caprinius Pœtus la premiere relation des affaires de la Ville, & la seconde à celui de qui vous recevrez cette Lettre.

succession au Gouvernement des Gaules.

(i) *Pantheras.* Il s'en trouvoit dans un canton de la Cilicie, dont Ciceron étoit alors Gouverneur. Celius, qui comptoit d'être Edile, vouloit en faire voir au Peuple dans les Jeux Mégalesiens & les Jeux Romains; deux sortes de spectacles que les Ediles donnoient à Rome.

(l) *Syngrapham, &c.* Celius ayant besoin d'argent pour son Édilité, prie Ciceron de faire payer Sittius, qui lui devoit en Cilicie.

(m) *L. Caprinio Pæto,* Voyez liv. XI. Lettre 13.



EPISTOLA III.

CÆLIUS CICERONI S. D.

ESTNE (a)? Vici? Et tibi sæpe, quod negaras discedens curaturum, tibi Litteras mitto? Est, si quidem perferuntur quas do. Atque hoc eo diligentius factito, quod cum otiosus sum, plane ubi delectem otium meum non habeo. Tu, cum Romæ eras, hoc mihi certum ac jucundissimum vacanti negotium erat, tecum id otii tempus consumere: idque non mediocriter desidero: ut non modo mihi solus esse, sed Romæ, te profecto, solitudo videatur facta: & qui (quæ mea negligentia est) multos sæpe dies ad te, cum hic eras, non accedebam, nunc quotidie non esse te,

(a) *Est-ne*, *&c.* Celius, comme je l'ai remarqué, étoit naturellement obscur; & l'on conçoit que dans un commerce de Lettres dont on n'a pas les réponses, il y

LETTRE III.

Celius à Ciceron.

TRouvez-vous que j'aie gagné notre pari, & que je vous écrive, oui, à vous, avec plus d'exactitude que vous ne l'esperiez à votre départ ? Vous rendrez justice à mon zéle, du moins si mes Lettres parviennent jusqu'à vous. Je suis d'autant plus exact, que me trouvant oisif, je n'ai point d'usage plus agréable à faire de mon loisir. Lorsque vous étiez à Rome, j'étois sûr de pouvoir employer très-agréablement, avec vous, le tems que mes affaires me laissoient de reste. Ce souvenir me cause aujourd'hui de vifs regrets. Non-seulement je me crois seul, mais il me semble que depuis votre départ Rome n'est plus qu'une solitude : & moi, qui, tandis que vous étiez ici, laissois passer souvent, avec ma négligence ordinaire, plusieurs jours sans vous aller voir, je souffre mortellement de ne plus vous avoir pour courir chez vous plu-

a mille choses qui ne peuvent être éclaircies que par des conjectures. Ici c'est le badinage d'un homme vif, qui fait allusion à quelque discours précedent.

ad quem curſitem, diſcrucior. Maxime vero ut te dies noctesque quæram competitor Hirrus (*b*) curat. Quomodo illum putas Auguratus tuum competitorem (*c*) dolere & diſſimulare, me certiorem, quam ſe, candidatum? De quo, ut, quem optas, quamprimum nuntium accipias, tua medius fidius magis quam mea cauſſa cupio. Nam mea, ſi fio, forſitan cum locupletiore referam. Sed hoc uſque eo ſuave eſt, quod, ſi acciderit, tota vita riſus nobis deeſſe non poterit. Sed tanti? Sed me hercule. Non multum M. Octavius eorum odia qui Hirrum premunt, quæ permulta ſunt, ſublevat. Quod ad Philotimi (*d*) liberti officium & bona Milonis at-

(*b*) *Hirrus curat.* C'eſt une figure, qui revient à ceci: „ Hirrus, par ſes impertinences, me fait deſirer d'en rire avec vous „ nuit & jour.

(*c*) *Tuum competitorem.* Ciceron n'avoit pas voulu être Augure avant ſon exil. Cherchant à ſon retour toutes les occaſions de recevoir quelque témoignage de l'eſtime publique, il avoit ſollicité la place de P. Craſſus, fils de M. Craſſus, qui avoit été tué avec ſon pere contre les Parthes, & l'avoit emporté facilement ſur Hirrus; mais il lui reſtoit du reſſentiment contre un tel compétiteur. Voyez la Lettre précédente.

(*d*) *Philotimi.* Milon, condamné à l'exil pour la

ſieurs fois le jour. Mais Hirrus, mon concurrent, m'oblige encore plus de vous regretter jour & nuit. Avec quelle douleur & quelle diſſimulation croyez-vous que ce compétiteur de votre Augurat voie plus de certitude dans mes prétentions que dans les ſiennes ? Vous ſouhaitez ardemment, dites-vous, d'en recevoir bien-tôt des nouvelles conformes à vos eſperances. Je le ſouhaite de même, & pour vous en verité plus que pour moi, car ſi je deviens Edile, je dois craindre de me trouver avec un collegue plus riche que lui; mais, d'un autre côté, il nous ſeroit ſi doux de voir Hirrus encore humilié par un refus, que cet évenement nous fourniroit dequoi rire toute notre vie. Quoi ? ſi doux ? Oüi, en verité. M. Octavius ne ſert pas beaucoup à le rendre moins odieux; & je vous aſſure qu'il l'eſt à quantité de gens. A l'égard de la commiſſion de Philotimus & des biens de Milon, j'eſpere qu'avec les ſoins que j'ai pris, Phi-

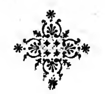
mort de Clodius, étoit convenu avec Ciceron que Philotimus, Affranchi de Terentia, acheteroit ſes biens qui avoient été confiſqués, & les lui garderoit juſqu'à ce qu'il fût rappellé, moyennant une certaine récompenſe qu'il devoit faire à cet Affranchi. Cependant il paroît par l'Epitre 8. du liv. V. à Atticus, que cette affaire ne tourna point à la ſatisfaction de Milon, qui étoit alors en exil à Marſeille.

tinet, dedimus operam ut & Philotimus quam honestissime Philoni absenti ejusque necessariis satisfaceret, & secundum ejus fidem & sedulitatem existimatio tua conservaretur. Illud nunc à te peto, si eris, ut spero, otiosus, aliquod ad nos, ut intelligamus nos tibi curæ esse, σύνταγμα conscribas. Qui tibi isthuc, inquis, in mentem venit, homini non inepto? Aliquid, ex tam multis monumentis tuis, extare quod nostræ amicitiæ memoriam posteris quoque prodat. Cujusmodi velim, puto, quæris. Tu citius, qui omnem nosti disciplinam, quod maxime conveniat, excogitabis; genere tamen, quod & ad nos pertineat & διδασκαλίαν quandam, ut versetur inter manus (e), habeat. Vale.



lotimus satisfera honnêtement Milon & tous ses amis, & que son zéle & sa fidélité mettront votre honneur à couvert. Ce qui me reste à vous demander, si vous êtes aussi libre que je l'espere, c'est que vous profitiez de votre loisir pour me composer quelqu'Ouvrage qui fasse connoître que vous avez un peu d'amitié pour moi. Cette demande, me direz-vous, n'est pas d'un sot. Comment m'est-elle venuë à l'esprit? Je confesse qu'en voyant sortir de votre plume tant de monumens de votre habileté, je ne puis résister au desir d'en voir quelqu'un qui rende témoignage de notre amitié à la posterité. Si vous me demandez de quelle nature je le souhaite, c'est plûtôt à vous, qui n'ignorez rien, à juger de ce qui convient le mieux. Cependant je voudrois quelque chose qui eût rapport à moi & qui fût instructif, afin que l'Ouvrage se répande entre les mains de tout le monde. Adieu.

(e) *Ut versetur inter manus.* C'étoit sa propre gloire que Celius cherchoit, en priant Ciceron de lui dédier un Livre assez bon pour être recherché.



EPISTOLA IV.

M. CÆLIUS M. CICERONI S.D.

INVIDEO tibi, tam multa quotidie, quæ mirere, istoc perferuntur. Primum illud, absolutum Messalam (*a*); deinde eumdem condemnatum (*b*). C. Marcellum (*c*) Consulem factum: M. Claudium (*d*) à repulsa postulatum à Gallis duobus: P. Dolabellam Quindecimvirum (*e*) factum. Hoc tibi non invideo, caruisse te pulcherrimo spectaculo, & Lentuli cruris (*f*) repulsi vul-

(*a*) *Messalla.* C'est le même qu'on a vû dans la Lettre seconde de ce livre. Ce surnom lui venoit de la prise de Messine, *Messana*; d'où l'on avoit fait *Messalla* par diminution, comme *Corolla* de *Corona*, *Catella* de *Catena*, &c. Ainsi il doit s'écrire avec deux *l*; ce qui est confirmé par les Inscriptions.

(*b*) *Condemnatum.* On a lû dans la Lettre 2, non-seulement comment & de quoi il avoit été absous; mais qu'il courroit un autre péril.

(*c*) *C. Marcellum*, frere de M. Marcellus, qui avoit été Consul aussi.

(*d*) *M. Claudius.* On est persuadé qu'il y a ici une erreur de copiste; car M. Claudius, qui étoit Consul cette année même avec Ser. Sulpicius, ne pouvoit se trouver dans le cas dont il est ici question. Il y a de l'apparence qu'il faut M.

LETTRE IV.

LETTRE IV.

M. Celius à Ciceron.

Vous recevez d'ici tous les jours tant de nouvelles surprenantes, que je porte envie à la satisfaction que vous avez de les apprendre. Sçachez d'abord que Messalla est absous ; & puis qu'il est condamné : que C. Marcellus est Consul ; que M. Claudius, après avoir été respecté, se trouve accusé par les deux Gallus ; & que P. Dolabella vient d'être créé Quindecimvir. Mais je ne vous envie point d'avoir été privé d'un charmant spectacle, & de n'avoir pas vû la figure de Lentulus Crus après

Calidius, l'Orateur, qui fut accusé effectivement cette année par les deux freres M. & Q. Gallius, & qui ayant été Préteur, pouvoit avoir sollicité le Consulat.

(*e*) *Quindecimvirum.* P. Dolabella, ensuite gendre de Ciceron. L'office des Quindecimvirs étoit de garder les Livres Sibyllins, qui avoient été apportés à Rome sous le regne de Priscus, & qui, dans l'opinion des Romains, contenoient sous des termes obscurs toutes les volontés des Dieux.

(*f*) *Lentuli Crusis.* On croit, par conjecture, que c'est L. Lentulus Cruscellus, qui fut désigné Consul l'année suivante. Il y avoit vraisemblablement dans la Maison des Lentulus quelqu'infirmité héréditaire à la jambe, car le Lentulus qui fut puni par le dernier supplice dans la conjuration de Catilina, se nommoit Lentulus Sura.

tum non vidiſſe. At qua ſpe, quam certa opinione deſcenderat (*g*) ? Quam ipſo diffidente Dolabella ! Et, hercules, niſi noſtri Equites (*h*) acutius vidiſſent, pœne concedente adverſario ſuperaſſet. Illud te non arbitror miratum, Servium, deſignatum Tribunum Plebis, condemnatum; cujus locum C. Curio petiit. Sane quam incutit multis qui eum facilitatemque ejus norunt, magnum motum ! Sed ut & ſpero & volo, & ut ſe fert ipſe, bonos & Senatum malet. Totus, ut nunc eſt, hoc ſcaturit. * Hujus autem voluntatis initium & cauſſa eſt, quod eum non mediocriter Cœſar, qui ſolet infimorum hominum (*i*) amicitias ſibi qualibet impenſa adjungere, valde contemſit. Qua in re mihi videtur illud perquam venu-

(*g*) *Deſcenderat*. L'uſage avoit conſacré ce mot pour ſignifier, aller au champ de Mars, où ſe tenoient les grandes Aſſemblées. Ainſi il faut ſous entendre *in campum*.

(*h*) *Noſtri Equites*. *Noſtri*, parce que Ciceron étoit de l'Ordre Equeſtre, comme Celius, & que cet Ordre d'ailleurs lui étoit extrêmement attaché. *Voyez l'Hiſt. de ſa Vie, l. IV*.

le refus qu'il a essuyé. Pour en juger mieux, il faudroit sçavoir avec quelle confiance, avec quel air de certitude il avoit paru au champ de Mars. Dolabella même en étoit allarmé. Et sur ma foi, si nous Chevaliers n'avoient pas eu la vûë bien perçante, il l'auroit emporté, presque de l'aveu de son adversaire. Je ne m'imagine que vous ayez été fort surpris de la condamnation de Servius, quoiqu'il fût désigné Tribun du Peuple. C. Curion a demandé sa place. C'est un grand sujet de crainte pour quantité de gens, qui connoissent sa facilité. Mais j'espere, je souhaite, & lui-même promet ouvertement qu'il prendra le parti des honnêtes-gens & du Sénat. A présent, du moins, il ne respire que cela. La source de cette passion, c'est que César, dont l'usage est de s'attacher à toutes sortes de prix les gens même de la plus basse condition, a fort affecté de le mépriser. Ce qu'il y a de plus plaisant dans cette avanture, & ce qui n'a pas manqué d'être observé de tout le mon-

(i) *Infimorum hominum.* On a dit de Jules-César, que dès son enfance il avoit étudié & exercé l'art de s'assujettir sa patrie. Dans tous les tems il n'épargna rien pour se faire des partisans & des amis de toutes sortes de conditions. Ses libéralités faisoient sur les uns ce que son esprit & ses qualités admirables produisoient sur les autres.

ſte cecidiſſe, quod à reliquis quoque uſque eo eſt animadverſum, ut Curio, qui nihil conſilio facit, ratione & inſidiis uſus videretur in evitandis conſiliis, qui ſe intenderant adverſarios in ejus Tribunatum: Lælios & Antonios (*l*) & id genus valentes dico. Has ego tibi Litteras eo majore miſi intervallo, quod Comitiorum dilationes occupatiorem me habebant, & exſpectare in dies exitum cogebant, ut confectis omnibus te facerem certiorem. Ad Kalendas Sextiles uſque exſpectavi. Prætoriis (*m*) moræ quædam inciderunt. Mea porro Comitia quem eventum ſint habitura neſcio. Opinionem quidem, quod ad Hirrum attinet, incredibilem, Ædilium Pleb. (*n*) Comitiis nacta ſunt, M. Cœlium Vicinianum (*o*) men-

(*l*) *Lælios & Antonios*. Ciceron parlant ici des amis de Céſar, il ſemble qu'il faudroit *Lollios*, car les Lælius étoient amis de Pompée.

(*m*) *Prætoriis*. Les Comices Prétoriens ſe faiſoient immédiatement après les Conſulaires: mais il y avoit quelqu'obſtacle qui les arrêtoit. Ce ne pouvoit être les Auſpices; car les mêmes

de, c'est que Curion, à qui l'on ne reproche pas trop de prudence, a sçu parer avec beaucoup de jugement & d'adresse à toutes les vûës de ceux qui vouloient s'opposer à son Tribunat : je parle des Lælius, des Antoines, & d'autres gens de la même autorité. J'ai mis beaucoup d'intervalle entre ma derniere Lettre & celle-ci, parce que la prolongation des Comices m'a procuré beaucoup d'affaires, & que j'en attendois la fin de jour en jour, pour avoir des nouvelles certaines à vous marquer. J'ai attendu jusqu'au premier d'Août. Les Comices Prétoriennes ont été retardées par quelques incidens. J'ignore ce que produiront les miennes : mais les dispositions, par rapport à la concurrence d'Hirrus, ne pouvoient être plus favorables dans les Comices des Ediles. Cette impertinente proposition, que j'avois autrefois tournée en raillerie, & même cette proclamation d'un Dicta-

qui servoient aux Consulaires qui étoient déja faits, servoient aussi aux Prétoriens.

(*n*) *Ædilium Pleb* On élisoit ces Ediles du Peuple avant les Ediles Curules, parce que les premiers avoient été créés long-tems ayant les autres, pour servit comme de Ministres aux Tribuns du Peuple.

(*o*) *Vicinianum.* Ce Célius Vicinianus étoit de la famille des Celius, mais adopté dans celle des Vicinius. Quelques-uns croient néanmoins qu'il faut lire *Licinianus.*

tio illa fatua (*p*), quam derisera-mus olim, & promulgatio de Di-ctatore subito dejecit, & dejectum magno clamore insecuta est. Inde Hirrum cuncti an non faciendum flagitare. Spero te celeriter & de nobis quod sperasti, & de illo quod vix sperare ausus es, auditu-rum. De Republica jam novi quidquam exspectare desieramus. Sed cum Senatus habitus esset ad Apollinis ad XI. Kal. Sex. & refer-retur de stipendio Cn. Pompeii (*q*), mentio facta est de legione ea quam expensam tulit C. Cœsari Pompeius, quo numero esset (*r*), quo appellaretur : cum ex Gallia coactus esset dicere Pompeius se legionem adducturum, sed non statim sub mentionem, & convi-cium obtrectatorum. Inde inter-rogatus de successione C. Cœsaris :

(*p*) *Mentio illa fatua.* Quelques Tribuns du Peuple, amis de Pompée, avoient proposé de le faire Dictateur. *Voyez l'Hist. de Cicer. l. VII.* Dion assure qu'il le refusa.

(*q*) *De stipendio Cn. Pompeii.* Pour payer les légions qu'ils avoient, partie en Espagne, sous les trois Lieutenans Afranius, Pe-

teur, a culbuté tout d'un coup M. Celius Vinicianus, avec le désagrément de se voir insulté dans sa chûte par de grands cris. On demandoit ensuite s'il ne falloit pas élire Hirrus. Enfin, je me flate que vous apprendrez bien-tôt que toutes vos espérances se feront vérifiées par rapport à moi, & qu'elles seront même surpassées sur le compte d'Hirrus. Nous commencions à croire qu'il ne se passeroit rien de nouveau dans le Gouvernement, mais dans une assemblée du Sénat, qui s'est tenuë au Temple d'Apollon le 21 de Juillet, il est arrivé qu'à l'occasion des appointemens de Pompée, on a parlé de la légion que Pompée avoit donnée d'entre les siennes à César, du nombre d'hommes dont elle devoit être composée & du lieu où elle devoit être envoyée. Pompée s'est vû dans la nécessité de répondre qu'il feroit partir cette légion, mais qu'on ne pouvoit exiger que ce fût immédiatement, & comme pour satisfaire ses envieux. Ensuite on lui a demandé son sentiment

treius, Varron, & partie à Arimini.

(r) *Quo numero esset.* Depuis C. Marius, les légions n'étoient composées au plus que de six mille hommes de pied; mais elles étoient quelquefois d'un moindre nombre. Il paroît par le témoignage de Plutarque, que celle-ci étoit de six mille.

de qua, hoc eſt de Provinciis, placitum eſt ut quamprimum ad urbem reverteretur Cn. Pompeius: ut coram eo (*s*) de ſucceſſione Provinciarum ageretur. Nam Ariminum ad exercitum Pompeius erat iturus: & ſtatim iit, puto Idibus Sextilibus de ea re factum iri. Profecto aut tranſigeretur aliquid, aut turpiter intercederetur. Nam in diſputando conjecit illam vocem Cn. Pompeius, omnes oportere Senatui dicto audientes eſſe. Ego tamen ſic nihil exſpecto, quomodo Paullum Conſulem deſignatum primum ſententiam (*t*) dicentem. Sæpius te admoneo de Syngrapha (*u*) Sittiana. Cupio enim te intelligere eam rem ad me valde pertinere. Item de Pantheris, ut Cybiratas arceſſas, cureſque ut mi vehantur. Præ-

(*s*) *Coram eo.* Pompée, qui étoit chargé d'un Commandement, ne pouvoit entrer dans la Ville, ſuivant l'uſage: mais on obtenoit cette liberté pour des raiſons particulieres, & Pompée ſe la procuroit fort ſouvent. Il arrivoit auſſi que pour favoriſer ceux qui méritoient des diſtinctions & qui ne vouloient pas violer la Loi,

sur la succession de C. César. Comme on ne l'a fait revenir lui-même que pour être présent aux délibérations qui regardent la succession des Provinces, (car il devoit aller joindre l'armée à Rimini, & je crois que l'affaire de la succession sera traitée le 15 d'Août) on s'attend qu'il y aura quelque chose de réglé là-dessus, ou qu'on verra naître quelqu'infâme opposition; car il a lâché dans la chaleur du discours, que tout le monde devoit être soumis à l'ordre du Sénat. Pour moi, si j'attens quelque chose avec impatience, c'est de quelle maniere Paullus, notre Consul désigné, s'y prendra la premiere fois pour expliquer son opinion. Je vous ai fait souvenir plus d'une fois du billet de Sittius, & je voudrois vous faire comprendre que cette affaire m'intéresse beaucoup. N'oubliez pas non plus les Pantheres, & donnez ordre aux Cybirates

on tenoit exprès les Assemblées hors de la Ville, afin qu'ils y pussent assister. Pompée, quoique chargé d'un Commandement, demeuroit près de la Ville pour servir la République.

(t) *Primum sententiam.* C'étoit par les Consuls désignés qu'on commençoit à demander les avis, & par celui des deux qui avoit été nommé le premier.

(u) *Syngrapha, &c.* Ce billet & les Pantheres reviennent à chaque Lettre. Celius fut satisfait des deux côtés. Les Cybirates, comme il paroît par d'autres Lettres, excelloient à la chasse.

terea nuntiatum nobis, & pro certo jam habetur, Regem Alexandrinum (x) mortuum. Quid mihi ſuadeas, quomodo regnum illud ſe habeat, quis procuret diligenter mihi perſcribas. Kalendis Sextilibus.

EPISTOLA V.

CÆLIUS CICERONI S. D.

QUA tu cura ſis, quod ad pacem Provinciæ tuæ finitimarumque regionum (*a*) attinet, neſcio: ego quidem vehementer animi pendeo. Nam ſi hoc moderari poſſemus ut pro viribus copiarum tuarum belli quoque exiſteret magnitudo, &, quantum gloriæ triumphoque (*b*) opus

(*x*) *Regem Alexandrinum.* Le même Ptolemée qui avoit été rétabli quatre ans auparavant ſur le Thrône par Gabinius, Proconſul de Syrie. *Voyez les Lettres du premier livre.* Il avoit laiſſé un fils du même nom, âgé de treize ans, qui fut dans la ſuite le meurtrier de Pompée, & qui avoit l'Eunuque Photin pour Miniſtre.

(*a*) *Finitimarum regionum.* L'Euphrate faiſoit les

qu'elles me soient envoyées. Le bruit s'est répandu, & l'on assure même déja que le Roi d'Egypte est mort. Je vous prie de me marquer soigneusement quel parti vous croyiez que je dois prendre; quelle est à présent la situation de ce Royaume, & qui en a pris la conduite. Le premier d'Août.

LETTRE V.

Celius à Ciceron.

J'Ignore si vous êtes fort tranquille sur tout ce qui regarde la paix de votre Province & des pays voisins: mais je vous avouë que mon inquiétude est extrême. Si nous pouvions obtenir que la grandeur de la guerre fût proportionnée à la force de vos troupes, & qu'il n'en arrivât que ce qui est nécess-

bornes de l'Empire Romain, qui étoit exposé de ce côté là aux fréquentes incursions des Partes. La Cilicie, où commandoit Ciceron, & la Syrie étoient alors menacées.

(*b*) *Triumphoque* Il falloit, pour prétendre au triomphe, que l'Ennemi qu'on avoit défait eût perdu un certain nombre d'hommes. D'abord c'étoit au moins cinq mille: ensuite cela diminua beaucoup; & la faveur faisoit fermer les yeux sur les relations des Généraux. Ciceron, qui n'avoit que deux légions, ne pouvoit pas faire de grandes entreprises.

eſſet, aſſequeremur, periculoſamque & gravem illam evitaremus, nihil tam eſſet optandum. Nunc ſi Parthus movet aliquid, ſcio non mediocrem fore contentionem. Tuus porro exercitus vix unum ſaltum tueri poteſt. Hanc autem nemo ducit rationem: ſed omnia deſiderantur ab eo (tanquam nihil denegatum ſit ei, quo minus quam paratiſſimus eſſet) qui publico negotio præpoſitus eſt. Accedit huc quod ſucceſſionem futuram, propter Galliarum controverſiam, non video. Tametſi hac de re puto te conſtitutum, quid facturus eſſes, habere: tamen, quo maturius conſtitueres, cum hunc eventum providebam, viſum eſt ut te facerem certiorem. Noſti enim hæc tralatitia. De Galliis conſtituetur: erit qui intercedat: deinde alius exiſtet, qui, niſi libere liceat de omnibus Provinciis decernere Senatui, reliquas impediat. Sic multum ac diu ludetur; atque ita diu

ſaire à votre gloire & pour vous conduire au triomphe, nous éviterions des occaſions qui ne peuvent être ſans péril, & tous nos vœux ſeroient remplis. Il eſt certain que ſi le Parthe ſe remuë, la campagne ſera vive, & votre armée eſt à peine capable de défendre un bois. Cependant on n'entre point ici dans toutes ces raiſons, & l'on attend de ceux qui ſont à la tête des affaires tout ce qu'on ſeroit en droit d'exiger ſi on ne leur avoit rien refuſé pour l'exécution de leurs entrepriſes. Ajoutez que ſuivant les apparences, le différend des Gaules empêchera qu'on ne regle l'affaire de la ſucceſſion. Je crois que vous avez pris là-deſſus votre parti; cependant c'eſt pour vous mettre en état de le prendre d'avance que j'ai crû vous devoir communiquer cet évenement auſſi-tôt que je l'ai prévû. Vous ſçavez que c'eſt mon uſage. On reglera l'affaire des Gaules; il y naîtra des oppoſitions: enſuite vous verrez que ſi le Sénat n'a pas le pouvoir de diſpoſer librement de toutes les Provinces, il ſe trouvera quelqu'un qui empêchera qu'on ne regle la ſucceſſion des autres. On s'amuſera ainſi long-tems, & ſi long-tems, que toutes ces chicanes feront trainer l'affaire plus de deux ans.

ut plus biennium in his tricis moretur. Si quid novi de Republica quod tibi scriberem haberem, usus essem mea consuetudine, ut diligenter, & quid actum esset, & quid ex eo futurum sperarem, perscriberem. Sane tanquam in quodam incili jam omnia adhæserunt. Marcellus idem illud de Provinciis urget (*c*), neque adhuc frequentem Senatum efficere potuit. Quod si anno præterito Curio Tribunus, & eadem actio de Provinciis introivit: quam facile nunc sit omnia impedire, & quam hoc Cœsari, qui suam caussam, non Reipublicæ curet, suppetat, non te fallit. Vale.

EPISTOLA VI.

CÆLIUS CICERONI S.

NON dubito quin perlatum ad te sit, Appium (*a*) à Dolabella reum factum: sane quam

S'il étoit arrivé quelque chose de nouveau dans le Gouvernement, je ne manquerois pas de vous en informer avec mon exactitude ordinaire, & d'y joindre mes réflexions : mais il semble que tout ait perdu le mouvement. A la verité Marcellus presse toujours l'affaire des Provinces ; mais il n'a pû rendre encore les assemblées du Sénat un peu nombreuses. Si cette affaire a pû commencer dès l'an passé & lorsque Curion entroit dans le Tribunat, vous comprenez aisément combien il est facile de tout arrêter aujourd'hui, & combien cela seroit du goût de César, qui s'embarrasse bien moins des interêts de la République que des siens.

LETTRE VI.

CELIUS à CICERON.

VOus aurez sans doute appris qu'Appius est accusé par Dolabella, & qu'il a trouvé dans l'esprit du Public

(c) *Urget.* Marcellus varioit apparemment dans sa conduite ; car on lit dans la Lettre précédente, que sa chaleur s'étoit rallentie.

(a) *Appium*, &c. On a lû dans les Lettres à Appius, au second livre, qu'à son retour de Cilicie, dont il avoit eu le Commandement

non ea quam existimaveram invidia. Neque enim stulte Appius : qui simul atque Dolabella accessit ad Tribunal, introierat in Urbem, triumphique postulationem abjecerat (*b*). Quo facto retudit sermones, paratiorque visus est quam speraverat accusator. Is nunc in te maximam spem habet. Scio tibi eum non esse odio. Quam velis eum obligare in tua manu est ; cum quo simultas (*c*) tibi non fuisset, liberius tibi de tota re esset. Nunc si ad illam summam veritatem legitimum jus exegeris ; cavendum tibi erit ne parum simpliciter & candide posuisse inimicitias videaris. In hanc partem porro tutum tibi erit si quid volueris gratificari. Nemo enim necessi-

avant Ciceron, il avoit été accusé par Dolabella, bientôt après mari de Tulla fille de Ciceron. Il fut absous, par le secours de Ciceron même, avec qui il s'étoit réconcilié. C'étoit l'usage à Rome, que les jeunes gens, pour se faire connoître, accusassent ainsi les principaux citoyens, sur-tout lorsqu'ils revenoient de quelque Gouvernement, où ils ne manquoient guéres de donner prise sur leur caractere & sur leur conduite. *Voyez l'Hist. de Cicer. l. II. & l. VI.*

(*b*) *Abjecerat.* J'ai remarqué que ceux qui étoient

plus de faveur que je ne m'y étois attendu. Il ne s'y est pas pris trop mal. Aussitôt que Dolabella eût porté sa plainte, il étoit entré dans la Ville en renonçant à l'esperance du triomphe. Cette démarche a fait taire tout le monde, parce qu'il a paru plus prêt que son accusateur ne se l'étoit figuré. Il met à présent toute sa confiance en vous. Je sçai que vous ne le haïssez point. Vous êtes le maître de l'obliger autant que vous le souhaiterez : cependant vous seriez beaucoup plus libre si vous n'aviez point eu de querelle avec lui. Prenez garde qu'en prenant rigoureusement le parti de la justice, il ne paroisse que votre réconciliation n'ait pas été sincere. Vous êtes sûr au contraire de pouvoir le favoriser un peu sans que personne s'en offense ; car on ne dira point que ce soit l'amitié & d'anciennes liaisons qui vous aient détourné du devoir. Je ne dois pas oublier de vous

chargés d'un Commandement ne pouvoient entrer dans la Ville. Il en étoit de même de ceux qui en quittant leur emploi venoient solliciter le triomphe. Il falloit que leurs sollicitations se fissent hors de Rome, & c'étoit renoncer à cette esperance que d'y entrer sans permission.

(c) *Simultates.* Ciceron avoit eu dans Publius Clodius un ennemi trop furieux pour n'avoir pas voulu un peu de mal à tout ce qui lui appartenoit. Appius étoit son frere. D'ailleurs on voit dans les Lettres du premier livre, qu'ils avoient eu d'autres raisons de n'être pas bien ensemble.

tudine & amicitia te deterritum ab officio dicet. Illud mihi occurrit, quòd inter postulationem, & nominis (*d*) delationem, uxor (*e*) à Dolabella discessit. Quid mihi discedens mandaris memini, quid ego tibi scripserim te non arbitror oblitum. Non est jam tempus plura narrandi. Unum illud monere te possum, si res tibi non displicebit, tamen hoc tempore nihil de tua voluntate ostendas, & exspectes, quemadmodum exeat ex hac caussa. Denique invidiosum tibi sit, si emanarit. Porro, significatio ulla si intercesserit, clarius quam deceat, aut expediat, fiat. Neque ille tacere eam rem poterit, quæ suæ spei tam opportuna acciderit: quæque in negotio conficiendo tanto illustrior erit: cum præsertim is sit, qui si perniciosum sciret esse loqui de hac re, vix tamen se

(*d*) *Postulationem & nominis, &c.* Il y avoit des degrés à observer dans les accusations. On demandoit d'abord la permission d'informer: ensuite on produisoit le nom du coupable; après quoi l'on dressoit les

dire qu'entre la demande & la déclaration du nom, Dolabella s'eſt vû abandonné par ſa femme. Je me ſouviens de ce que vous m'ordonnâtes à votre départ, & vous n'avez pas oublié ce que je vous ai marqué depuis dans mes Lettres. Il ſeroit hors de ſaiſon d'en dire davantage : je vous avertis ſeulement que ſi l'affaire ne vous déplaît pas, la prudence veut que vous ne faſſiez pas connoître à préſent vos inclinations, & que vous attendiez quel ſera le ſuccès de cette cauſe. Vous vous feriez tort de les publier, & je ſuis même perſuadé que ſi vous en laiſſiez échaper quelque marque, le bruit s'en répandroit bien-tôt avec plus d'éclat qu'il ne convient à la bienſéance & même à vos interêts. Il n'eſt pas capable de garder le ſecret ſur une choſe qui ſeroit ſi favorable à ſes eſperances, & qui donneroit un certain luſtre à ſon entrepriſe ; lui, dis-je, qui auroit aſſez de peine à ſe taire quand il

articles, &c. Tout cela ſe faiſoit avec quelqu'intervalle.

(*e*) *Uxor.* Les femmes Romaines avoient droit, comme les maris, de demander leur ſéparation par le divorce. Celle de Dolabella avoit uſé de ce droit ; & Ciceron, qui croyoit Dolabella un parti convenable à ſa fille ; ſe fia du ſoin de ménager cette alliance à Celius & à ſes autres amis. Tout ce qui ſuit ici marque avec quelle adreſſe cette affaire fut conduite, & qu'elle en demandoit beaucoup.

contineret. Pompeius dicitur valde pro Appio laborare, ut etiam putent alterutrum de filiis ad te missurum. Hic nos omnes absolvimus: & hercule, confecta omnia, fœda & inhonesta sunt. Consules autem (*f*) habemus summa diligentia: adhuc Senatus-consultum, nisi de Feriis Latinis (*g*), nullum facere potuerunt. Curioni nostro Tribunatus conglaciat. Sed dici non potest quomodo hic omnia jaceant. Nisi ego cum tabernariis (*h*) & aquariis pugnarem, veternus civitatem occupasset. Si Parthi vos nihil calfaciunt, nos hic frigore frigescimus. Tamen, quoquo modo hic omnia jaceant, potuit sine Parthis. Bibulus (*i*), in Amano, nescio quid cohorticularum amisit. Hoc sic nuntiatum

(*f*) *Consules autem.* C'étoient L. Paullus & C. Marcellus.

(*g*) *De Feriis Latinis.* Tous les ans il se faisoit sur le Mont-Alban, dans l'Assemblée du Peuple Romain & des habitans du Latium, un sacrifice, dont l'origine remontoit jusqu'à Tarquin le superbe. Comme c'étoit une vieille pratique, dire que les Consuls n'avoient point encore eu d'autre soin, c'étoit marquer qu'ils ne s'occupoient de rien.

seroit sûr que son indiscretion pourroit lui nuire. On dit que Pompée s'interesse vivement pour Appius ; jusqu'à faire croire qu'il vous envérra l'un ou l'autre de ses deux fils. On absoud ici toutes sortes de crimes : car, en verité, on ne voit que corruption, désordre & infamie. Nous avons des Consuls dont on ne sçauroit trop loüer le zéle : ils n'ont encore pû faire passer au Sénat d'autre Décret que celui des Feries Latines. Le Tribunat de notre ami Curion n'est pas plus échauffé. Enfin, je ne puis vous exprimer toute la langueur qui régne ici. Sans les différends que j'ai avec les petits marchands & les pourvoyeurs d'eau, toute la Ville seroit dans l'inaction. Si les Parthes ne vous échauffent point, je vous assure que nous sommes froids ici jusqu'à geler. Mais quel que soit notre abbattement, il n'étoit pas besoin des Parthes pour nous réveiller. Bibulus a perdu quelques petites cohortes au Mont Amanus : on nous le marque du moins dans ces

(*h*) *Tabernariis*. Celius étoit Edile Curule, & cet emploi lui donnoit l'intendance de tout ce qui regardoit les maisons, les aqueducs, les boutiques, &c. enfin de tout ce qui appartenoit à la police de Rome.

(*i*) *Bibulus*. Voyez les Lettres du premier livre, & le sixiéme de l'Histoire de Ciceron. Bibulus commandoit dans la Syrie, avec une espece de jalousie des succès de Ciceron dans son voisinage.

eſt. Quod tibi ſupra ſcripſi, Curionem valde frigere, jam calet: nam ferventiſſime concerpitur. Leviſſime enim, quia de intercalando (*l*) non obtinuerat, transfugit ad Populum, & pro Cœſare (*m*) loqui cœpit: legemque viariam, non diſſimilem Agrariæ Rulli & alimentariam (*n*), quæ jubet Æ-diles metiri, jactavit. Hoc nondum fecerat, cum priorem partem Epiſtolæ ſcripſi. Amabo te, ſi quid, quod opus fuerit, Appio facies, penito me in gratia. De Dolabella (*o*) integrum tibi obſerves ſuadeo; & huic rei, de qua loquor, & dignitati tuæ, æquitatiſque opinioni hoc ita facere expedit. Turpe tibi erit Pantheras Græcas me non habere. Vale.

(*l*) *De intercalando.* Voyez ci-deſſus pluſieurs remarques ſur cet uſage.

(*m*) *Pro Cœſare, &c.* On trouvera dans l'Hiſtoire de Ciceron (l. VII. & VIII.) celle du caractere & des inconſtances de Curion, à qui il ne manquoit d'ailleurs qu'une conduite plus réglée pour être homme de mérite.

(*n*) *Viariam---Agrariæ ---alimentariam.* Il ſuffit de faire obſerver que les Tribuns du Peuple ayant le pouvoir de propoſer des loix pour la ſûreté ou l'utilité de la République, abuſoient ſouvent de ce droit; ſur-tout à l'égard de ce qui touchoit la diviſion des champs, les vivres & les

termes. Je vous ai dit que Curion étoit fort froid : mais il s'échauffe enfin, car on tombe sur lui sans ménagement. Picqué de n'avoir point obtenu la liberté d'intercaler, il s'est retiré fort légerement vers le Peuple ; il a commencé à parler pour César ; il a proposé avec affectation une *Loi des chemins*, qui ressemble assez à la *Loi des champs* de Rullus, & une *Loi alimentaire*, qui ordonne aux Ediles de faire les mesures. Il n'avoit point encore levé le masque lorsque je vous écrivois la premiere partie de cette Lettre. Si vous faites quelque chose en faveur d'Appius, je vous demande en grace de me donner l'occasion de l'obliger. Je vous conseille encore de ne vous ouvrir de rien sur ce qui regarde Dolabella : comptez que l'interêt même de vos vûës, & celui de votre dignité, & l'opinion qu'on a de votre équité vous y obligent également. Mais songez, s'il vous plaît, qu'il seroit honteux pour vous que je n'eusse pas des Pantheres Grecques.

grands chemins, parce que ces objets interessant plus sensiblement le Peuple, ils étoient sûrs de se faire toujours écouter sous ce voile. De-là sont venus la plûpart des grands mouvemens de la République. Curion, mécontent, cherchoit à broüiller, & ne manqua pas d'y réüssir ; car ce fut lui qui donna sujet à tous les maux suivans.

(o) *De Dolabella*. C'est toujours l'affaire du mariage.

EPISTOLA VII.

CÆLIUS CICERONI S.

QUAM cito tu istinc decedere cupias nescio : ego quidem eo magis, quo adhuc felicius (*a*) rem gessisti. Dum istic eris, de belli Parthici metu cruciabor, ne hunc risum (*b*) meum motus aliquis perturbet. Breviores has Litteras properanti Publicanorum (*c*) tabellario subito dedi. Tuo liberto pluribus verbis scriptas pridie dederam. Res autem novæ nullæ sane acciderunt, nisi hæc vis tibi scribi, quæ certe vis. Cornificius adolescens Orestillæ (*d*) filiam sibi despondit. Paulla (*e*)

(*a*) *Felicius.* Ciceron avoit forcé le Mont Amanus & conquis plusieurs cantons voisins de la Cilicie.

(*b*) *Hunc risum.* Les railleries qu'il vouloit faire d'Hirrus.

(*c*) *Publicanorum.* C'étoit une société de Chevaliers Romains, ou de leurs agens, qui avoient affermé les revenus de la Cilicie. Il en étoit de même des autres revenus de la République ; c'est-à-dire, que les Chevaliers Romains en étoient les fermiers-généraux.

(*d*) *Cornificius Orestillæ,*

LETTRE VII.

LETTRE VII.

Celius à Ciceron.

J'Ignore ſi vous ſouhaitez de revenir bien-tôt ; mais plus vous avez eu de ſuccès, plus mes vœux ſont ardens pour votre retour. Tant que je ne vous reverrai point ici, je ne ſerai point ſans inquiétude pour cette guerre des Parthes. Je voudrois que les ſujets que j'ai de rire ne fuſſent troublés par aucune crainte. Cette Lettre ſera courte. Je profite à la hâte du courier des Publiquains, qui précipite ſon départ : mais je vous écrivis hier avec plus d'étenduë par votre Affranchi. Il n'y a rien de nouveau dans les affaires ; cependant vous apprendrez volontiers que le jeune Cornificius eſt fiancé avec la fille d'Oreſtilla. Paulla

Ce Cornificius fut enſuite Queſteur de Céſar, & c'eſt vraiſemblablement le même qui paroît, par les Lettres du liv. XII. avoir été collegue de Ciceron dans l'Augurat. Oreſtilla avoit été femme ou maîtreſſe de Catilina.

(e) *Paulla.* Cette Paulla étoit la même qui eſt appellée Polla dans l'Epitre 8. du livre II. Quoique les Dames Romaines priſſent rarement des ſurnoms, excepté dans le cas où elles étoient pluſieurs ſœurs & où elles étoient alors diſtinguées entr'elles par le nom de *tertia*, *quarta*, &c. il y en avoit

Valeria soror Triarii (*f*), divortium sine caussa, quo die vir è Provincia venturus erat, fecit. Nuptura est D. Bruto (*g*). Nondum retulerat. Multa in hoc genere incredibilia, te absente, acciderunt. Servius Ocella (*h*) nemini persuasisset se mœchum esse, nisi triduo bis deprehensus esset. Quæres ubi? Ubi hercule ego minime vellem. Relinquo tibi quod ab aliis quæras. Neque enim displicet mihi Imperatorem singulos percontari cum qua sit aliqui deprehensus. Vale.

néanmoins qui ne portoient pas le nom de leur famille. Celle-ci, par exemple, qui étoit sœur de P. Valerius Triarius, n'auroit dû se nommer que Valeria. De même Fausta, femme de Milon, qui étoit certainement fille de Sylla, auroit dû se nommer Cornelia. On ne sçait pas toujours les raisons qui faisoient déroger à l'usage.

(*f*) *Triarius*. P. Valerius Triarius étoit celui qui avoit accusé Scaurus, défendu par Ciceron. Il étoit



Valeria, sœur de Triarius, s'est séparée de son mari, sans aucune raison, le jour même qu'il devoit arriver de la Province. Elle doit se remarier à Décimus Brutus. Sa dot n'étoit point encore payée. Depuis votre absence, il est arrivé bien des choses incroyables dans le même genre. Servius Ocella n'auroit jamais persuadé à personne qu'il étoit adultere, s'il n'avoit été pris deux fois sur le fait dans l'espace de trois jours. Vous me demanderez, où? c'est en verité où je ne voudrois pas. Mais je vous laisse quelque chose à demander aux autres. J'aime assez qu'un Empereur demande à tout le monde avec quelle femme un homme a été surpris.

fils de ce Triarius, qui avoit été Lieutenant de L. Lucullus contre Mithridate, & qui avoit mal réüssi dans cette guerre. Ciceron loüe son éloquence dans le Livre intitulé *Brutus*.

(*g*) *De Bruto*. Decimus Brutus, de la même Maison que M. Brutus, & son complice dans le meurtre de César. Voyez les Lettres qui sont à lui & de lui.

(*h*) *Servius Ocella*. Voi. les Lettres du liv. I. Apparemment que son intrigue d'amour étoit avec quelque parente de Celius.



EPISTOLA VIII.

M. CÆLIUS M. CICERONI S. D.

ETSI de Republica quæ ſcribam habeo, tamen nihil quod magis gaviſurum te putem habeo quam hoc. Scito C. Sempronium Rufum (*a*), Rufum mel ac delicias tuas, calumniam maximo plauſu tuliſſe. Quæris qua in cauſſa? M. Tuccium, accuſatorem ſuum poſt ludos Romanos, reum lege Plotia de vi (*b*) fecit, hoc conſilio, quod videbat, ſi extraordinarius nemo acceſſiſſet, ſibi hoc anno cauſſam eſſe dicendam. Dubium porro illi non erat quid futurum eſſet. Nemini hoc deferre munuſculum maluit quam ſuo ac-

(*a*) *C. Sempronium Rufum.* Il y a de l'apparence que c'eſt celui dont il eſt parlé dans l'Epitre 14. du livre XIV. à Atticus, & dans la ſeconde du liv. V. Il y eſt appellé *Rufus Veſtorianus*, & l'on croit que ce ſecond ſurnom lui venoit du démêlé qu'il avoit eu avec Veſtorius.

(*b*) *Lege Plotia de vi.*

LETTRE VIII.

M. Celius à Ciceron.

Les affaires publiques me fournissent assez de matiere aujourd'hui ; mais je m'imagine que rien vous fera tant de plaisir que l'avanture de C. Sempronius Rufus, ce Rufus qui a toute la tendresse de votre cœur. Apprenez donc qu'il a pris la qualité d'accusateur, avec toutes sortes d'applaudissemens. Vous demandez dans quelle cause ? M. Tuscius l'avoit accusé après les Jeux Romains : il accuse à son tour M. Tuscius de violence, en vertu de la Loi Plotienne ; parce qu'il voyoit fort bien, si vous êtes curieux de le sçavoir, qu'à moins de quelque cause extraordinaire il ne pourroit éviter cette année de défendre la sienne. Comme il ne s'attendoit pas d'en sortir heureusement, il a cru qu'il ne pouvoit faire mieux que d'accuser

Les causes de violence se plaidoient avant les autres ; comme il paroît encore assez clairement par l'Oraison *pro Cælio*. Il y avoit là-dessus deux Loix célebres ; l'une de Plotius, & l'autre de Luctatius. *Vide Manut. in lib. de Legib.*

cusatori. Itaque sine ullo subscriptore (*c*) descendit, & Tuccium reum fecit. At ego simul atque audivi invocatus ad subsellia rei occurro : surgo, neque verbum de re facio. Totum Sempronium usque eo perago, ut Vestorium (*d*) quoque interponam, & illam fabulam narrem, quemadmodum tibi pro beneficio dederit, si quid injuriis suis esset, ut Vestorius teneretur. Hæc quoque magna nunc contentio Forum tenet. M. Servilius (*e*), postquam ut cœperat, omnibus in rebus turbarat, nec, quod non venderet, quidquam reliquerat, maxima nobis traditus erat invidia : neque Laterensis Prætor (*f*), postulante Pausania, nobis patronis, quo ea pecu-

(*c*) *Subscriptore.* Outre les défenseurs & les accusateurs, il y avoit de part & d'autre des gens qui souscrivoient pour ou contre ; c'est à-dire, qui se joignoient en faveur du coupable pour le justifier par leur témoignage, ou qui prenoient parti contre lui pour aider à le faire condamner.

(*d*) *Vestorium.* C'étoit un ami de Ciceron & d'Atticus. Il paroît qu'il l'emporta sur Sempronius, par la maniere dont Ciceron parle de lui au second livre des Lettres à Atticus.

(*e*) *M. Servilius.* Ce Servilius, quel qu'il fût, étoit

son accusateur même. Il a donc paru, sans être secondé de personne ; & Tuscius est celui sur lequel il a fait tomber son accusation. Au premier avis qu'on m'en a donné pour m'appeller à l'audience, je me rens au banc de l'accusé. Je me leve, & ne dis pas un mot de l'affaire : mais je tourmente Sempronius, jusqu'à lui rappeller Vestorius & tout le reste de l'avanture, lorsqu'il prétendit que l'obligation que vous lui aviez d'avoir arrêté Vestorius étoit une compensation pour ses injures. Le Forum retentit d'une autre affaire, qui n'est pas moins importante. M. Servilius, après avoir continué de déranger sa fortune, comme il avoit commencé, & vendant tout ce qui lui restoit, s'est remis sur moi de sa défense dans une cause assez odieuse. Le Préteur Laterensis avoit déja refusé, sur une demande de Pausanias, la permission d'informer ce que l'argent de toutes ces ventes étoit deve-

un homme sans conduite, contre lequel Q. Metellus Celer fit alors une Oraison. Il n'est pas besoin que je fasse remarquer combien il est difficile d'éclaircir des circonstances, dont souvent on ne trouve ailleurs aucune trace.

(*f*) *Laterensis Prætor.* C'est le Laterensis qui entreprit dans la suite de négocier un accommodement entre Lepidus & Plancus, & qui se tua pour avoir été trompé par Lepidus. *Voyez les Lettres de Plancus.*

nia perveniſſet, recipere voluit. Quod Pilius (*g*), neceſſarius Attici noſtri, de repetundis eum poſtulavit, magna illico fama ſurrexit, & de damnatione ferventer loqui eſt cœptum. Quo vento projicitur Appius minor (*h*), ut indicet pecuniam ex bonis patris perveniſſe ad Servilium, prævaricationiſque cauſſa diceret depoſitum LLS. LXXXI. Admiraris amentiam. Imo ſi actionem, ſtultiſſimaſque de ſe, nefarias de patre confeſſiones audiſſes. Mittit in (*i*) conſilium eoſdem illos, qui litis æſtimarant, Judices. Cum æquo numero ſententiæ fuiſſent, Laterenſis leges ignorans pronuntiavit, quid ſinguli Ordines judicaſſent: & ad extremum, ut ſolent, non redigam. Poſtquam diſceſſit, & pro abſoluto Servilius haberi cæp-

(*g*) *Pilius*, le pere ou le frere de Pilia, femme d'Atticus.

(*h*) *Appius minor*. Second fils de C. Clodius, qui étoit frere de Clodius Appius Gouverneur de Cilicie avant Ciceron, & de P. Clodius ennemi de Ciceron. Il y a de l'apparence qu'Appius *minor* & ſon frere aîné, qui ſe nommoit Appius *major*, avoient été adoptés tous

nu. Mais Pilius, allié de notre cher Atticus, ayant intenté une accusation formelle, cette démarche a fait beaucoup d'éclat, & l'on ne parloit déja que de la condamnation de Servilius. Le bruit a fait tant d'impression sur Appius le jeune, qu'il a crû devoir déclarer l'argent que Servilius a touché de son pere pour trahir son devoir par une honteuse prévarication. Il a fait monter la somme déposée à LXXXI. grands sesterces. Vous admirez sa folie. Que seroit-ce si vous aviez été présent à l'action, & que vous lui eussiez entendu faire des aveux aussi insensés par rapport à lui-même, que criminels à l'égard de son pere? Il n'a pas fait difficulté d'abandonner cette cause aux mêmes Juges qui ont évalué le fonds. Les voix s'étant trouvées en égal nombre, Laterensis, qui ignore absolument les Loix, a prononcé ce que chacun des trois Ordres avoit jugé; & puis, suivant l'usage des Préteurs, il a dit; je n'inscrirai rien. Après son départ, & lorsqu'on commen-

deux par Clodius Appius leur oncle, ce qui leur avoit fait prendre son surnom.

(*i*) *Mittit in consilium.* Quoique je prenne soin de ne rien laisser sans explication, il seroit trop long de répeter à chaque endroit ce que j'ai déja eu plusieurs fois l'occasion d'expliquer: d'ailleurs la suite du sens jette ici assez de jour.

tus, legisque unum & centesimum caput legit, in quo ita erat : quod eorum Judicum major pars judicarit, id jus ratumque esto : in tabulas absolutum non retulit, ordinum judicia perscripsit. Postulante rursus Appio, cum L. Lollio transegisset (*l*), & se relaturum dixit. Sic nunc neque absolutus, neque damnatus Servilius, de repetundis saucius Pilio tradetur. Nam de divinatione (*m*) Appius, cum calumniam (*n*) jurasset, contendere ausus non est, Pilioque cessit : & ipse de pecuniis repetundis à Serviliis est postulatus, & præterea de vi reus à quodam emissario suo Titio factus est. Recte hoc par habet (*o*). Quod

(*l*) *Transegit.* L. Lollius étoit apparemment ami de Laterensis, avec qui il s'accordoit pour absoudre Servilius, ou peut être même Avocat de Servilius.

(*m*) *De divinatione.* On appelloit *divination* les observations qui se faisoient avant le procès pour constituer l'accusateur, parce qu'il s'en présentoit souvent plus d'un & qu'il falloit choisir. *Voyez Pedianus, sur l'Oraison contre Verres, &c.* qui porte ce nom.

(*n*) *Calumniam jurasset.* L'accusateur juroit que son accusation n'étoit point une calomnie, & qu'il y étoit engagé par de fortes raisons.

(*o*) *Recte hoc par habet.*

çoit à regarder Servilius comme absous, il a pris la peine de jetter les yeux sur l'article 101. de la Loi, qui porte : » qu'on regarde comme décidé & ratifié ce qui aura été jugé par la plus grande partie des Juges. Là-dessus il s'est dispensé d'inscrire la Sentence telle qu'il l'avoit conçûë, & s'est contenté de marquer les Jugemens des trois Ordres. Appius a recommencé sa poursuite : mais Servilius s'étant accommodé avec L. Lollius son principal créancier, le Préteur a dit qu'il inscriroit enfin la Sentence. Ainsi Servilius n'ayant été proprement ni absous ni condamné dans cette premiere affaire, retombera du moins comme blessé dans les mains de Pilius; car sur ce qui regarde la divination, Appius, qui s'étoit porté pour accusateur, n'a pas voulu le disputer à Pilius; & d'ailleurs il a été lui-même accusé dans le même tems par les Servilius, & d'un autre côté encore par un certain Titius, qui n'est au fond que son propre émissaire. On peut dire que les combattans sont fort bien assortis.

A l'égard des affaires publiques, l'at-

Par est ici dans le sens où Ciceron dit ailleurs *par Gladiatorum*. Mais on a dû s'apercevoir que cet endroit est fort obscur.

ad Rempublicam pertinet, omnino multis diebus, exspectatione Galliarum, actum nihil est. Aliquando tamen, sæpe re dilata, & graviter acta, & plane perspecta Cn. Pompeii voluntate in eam partem, ut eum decedere post Kalendas Martias (*p*) placeret, Senatus-consultum, quod tibi misi, factum est, auctoritatesque perscriptæ (*q*). *S C. auctoritas.* Pridie Kal. Octob. in Æde Apollinis (*r*) scrib. affuerunt L. Domitius (*s*) Ahenobarbus, Q. Cæcilius, Q. F. Metellus Pius Scipio (*t*), L. Villius (*u*) Lucii F. Pomt. An-

(*p*) *Post Kal. Mart.* Il y a une contradiction sensible entre cet endroit & celui d'une Lettre à Atticus (5. I. VIII.) où Ciceron dit au contraire, que Pompée résista au Consul Marcellus, &c. Comme Ciceron & Celius ne peuvent s'être trompés là-dessus, il faut attribuer cette différence à l'instabilité de Pompée, qui changeoit à tous momens de résolution.

(*q*) *Auctoritates perscriptæ.* Pour donner plus de poids à un Décret du Sénat, on y mettoit les noms des Sénateurs qui y avoient contribué. Ainsi le titre *SC. auctoritas* signifie simplement les noms de ceux qui ont porté le Décret.

(*r*) *In Æde Apollinis.* Le Sénat se tenoit, ou dans les Temples, ou dans les anciennes chambres qui portoient le nom de leur Fondateur, comme *Curia Hostilia, &c.*

(*s*) *Domitius.* Il y avoit deux branches de cette Mai-

tente de quelque réglement touchant les Gaules a fait passer plusieurs jours dans l'inaction. Cependant, après bien des délais, après de graves délibérations, & lorsqu'il n'a pû rester aucun doute que l'inclination de Pompée ne fût que César fût rappellé après les Kalendes de Mars, on a pris le parti de former un Décret, & d'y marquer les noms de ceux qui l'ont porté. Décret du Sénat : » Le » dernier jour de Septembre, se sont » trouvés dans l'Assemblée qui s'est te- » nuë au Temple d'Apollon, Domi- » tius, Ahenobarbus, fils de Cn.; Q. » Cæcilius Metellus Pius Scipion, fils » de Q.; L. Villius Pomt. Annalis, fils

son, les *Ahenobarbus* & les *Calvinus*. Celui-ci avoit été Consul avec Appius Clodius.

(*t*) *Q. Cæcilius...Scipio.* Il étoit fils de Scipion l'Asiatique, & devint non seulement le beau-pere de Pompée, mais son partisan si zélé, qu'après la bataille de Pharsale il continua de soutenir sa querelle en Afrique, & se tua lui-même après avoir été vaincu par César. Il fut collegue de Pompée dans son troisiéme Consulat. Etant passé de la famille Cornelienne dans celle des Ceciliens, par l'adoption de Q. Metellus Pius, fils du Numidique, il en avoit tous les noms.

(*u*) *L. Villius.* Cette famille étoit très-ancienne, & Tite Live la nomme dès les premiers tems de la République. Le surnom d'Annalis lui venoit d'un de ses ancêtres, qui avoit porté la Loi par laquelle les années des Magistratures avoient été fixées. Elle prenoit aussi le nom de Pomtinus, de la Tribu Pomtinienne dont elle étoit; car il falloit que toutes les familles Romaines fussent rangées sous quelqu'une des vingt-quatre Tribus. Voyez Manuce, qui en a recueilli tous les noms.

nalis, C. Septimius, T. F. Quirina, Caius Lucceius (*x*) C. F., Pup. Hirrus (*y*), C. Scribonius C. F., Pop. Curio (*z*), L. Atteius L. F., An. Capito (*aa*), M. Oppius M. F. Terentina. Quod M. Marcellus Conful, V. F. (*bb*) de Provinciis Confularib. D. E. R. I. C. (*cc*) uti L. Paullus, C. Marcellus (*dd*) Confules, cum Magiftratum iniffent (*ee*) ex a d. x. Kal. (*ff*) Mart. quæ in fuo Magiftratu futuræ effent, de Confularibus Provinciis ad Senatum refer-

(*x*) *C. Lucceius.* On lifoit autrefois *Lucius*, qui a été changé en Lucceius, fur l'autorité de Manuce, parce qu'il a fort bien obfervé que Caius & Lucius font deux prénoms qui ne peuvent être enfemble, & que le fecond doit être le nom de famille. Or il n'a vû que Lucceius qui pût être fuppléé.

(*y*) *Hirrus.* Le même Manuce, fuivi de plufieurs autres, a crû que Caius Lucceius, *Luccen filius*, Puppius Hirrus étoient les noms d'un même Sénateur, & s'appuie fur de bonnes raifons. Cet Hirrus eft celui qui avoit été le compétiteur de Celius pour l'Edilité, & l'ennemi de Ciceron.

(*z*) *C. Scribonius---Curio.* Celui qui avoit été élevé par Ciceron. On a lû plufieurs Lettres qui lui font adreffées. Voyez fon caractere & fes avantures au huitiéme livre de la Vie de Ciceron.

(*aa*) *Capito.* C'eft le furnom de deux familles, l'Atteienne & la Fonteienne.

(*bb*) *V. F.* C'eft-à-dire, *verba fecit.*

(*cc*) *D. E. R. I. C.* Ce font les lettres initiales de ces cinq mots, *de ea re ita cenfuerunt.* Telle eft du moins l'interprétation de

» de Lucius ; C. Septimius Quirina, fils
» de T. ; Caius Lucceius Pup. Hirrus,
» fils de C. ; C. Scribonius Pop. Curio,
» fils de C. ; L. Atteius An. Capito, fils
» de L. ; M. Oppius Terentina, fils de
» M. ; le Conſul Marcellus ayant pro-
» poſé à l'Aſſemblée l'affaire des Pro-
» vinces conſulaires, voici quelle a été
» la déciſion de l'Aſſemblée : que les
» Conſuls L. Paullus & C. Marcellus
» ayant pris poſſeſſion de leur Magiſtra-
» ture aux Kalendes de Mars, qui ſe
» trouveront renfermées dans leur ter-
» me, feront leur rapport au Sénat de

Probus. D'ailleurs on lit tout au long dans une des Philippiques : „ quod Opimius „ Conſul verba fecit de Re- „ publica, de ea re ita cen- „ ſuerunt.

(*dd*) *L. Paullus------C. Marcellus.* Je paſſe ſur les noms qu'on a déja vûs : mais remarquons de Paullus qu'après avoir pris vigoureuſement parti contre Céſar à l'entrée de ſon Conſulat, il lui vendit enſuite ſon ſilence pour la ſomme de quinze cens talens. Ciceron lui écrit pluſieurs Lettres au liv. XV. A l'égard de C. Marcellus, j'ai dit, après Dion, qu'il étoit frere de M. Marcellus, qui avoit auſſi été Conſul. Suéton aſſure qu'il étoit ſon oncle. Ajoutons que c'eſt lui qui épouſa dans la ſuite Octavie, ſœur d'Auguſte, de laquelle il eut ce Marcellus, ſi bien célébré par Virgile au ſixiéme livre de l'Enéïde.

(*ee*) *Iniſſent.* Les Conſuls déſignés entroient en exercice le premier jour de Janvier, depuis l'an de Rome DXCVII ; car auparavant c'étoit le premier jour de Mars.

(*ff*) *Ex ad X. Kal.* Cette façon de parler ſe trouve dans d'autres Lettres & dans d'autres Anciens. Voy. dans Manuce pluſieurs remarques, qui feroient ici ſuperfluës. Le Décret du Sénat eſt plein de fautes dans les Manuſcrits & dans les anciennes Editions. J'ai ſuivi les plus récentes.

rent, neve quid prius ex Kalendis Martiis, neve quid conjunctim de ea re referretur à Consulibus, utique ejus rei caussa per dies Comitiales (*gg*) Senatum haberent, S. Q. C. facerent. Et cum de ea re ad Senatum referretur à Coss. eorum, qui in CCC. Judicibus (*hh*) essent, sex. abducere liceret. Si quid de ea re ad Populum, ad Plebem-ve (*ii*) lato opus esset, uti Serv. Sulpicius, M. Marcellus Coss. Prætores, Tribunique Pleb. quibus eorum videretur, ad Populum, Plebem-ve ferrent: quod ii non tulissent, uti quicumque deinceps essent, ad Populum Plebem-ve ferrent. I. V. prid. Kalend.

(gg) *Dies Comitiales.* La Loi Pupia défendoit les Assemblées du Sénat pendant le tems des Comices, qui commençoient après les Fêtes Quirinales, c'est-à-dire, le de Février.

(hh) *In CCC. Judicibus.* Le Sénat avoit été composé dans les tems précédens de trois cens Sénateurs; mais depuis le troisiéme Consulat de Pompée ce nombre étoit monté à trois cens soixante. C'est Plutarque qui est le garend du premier de ces deux calculs; & lui encore, avec Velleius, qui l'est du second. J'ai déja remarqué que les Juges de Rome étoient les Sénateurs, les Chevaliers & les Tribuns du Trésor: ce qui doit faire comprendre ici que pour rendre l'Assemblée du Sénat plus nombreuse, il falloit que les Sénateurs qui étoient occupés à juger, quittassent leur Tribunal

» ce qui regarde les Provinces consu-
» laires : qu'ils ne feront point d'autre
» rapport avant celui-là, ni conjointe-
» ment avec celui-là: qu'ils ordonneront
» par un Décret, que les Assemblées du
» Sénat puissent se tenir pendant les
» jours des Comices ; & que lorsque
» cette affaire sera rapportée dans l'As-
» semblée par les Consuls, il sera per-
» mis qu'il s'y trouve au moins soixante
» du nombre des CCC. Juges : que s'il
» est nécessaire de communiquer là-des-
» sus quelque chose à l'Assemblée du
» Peuple, Servius Sulpicius & M. Mar-
» cellus, Consuls actuels, les Préteurs,
» les Tribuns du Peuple, ou ceux d'en-
» tr'eux qu'on jugeroit à propos de
» nommer, seront députés à l'Assem-
» blée du Peuple. Telle est la décision

pour s'y rendre. En effet, il étoit souvent arrivé que le nombre n'avoit point été aussi grand que le demandoit la Loi pour porter un Décret. C'est ce qui donna sujet aux représentations qui se lisent entre les fragmens de l'historien Salluste, dans une Lettre à César *de Republica ordinand*.

(ii) *Ad Populum Plebemve*. Le nom de *Populus* comprenoit tous les Ordres de Rome. *Plebs* signifioit le Peuple proprement dit, c'est-à-dire, le troisiémé Ordre de la République, qui étoit le Plébeïen. Les Tribuns du Peuple ne proposoient qu'à l'Ordre Plébeïen ; ce qui s'appelloit *ferre ad Plebem*, parce qu'il n'avoit pas droit de convoquer les Patriciens : au lieu que les Consuls & les Préteurs pouvoient proposer au Peuple, *ferre ad Populum*, parce qu'ils avoient le droit de convoquer par leur Edit tous les citoyens, c'est-à-dire, tous les Ordres de Rome.

(*ll*) Octob. in Æde Apollinis ; ſcrib. affuerunt L. Domitius Ahenobarbus, Q. Cæcilius, Q. F. Metellus Pius Scipio, L. Villius L. F., Pomt. Annalis ; C. Septimius T. F. Quirina, C. Scribonius C. F. Pop. Curio, L. Atteius, L. F. An. Capito, M. Oppius M. F. Terentina. Quod M. Marcell. Coſſ. V. F. de Provinciis D. E. R. I. C. Senatum exiſtimare, neminem eorum qui poteſtatem habent intercedendi, impediendi, moram afferre opportere, quo minus de R. P. Q. C. ad Senatum referri, Senatique-conſultum fieri poſſit. Qui impedierit, prohibuerit, eum Senatum exiſtimare contra Rempublicam feciſſe. Si quis huic Senatus-conſulto interceſſerit, Senatui placere auctoritatem perſcribi, & de ea re ad Senatum, Populumque referri. Huic Senatus-conſulto interceſſit C. Cælius, L. Vinicius, P. Cornelius (*mm*), C. Vibius Panſa. Item Senatui placere de militibus, qui in exercitu

» de l'Assemblée, tenuë le dernier jour
» de Septembre, dans le Temple d'A-
» pollon. S'y sont trouvés présens L.
» Domitius Ahenobarbus, fils de Cn.;
» Q. Cecilius Metellus Pius Scipion,
» fils de Q.; L. Villius Pomptinus An-
» nalis, fils de L.; C. Septimius Qui-
» rina, fils de T.; C. Scribonius Pop.
» Curio, fils de C.; L. Atteius An.
» Capito, fils de L.; M. Oppius Te-
» rentina, fils de M. Le Consul M.
» Marcellus ayant proposé l'affaire des
» Provinces, la décision de l'Assem-
» blée est, qu'il paroît au Sénat qu'au-
» cun de ceux qui ont le pouvoir de
» former des oppositions & des empê-
» chemens, ne doit faire naître aucun
» obstacle qui puisse retarder le Décret
» du Sénat, & que celui qui s'opposera,
» qui empêchera, sera regardé du Sénat
» comme l'ennemi de la République: que
» si quelqu'un s'oppose néanmoins à ce
» Décret, il plaît au Sénat qu'il passe
» sous le nom d'*Autorité*, & que le rap-
» port en soit fait au Sénat & au Peu-
» ple. Malgré toutes ces précautions,
C. Celius, L. Vinicius, P. Corne-

(ll) *I. V. Prid. Kal.* Les Commentateurs trouvent beaucoup de difficulté dans l'explication des deux lettres initiales *I. V.* Il me semble que tout ce qui précède ne permet pas de s'y tromper, & qu'il faut entendre *ita visum*.

(mm) *Cornelius.* Ce Cor-

C. Cœsaris sunt : qui eorum stipendia merita (*nn*) aut caussas, quibus de caussis missi fieri debebant, habeant, ad hunc Ordinem referri, ut eorum ratio habeatur, caussæque cognoscantur. Si quis huic S. C. intercesserit, Senatui placere auctoritatem perscribi,& de ea re ad Senatum Populumque referri. Huic Senatus-consulto intercessit C. Cælius, C. Pansa, Tribuni Plebis. Itemque Senatui placere, in Ciliciam Provinciam & in octo reliquas (*oo*) Provincias, quas Prætorii pro Prætore obtinerent, eos qui Prætores fuerunt, neque in Provincia cum imperio fuerunt, quos eorum ex S. C. in Provincias pro Prætore mitti oporteret, eos sortito in Provincias mitti placere. Si ex eo numero, quos ex S. C. in Provincias ire oporteret, ad numerum non essent, qui

nelius étoit Plébéïen, puisqu'il étoit Tribun du Peuple: cependant tous les Cornelius, c'est-à-dire, les Lentulus, les Scipions, les Dolabella étoient Patriciens. *Voyez la Lettre premiere du premier Livre.* Je ne dis rien des autres noms, qui sont revenus mille fois.

(*nn*) *Stipendia emerita.* On appelloit soldats émeri-

lius, & C. Vibius Pansa ont formé des oppositions. » Qu'il plaise au Sénat » qu'on lui fasse le rapport de ce qui re- » garde les soldats émérites ou causai- » res de l'armée de César, afin qu'on » ait égard à leurs demandes, & qu'on » examine leurs raisons; que si quelqu'un » s'oppose à ce Décret il plaît au Sénat » qu'il passe sous le nom d'*Autorités*, & » que le rapport en soit fait au Sénat & » au Peuple. C. Celius & C. Pansa, Tribuns du Peuple, ont formé ici leur opposition. » Qu'il plaise encore au Sé- » nat que pour la Province de Cilicie » & les huit Provinces Prétoriennes, » les Commandans qu'il plaira au Sénat » d'y envoyer soient choisis au sort en- » tre les Préteurs qui n'ont point enco-

res, ou à la paie émerite, ceux qui avoient servi l'espace de dix ans, & qui étoient alors dispensés du serment de la milice.

(oo) *In Ciliciam, in octo reliquas.* Il est assez difficile de fixer quelles étoient véritablement les Provinces Consulaires; car il arrivoit souvent, par la volonté du Sénat, qu'elles fussent gouvernées par des Prétoriens, comme les Prétoriennes l'étoient aussi quelquefois par des Consulaires. C'étoit donc plûtôt de la qualité de celui qui les gouvernoit actuellement qu'elles tiroient leur dénomination, que d'aucun réglement habituel. Cependant il paroît certain qu'il y en avoit plusieurs qui ne changeoient jamais de nature. Quoiqu'il en soit, les Gaules, l'Espagne, la Syrie & la Cilicie étoient alors Consulaires; & les huit Provinces Prétoriennes dont il est ici question, étoient la Macédoine, l'Ionie, l'Asie, la Sicile, la Sardaigne, la Bithynie, la Crete, & la partie de la Mauritanie où Juba ne régnoit point.

in eas Provincias proficiſcerentur. Tumuti quodque Collegium primum Prætorum fuiſſet, neque in Provincias profecti eſſent, ita forte in Provincias proficiſcerentur. Si ii ad numerum non eſſent, tunc deinceps proximi cujuſque Collegii, qui Prætores fuiſſent, neque in Provincias profecti eſſent, in ſortem conjicerentur, quoad is numerus (*pp*) effectus eſſet, quem ad numerum in Provincias mitti oporteret. Si quis huic S. C. interceſſiſſet, auctoritas perſcriberetur. Huic Senatus-conſulto interceſſit C. Cælius, C. Panſa, Tribuni Plebis. Illa præterea Cn. Pompeii ſunt animadverſa, quæ maxime confidentiam attulerunt hominibus, ut diceret ſe ante Kalend. Mart. non poſſe ſine injuria de Provinciis Cœſaris ſtatuere, poſt Kal. Mart. ſe dubitaturum. Cum interrogaretur ſi qui tum intercederent, dixit; hoc nihil intereſſe, utrum C. Cœſar Senatui dicto au-

» ré eu de commandement dans les
» Provinces : que s'il ne s'en trouve
» point assez entre les derniers Pré-
» teurs, on remonte aux Préteurs pré-
» cédens qui n'ont point commandé
» dans les Provinces; & ; si ceux-ci ne
» suffisent point encore, à ceux qui les
» ont précédés immédiatement, jusqu'à
» ce que le nombre suffisant soit rem-
» pli : que si l'on s'oppose à ce Décret,
» il passe sous le nom d'Autorité. C. Celius & C. Pansa, Tribuns du Peuple, n'ont pas laissé de s'y opposer. D'un autre côté, on a remarqué quelques discours de Pompée qui ont augmenté la confiance de bien des gens. Il a dit qu'avant les Calendes de Mars il ne pouvoit rien décerner sans injustice sur les Provinces de César, mais qu'après ce tems il verroit ce qu'il auroit à faire. Et quelqu'un lui ayant demandé quel parti l'on prendroit s'il y avoit alors des oppositions, il a répondu que, soit que César refusât d'obéir au Décret, soit qu'il portât ses émissaires à s'y opposer, on n'y mettroit aucune différence. Mais s'il prétendoit, a repris quelqu'un, être

(pp) *Is numerus*. Le nombre de neuf, pour les huit Provinces Prétoriennes, & la Cilicie, qui l'étoit aussi, quoiqu'elle fût gouvernée cette année par un Consulaire.

diens futurus non eſſet, an pararet qui Senatum decernere non pateretur. Quid ſi, inquit alius, & Conſul eſſe, & Exercitum habere volet? At ille, quam clementer (*qq*)! quid ſi filius meus fuſtem mihi impingere volet? His vocibus, ut exiſtimarent homines Pompeio cum Cœſare eſſe negotium, effecit. Itaque jam, ut video, alteram (*rr*) utram ad conditionem deſcendere vult Cœſar, ut aut maneat, neque hoc anno ſui ratio habeatur: aut ſi deſignari poterit, decedat. Curio ſe contra eum totum parat; quid aſſequi poſſit neſcio. Illud video, bene ſentientem, etſi nihil effecerit, cadere non poſſe. Me tractat liberaliter Curio (*ss*), & mihi ſuo mu-

(*qq*) ***At ille quam clementer, &c.*** Il faut remarquer que Pompée changeant d'inclination & de principes, commençoit à retracter tout ce qu'il avoit fait l'année d'auparavant en faveur de Céſar. Mais il étoit trop tard.

(*rr*) ***Ad alterutram.*** Céſar craignant, ſuivant les Hiſtoriens Romains, que s'il quittoit ſon Gouvernement & ſon Armée ſans être aſſuré du Conſulat, on ne lui causât quelque chagrin pour avoir fait bien des choſes contraires aux Loix & aux Auſpices, étoit réſolu de ne pas s'y expoſer. Mais la crainte auſſi de ſe rendre trop

Consul & conserver une Armée ? Pompée a repliqué avec une douceur admirable : mais si mon fils vouloit me frapper d'un bâton ? Ce langage a fait conclure qu'il est en négociation avec César. Ainsi je m'imagine que César acceptera l'une de ces deux conditions ; ou de conserver sa Province & de ne pas penser cette année au Consulat ; ou de revenir, s'il parvient à se faire désigner. Curion prépare toutes ses forces contre lui. J'ignore ce qu'il peut obtenir ; mais quand il n'obtiendroit rien, je vois clairement qu'un homme qui pense bien ne sçauroit tomber. Curion me traite avec amitié : le présent qu'il m'a

odieux, le faisoit consentir à renoncer cette année au Consulat si on lui laissoit son Gouvernement comme Pompée l'avoit lui-même sollicité pour lui l'année précédente Curion étoit encore dans les interêts de la République. Il les abandonna bien-tôt pour se joindre à César, qui en devint moins traitable. Remarquons que la Loi demandoit un intervalle de dix ans entre deux Consulats dans un même citoyen. On n'y dérogea qu'une fois depuis la Dictature de Sylla jusqu'à celle de César ; ce fut l'année où les divisions domestiques obligerent de créer Pompée Consul sans collegue. César touchoit à sa dixiéme année.

(ss) Curion, comme on l'a vû au liv. avoit donné des Jeux en mémoire de son pere ; & n'ayant plus besoin des Pantheres qu'il avoit eûës d'Afrique, il en avoit fait présent à Celius, qui n'avoit plus ainsi de prétexte pour retarder les siens : mais il vouloit joindre des Pantheres de Cilicie à celles d'Afrique. L'approche de ses Jeux le rendoit aussi plus empressé pour se faire payer le billet de Sittius.

nere negotium imposuit. Nam si mihi non dedisset eas quæ ad ludos ei advectæ erant Africanæ, potuit supersederi. Nunc, quum dare necesse est, velim tibi curæ sit, quod à te semper petii, ut aliquid istinc bestiarum habeamus : Sittianamque syngrapham tibi commendo. Libertum Philonem istuc misi, & Diogenem Græcum, quibus & mandata & Litteras ad te dedi. Eos tibi & rem de qua misi, velim, curæ habeas. Nam, quam vehementer ad me pertineat, in iis quas tibi illi reddent Litteris descripsi. Vale.

EPISTOLA IX.

CÆLIUS CICERONI S.

SIC tu, inquis, Hirrum (*a*) tractasti ? Immo si scias quam facile, quam ne contentionis quidem minimum fuerit, pudeat te, au-

fait, m'engage dans un aſſez grand embarras ; car s'il ne m'avoit pas donné les Pantheres qu'on lui avoit envoyées d'Afrique pour ſes Jeux, j'aurois pû différer les miens : mais à préſent que je ſuis comme forcé de les donner, je vous prie, comme je n'ai pas ceſſé de le faire, de me procurer quelques bêtes de votre Province. Je vous recommande auſſi le billet de Sittius. J'ai fait partir pour la Cilicie, Philon mon Affranchi, & Diogenes le Grec, avec des Lettres pour vous & d'autres commiſſions. Vous aurez la bonté de prendre ſoin d'eux & de l'affaire dont je les ai chargés. Je vous ai marqué dans les Lettres qu'ils vous remettront, combien je ſuis intereſſé au ſuccès de leur voyage.

LETTRE IX.

Celius à Ciceron.

Vous me demandez comment j'ai oſé traiter ſi mal Hirrus. En vérité ſi vous ſçaviez combien il m'en a peu coûté, & la tranquillité même avec la-

(*a*) *Hirrum.* Cette Lettre & les ſuivantes demandent qu'on ait lû celles qui les précedent, avec les Notes.

ſum illum unquam eſſe incedere tanquam tuum competitorem. Poſt repulſam vero riſus facit, civem bonum ludit, & contra Cœſarem ſententias dicit : exſpectationem corripit : Curionem prorſus non mediocriter objurgat, ac repulſa ſe mutavit. Præterea,qui nunquam in Foro apparuerit, non multum in Judiciis verſatus ſit, agit cauſſas liberales. Sed raro poſt meridiem. De Provinciis quod tibi ſcripſeram Idibus Sextilibus actum iri, interpellat Judicium Marcelli, Conſulis deſignati. In Kalendas rejecta re, ne frequentiam quidem efficere potuerunt. Has Litteras ad IV. Non. Septemb. dedi, cum ad eam diem ne profligatum quidem quidquam erat. Ut video, cauſſa hæc integra in proximum annum transferetur ; &, quantum divino, relinquendus tibi erit qui Provinciam obtineat. Nam non expeditur ſucceſſio, quum Galliæ, quæ habent interceſſo-

quelle il a tout souffert ; vous auriez honte qu'un homme de cette sorte ait jamais osé prendre la qualité de votre compétiteur. Depuis le refus qu'il a essuyé, il apprête beaucoup à rire. Il joüe le bon citoyen. Il déclame contre César. Il s'emporte contre les retardemens. Il maltraite vivement Curion. Enfin ce refus en a fait un autre homme. Que dis-je ? lui qui n'avoit jamais paru au Forum, & qui connoissoit peu les affaires du Barreau, il plaide des causes de liberté ; mais rarement après midi. L'autorité de Marcellus, Consul désigné, a fait différer l'affaire des Provinces, qui devoit être traitée le 15. d'Août, comme je vous l'avois marqué. Elle avoit été remise au premier du mois suivant ; mais ils n'ont pû rendre l'Assemblée assez nombreuse. Je vous écris cette Lettre le 3. de Septembre, & je ne vois pas qu'on soit encore fort avancé. Il y a bien de l'apparence que cette affaire sera remise entierement à l'année prochaine ; & je suis trompé si vous n'êtes obligé de laisser quelqu'un pour vous succeder. La raison qui retarde ainsi le réglement de la succession est l'intercession en faveur des Gaules, qu'on voudroit néanmoins réduire à la condition des autres

rem, in eandem conditionem quam ceteræ Provinciæ vocantur. Hoc mihi non eſt dubium. Quo tibi magis ſcripſi ut ad hunc eventum te parares. Fere Litteris omnibus tibi de Pantheris ſcripſi. Turpe tibi erit Patiſchum Curioni decem Pantheras miſiſſe, te non multis partibus plures: quas ipſas Curio mihi, & alias Africanas decem donavit; ne putes illum tantum prædia ruſtica dare ſcire. Tu, ſi modo memoria teneres, & Cybiratas arceſſeris, itemque in Pamphyliam Litteras miſeris (nam ibi plures capi aiunt) quod voles efficies. Hoc vehementius laboro nunc, quod ſeorſum à collega (*b*) puto mihi omnia paranda. Amabo te, impera tibi hoc curæ. Soles libenter, ut ego, majorem partem nihil curare. In hoc negotio nulla tua, niſi loquendi, cura eſt, hoc eſt imperandi & mandandi. Nam ſimul atque erunt captæ, qui alant eas & deportent, habes

Provinces. J'en parle avec certitude ; & c'est ce qui m'engage à vous écrire, afin que vous puissiez vous préparer à cet évenement. Vous n'avez pas reçu de moi une seule Lettre où je ne vous aie parlé des Pantheres. Il seroit bien honteux que Patiscus en eût envoyé dix à Curion, & que je n'en obtinsse pas un plus grand nombre de vous, qui pouvez en tirer de quantité d'endroits. Curion m'a donné celles de Patiscus, & dix autres qu'il avoit reçuës d'Afrique ; car sa libéralité ne se borne point à donner des maisons de campagne. Pour vous, si vous avez la bonté seulement de vous souvenir de ma priere, & de donner des ordres aux Cybirates & en Pamphilie, où l'on dit qu'il s'en prend beaucoup, vous m'en procurerez autant qu'il vous plaira. J'en suis d'autant plus pressé, que mes préparatifs ne se font pas de concert avec mon collegue. Je vous demande donc en grace de prendre ce soin sur vous. Je sçai que la plûpart des petits détails vous échappent comme à moi : mais dans cette occasion vous n'avez qu'à parler, c'est-à-dire, qu'à expli-

(*b*) *A collega.* Hirrus & Vicinianus ayant été rejettés, c'étoit apparemment M. Octavius qu'on lui avoit donné pour collegue.

eos quos ad Sittianam syngrapham misi. Puto etiam, si ullam spem mihi Litteris ostenderis, me isto missurum alios. Marcum Feridium (*c*), Equitem Romanum, amici mei filium, bonum & strenuum adolescentem, qui ad suum negotium istuc venit, tibi commendo, & te rogo ut eum in tuorum numero habeas. Agros quos fructuarios habent civitates, vult tuo beneficio, quod tibi facile & honestum (*d*) factu est, immunes esse. Gratos & bonos viros tibi obligaris. Nolo te putare Favonium (*e*) à columnariis (*f*) præteritum esse : optimus quisque eum

(*c*) *Feridium.* On ne connoît point de famille Romaine de ce nom. Mais quelques Manuscrits ont *Fufidius*, nom connu. Remarquons avec Manuce qu'il y avoit de la différence entre *Eques* & *Eques Romanus*. Sa preuve est tirée des Philippiques 6. & 7. On appelloit *Equites Romani* ceux qui étoient actuellement au service militaire ; c'est-à-dire, qui entretenoient un cheval pour cet usage & qui étoient distribués en centuries. Les autres étoient simplement *Equites*, & ne passoient pas pour être proprement de l'Ordre Equestre. Les Publicains étoient de cet Ordre. Tel étoit Feridius ou Fusidius.

(*d*) *Honestum.* On ne conçoit pas bien pourquoi cela étoit honnête. Mais ce mot tombe apparemment sur le service en général.

(*e*) *Favonium.* Excellent citoyen, qui, ayant été

quer vos volontés & donner vos ordres. Aussi-tôt que les Pantheres seront prises, vous avez pour les nourrir & les transporter, les gens que j'ai envoyés pour le billet de Sittius ; & je pourrai même vous en envoyer d'autres si vos Lettres me donnent quelqu'esperance. Je vous recommande Marcus Fetidius, & je vous prie de le recevoir au nombre de vos amis. C'est un jeune Chevalier Romain d'excellent caractere, ami de mon fils, & qui se rend en Cilicie pour ses affaires. Il voudroit obtenir de vous des exemptions pour les terres qui paient un revenu annuel aux Villes. Cette grace peut s'accorder facilement & sans reproche ; & vous obligerez d'honnêtes gens, qui sont capables de reconnoissance. Ne vous imaginez pas que Favonius n'ait été rejetté que par des gens

Edile sous le Consulat de Calvinus & de Messalla, étoit en droit de solliciter cette année la Préture. Sa sagesse & son zéle pour le bien public le faisoient comparer à Caton. Valere Maxime (l. VI. c. 4.) rapporte de lui un fort bon mot, dans le tems que Pompée paroissoit abuser de son pouvoir. Favonius lui voyant un ruban blanc à la jambe ; qu'im„ porte, *dit-il*, à quelle „ partie du corps il ait le „ diadême ? Suétone rend le même témoignage à sa fermeté dans la Vie d'Auguste.

(*f*) *A columnariis.* C'est un sujet d'étonnement pour Celius, qu'un si honnête-homme n'ait pas eu les voix des honnêtes-gens ; car il ne seroit pas surprenant que les colomnaires, c'est-à-dire, les gens de rien, qui étoient appellés en Justice à la colomne Menienne, l'eussent négligé.

non fecit. Pompeius tuus aperte Cœſarem & Provinciam tenere cum Exercitu, & Conſulem eſſe. Tamen hanc ſententiam dixit, nullum hoc tempore Senatus-conſultum faciendum. Scipio (*g*) hanc, ut, Kalend. Martiis, de Provinciis Galliis, nec quid conjunctim referretur. Contriſtavit hæc ſententia Balbum (*h*) Cornelium : & ſcio eum queſtum eſſe cum Scipione. Canidius in defenſione (*i*) ſua fuit diſertiſſimus ; in accuſatione ſatis frigidus. Vale.

EPISTOLA X.

CÆLIUS CICERONI S.

SANE quam Litteris C. Caſſii (*a*) & Dejotari (*b*) ſu-

(*g*) *Scipio*, alors beau-pere de Pompée. Voyez la Lettre précédente.

(*h*) *Balbum Cornelium.* Intime ami de Céſar, déja connu par pluſieurs Notes.

(*i*) *In defenſione.* On a lû dans la Lettre quatriéme que Calidius avoit été attaqué par les deux Gallius. Il accuſa enſuite Q. Gallius, qui fut défendu par Ciceron.

méprifables : les plus honnêtes-gens lui ont refufé leurs fuffrages. Votre Pompée répete ouvertement que Céfar confervera fa Province avec une Armée, & qu'il n'en fera pas moins Conful. Son fentiment néanmoins eft qu'un Décret du Sénat ne feroit point à préfent de faifon. Mais Scipion veut qu'on ne laiffe pas de rapporter l'affaire des Gaules aux Kalendes de Mars, & qu'on n'y joigne pas d'autre affaire. Ce dernier avis chagrine Balbus Cornelius, & je fuis même informé qu'il en a fait des plaintes à Scipion. Canidius s'eft défendu avec beaucoup d'éloquence : mais il a paru affez froid dans fon accufation.

LETTRE X.

Celius à Ciceron.

Les Lettres de Caffius & de Déjotarus n'ont pû manquer de nous al-

On voit dans le livre *de clar. Orator.* que c'étoit un froid Orateur.

(*a*) *C. Caffii.* Celui qui fut enfuite un des meurtriers de Céfar, & qui ayant été Quefteur de M. Craffus, tué contre les Parthes, avoit ramené à Antioche les débris de l'armée Romaine.

(*b*) *Dejotari.* Dejotarus, Roi de Gallogrece, intime ami de Ciceron, & fidéle allié du Peuple Romain. L'Euphrate étoit de ce côté là le terme de l'Empire.

mus commoti. Nam Caſſius cis Euphratem copias Parthorum eſſe ſcripſit : Dejotarus, profectas per Commagenem (c) in Provinciam noſtram. Ego quidem præcipuum metum, quod ad te attinebat, habui, qui ſcirem quam paratus ab Exercitu eſſes, ne quod hic tumultus dignitati tuæ periculum afferret. Nam de vita, ſi paratior ab Exercitu eſſes, timuiſſem. Nunc hæc exiguitas copiarum, receſſum, non dimicationem mihi tuam præſagiebat. Hoc quomodo acciperent homines, quam probabilis neceſſitas futura eſſet vereor etiam nunc : neque prius deſinam formidare, quam tetigiſſe te Italiam audiero. Sed de Parthorum tranſitu nuntii varios ſermones excitarunt. Alius enim Pompeium mittendum, alius ab urbe Pompeium non removendum, alius Cœſarem cum ſuo Exercitu, alius Conſules, nemo tamen ex Senatus-conſulto privatos. Conſules au-

larmer beaucoup. Caſſius écrit que les Parthes ont paſſé l'Euphrate ; & Déjotarus, qu'ils ont pris par la Comagene pour gagner notre Province. Moi, qui ſçais combien vous êtes mal en troupes, je n'appréhende rien tant que de voir votre dignité expoſée, dans ce tumulte, à quelqu'atteinte. Si votre armée étoit meilleure je craindrois pour votre vie : mais la foibleſſe de vos troupes m'annonce une retraite plûtôt qu'un combat. Je ſuis embarraſſé comment elle ſera priſe ici, & ſi l'on ſe perſuadera aiſément qu'elle étoit néceſſaire. Enfin je ne ceſſerai point de trembler, que je ne vous ſçache en Italie. Cette nouvelle du paſſage des Parthes a fait naître ici divers ſentimens. Les uns veulent qu'on envoye Pompée : les autres ne veulent point que Pompée quitte la Ville. D'autres prétendent que c'eſt Céſar qu'il faut envoyer avec ſon armée : d'autres, qu'il faut envoyer des Conſuls. Perſonne ne propoſe de donner cette commiſſion à des Particuliers ſur un ſimple Décret du Sénat. Mais les Conſuls, qui craignent d'être obligés

(c) *Comagenem.* Royaume d'Aſie, où régnoit Antiochus, allié du Peuple Romain. *Provinciam noſtram* étoit la Syrie, commandée par Bibulus & voiſine du Gouvernement de Ciceron.

tem, quia verentur ne illud Senatus-consultum fiat, ut paludati (*d*) exeant, aut contumeliose præter eos ad alium res transferatur, omnino Senatum haberi nolunt: usque eo ut parum diligentes in Republica videantur; sed honeste, sive negligentia, sive inertia est, sive ille quem proposui, metus latet, sub hac temperantiæ existimatione, nolle Provinciam. A te Litteræ non venerunt: & nisi Dejotari subsecutæ essent, in eam opinionem Cassius venerat, quæ diripuisset ipse ut viderentur ab hoste vastata, finxisse bellum, & Arabas in Provinciam immisisse; eosque Parthos esse, Senatui renuntiasse. Quare ribi suadeo, quicumque est status rerum, diligenter & caute perscribas, ne aut velificatus alicui dicaris, aut aliquid, quod referret scire, reticuisse. Nunc exitus est anni. Nam

(*d*) *Ut paludati.* Le jour que les Généraux partoient de Rome pour s'aller mettre à la tête des armées, ils se revêtoient au Capitole d'une robbe appellée *paludamen-*

effectivement de partir par un Décret du Sénat, & qui sentent néanmoins combien il leur seroit honteux que cette commission tombât sur un autre qu'eux, ne veulent point absolument que le Sénat s'assemble; jusqu'à se faire soupçonner de manquer de zéle pour la République, & de vouloir se dispenser honnêtement d'aller faire la guerre aux Parthes, soit que ce soit négligence, ou lâcheté, ou la crainte dont je viens de parler, & qui se cache peut-être sous cette apparence de retenuë. On n'a reçu de vous aucune Lettre. Si Déjotarus n'avoit écrit ensuite, on se seroit figuré que la guerre n'auroit été qu'une feinte de Cassius pour attribuer à l'Ennemi ses propres ravages, & que les Parthes dont il parle au Sénat ne seroient que les Arabes, qu'il auroit fait entrer lui-même dans la Province. Quelle que soit donc la situation des affaires, je vous conseille d'en rendre promptement un compte exact, si vous ne voulez être accusé de flatter quelqu'un, ou d'avoir caché mal-à-propos ce qu'il est important qu'on n'ignore

tum. Après avoir fait leur priére à Jupiter ils sortoient de la Ville dans cet habillement, & ils attendoient au champ de Mars que leur équipage les eût rejoint. *Vid. Ruben. de re vestiar.*

ego has Litteras ad XIIII. Kal. Decemb. ſcripſi. Plane nihil video ante Kalend. Januar. agi poſſe. Noſti Marcellum, quam tardus & parum efficax ſit, itemque Servium, quam cunctator. Cujuſmodi putas hoc eſſe? Aut qui, id quod nolint, conficere poſſe; qui quæ cupiunt, tamen ita frigide agunt ut nolle exiſtimentur? Novis Magiſtratibus autem, ſi Parthicum bellum erit, hæc cauſſa primos menſes occupabit. Sin autem non erit iſtic bellum, aut tantum erit, ut vos aut ſucceſſores parvis additis copiis ſuſtinere poſſint, Curionem video ſe dupliciter jactaturum, primum ut aliquid Cœſari adimat: inde ut aliquid Pompeio tribuat, quidvis, quamlibet tenue munuſculum. Paullus (*e*) porro non humane de Provincia loquitur. Hujus cupiditati occurſurus eſt Furnius noſter. Plures ſuſpicari non poſſum. Hæc novi. Alia quæ poſſunt accidere, non cerno,

point. La fin de l'année approche ; car je vous écris le 17. de Novembre. Il n'y a nulle apparence qu'on puiſſe rien faire avant les Calendes de Janvier. Vous connoiſſez la lenteur de Marcellus ; il ne finit rien : & Servius, comme vous ſçavez, aime beaucoup à temporiſer. Quelles gens, que ceux qui n'agiſſent point parce qu'ils ne veulent point agir, ou qui le veulent ſi froidement qu'on s'imagine qu'ils ne le veulent point ? A l'égard des nouveaux Magiſtrats, ſi nous avons la guerre contre les Parthes, ils ne ſeront occupés pendant les premiers mois que de cette affaire. Si cette guerre s'évanoüit, ou ſi elle n'eſt pas ſi redoutable que l'addition de quelques troupes ne ſuffiſe à vous ou à vos ſucceſſeurs pour la ſoutenir, je prévois que Curion ſe fera doublement valoir ; premierement, pour ôter quelque choſe à Céſar ; enſuite pour procurer quelque nouvel avantage à Pompée, de quelque nature & quelque léger qu'il puiſſe être. Paullus ne parle pas favorablement de la Province : mais il trouvera dans ſon chemin nôtre ami Furnius. Mes conjectures ne

(e) *Paullus*. Conſul déſigné. Il n'avoit point encore reçu de Céſar les 1500 talens qui l'empêcherent enſuite de déclamer contre lui.

Multa tempus afferre & præparata multa ſcio: Sed intra fines hos, quæcumque acciderint, vertentur. Illud addo ad actiones C. Curionis, de agro Campano : de quo negant Cœſarem laborare, ſed Pompeium valde nolle, ne vacuus advenienti Cœſari pateat. Quod ad tuum deceſſum attinet, illud tibi non poſſum polliceri, me curaturum ut tibi ſuccedatur. Illud certe præſtabo ne amplius prorogetur (*f*). Tui conſilii eſt, ſi tempus, ſi Senatus coget, ſi honeſte à nobis recuſari non poterit, veliſne perſeverare: mei officii eſt meminiſſe, quia obteſtatione decedens mihi, ne paterer fieri, mandaris. Vale.

(*f*) *Prorogetur.* Ciceron, qui ſouhaitoit de ſe trouver à Rome à la tête des affaires, ne craignoit rien tant que de voir prolonger ſon Emploi. Toutes ſes Lettres marquent cette crainte.



vont pas plus loin. Je ne vous ai rien dit dont je ne sois bien sûr. Il peut arriver quantité d'autres incidens que je ne pénetre point. Je sçai que le tems en amenera beaucoup, & qu'il s'en prépare un grand nombre : mais je suis trompé s'ils ne se rapportent à quelqu'un des points que j'ai touchés. J'ajoute à l'article de Curion, qu'il a parlé des Terres de Campanie. On assure que César s'en embarrasse peu, mais que Pompée souhaite beaucoup que la division des Terres soit faite avant le retour de César, afin qu'il ne les trouve pas vuides à son arrivée. Quant à votre retour, je ne puis vous promettre de vous procurer un successeur ; mais je vous garantis que vous n'aurez pas de prolongation. C'est à vous de voir s'il vous convient de demeurer, en cas que le tems, que le Sénat l'exige, & que je ne puisse le refuser honnêtement : mais le devoir m'oblige de me souvenir, avec quelles instances vous me recommandâtes, en partant, de m'y opposer.

EPISTOLA XI.

CÆLIUS CICERONI S.

NON diu, ſed acriter nos tuæ Supplicationes (*a*) torſerunt. Incideramus enim in difficilem nodum. Nam Curio tui cupidiſſimus, cui omnibus rationibus Comitiales eripiebantur (*b*), negabat ſe ullo modo pati poſſe decerni Supplicationes, ne quod furore Paulli adeptus eſſet boni, ſua culpa videretur amiſiſſe, & prævaricator publicæ cauſſæ exiſtimaretur. Itaque ad pactionem deſcendimus: & confirmarunt Conſules, ſe his Supplicationibus in hunc annum non uſuros. Plane quod utriſque Conſulibus gratias agas eſt:

(*a*) *Supplicationes.* On a vû dans les Lettres des deux premiers livres, les exploits de Ciceron en Cilicie, & le deſir qu'il avoit d'obtenir les honneurs militaires. En attendant celui du triomphe, auquel il ne fit pas difficulté de prétendre, il demanda des Supplications, qui lui furent accordées. J'ai déja expliqué cet uſage. Curion étoit alors Tribun du Peuple.

(*b*) *Eripiebantur.* La maniere d'interrompre les

LETTRE XI.

Celius à Ciceron.

L'Affaire de vos Supplications ne m'a pas causé long-tems d'embarras, mais elle m'en a causé un fort vif. Nous étions tombés dans une conjoncture difficile. Curion, plein de zéle pour vous, mais qui se voyoit lier les mains par toutes sortes de voies pendant les Comices, protestoit qu'il ne pouvoit consentir qu'on décernât des Supplications, de peur qu'il ne parût perdre par sa faute l'avantage dont il étoit redevable à la fureur de Paullus, & qu'on ne l'accusât de prévarication dans la cause publique. Il nous a fallu composer. Les Consuls ont promis de ne pas décerner cette année d'autres Supplications que les vôtres. Vous devez sans doute des remercîmens aux deux Consuls,

Assemblées du Peuple, convoquées par les Tribuns, étoit de prendre ce tems-là pour consulter le Ciel suivant les cérémonies des Augures; car il étoit alors absolument défendu de vaquer aux affaires. Ainsi les deux Consuls joüoient ce tour à Celius; & c'étoit la seule voie d'arrêter souvent les pernicieuses pratiques des Tribuns du Peuple.

Paullo magis certe. Nam Marcellus sic respondit ei, spem in istis Supplicationibus non habere: Paullus, se omnino in hunc annum non edicturum. Renuntiatum nobis erat, Hirrum diutius dicturum: prendimus eum, non modo non fecit; sed cum de hostibus ageretur, & posset rem impedire, si ut numeraretur postularet, tacuit. Tantum Catoni assensus (*c*) est, qui de te locutus honorifice, non decrerat Supplicationes. Tertius ad hos Favonius accessit. Quare pro cujusque natura & instituto, gratiæ sunt agendæ: his quod tantum voluntatem ostenderunt; pro sententia, cum impedire possent, non pugnarunt: Curioni vero, quod de suarum actionum cursu tua caussa deflexit. Nam Furnius & Lentulus (*d*), ut de-

(*c*) *Cato assensus est.* Le grand Marcus Porcius Caton. Il y a une Lettre de lui à Ciceron sur cet évenement. On voit ici par combien d'artifices chaque parti tâchoit à Rome de s'appuyer ou de nuire.

(*d*) *Furnius & Lentulus.* Furnius étoit un des Tribuns du Peuple & fort dévoüé à Ciceron. Il y avoit plusieurs

mais particulierement à Paullus ; car Marcellus a répondu qu'il n'avoit pas beaucoup de confiance à toutes ces Supplications : au lieu que Paullus a déclaré nettement qu'il n'y en auroit pas cette année d'autres que les vôtres. On m'avoit averti qu'Hirrus parleroit longtems : je l'ai prié de n'en rien faire ; & non-seulement il s'y est laissé engager, mais lorsqu'on a parlé du nombre des morts, & qu'il auroit pû nous traverser en demandant qu'ils fussent comptés, il a gardé le silence : cependant il s'est rangé du côté de Caton, qui après avoir parlé de vous dans des termes fort honorables, n'avoit point opiné pour les Supplications. Favonius fut le troisiéme de cette opinion. Ainsi, remerciez chacun suivant son caractere & ses engagemens : ces trois derniers de ce qu'ils ont marqué du moins une certaine inclination pour vous, & de ce que pouvant nous arrêter ils n'ont pas marqué de chaleur à soutenir leur opinion : Curion, d'avoir été capable, en votre faveur, de se détourner un peu de ses vûës. Pour Furnius & Lentulus, ils se

Lentulus, mais on ne peut douter que ce ne fût ici P. Lentulus Spinther, intime ami de Ciceron & son ancien bienfaiteur : les autres sont connus par diverses Notes.

buerunt, quasi eorum res esset; una nobiscum circumierunt & laborarunt. Balbi quoque Cornelii operam & sedulitatem laudare possum. Nam cum Curione vehementer locutus est: & eum, si aliter fecisset, injuriam Cœsari facturum dixit. Tum ejus fidem in suspicionem adduxit. Decrerant (*e*) quidem, qui neque transigi volebant, Domitii, Scipiones, quibus hac re ad intercessionem avocandam interpellantibus, venustissime Curio respondit, se eo libentius non intercedere (*f*), quod quosdam qui decernerent, videret confici nolle. Quod ad Rempublicam attinet, in unam caussam omnis quæstio conjecta est de Provinciis: in quam adhuc incubuisse cum Senatu Pompeius videtur, ut Cœsar Id. Novemb. decedat. Curio omnia potius subire constituit, quam id pati. Ceteras suas abjecit actiones. Nostri

(*e*) *Decrerant*. Les uns veulent ici *sed erant*; d'autres, *deerant*. On est réduit aux conjectures, qu'on tâ-

font

ſont donné avec moi tous les mouvemens & toutes les peines qu'ils devoient, comme s'il eût été queſtion de leur interêt propre. Je puis loüer auſſi le zéle & l'empreſſement de Balbus Cornelius : il a parlé fortement à Curion, en l'aſſurant que de faire moins pour vous ce ſeroit choquer Céſar, & lui marquant même quelque ſoupçon de ſa bonne foi. Les Domitius & les Scipions, qui ne vouloient pas que l'affaire réüſsît, n'avoient pas laiſſé de conſentir au Décret, en comptant ſur l'oppoſition du Tribun : mais lorſqu'ils le preſſerent de s'y oppoſer, il répondit fort agréablement, qu'il renonçoit d'autant plus volontiers à l'oppoſition, qu'entre ceux qui avoient porté le Décret il en connoiſſoit pluſieurs qui ne vouloient point qu'il fût exécuté. A l'égard des affaires publiques, toute la chaleur des contentions ſe réünit ſur la ſucceſſion des Provinces ; & Pompée, avec le Sénat, paroît s'obſtiner à demander le retour de Céſar aux Ides de Novembre. Curion ſouffrira toutes ſortes d'extrêmités plûtôt que d'y conſentir. Il abandonne tout autre

che de former ſur la totalité du ſens.

(f) *Intercedere.* Il avoit ce droit, en qualité de Tribun du Peuple.

porro, quos tu bene nosti, ad extremum certamen rem deducere non audent. Scena rei potius hæc: Pompeius, tanquam Cæsarem non impugnet, sed quod illi æquum putet, constituat, ait Curionem quærere discordias. Valde autem non vult, & plane timet Cœsarem Consulem designari, priusquam Exercitum & Provinciam tradiderit. Accipitur satis male à Curione, & totus ejus secundus Consulatus (*g*) exagitatur. Hoc tibi dico: si omnibus rebus prement Curionem, defendetur. Si intercessorem, quod videntur, reformidarint; Cœsar, quoad volet, manebit. Quam quisque sententiam dixerit, in commentario est rerum urbanarum; ex quo tu, quæ digna sunt, selige: Multa transi (*h*), in primis ludorum explosiones & funerum, & ineptiarum ceterarum. Plura habet utilia. Denique

(*g*) *Secundus Consulatus.* C'étoit dans son second Consulat que Pompée avoit engagé Trebonius, Tribun du Peuple, à proposer une prolongation de cinq ans

ſoin. Nos gens, que vous connoiſſez bien, n'oſent pouſſer les choſes trop loin. Mais voici le véritable état de la ſcéne : Pompée affectant de ne point attaquer Céſar & de ne prendre parti que pour la juſtice, reproche à Curion de chercher querelle ; mais au fond il ne veut point, & même il craint abſolument, que Céſar ſoit déſigné Conſul avant que d'avoir remis ſa Province & ſon Armée. Il eſt aſſez maltraité par Curion, qui ne fait point de quartier à ſon ſecond Conſulat. Je crois pouvoir vous dire que ſi nos gens ne ménagent point Curion, Céſar trouvera des défenſeurs ; & que s'ils appréhendent, comme il paroît, l'intercesſion du Tribun, il n'eſt pas moins sûr que Céſar demeurera tant qu'il voudra dans les Gaules. Vous trouverez le détail des opinions dans la Relation des affaires de la Ville. Choiſiſſez ce qui ſera digne de votre curioſité, & paſſez ſur quantité d'articles, tels que les mauvais accueils aux Jeux publics, les pompes

pour le Gouvernement de Céſar. Il étoit alors ſon gendre ; mais les interêts étant changés il ſe repentoit du paſſé, & il vouloit que Céſar fût rappellé, même avant le terme.

(*b*) *Multa tranſi.* Il paroît que Celius, malgré les reproches de Ciceron, continuoit de lui envoyer indifféremment le recueil de tout ce qui ſe paſſoit à Rome.

malo in hanc partem errare, ut quæ non desideras audias, quam quidquam, quid opus est, prætermittatur. Tibi curæ fuisse de Sittiano negotio gaudeo. Sed cum suspicaris, minus certa fide eos tibi visos; tanquam Procurator, sic agas, rogo. Vale.

EPISTOLA XII.

CÆLIUS CICERONI S.

PUDET me tibi confiteri & queri de Appii (*a*) hominis ingratissimi injuriis, qui me odisse, quia magna mihi debebat negotia, cœpit: & cum homo avarus, ut ea solveret, sibi imperare non posset, occultum bellum mihi indixit: ita occultum tamen, ut multi mihi renuntiarent, & ipse facile animadverterem, male eum de me cogitare. Postea quam ve-

(*a*) *De Appii.* Appius, dont on a parlé tant de fois, étoit alors Censeur.

funebres & d'autres bagatelles: mais vous y trouverez d'ailleurs bien des choses utiles. Enfin j'aime mieux que vous puissiez me reprocher de vous envoyer des détails qui vous interessent peu, que de négliger quelque chose qui puisse vous faire plaisir. Je suis bien-aise que vous ayez pris soin de l'affaire de Sittius. Mais puisque vous soupçonnez ces gens-là de manquer de droiture, je vous prie de vous constituer mon Procureur & d'agir à ce titre.

LETTRE XII.

Celius à Ciceron.

Je rougis de l'aveu & des plaintes que j'ai à vous faire des injustices d'Appius. Il a commencé à me haïr, sans autre raison que mes bienfaits, qui l'obligeoient à la reconnoissance. Du caractere dont il est, ne pouvant se résoudre à s'acquitter avec moi, il m'a déclaré une guerre sécrette, mais qui ne l'est pas tant néanmoins que plusieurs personnes ne m'aient averti & que je n'aie moi-même remarqué facilement, qu'il cherche à me nuire. Lorsque j'ai sçû qu'il

ro comperi eum Collegium (*b*) tentasse, deinde aperte cum quibusdam locutum; cum L. Domitio (*c*), ut nunc est, mihi inimicissimo homine, deliberare: velle hoc munusculum (*d*) deferre Cn. Pompeio: ipsum reprehenderem, & ab eo deprecarer injuriam, quem vitam mihi debere putaram, impetrare à me non potui. Quid ergo est? Tum quidem aliquot amicis, qui testes erant meorum in illum meritorum, locutus sum. Postea quam illum, ne cui satisfacerem quidem me dignum habere sensi, malui Collegæ ejus, homini alienissimo mihi & propter amicitiam tuam (*e*) non æquissimo, me obligare, quam illius simiæ vultum subire. Id postquam resciit, incanduit, & me caussam inimicitiarum quæ-

(*b*) *Collegium.* Appius étoit aussi Augure. Il avoit même écrit sur cette science un Ouvrage dédié à Ciceron. Celius l'accuse d'avoir engagé son College à lui nuire. Quelques-uns veulent *Collegam*, & l'entendent de L. Pison, qui étoit Censeur avec Appius.

(*c*) *L. Domitio.* Ahenobarbus, qui avoit été Consul

avoit pressenti son College ; qu'ensuite il s'étoit ouvert à certaines personnes ; qu'il déliberoit avec L. Domitius, qui est devenu un de mes plus grands ennemis ; & qu'il vouloit s'en faire un petit mérite auprès de Pompée ; je n'ai pû gagner sur moi-même de lui en faire des reproches, & de prier un homme qui me doit la vie de ne me pas faire d'outrage. Qu'ai-je donc fait ? Je me suis adressé à quelques amis, qui ont été témoins des services que je lui ai rendus. Mais ne m'appercevant que trop qu'il ne méritoit pas même qu'on s'expliquât avec lui, j'ai mieux aimé me lier avec son collegue, que je crois pourtant mal disposé pour moi & choqué des liaisons qu'il me sçait avec vous, que de supporter la présence de ce singe. Aussi-tôt qu'il l'a sçu, il s'est fort échauffé ; il a prétendu que je cherchois des prétextes pour rompre avec lui,

dans le même tems qu'Appius.

(d) *Velle hoc munusculum*, &c Cet endroit n'est pas sans difficulté. J'ai suivi dans la traduction le sens qui m'a paru le plus probable, après avoir examiné les différentes opinions. Au lieu de *reprehenderem*, plusieurs veulent *prenderem*, avec beaucoup de fondement.

(e) *Propter amicitiam tuam.* Celius étoit ami de Ciceron. Pison l'étoit si peu qu'il avoit consenti à son exil, & cette haine n'avoit fait qu'augmenter depuis par d'autres incidents. *Voyez l'Hist. de Cicer. l. IV.*

rere clamitavit; ut, si mihi in pecunia minus satisfecisset, per hanc speciem simultatis eum consectarer. Postea non destitit arcessere Polam Servium accusatorem, inire cum Domitio consilia; quibus cum parum procederet ut ulla lege mihi ponerent accusatorem, compellari ea lege me voluerunt, qua dicere non poterant. Insolentissimi homines, summis Circensibus (*f*) ludis meis, postulandum me Lege Scantinia (*g*) curant. Vix hoc erat Pola locutus (*h*), cùm ego Appium Censorem eadem Lege postulavi. Quod melius caderet nihil vidi. Nam sic est à Populo, & non infimo quoque approbatum, ut majorem Appio dolorem fama quam postulatio attulerit. Præterea cœpi (*i*) Sacel-

(*f*) *Summis Circensibus.* Les Ediles donnoient deux sortes de Jeux, les Mégaliens & les Romains. Ce sont ici les Romains, dont la célébration duroit cinq jours & se faisoit au Cirque dans le cours du mois de Septembre.

(*g*) *Lege Scantinia.* Cette Loi regardoit les amours contre nature, & les punissoit par une amende de dix mille écus. La Loi *Julia*,

mais que c'étoit au fond parce qu'il ne m'avoit point encore payé les sommes qu'il me doit. Depuis ce tems-là il n'a pas cessé de solliciter Pola Servius à former contre moi quelqu'accusation ; il a formé des projets avec Domitius ; & ne pouvant réüssir ensemble à me susciter des accusateurs en vertu d'aucune Loi, ils ont voulu me faire accuser suivant je ne sçais quelle Loi, qu'ils ne pouvoient nommer. Ces insolens ont choisi la fin de mes Jeux du Cirque pour m'appeller en Justice par la Loi Scantinia. Servius avoit à peine prononcé ce nom, que j'ai moi-même accusé le Censeur Appius en vertu de la même Loi. Rien n'a jamais été reçu plus heureusement. Le Peuple & tout ce qu'il y avoit d'honnêtes-gens m'ont tellement applaudi, que le bruit a mortifié Appius beaucoup plus que l'accusation même. Avec cela j'ai commencé à lui deman-

qui vint ensuite, imposa la peine capitale.

(*h*) *Pola locutus.* Ceux qui, dans le doute qu'il ait existé un Pola, ont cherché ici d'autres leçons, n'avoient pas jetté les yeux sur la Lettre pénultiéme du second livre à Quintus, où il est parlé de ce même Pola, qui n'étoit que le prénom de Servius. Ce qui doit faire juger que trois lignes plus haut il faut *Polam*, comme je l'ai mis, au lieu de *palam*.

(*i*) *Cœpi Sacellum.* Il étoit de l'office des Censeurs d'empêcher qu'il y eût dans les maisons des Chapelles particulieres qui ne fussent point ouvertes au Peuple. Ainsi Celius faisoit connoî-

lum, in domo quod eſt, ab eo petere. Conturbat me mora ſervi hujus qui tibi Litteras attulit. Nam, acceptis prioribus Litteris, amplius quadraginta manſit. Quid tibi ſcribam neſcio. Scis Domitio diem timori (*l*) eſſe. Exſpecto te valde, & quamprimum videre cupio. A te peto ut meas injurias proinde doleas, ut me exiſtimas & dolere & ulciſci tuas ſolere. Vale.

EPISTOLA XIII.

Cælius Ciceroni S.

Gratulor tibi affinitate viri (*a*), medius fidius, optimi. Nam hoc ego de illo exiſtimo. Cetera porro, quibus ad-

tre qu'Appius manquoit à ſon devoir, en ayant, ou ſouffrant qu'on eût une de ces Chapelles. *Voyez Tit. Liv. l.* 40. à l'occaſion de Lépidus & de Fulvius.

(*l*) *Quadraginta... diem timori.* Le ſens porte à ſous-entendre *dies* après *quadraginta*. A l'égard de *diem timori*, &c. il y a de l'apparence que c'eſt le jour des Comices, où Domitius craignoit d'eſſuyer quelque refus. *Voyez la Lettre* 14. *de ce même Livre.*

der compte d'une Chapelle secrete qu'il a dans sa maison. Le retardement de l'Esclave, qui vous a porté mes Lettres, me cause de l'inquiétude. Il s'est passé quarante jours depuis qu'il m'a remis les vôtres. Que vous écrirai-je de plus? Vous sçavez que Domitius attend le jour des Comices en tremblant. Pour moi je vous attens avec impatience, & je brûle de vous voir. Je me flate que vous serez aussi sensible aux injures que je reçois, que j'ai coutume, comme vous sçavez, de l'être aux vôtres, & que je suis ardent à les venger. Adieu.

LETTRE XIII.

Celius à Ciceron.

JE vous félicite de votre alliance avec un homme d'un fort bon caractere; c'est en verité l'opinion que j'ai de lui. Si jusqu'à présent il a négligé ses inte-

(a) *Affinitate viri.* P. Cornelius Dolabella venoit enfin d'épouser la fille de Ciceron, dont il se sépara ensuite par le divorce. Celius l'appelle *vir optimus*, quoiqu'il y eût bien des reproches à faire à son caractere, comme on l'a vû dans plusieurs Lettres. *Voyez l'Hist. de Cicer. l. VII.*

huc ille ſibi parum utilis fuit, & ætate jam ſunt decurſa, & conſuedine, atque auctoritate tua, & pudore Tulliæ, ſi qua reſtabunt, confido celeriter ſublatum iri. Non eſt enim pugnax in vitiis, neque hebes ad id, quod melius ſit, intelligendum. Deinde (quod maximum eſt) ego illum valde amo. Velles C. Curionem noſtrum lautum interceſſionis de Provinciis exitum habuiſſe. Nam cum de interceſſione referretur, quæ relatio fiebat ex S. C., primaque M. Marcelli ſententia pronuntiata eſſet, qui agendum cum Tribunis Plebis cenſebat : frequens Senatus in alia omnia (*b*) iit. Stomacho eſt ſcilicet Pompeius magnus nunc ita languenti, ut vix id quod ſibi placeat reperiat. Tranſierant illuc, ut ratio eſſet ejus habenda, qui neque exercitum, neque Provincias tradere vellet. Quemadmodum hoc Pompeius laturus ſit, cum cognoſcat quidnam Reipu-

rêts sur plusieurs points, il ne faut pas douter que la maturité de l'âge, votre commerce, votre autorité, & la considération de Tullia ne le guérissent bientôt des foiblesses qui peuvent lui rester. Il n'est pas endurci dans le vice; il est capable de distinguer le bien; enfin, ce qui est le point principal, je l'aime beaucoup. Vous souhaiteriez que l'intercession de notre ami Curion sur l'affaire des Provinces eût réüssi. Lorsqu'on en fit le rapport, suivant le Décret du Sénat, & que M. Marcellus eût prononcé le premier son avis, qui étoit de traiter avec les Tribuns du Peuple, la plus grande partie des Sénateurs se déclarerent pour tout autre sentiment. Notre grand Pompée a le goût si languissant qu'il ne trouve presque plus rien qui puisse lui plaire. On a conclu qu'il falloit avoir égard aux demandes de César, quoiqu'il ne veuille remettre ni son Armée ni sa Province. C'est aux vieillards opulens, tels que vous, à voir comment Pompée prendra la chose, lui qui n'ignore pas de quoi la République

(b) *In alia omnia.* On doit se souvenir de tout ce qu'on a lû dans la Lettre VIII. Les résolutions du Sénat varioient suivant que le Parti de César y étoit plus ou moins fort. L'intercession de Curion fut admise malgré le Décret précedent.

blicæ futurum ſit, ſi aut non curet; vos ſenes divites videritis. Q. Hortenſius (*c*), cum has Litteras ſcripſi, animam agebat. Vale.

EPISTOLA XIV.

Cælius Ciceroni S.

TANTI non fuit Arſacen (*a*) capere & Seleuciam expugnare, ut earum rerum, quæ hic geſtæ ſunt, ſpectaculo careres. Nunquam tibi oculi doluiſſent, ſi, in repulſa, Domitii (*b*) vultum vidiſſes. Magna illa Comitia fuerunt, & plane ſtudia ex partium ſenſu apparuerunt : perpauci neceſſitudinem ſecuti officium præſtiterunt. Itaque mihi eſt Domitius

(*c*) *Q. Hortenſius*, fameux Orateur, Emule de Ciceron. Voyez ſon caractere & ſes rapports avec Ciceron au l. VII. & premier de l'Hiſt. de Ciceron.

(*a*) *A. Arſacen.* Ce nom étoit commun à tous les Rois des Parthes, contre leſquels Ciceron étoit menacé d'avoir la guerre. Servius dit, ſur le ſixiéme livre de l'Eneïde : „ Omnes Reges Albani, ab Sylvio filio Æneæ, & Laviniæ, Sylvii „ ſunt dicti : ſicut Romani „ Imperatores, Auguſti „ vocantur, Ægyptii Pto-

eſt menacée s'il n'y fait pas d'attention. Tandis que je vous écrivois cette Lettre, Q. Hortenſius rendoit le dernier ſoupir.

LETTRE XIV.

Celius à Ciceron.

LA gloire de faire Arſaces priſonnier & de prendre la ville de Séleucie, ne vaut pas le ſpectacle que vous auriez eu dans nos Comices. Jamais vous n'auriez eu mal aux yeux, ſi vous aviez eu le plaiſir de voir la contenance de Domitius après le refus qu'il a eſſuyé. Figurez-vous que l'Aſſemblée a été très-nombreuſe, & que les inclinations des deux Partis ont paru à découvert. Les motifs de liaiſon n'ont produit d'effet que ſur très-peu de perſonnes. Auſſi Domitius

„ lemæi, Perſæ Arſacidæ. Seleucie étoit la Capitale des Parthes, bâtie par Nicanor Seleucus, un des Lieutenans d'Alexandre le Grand.

(*b*) *In repulſa Domitii.* Il avoit demandé l'Augurat à la place de l'Orateur Hortenſius, qui venoit de mourir. Les Augures étoient créés anciennement par leur propre College; mais par une Loi d'Atius Labienus, Tribun du Peuple, c'étoit alors le Peuple qui les créoit. Domitius étant Conſulaire, regarda comme un outrage qu'on lui eût préféré Marc-Antoine, qui n'étoit encore que dans les dignités inferieures.

inimicissimus, ut ne familiarem quidem suum quemquam tam oderit quam me : atque eo magis, quod per injuriam sibi putat ereptum, quojus ego auctor fuerim. Nunc furit tam gavisos homines suum dolorem, unumque me studiosiorem Antonii. Nam Cn. Saturninum adolescentem ipse Cn. Domitius (*c*) reum fecit, sane quam superiore à vita invidiosum. Quod judicium nunc in exspectatione, inest etiam in bona spe, post Sext. Peducœi (*d*) absolutionem. De summa Republica tibi scripsi me annum pacem non videre : & quo propius ea contentio, quam fieri necesse est, accedit, eo clarius id periculum apparet. Propositum hoc est (*e*), de quo qui rerum potiuntur sunt dimicaturi : quod Cn. Pompeius constituit non pati C. Cœsarem Consu-

(*c*) *Cn. Domitius*, fils de Lucius Suétone confirme que les Domitius avoient ces deux prénoms. Quelques-uns lisent ici *adolescens*, afin qu'on sente mieux qu'il s'agit du fils de Domitius.

(*d*) *Sex. Peducæi*. Intime ami de Pomponius Atticus. Cornelius Népos lui

me veut-il tant de mal, qu'il ne hait aucun de ses amis tant que moi ; & ce qui augmente sa fureur, c'est qu'il s'imagine qu'on lui a fait une injustice, & qu'il m'accuse d'en être l'auteur. Il ne se possede point d'avoir vû marquer tant de joie de sa douleur, & de m'avoir trouvé plus de zéle qu'à personne pour Antoine. Son fils, Cn. Domitius, s'est rendu l'accusateur de Cn. Saturninus, jeune homme, à la verité, qui a mené jusqu'à présent une conduite odieuse. On attend le succès de cette cause, & l'on en espere même assez bien depuis l'absolution de Sext. Peducéus. Passons aux affaires publiques. Je vous ai marqué plus d'une fois que je n'étois pas sûr d'une année de paix ; & plus nous approchons de cette querelle, que je crois inévitable, plus le péril me paroît manifeste. Voici la difficulté qui mettra aux mains ceux qui joüissent du pouvoir. Pompée est résolu de ne pas souffrir que César obtienne le Consulat sans avoir remis son Armée & ses Provinces. César est persuadé que l'interêt de

rend ce témoignage, qui est confirmé dans plusieurs Lettres de Ciceron.

(e) *Propositum hoc est.* On lit ici en peu de mots la véritable cause de la guerre civile & de la ruine de la liberté. Pompée & César avoient été liés étroitement pendant la vie de Julia, fille de César & femme de Pompée.

lem aliter fieri, nisi exercitum & Provincias tradiderit; Cœsari autem persuasum est, se salvum esse non posse, si ab exercitu recesserit. Fert illam tamen conditionem, ut ambo exercitus tradant. Sic illi amores, & invidiosa conjunctio, non ad occultam recedit obtrectationem, sed ad bellum se erupit (*f*); neque mearum rerum quod consilii capiam reperio: quod non dubito quin te quoque hæc deliberatio sit perturbatura. Nam mihi cum hominibus his (*g*) & gratia & necessitudo est; tum caussam illam, non homines, odi. Illud te non arbitror fugere, quin homines in dissentione domestica debeant, quamdiu civiliter sine armis cernetur, honestiorem sequi partem: ubi ad bellum & castra ventum sit, firmiorem; & id melius statuere quod tutius sit. In hac discordia video, Cn. Pompeium Senatum, quique res judi-

(*f*) *Se erupit.* Quoique plusieurs regardent cette ex-

ſa ſûreté ne lui permet pas de quitter ſon Armée ; mais il y conſent néanmoins, à condition que Pompée quitte auſſi la ſienne. Ainſi cette amitié prétenduë, cette liaiſon dont on s'étoit allarmé, va finir ; non par une haine cachée, mais par une guerre ouverte. Je vous avouë que je ſuis embarraſſé ſur le parti qui convient à mes affaires ; & je ne doute point que cette déliberation ne vous cauſe auſſi de l'embarras. Je ſuis lié avec l'un & l'autre, & je leur ai à tous deux de l'obligation. Je ne les hais point ; je ne hais que leur cauſe. Vous n'ignorez pas ſans doute que dans les diſſenſions domeſtiques, auſſi longtems que la querelle ſe ſoutient ſans armes & par les voies civiles, on doit s'attacher au parti le plus honnête ; mais que ſi l'on en vient à la guerre, il faut ſe ranger alors du côté des plus forts, & regarder le plus sûr parti comme le meilleur. Je vois que dans ce différend Pompée aura pour lui le Sénat & tous

preſſion comme une des fautes où Celius tombe ſouvent, ſuivant le témoignage que j'ai rapporté de Tacite, on trouve *ſe* avec *erumpit* dans les meilleurs Ecrivains. *Virgil. liv. I. & 4. des Georg. Lucret. l. IV.* Ciceron ad Att. l. XVI. Ep. 3. Terence dans l'Eunuque, &c.

(*g*) *Hominibus his.* Celius aimoit Curion, Marc-Antoine & Dolabella, qui étoient zelés partiſans de Céſar.

cant, ſecum habiturum : ad Cœſarem omnes qui cum timore aut mala ſpe vivant, acceſſuros ; exercitum conferendum non eſſe. Omnino ſatis ſpatii ſit ad conſiderandas utriuſque copias, & ad eligendas partes. Prope oblitus ſum quod maxime fuit ſcribendum. Scis Appium Cenſorem hic oſtenta facere ? De ſignis & tabulis, de agri modo, de ære alieno acerrime agere ? Perſuaſum eſt ei, cenſuram, lomentum, aut nitrum eſſe. Errare mihi videtur. Nam ſordes eluere vult, & viſcera aperit. Curre, per Deos atque homines, & quamprimum hæc riſum veni. Legis Scantiniæ judicium apud Druſum (*h*) fieri ; Appium de tabulis & ſignis agere ? Crede mihi, eſt properandum. Curio noſter ſapienter, id quod remiſit de ſtipendio Pompeii, feciſſe

(*h*) *Druſum.* Livius Druſus, qui donnoit lui-même dans tous les excès coudamnés par cette Loi. Il étoit pere de Livia ; enſuite maîtreſſe & femme d'Auguſte. On a vû qu'Appius n'étoit pas revenu de ſon Gouvernement les mains nettes, & qu'il puniſſoit ainſi les fautes dont il étoit coupable.

les Juges. César sera suivi de tous ceux qui ont des raisons de craindre, ou de criminelles esperances. Quelle comparaison entre les deux Armées ! Souhaitons du moins qu'on nous laisse le tems de connoître quelles seront leurs forces, & de prendre notre parti. Mais j'ai presqu'oublié ce qui devoit faire le principal article de ma Lettre. Sçavez-vous que le Censeur Appius fait ici des prodiges ? qu'il est d'une chaleur extrême sur les statuës & les peintures, sur les bornes des terres & sur les dettes ? Il s'est imaginé que la censure étoit pour lui une sorte de lescive ou de savon : mais il se trompe, sur ma parole ; en voulant se nétoyer de ses taches, il se montre à découvert jusqu'au fond des veines & des entrailles. Au nom des Dieux & des hommes, accourez, venez rire avec nous de toutes ces miseres. Drusus juge des causes par la Loi Scantinia ; Appius fait la guerre aux peintures & aux statuës : croyez-moi, vous ne devez pas perdre un moment. On trouve notre ami Curion fort sage, de s'être relâché par rapport aux appointemens de Pompée. Me demandez-vous, en un mot, ce que je pense de l'avenir ? Si l'un ou l'autre ne se charge pas d'aller

existimatur. Ad summam quæris quid putem futurum. Si alteruter eorum ad Parthicum bellum non eat, video magnas impendere discordias : quas ferrum & vis judicabit. Uterque animo & copiis est paratus. Si sine tuo periculo fieri posset, magnum & jucundum tibi fortuna spectaculum parabat. Vale.

EPISTOLA XV.

CÆLIUS CICERONI S.

ECQUANDO tu hominem ineptiorem (*a*) quam tuum Cn. Pompeium vidisti, qui tantas turbas, qui tam nugax esset, commorit ? Ecquem autem Cæsare nostro acriorem in rebus gerendis, eodem in victoria temperatiorem, aut legisti aut audisti ? Quid est ? Nunc tibi nostri milites (*b*), qui durissimis & frigidissimis locis, teterrima hieme, bellum ambulando confecerunt, ma-

faire la guerre aux Parthes, je prévois d'affreuses querelles, dont le fer & la force feront la décision. Si cette affaire n'entraînoit pour vous aucun danger, ce seroit le plus grand & le plus agréable spectacle du monde que la fortune vous offriroit.

LETTRE XV.

Celius à Ciceron.

Avez-vous jamais vû d'homme plus sot que votre Pompée, qui nous jette dans de si grands troubles après avoir tenu une conduite si puérile ? Au contraire, avez-vous lû, avez-vous rien entendu qui surpasse l'ardeur de César dans l'action, & sa modération dans la victoire ? Et nos soldats qui, malgré la rigueur de l'hyver & toutes les difficultés d'un pays fort rude & fort froid, ont fini la guerre en se promenant,

(a) *Ineptiorem.* Il est certain que Pompée se conduisit fort mal dans la plus grande affaire de sa vie, & qu'il donna beaucoup d'avantage à César par ses fautes. *Voyez l'Hist. de Cicer. l. VII, & VIII.*

(b) *Nostri milites.* Curion avoit pris ouvertement parti pour César. Il parle ici de Corfinium, que César avoit pris, & où sa clémence avoit éclaté autant que le courage de ses troupes.

lis orbiculatis (*c*) eſſe paſti videntur? Quid jam, inquis? Glorioſe omnia. Si ſcias quam ſollicitus ſim, tum hanc meam gloriam, quæ ad me nihil pertinet, derideas. Quæ tibi exponere, niſi coram, non poſſum: idque celeriter fore ſpero. Nam me, cum expuliſſet ex Italia Pompeium, conſtituit ad urbem vocare. Id quod jam exiſtimo confectum, niſi ſi maluit Pompeius Brunduſii circumſederi. Peream, ſi minima cauſſa eſt properandi iſto mihi, quod te videre & omnia intima conferre diſcupio: habeo autem quam multa. Hui, vereor, (quod ſolet fieri) ne, cum te videro, omnia obliviſcar. Sed tamen quodnam ob ſcelus iter mihi neceſſarium retro ad Alpes verſus incidit? Adeo quod Intermelii (*d*) in armis ſunt, neque de magna cauſſa. Bellienus, Verna Demetrii, qui ibi

(*c*) *Malis orbiculatis.* C'étoit une excellente ſorte d'aliment, que Varron loüe beaucoup. *I. I. de re ruſt.*

(*d*) *Intermelii.* Pline place cette Ville en-deçà des

vous

vous paroissent-ils amollis dans les délices ? Oui, me direz-vous, tout vous a réüssi fort glorieusement. Mais si vous sçaviez le fond de mes inquiétudes, vous me railleriez de toute cette gloire qui ne me regarde guéres. Je ne puis m'expliquer là-dessus avec vous que de bouche, & j'espere que ce sera bientôt. César a dessein de m'appeller à Rome lorsqu'il aura chassé Pompée de l'Italie; ce que je crois déja fort avancé, du moins si Pompée n'a pas mieux aimé se faire assiéger dans Brindes. Que je meure, si l'envie de vous voir & de raisonner à fond sur mille choses avec vous, n'est pas une des plus fortes raisons qui me font souhaiter mon retour. Que n'ai-je point à vous dire ? Mais je crains, comme il arrive presque toujours, que je n'oublie tout en vous revoyant. Par quel crime ai-je mérité d'aller vers les Alpes, lorsque mes affaires m'appelloient nécessairement du côté opposé ? Je ne puis m'en prendre qu'aux habitans d'Intimelium, qui ont pris les armes sans beaucoup de raison. Bellienus, ancien domestique de Demetrius, qui y commandoit la garni-

Alpes, & la nomme entre les cantons de la Ligurie, L. III. c. 5.

cum præsidio erat, Domitium quemdam, nobilem illic Cœsaris hospitem, à contraria factione nummis acceptis comprehendit, & strangulavit, Civitas ad arma iit, Eo cum quatuor cohortibus mihi per nives eundum est, Usquequaque, inquies, Domitii (*e*) mali dant! Vellem quidem Venere prognatus (*f*) tantum animi habuisset in vestro Domitio, quantum Psecade natus in hoc habuit. Ciceroni F. S. D.

EPISTOLA XVI.

M. CÆLIUS M. CICERONI S,

EXANIMATUS sum tuis Litteris; quibus te nihil nisi tri-

(*e*) *Domitii*. Celius qui n'aimoit pas les Domitiens, pere & fils, prend occasion de la ressemblance du nom pour en dire du mal, & surtout du pere, qui avoit été pris par César dans Corfinium.

(*f*) *Venere prognatus, &c.* Tout le reste de cette phrase a causé bien de l'embarras aux Commentateurs Mais je trouve assez de clarté dans la leçon que j'ai suivie. César se disoit descendu de Venus. On trouve de lui dans Suétone les lignes suivantes : „ Amitæ meæ Juliæ maternum genus à Regibus ortum, paternum cum Diis

ſon, s'étant laiſſé gagner à force d'argent par la faction de Pompée, s'eſt ſaiſi d'un certain Domitius, homme de naiſſance & hôte de Céſar, & l'a fait étrangler. Toute la Ville s'eſt armée. Je me trouve obligé de m'y rendre au travers des neiges avec quatre cohortes. Les Domitius, direz-vous, nous tourmenteront-ils toujours? Je voudrois que notre fils de Venus eût fait paroître autant de fermeté à l'égard de votre Domitius, que ce fils d'un Eſclave en a marqué pour le Domitius d'Intimelium. Je ſaluë votre fils.

LETTRE XVI.

M. Celius à M. Ciceron.

Vous me faites trembler. Vous ne méditez que des choſes terribles; c'eſt ce que vous me faites entendre dans votre Lettre, ſans m'expliquer quels ſont

„ immortalibus conjunctum eſt. Nam ab Anco „ Martio ſunt Martii Reges, quo nomine fuit mater, à Venere Julii, cujus „ generis familia eſt noſtra. Celius dit donc qu'il voudroit que Céſar eût traité L. Domitius Barbus à Corfinium, comme Belliernus avoit traité le Domitius d'Intimelium. *Pſecas* ſignifie une ſervante, & *Verna* ou *Pſecade natus* étant deux termes ſynonimes, il eſt clair qu'il faut entendre par-là Belliernus.

ste (*a*) cogitare ostendisti : neque id quid esset, perscripsisti. Neque non tamen, quale esset quod cogitares, aperuisti. Has illico ad te Litteras scripsi. Per fortunas tuas, Cicero, per liberos, oro, obsecro, ne quid gravius de incolumitate tua consulas. Nam Deos, hominesque, amicitiamque nostram testificor, me neque temere tibi prædixisse, neque temere monuisse : sed postquam Cœsarem convenerim, sententiamque ejus, qualis futura esset, parta victoria, cognoverim, te certiorem fecisse. Si existimas eandem rationem fore Cœsari in dimittendis adversariis, & conditionibus ferendis, erras. Nihil nisi atrox & sævum cogitat, atque etiam loquitur. Iratus Senatui exiit : his intercessionibus (*b*) plane incitatus est : non,

(*a*) *Nisi triste.* Pompée ayant été chassé de l'Italie par César, la situation de Ciceron devenoit embarrassante. Celius, à qui il avoit communiqué ses intentions dans quelque Lettre qui n'existe plus, l'exhorte ici par les motifs les plus pressans à ne pas suivre un parti aussi désespéré que celui de Pompée.

vos desseins. Vous me les faites néanmoins pénétrer, & je ne veux pas differer un moment à vous écrire. Par votre fortune, mon cher Ciceron ; par la tendresse que vous portez à vos enfans, je vous conjure de ne prendre aucun parti qui puisse nuire à votre sûreté. J'atteste les Dieux, les Hommes & mon amitié, que mes prédictions n'étoient pas sans fondement ; que les avis que je vous ai donnés ne venoient pas de mes seules imaginations ; & que je ne me suis déterminé à vous les donner, qu'après avoir appris de la bouche même de César la conduite qu'il étoit résolu de tenir après la victoire. Si vous vous figurez qu'il conservera toujours les mêmes dispositions, & qu'il sera toujours prêt à traiter ses ennemis avec la même indulgence, vous vous trompez. Il se lasseta de faire des offres inutiles, & je vous avertis qu'ayant été choqué de l'opposition qu'il a trouvée de la part du Sénat, ses idées & son langage sont déja changés ; il est sorti en colere ; il prend un ton terrible, & je vous pro-

(*b*) *His intercessionibus.* Ces oppositions venoient de M. Metellus, Tribun du Peuple, qui, suivant le récit du premier livre *de Bell. civ.* étoit excité par les ennemis de César à traverser toutes ses vûës. César vouloit faire porter une Loi, par laquelle il lui fût permis d'employer l'argent du trésor. Metellus s'y opposa : mais le trésor

me hercule, erit deprecationi locus. Quare, si tibi tu, si filius unicus, si domus, si spes tuæ reliquæ tibi caræ sunt; si aliquid apud te nos, si vir optimus, gener tuus valet, quorum fortunas non debes velle conturbare, ut eam caussam in cujus victoria salus nostra est, odisse, aut relinquere cogamur, aut impiam cupiditatem contra salutem tuam habeamus. Denique illud cogita; quod, offensæ fuerit in ista cunctatione, te subisse. Nunc te contra victorem facere, quem dubiis rebus lædere noluisti, & ad eos fugatos accedere, quos resistentes sequi nolueris, summæ stultitiæ est. Vide, ne, dum putes te parum optimatem esse, parum diligenter quid optimum sit, eligas. Quod si totum tibi persuadere non possum; saltem, dum quid de Hispaniis (*c*) aga-

fut ouvert par force, & l'opposition devint inutile. Plutarque dit que César fut si irrité contre Metellus, qu'il le menaça de le tuer. Ciceron dit la même chose *ad Att. l. X. Ep.* 4.

(*c*) *De Hispaniis.* Pompée, qui avoit le Gouvernement d'Espagne, y fut assez

teſte que les prieres ne ſeront plus de ſaiſon. Si vous avez donc quelqu'amour pour vous-même, pour votre maiſon, pour un fils unique & pour tous les reſtes de vos eſperances ; ſi mes priéres, ſi celles d'un gendre qui doit vous être cher, ſont capables de faire ſur vous quelqu'impreſſion, ne ruinez pas notre fortune, ne nous mettez pas dans la néceſſité de haïr & d'abandonner un Parti dans lequel notre sûreté conſiſte, ou de former des vœux impies contre le vôtre : enfin, conſiderez qu'en demeurant incertain ſi long-tems, vous avez déja donné de juſtes ſujets de plaintes ; & que de vous déclarer aujourd'hui contre un vainqueur que vous n'avez pas crû devoir offenſer quand ſa cauſe étoit douteuſe, ſur-tout pour accompagner un homme qui fuit, & que vous n'avez pas voulu ſuivre lorſqu'il étoit en état de réſiſter, ce ſeroit aſſurément une extrême folie. Prenez garde qu'en voulant paroître trop bon citoyen, vous ne décidiez un peu trop légerement en quoi conſiſte aujourd'hui cette qualité. Mais ſi je ne puis vous fléchir entiérement, attendez du moins

bien ſervi par ſes Lieutenans ; & ſa faute, comme on l'a remarqué aux ſept & huitiéme livres de l'Hiſtoire

mus ſcitur, exſpecta : quas tibi nuntio, adventu Cœſaris, fore noſtras. Quam iſti ſpem habeant, amiſſis Hiſpaniis, neſcio. Quod porro tuum conſilium ſit ad deſperatos accedere, non medius fidius reperio. Hoc, quod tu non dicendo mihi ſignificaſti, Cœſar audierat : ac ſimulatque, have (*d*), mihi dixit, ſtatim quid de te audiſſet expoſuit. Negavi me ſcire : ſed tamen ab eo petii, ut ad te Litteras mitteret, quibus maxime ad remanendum commoveri poſſes. Me ſecum in Hiſpaniam ducit. Nam, niſi ita faceret, ego priuſquam ad Urbem accederem, ubicumque eſſes, ad te percurriſſem, & hoc à te præſens contendiſſem, atque omni vi te retinuiſſem. Etiam atque etiam, Cicero, cogita, ne te tuoſque omnes funditus evertas : ne te ſciens prudenſque eo demittas, unde exitum vi-

de Ciceron, fut de n'avoir pas pris cette route en quittant l'Italie. Céſar alla battre ſes Lieutenans & lui ôta cette reſſource.

(*d*) *Have.* Quelques

de quelle maniere les affaires tourneront en Espagne. Je suis persuadé que cette Province est à nous aussi-tôt que César y paroîtra. Quel espoir leur reste-t-il après avoir perdu l'Espagne ? Et quelles peuvent être vos vûës en embrassant une cause désesperée ? En vérité je m'efforce en vain pour le comprendre. A l'égard de ce que vous me faites entendre par votre silence, César a reçu des informations, & dès que je me suis présenté devant lui, il m'a dit qu'on lui avoit parlé de vous. Je lui ai protesté que j'ignorois absolument ce qu'on lui avoit rapporté, & je l'ai prié de vous écrire dans les termes les plus propres à vous arrêter. Il m'engage à le suivre en Espagne ; sans quoi je n'aurois rien de plus pressant que de vous rejoindre, dans quelque lieu que vous soyez, pour entrer là-dessus en dispute avec vous, & vous forcer malgré vous-même de ne pas quitter l'Italie. Considerez plus d'une fois, mon cher Ciceron, que vous allez perdre, & vous, & tout ce qui vous appartient. Ne vous précipitez pas volontairement dans un

uns ont douté si *have* pouvoit s'écrire avec la marque de l'aspiration. Mais Victorius en rapporte plusieurs exemples de la meilleure antiquité.

des nullum esse. Quod si te aut voces optimatium commovent, aut nonnullorum hominum insolentiam & jactationem ferre non potes, eligas censeo aliquod oppidum vacuum à bello, dum hæc decernuntur. Quæ tu cum feceris, & ego te sapienter fecisse judicabo, & Cœsarem non offendes. Vale.

EPISTOLA XVII.

Cælius Ciceroni S.

Ergo me potius (*a*) in Hispania fuisse tum, quam Formiis (*b*), cum tu profectus es ad Pompeium? Quod utinam (*c*) *,

(*a*) *Ergo me potius, &c.* Pour entendre cette Lettre, il faut sçavoir que dans le tems que César combattoit à Pharsales contre Pompée, Celius, qui étoit Préteur à Rome, y causa de grands troubles, soit par jalousie de voir Trebonius, autre Préteur, plus accrédité que lui, soit parce qu'il se trouvoit fort embarrassé de ses dettes. Cette conduite lui ayant attiré quelques mortifications, il marque son regret à Ciceron, de s'être attaché au Parti de César plûtôt qu'à celui de Pompée. Il en accuse son voyage d'Espagne, & Ciceron même qui ne

abîme, d'où vous voyez bien qu'il vous sera impossible de sortir. Si vous craignez les reproches de ceux à qui vous croyez devoir de la considération, ou si vous avez peine à supporter l'insolence de certaines gens, retirez-vous dans quelqu'endroit éloigné du bruit des armes, jusqu'à la fin de cette querelle; dont la décision ne peut être fort éloignée. Je crois que vous n'avez point de parti plus sage à choisir, & j'ose vous garantir que César ne s'en offensera point.

LETTRE XVII.

Celius à Ciceron.

Que n'étois-je à Formies plûtôt qu'en Espagne, lorsque vous êtes parti pour aller joindre Pompée? Et plût au Ciel, du moins, que Curion

l'en avoit pas détourné.

(*b*) *Quam Formiis.* Plutarque nous apprend que Ciceron avoit une maison à Formies, & ce fut de cette Côte qu'il partit pour aller se joindre à Pompée. Celius suivit alors César en Espagne, pour aller combattre Afranius & Petreius, Lieutenans de Pompée.

(*c*) *Quod utinam*, &c. Toute cette phrase est si alterée, qu'elle a paru inintelligible à Manuce. Cependant la leçon que j'ai suivie forme un sens fort naturel & qui s'accorde avec les

ut Appius Claudius, in iſta parte C. Curio ; quojus amicitia me paulatim in hanc perditam cauſſam impulit. Nam mihi ſentio bonam mentem iracundia & amore ſublatam. Tum tu porro, cum ad te proficiſcens noctu Ariminum veniſſem, dum mihi pacis mandata das ad Cæſarem & mirificum civem agis, amici officium neglexiſti, neque mihi conſuluiſti. Neque hoc dico, quod diffidam huic cauſſæ : ſed crede mihi, perire ſatius eſt quam hoc videre (*d*). Quod ſi timor veſtræ crudelitatis (*e*) non eſſet, ejecti jam pridem hinc eſſemus. Nam hic nunc, præter fœneratores (*f*) pau-

Lettres précedentes. Celius haïſſoit aſſez Appius pour avoir eu de la repugnance à ſuivre le parti qu'Appius avoit embraſſé, c'eſt-à-dire, le parti de Pompée. Il aimoit au contraire aſſez Curion pour que le motif de l'amitié, joint à celui de ſa haine contre Appius, l'eût déterminé à ſuivre le parti de Céſar. Voilà tout le myſtere, qui n'a pas beſoin d'une plus longue Note, parce que toutes les leçons différentes peuvent ſe réduire à ce ſens.

(*d*) *Quam hos videre.* Celius parle apparemment du Préteur Trébonius, dont l'autorité lui cauſoit de la jalouſie ; & de Servilius, alors Conſul, qui le maltraitoit beaucoup ; tous deux partiſans de Céſar.

(*e*) *Veſtræ crudelitatis*,

eût été de ce côté-là comme Appius Claudius, lui dont l'amitié m'a fait embrasser insensiblement une cause si désesperée! Oui, je sens que la colere & la tendresse m'ont fait renoncer à la raison. Vous-même, ensuite, lorsque j'allai vous voir la nuit dans Ariminum; en me chargeant de vos propositions de paix pour César, en faisant le bon citoyen, vous avez négligé le devoir de l'amitié & marqué peu d'égard pour mes interêts. Ce n'est pas que je me défie de cette cause: mais, croyez-moi, il vaut mieux périr que de supporter ce que je vois ici. Il y a longtems que j'en serois sorti, si je ne craignois les cruelles menaces de votre Pompée; car, à la réserve de quelques usuriers, il n'y a personne, il n'y a point

C'est-à-dire, de la cruauté de votre Parti. La crainte de Celius étoit fondée sur la déclaration que Pompée avoit publiée, qu'il traitoit comme ennemis ceux qui ne l'avoient pas suivi.

(*f*) *Fœneratores paucos.* On ne voit pas d'autre raison que l'espoir de l'impunité qui pût rendre les usuriers partisans de César: à moins qu'on ne veüille dire avec quelques Commentateurs, que César avoit eu soin de se les attacher par des Loix favorables. Mais où est le fondement de cette supposition? Tout le reste de cette Lettre est fort obscur par lui-même & par la négligence des anciens copistes. Je ne m'arrêterai point à des restitutions arbitraires. C'est assez de faire remarquer que Celius parle en homme indigné de la maniere dont il étoit traité par les partisans de César, & qu'il laisse voir claire-

cos, nec homo, nec ordo quisquam est nisi Pompeianus. Equidem jam effeci, ut maxime Plebs, &, qui antea noster fuit, Populus vester esset. Cur hoc ? inquis : immo reliquias exspectant. Vos invitos vincere coegero. Irritavi in me Catonem. Vos dormitis ; nec hæc adhuc mihi videmini intelligere quam nos pateamus, & quam simus imbecilli. Atque hoc nullius præmii spe faciam : sed, quod apud me plurimum solet valere, doloris atque indignitatis caussa. Quid istic facitis ? Prælium exspectatis, quod firmissimum est ? Vestras copias non novi. Nostri valde depugnare, & facile algere, & esurire consueverunt. Vale.

ment que son dépit lui faisoit souhaiter & faire même en secret tout le mal qu'il pouvoit à sa cause. *Voyez l'Hist. de Cicer. l. VII.*



d'Ordre qui ne faſſe profeſſion à Rome d'être Pompeien. Je ſuis parvenu réellement à mettre dans vos interêts, & la populace & le corps même du Peuple qui étoit auparavant dans les nôtres. Pourquoi ? me direz-vous. C'eſt que l'incertitude des ſuites rend tout le monde facile à recevoir des impreſſions. Je vous forcerai de vaincre malgré vous-même. J'ai fort irrité Caton contre moi. Mais vous dormez, & vous ne paroiſſez pas comprendre encore aſſez combien nous ſommes foibles & ſans défenſe. Ce n'eſt point aſſurément l'eſperance d'être récompenſé qui me fait tenir cette conduite; mais je ſuis extrêmement ſenſible à la douleur & aux indignités. Que faites-vous où vous êtes ? Attendez-vous le combat, que vous devez redouter ? Je ne connois pas vos troupes; mais les nôtres ſçavent combattre & ſupporter la faim & la ſoif.



LIBER IX.

EPISTOLA I.

M. T. CICERO M. TERENTIO VARRONI (*a*) S. D.

Ex his Litteris quas Atticus à te miſſas mihi legit, quid ageres, & ubi eſſes cognovi : quando autem te viſuri eſſemus, nihil ſane ex iiſdem Litteris potui ſuſpicari. In ſpem tamen venio appropinquare tuum adventum ; qui mihi utinam ſolatio ſit (*b*) ! etſi tot tantiſque rebus urgemur, ut nullam alterationem quiſquam non ſtultiſſimus ſperare debeat : ſed ta-

(*a*) *Varroni.* Ce nom eſt ſi célébre, qu'il ne demande point d'autre illuſtration. Varron paſſoit, de ſon tems même, pour le plus ſçavant des Romains, & les ſiécles ſuivans ont attaché le même honneur à ſon nom. Il réüniſſoit toutes les parties du ſçavoir. Il compoſa un grand nombre d'Ouvrages, dont il ne nous reſte que des fragmens; mais au jugement de Quintilien (l. X.) il avoit plus de ſçavoir que d'éloquence. On verra dans le cours de ces Lettres de quels Emplois il

LIVRE IX.

LETTRE I.

CICERON à M. TERENTIUS VARRON.

ATTICUS m'ayant lû la derniere Lettre qu'il a reçûë de vous, j'ai appris par cette voie où vous êtes & ce que vous faites : mais je n'en ai rien recueilli qui m'ait pû faire juger quand nous vous reverrons. Je commence néanmoins à me flatter que votre retour n'est point éloigné. Puisse-t-il m'apporter quelque consolation ! Quoique nos disgraces soient si grandes & en si grand nombre, qu'il faudroit être insensé pour se promettre quelqu'adoucissement, vous pourriez cependant m'être de quel-

fut revêtu. Il vécut un siécle entier, suivant le témoignage de Valere-Maxime, *l. VIII. c. 7.*

(*b*) *Utinam solatio sit.* Cette Lettre est écrite sous le troisiéme Consulat de César & celui de Lépidus. Ciceron pénétré des malheurs de sa patrie, depuis qu'il étoit revenu à Rome après la journée de Pharsales, cherchoit à se consoler en ouvrant son cœur à ceux qui pensoient comme lui.

men aut tu potes me, aut ego te fortasse, aliqua re juvare. Scito enim me, postea quam in urbem venerim, rediisse cum veteribus amicis, id est, cum libris nostris in gratiam. Etsi non idcirco eorum usum dimiseram, quod iis succenserem, sed quod eorum me suppudebat. Videbar enim mihi, cum me in res turbulentissimas infidelissimis sociis demisissem, præceptis illorum non satis paruisse. Ignoscunt mihi, revocant in consuetudinem pristinam, teque quod in eo permanseris, sapientiorem quam me dicunt fuisse. Quamobrem, quum placatis his utor, videor sperare debere, si te viderim, & ea quæ premant, & ea quæ impendeant (*c*) me facile transiturum. Quamobrem sive in Tusculano, sive in Cumano (*d*) ad te placebit, sive (quod minime

(*c*) *Quæ impendeant.* S'il gémissoit des maux présens, il ne craignoit pas moins l'avenir; car César faisoit alors la guerre en Afrique contre les restes du parti de Pompée.

que secours, ou peut-être recevriez de moi quelque service. Sçachez que depuis mon retour je me suis réconcilié avec mes anciens amis ; c'est-à-dire, avec mes livres. A la verité si je les avois quittés, ce n'est pas que je fusse irrité contr'eux : mais je ne pouvois les voir sans une espéce de confusion. Il me sembloit que je n'avois pas suivi assez fidellement leurs préceptes, lorsque je m'étois engagé dans des affaires fort tumultueuses avec une troupe de compagnons très-infidéles : mais ils me pardonnent ; ils me rappellent à leur ancien commerce ; ils me déclarent que vous avez été plus sage que moi de ne pas l'abandonner. A présent que je suis rentré en grace avec eux, je crois devoir esperer que si j'ai le bonheur de vous voir, il me sera facile de supporter, & les maux qui me pressent, & ceux dont je suis menacé. Ainsi, soit à Tusculum, soit à Cumes, je me rendrai volontiers près de vous, si vous le trouvez agréable ; ou, ce qui le seroit beaucoup moins pour moi, je vous attendrai à Rome. Je ne demande que le

(d) *Tusculano----Cumano.* Maisons de campagne de Ciceron. *Voyez son Histoire, l. XII.*

velim) Romæ ; dummodo ſimul ſimus, perficiam profecto, ut id utrique noſtrum commodiſſimum eſſe dijudicetur. Vale.

EPISTOLA II.

Cicero Varroni.

Caninius (*a*) idem tuus & idem noſter, cum ad me perveſperi veniſſet, & ſe poſtridie mane ad te iturum eſſe dixiſſet, dixi ei me daturum aliquid mane, ut peteret rogavi; conſcripſi Epiſtolam noctu, nec ille ad me rediit. Oblitum credidi. Attamen eam ipſam tibi Epiſtolam miſiſſem per meos, niſi audiſſem ex eodem, poſtridie te mane è Tuſculano exiturum. At tibi repente, paucis poſt diebus, cum minime exſpectarem, venit ad me Caninius mane : proficiſci ad te ſtatim dixit. Etſi erat ἕωλος illa Epiſtola, præſertim tantis poſtea rebus (*b*) no-

plaisir de nous voir ensemble ; & pourvû que je l'obtienne, je me charge de nous y faire trouver à tous deux beaucoup d'avantages.

LETTRE II.

CICERON à VARRON.

CANINIUS, votre ami & le mien, étant venu chez moi fort tard, me dit qu'il devoit vous aller voir le lendemain. Je lui promis de le charger le lendemain au matin d'une Lettre pour vous, & je le priai de la venir prendre. En effet, j'écrivis la nuit ; mais il ne parut pas le lendemain, & je m'imagine qu'il m'oublia. Je vous aurois envoyé la même Lettre par mes gens, s'il ne m'eût dit aussi que vous deviez quitter le lendemain Tusculum. Peu de jours après j'ai revû Caninius, au matin, lorsque j'étois fort éloigné de m'y attendre : il m'a dit qu'il alloit partir sans perdre un moment. Quoique ma Lettre fût d'an-

(a) *Caninius.* On a vû qui étoit Caninius. Les répetitions grossiroient trop ces Notes.

(b) *Novis rebus.* Il parle de la victoire de César en Afrique.

vis allatis, tamen perire lucubrationem (*c*), meam nolui, & eam ipſam Caninio dedi. Sed cum eo, & homine docto, & tui amantiſſimo, locutus ea ſum, quæ pertuliſſe illum ad te exiſtimo. Tibi autem idem conſilii do, quod mihimetipſi, ut vitemus oculos hominum, ſi linguas minus facile poſſimus. Qui enim victoria ſe efferunt quaſi victos nos intuentur, Qui autem victos noſtros moleſte ferunt, nos dolent vivere. Quæres fortaſſe cur, cum hæc in urbe ſint, non abſim, quemadmodum tu. Tu enim ipſe, qui & me, & alios prudentia vincis, omnia, credo, vidiſti : nihil te omnino fefellit. Quis eſt tam Lynceus (*d*), qui tantis tenebris nihil offendat, nuſquam incurrat? Ac mihi quidem jam pridem venit in mentem, bellum eſſe aliquo exire, ut ea quæ agebantur hic, quæque dicebantur, nec viderem, nec audi-

(*c*) *Lucubrationem*. C'eſt proprement le travail de la nuit. „ Scripſi Epiſtolam „ noctu,

cienne datte, ſur-tout lorſqu'il nous eſt venu, depuis, quantité de nouvelles importantes, je la lui ai remiſe, pour ne pas perdre le fruit de mon travail : mais connoiſſant ſon ſçavoir & l'amitié qu'il a pour vous, je lui ai dit de bouche bien des choſes dont il n'aura pas marqué de vous rendre compte. Je vous donne le conſeil que je prens pour moi-même. Evitons les yeux des hommes, ſi nous ne pouvons pas nous dérober à leurs diſcours. Ceux qui s'enflent de leur victoire, nous regardent comme des gens vaincus. Ceux qui ne peuvent nous ſupporter après nous avoir vaincus, s'affligent de nous voir vivre. Vous me demanderez pourquoi je ne ſuis pas comme vous hors de la Ville, lorſqu'on y penſe ſi mal ; car votre prudence ſurpaſſant la mienne & celle de tous les autres, vous avez tout prévû, j'en ſuis sûr ; il ne vous eſt rien échapé. Mais il faut avoir les yeux de Lyncée pour ne rien rencontrer, pour ne heurter à rien dans de ſi épaiſſes ténebres. Il m'eſt venu plus d'une fois à l'eſprit, qu'il étoit beau de me retirer dans quelque lieu où

(d) *Lynceus.* Nom célebre & paſſé en proverbe, parce que celui qui le portoit avoit la vûë extraordinairement perçante.

rem. Sed calumniabar ipſe. Putabam, qui obviam mihi veniſſet, ut cuique commodum eſſet, ſuſpicaturum, aut dicturum, etiamſi non ſuſpicaretur; hic aut metuit, & ea re fugit, aut aliquid cogitat, & habet navem paratam. Denique, leviſſime qui ſuſpicaretur, & qui fortaſſe me optime noſſet, putaret me idcirco diſcedere, quod quoſdam homines oculi mei ferre non poſſent. Hæc ego ſuſpicans adhuc Romæ maneo: & tamen λεληθότως conſuetudo diurna callum jam obduxit ſtomacho meo. Habes rationem mei conſilii. Tibi igitur hoc cenſeo: latendum tantiſper ibidem, dum deferveſcit hæc gratulatio (*e*), & ſimul dum audiamus, quemadmodum negotium confectum ſit: confectum enim eſſe exiſtimo. Magni autem intererit, qui fuerit victoris animus, qui exitus rerum. Quanquam

(*e*) *Gratulatio.* La politique obligeoit ceux qui ſe réjouiſſoient le moins des triomphes de Céſar à lui en faire leur compliment.

je ne pûsse ni voir ni entendre ce qu'on fait & ce qu'on dit ici. Mais je me tourmentois par mes propres reproches. Je m'imaginois que le premier qui tomberoit à ma rencontre ne manqueroit pas de soupçonner, ou de dire, quand il ne l'auroit pas soupçonné, que je craignois, que la crainte me faisoit fuir, que je méditois quelque chose, & que j'avois un Navire prêt pour ma fuite. Enfin, ceux mêmes dont les soupçons m'auroient épargné & qui m'auroient le mieux connu, se seroient imaginés que je prenois le parti de me retirer parce que je ne pouvois accoutumer mes yeux à souffrir certaines gens. Ce sont ces réflexions qui m'ont retenu à Rome; & l'habitude est venuë à bout de m'endurcir contre tout ce qui m'a paru le plus choquant. Voilà le fond de ma conduite. Si vous me demandez conseil pour vous-même, je crois que vous devez vous cacher quelque-tems où vous êtes, jusqu'à ce que la chaleur de ces premiers complimens soit refroidie, & que nous apprenions comment l'affaire s'est terminée; car je me figure qu'elle l'est à présent. Les dispositions du Vainqueur & la forme même de la victoire, sont des observations d'importance,

quo me conjectura ducat, habeo; sed exspecto tamen. Te vero nolo, nisi ipse rumor jam raucus erit factus, ad Baias (*f*) venire. Erit enim nobis honestius, etiam cum hinc discesserimus, videri venisse in illa loca ploratum potius quam natatum. Sed hæc tu melius: modo nobis stet illud, una vivere in studiis nostris: à quibus antea delectationem modo petebamus, nunc vero etiam salutem: non deesse, si quis adhibere volet, non modo ut Architectos, verum etiam ut Fabros ad ædificandum Rempublicam, & potius libenter accurrere: si nemo utetur opera, tamen & scribere & legere πολιτείας: & si minus in Curia atque in Foro (*g*), at in Litteris & Libris, ut doctissimi veteres fecerunt, navare Rempublicam, & de mori-

(*f*) ***Ad Baias.*** Lieu célebre par ses eaux, que les Romains alloient prendre pour diverses sortes de maladies, & où l'assemblée étoit aussi agréable que nombreuse. *Hist. de Cicer. l. XI.* & l'Oraison *pro Cælio.*

(*g*) ***In Curia---- in Foro.*** Curia étoit le Sénat, où sa qualité de Consulaire lui donnoit droit de se faire

Quoique je tire assez de lumiéres de mes conjectures, j'attens néanmoins l'évenement. Mais si les bruits ne changent point, je ne veux pas que vous veniez à Bayes. Quand nous quitterions les lieux où nous sommes, il nous sera plus honorable de nous rendre à Bayes pour déplorer notre sort que pour y prendre le plaisir des bains. Vous jugerez mieux que moi de ce qui est convenable: mais tenons-nous du moins à la résolution de vivre ensemble dans l'exercice de nos études: après avoir fait l'agrément de notre vie, elles en seront aujourd'hui le soutien. Nous ne manquerons point à ceux qui voudront nous employer, non-seulement en qualité d'architectes, mais d'ouvriers pour rebâtir la République, & nous nous présenterons même avec empressement. Si personne n'accepte nos services, nous ne laisserons pas de composer & de lire des Traités de Politique; &, suivant l'exemple des Sçavans de l'Antiquité, nous donnerons à l'étude, pour l'utilité de la République, le tems & les soins que nous ne pourrons employer au Sénat & au Forum, & nous ferons de

écouter. Le Forum étoit le lieu où il plaidoit, ou la Place pulique d'où il haranguoit souvent le Peuple.

quo me conjectura ducat, habeo; ſed exſpecto tamen. Te vero nolo, niſi ipſe rumor jam raucus erit factus, ad Baias (*f*) venire. Erit enim nobis honeſtius, etiam cum hinc diſceſſerimus, videri veniſſe in illa loca ploratum potius quam natatum. Sed hæc tu melius: modo nobis ſtet illud, una vivere in ſtudiis noſtris: à quibus antea delectationem modo petebamus, nunc vero etiam ſalutem: non deeſſe, ſi quis adhibere volet, non modo ut Architectos, verum etiam ut Fabros ad ædificandum Rempublicam, & potius libenter accurrere: ſi nemo utetur opera, tamen & ſcribere & legere πολιτείας; & ſi minus in Curia atque in Foro (*g*), at in Litteris & Libris, ut doctiſſimi veteres fecerunt, navare Rempublicam, & de mori-

(*f*) ***Ad Baias.*** Lieu célebre par ſes eaux, que les Romains alloient prendre pour diverſes ſortes de maladies, & où l'aſſemblée étoit auſſi agréable que nombreuſe. *Hiſt. de Cicer. l. XI.* & l'Oraiſon *pro Cælio.*

(*g*) ***In Curia---- in Foro.*** Curia étoit le Sénat, où ſa qualité de Conſulaire lui donnoit droit de ſe faire

Quoique je tire assez de lumiéres de mes conjectures, j'attens néanmoins l'évenement. Mais si les bruits ne changent point, je ne veux pas que vous veniez à Bayes. Quand nous quitterions les lieux où nous sommes, il nous sera plus honorable de nous rendre à Bayes pour déplorer notre sort que pour y prendre le plaisir des bains. Vous jugerez mieux que moi de ce qui est convenable: mais tenons-nous du moins à la résolution de vivre ensemble dans l'exercice de nos études : après avoir fait l'agrément de notre vie, elles en seront aujourd'hui le soutien. Nous ne manquerons point à ceux qui voudront nous employer, non-seulement en qualité d'architectes, mais d'ouvriers pour rebâtir la République, & nous nous présenterons même avec empressement. Si personne n'accepte nos services, nous ne laisserons pas de composer & de lire des Traités de Politique ; &, suivant l'exemple des Sçavans de l'Antiquité, nous donnerons à l'étude, pour l'utilité de la République, le tems & les soins que nous ne pourrons employer au Sénat & au Forum, & nous ferons de

écouter. Le Forum étoit le lieu où il plaidoit, ou la Place pulique d'où il haranguoit souvent le Peuple.

bus ac Legibus quærere. Mihi hæc videntur. Tu quid ſis acturus, & quid tibi placeat, pergratum erit ſi ad me ſcripſeris. Vale.

EPISTOLA III.

Cicero Varroni.

Etsi quid ſcriberem non habebam, tamen Caninio (*a*) ad te eunti non potui nihil dare. Quid ergo potiſſimum ſcribam? Quod velle te puto, cito me ad te eſſe venturum. Etſi vide, quæſo, ſatis-ne rectum ſit, nos hoc tanto incendio civitatis in iſtis locis (*b*) eſſe. Dabimus ſermonem iis qui neſciunt nobis, quocumque in loco ſimus, eumdem cultum, eumdem victum eſſe. Quid refert? Tamen in ſermonem incidamus. Valde id credo laborandum eſt, ne

(*a*) *Caninio.* Il ſemble que pour ſuivre l'ordre du tems cette Lettre devroit être la ſeconde; car c'eſt celle dont il parle dans la précédente, & qui devoit être donnée à Caninius. Il faut remarquer qu'alors on n'a

nouvelles recherches sur les mœurs & les loix. Tel est mon avis. De votre côté, vous me ferez plaisir de m'écrire quelles sont vos vûës & votre inclination.

LETTRE III.

Au même.

Quoique je n'eûsse rien à vous écrire, je n'ai pû laisser partir Caninius sans le charger de quelque chose pour vous. Que vous marquerai-je ? Ce que je m'imagine que vous souhaitez ; c'est-à-dire, que je vous rejoindrai incessamment. Examinez néanmoins si dans le tems que la Ville est en feu il convient que nous soyions où vous êtes. Nous appréterons à parler à ceux qui ne sçavent pas que dans quelques lieux que nous soyions, notre maniere de vivre & de penser est toujours la même. Il nous importe peu qu'on parle : mais on parlera. Assurément, tandis que tout le

avoit point encore reçu les nouvelles d'Afrique.

(*b*) *In istis locis.* Dans ses maisons de campagne, où il ne croyoit pas que les malheurs publics lui permissent d'aller prendre du repos.

cum omnes in omni genere & ſcelerum & flagitiorum volutentur, noſtra nobiſcum aut inter nos ceſſatio vituperetur. Ego vero, neglecta Barbarorum (*c*) inſcitia te perſequar. Quamvis enim hæc ſint miſera, quæ ſunt miſerrima, tamen artes noſtræ (*d*) neſcio quo modo, nunc uberiores fructus ferre videntur quam olim ferebant: ſive quia nulla nunc in re alia acquieſcimus, ſive quod gravitas morbi facit, ut medicinæ egeamus, eaque nunc appareat, cujus vim non ſentiebamus, cum valebamus. Sed quid ego nunc hæc ad te, cujus domi naſcuntur? Γλαῦκ' εἰς Ἀθήνας. Nihil ſcilicet, niſi ut reſcriberes aliquid, me exſpectares; ſic igitur facies. Vale.

(*c*) *Barbarorum.* Ciceron entend les ignorans, dans le même ſens qu'il dit (au liv. I. de Orat.) ,, Hæc turba ,, & barbaria forenſis dat ,, locum vitioſiſſimis Oratoribus. C'eſt ainſi que les Romains appelloient Barbares toutes les Nations qui n'avoient pas reçû l'éducation Romaine.

(*d*) *Artes noſtræ---gra-*

monde s'abandonne à toutes sortes de crimes & de désordres, nous devons être fort inquiets si l'on ne nous blâmera point d'abandonner les affaires pour être à nous-mêmes & vivre entre nous. Pour moi, laissant nos Barbares à leur ignorance, je m'attacherai à vous suivre. Quoique rien ne soit plus déplorable que tout ce qui se passe autour de nous, il se trouve, je ne sçai comment, que les fruits de nos arts sont aujourd'hui plus abondans qu'autrefois; soit parce qu'ils sont à présent notre seule ressource; soit parce que la grandeur du mal nous met dans la nécessité de chercher un remede, & que nous reconnoissons celui dont nous n'avons pas senti la force dans le tems de la santé. Mais, pourquoi vous présenter des idées qui vous sont si familieres? C'est porter des choüettes à Athenes. Je devois vous prier seulement de m'écrire & de m'attendre; & je vous demande en effet l'un & l'autre.

vitas morbi, *&c.* On doit être familiarisé avec toutes ces expressions. La premiere signifie les sciences dont le goût leur étoit commun: l'autre, les maux publics.



EPISTOLA IV.

CICERO VARRONI.

Περὶ δυνατῶν me scito (*a*) κατὰ Διόδωρον κρίνειν. Quapropter, si venturus es, scito necesse esse te venire. Sin autem non es, τῶν ἀδυνάτων est te venire. Nunc vide (*b*) utra te κρίσις magis delectet, Χρυσιππεία ne an hæc, quam noster Diodotus (*c*) non concoquebat. Sed de his etiam rebus, otiosi cum erimus, loquemur. Hoc etiam κατὰ Χρύσιππον δυνατόν est. De Coctio

(*a*) *Me scito.* Ciceron badine ici sur les opinions de Diodotus; car il les condamne sérieusement dans son livre *de Fato*, & c'est à l'opinion de Chrysippus qu'il s'attache. La question des choses possibles & des futurs contingens, fait encore le sujet des disputes dans notre Philosophie scholastique.

(*b*) *Nunc vide.* On trouve dans le livre *de Fato* l'opinion de ces deux Philosophes. Voici les termes de Ciceron : „ Maxima tibi „ Chrysippe cum Diodoro „ certamen est. Ille enim „ id solum fieri posse dicit „ quod aut sit verum aut „ futurum sit; & quidquid „ futurum sit, id dici fieri „ necesse est : & quidquid „ non sit futurum, id negat „ fieri posse. Tu & quæ non „ sint futura, fieri posse „ dicis, ut frangi hanc „ gemmam, etiamsi id „ nunquam futurum sit; „ neque necesse fuisse Cypselum regnare Corinthi,

LETTRE IV.

Au même.

APPRENEZ que je pense comme Diodore sur les choses possibles. S'il est donc vrai que vous deviez venir, sçachez qu'il est nécessaire que vous veniez ; & si vous ne venez pas, c'est qu'il vous est nécessaire aussi de ne pas venir. Voyez pour lequel des deux sentimens vous êtes, de celui de Chrysippe, ou de celui-ci, que mon Diodore ne pouvoit bien concilier avec ses idées. Mais attendons, pour examiner cette question, que nous soyions libres : ce qui appartient encore à la possibilité de Chrysippe. J'apprens avec plaisir ce que

„ quanquam id, millesimo „ ante anno, Apollinis „ Oraculo editum esset. Grand Chrysippe, vous n'êtes pas d'accord avec Diodorus. Il prétend qu'il n'y a de possible que ce qui est vrai ou ce qui doit arriver : il veut que tout ce qui doit arriver arrive nécessairement ; & tout ce qui ne doit point arriver, il ne le met pas au rang des choses possibles. Vous, Chrysippe, vous dites que ce qui ne doit pas arriver n'en est pas moins possible ; comme il est possible que cette perle soit brisée, quoiqu'elle ne doive jamais l'être ; & qu'il n'étoit pas nécessaire que Cypselus régnât à Corinthe, quoique l'Oracle d'Apollon l'eût prédit mille ans auparavant.

(c) *Noster Diodotus.* Ce Diodotus étoit un des sça-

(*d*) mihi gratum est. Nam id etiam Attico mandaram. Tu si minus ad nos, accurremus ad te; si hortum in bibliotheca habes, deerit nihil. Vale.

EPISTOLA V.

Cicero Varroni.

Mihi vero ad Non. bene maturum videtur fore, neque solum propter Reipublicæ, sed etiam propter anni tempus (*a*). Quare diem istum probo; itaque eundem ipse sequar. Consilii nostri (*b*), ne si eos quidem, qui id secuti non sunt, non pœniteret, nobis pœnitendum putarem. Secuti enim sumus, non spem, sed officium. Reliquimus autem non offi-

vans Grecs que Ciceron entretenoit dans sa maison. Il y étoit mort. Sa secte étoit celle des Stoïciens. On n'en peut faire de plus bel éloge que celui qui se trouve au premier livre *de Nat. Deor.* „ Diodoto quid faciam „ Stoïco? Quem à puero „ audivi, qui mecum vivit „ tot annos, qui habitat „ apud me, quem admiror

vous m'écrivez de Coctius. J'avois chargé Atticus du même soin. Si vous n'êtes pas bien-tôt ici, vous me verrez bientôt chez vous. Je n'aurai rien à desirer, si votre bibliotheque est accompagnée d'un jardin.

LETTRE V.

Au même.

IL me semble qu'aux Nones, c'est le tems qui convient, non-seulement par rapport aux affaires publiques, mais à cause même de la saison. J'approuve donc le choix de ce jour, & je me réglerai là-dessus. Je pense toujours que nous ne devrions pas nous repentir de notre conduite, quand ceux qui n'ont pas pris le même parti ne se repentiroient pas de n'avoir pas suivi notre exemple. Ce n'est pas l'esperance qui

», & diligo.

(*d*) *De Coctio*. On ignore dequoi il est question; & comme ce nom n'est pas connu, quelques uns veulent lui substituer *Cocceius*.

(*a*) *Anni tempus*. C'étoit apparemment dans la saison des grandes chaleurs.

(*b*) *Consilii nostri*. Varron & Ciceron avoient pris le parti d'abandonner les armes après l'affaire de Pharsale, & de faire leur paix avec César.

cium, sed desperationem. Ita verecundiores sumus quam qui se domo non commoverunt: saniores quam qui, amissis opibus domum non reverterunr. Sed nihil minus fero quam severitatem otiosorum (*c*): & quoquo modo se res haberet, magis illos vereor qui in bello occiderunt, quam hos curo quibus non satisfacimus, quia vivimus. Mihi si spatium fuerit in Tusculum ante Nonas veniendi, istic te videbo. Sin minus, persequar in Cumanum; & ante te certiorem faciam, ut lavatio (*d*) parata sit. Vale.

(*c*) *Otiosorum*. C'étoient ceux qui étoient demeurés neutres, ou du moins qui n'avoient pas quitté Rome.

(*d*) *Lavatio*. L'usage du bain étoit si familier dans ce tems-là, qu'on n'y manquoit pas chaque jour, & Ciceron l'aimoit particuliérement.



nous a servi de guide, c'est le devoir; & nous abandonnons moins le devoir que nous ne cédons au désespoir. Ainsi nous avons suivi des loix plus austeres que ceux qui n'ont pas quitté leur maison, & nous nous sommes conduits ensuite avec plus de prudence que ceux qui ne sont pas retournés à Rome après la ruine de leurs forces. Mais rien ne m'est plus insupportable que la séverité de ceux qui sont demeurés oisifs; & de quelque maniere que les affaires pûssent tourner, je crains beaucoup plus ceux qui ont péri dans la guerre, que je ne m'embarrasse de ceux qui ne sont pas contens de nous voir vivre. Si j'ai le tems d'aller à Tusculum avant les Nones, j'aurai le plaisir de vous y voir: autrement j'irai jusqu'à Cumes; mais j'aurai soin auparavant de vous en donner avis, afin que le bain soit prêt.



EPISTOLA VI.

CICERO VARRONI.

CANINIUS noster me tuis verbis admonuit ut scriberem ad te, si quid esset quod putarem te scire opportere. Est igitur adventus Cœsaris (*a*), scilicet, in exspectatione : neque tu id ignoras. Sed tamen, cum ille scripsisset, ut opinor, se in Alsiense (*b*) venturum, scripserunt ad eum sui (*c*), ne id faceret : multos ei molestos fore, ipsumque multis. Ostiæ videri commodius eum exire posse. Id ego non intelligebam quid interesset. Sed tamen Hirtius mihi dixit, & se ad eum, & Balbum, & Oppium scripsisse ut ita faceret, homines, ut cognovi, amantes tui. Hoc ego idcirco nos-

(*a*) *Adventus Cæsaris.* La guerre d'Afrique étant finie, César revenoit vainqueur, & l'on attendoit avec crainte quelle conduite il tiendroit.

(*b*) *Alsiensem.* Une Inscription trouvée sur une très-

LETTRE VI.

Au même.

NOTRE ami Canidius m'a prié de votre part de vous écrire ce qu'il me paroîtra que vous ne devez pas ignorer. Vous sçavez qu'on attend le retour de César; mais ayant écrit, si je ne me trompe, qu'il devoit se rendre à Alsium, ses amis lui ont marqué de n'en rien faire, parce qu'il y trouveroit quantité de fâcheux, & qu'il y causeroit lui-même beaucoup d'embarras; enfin, qu'il lui seroit plus commode de débarquer à Ostie. Je ne comprens pas quelle différence ils y mettent. Cependant Hirtius m'a dit que c'étoit lui-même, avec Oppius & Balbus, qui avoient écrit dans ces termes à César. Je sçais qu'ils vous aiment beaucoup, & c'est ce qui me porte à vous donner cet avis,

vieille pierre à *Polo*, maison du Cardinal Alexandre Farnese, & rapportée par le Commentateur Ursinus, montre sans contredit qu'Alsium étoit le lieu qu'on appelle aujourd'hui *Cære*, sur la côte de la mer superieure.

(c) *Sui*. C'étoient toujours particulierement Hirtius, Balbus & Oppius, dont les noms sont revenus plusieurs fois.

ſe te volui, ut ſcires hoſpitium tibi ubi parares, vel potius ubi utrique : quid enim ille facturus ſit incertum eſt : & ſimul oſtentavi tibi, me iſtis eſſe familiarem, & conſiliis eorum intereſſe. Quod ego cur nolim nihil video. Non enim eſt idem ferre ſi quid ferendum eſt, & probare ſi quid probandum non eſt. Etſi quid non probem? Quid enim jam ſcio, præter initia rerum. Nam hæc in voluntate fuerunt. Vidi enim, (nam tu aberas (*d*)) noſtros amicos (*e*) cupere bellum : hunc autem non tam cupere quam non timere. Ergo hæc conſilii fuerunt : reliqua neceſſaria. Vincere autem aut hos, aut illos, neceſſe eſſe. Scio te ſemper mecum in luctu fuiſſe, cum videremus, quam illud ingens malum alterius utrius exercitus & Ducum interitu : tum vero extremum malo-

(*d*) *Aberas.* Varron étoit alors Lieutenant de Pompée en Eſpagne, avec Petreius & Afranius. *L. II. de Bell. civ.*

(*e*) *Noſtros amicos.* Les Pompeiens, dont ils avoient préferé le parti.

afin que vous ſçachiez de quel côté vous devez vous faire préparer un logement, ou plûtôt ſonger à nous loger tous deux; car on n'eſt point encore informé des vûës de Céſar. J'ai voulu vous apprendre auſſi que je ſuis fort bien avec ſes amis, & que j'aſſiſte même à leurs conſeils. En effet, je ne vois pas pourquoi j'en ferois difficulté. Il y a bien de la différence entre ſupporter ce qu'on ne peut ſe diſpenſer de ſouffrir, ou approuver ce qui ne mérite pas notre approbation. Encore, que refuſerois-je d'approuver? Mes connoiſſances ſe bornent à l'origine des choſes. Tout conſiſtoit d'abord dans les ſentimens. Vous étiez alors abſent; mais j'ai vû que nos amis ſouhaitoient la guerre, & que Céſar la ſouhaitoit moins qu'il ne la craignoit. Cependant c'eſt le point ſur lequel on étoit libre; car tout le reſte eſt devenu néceſſaire. Il falloit bien que l'un des deux Partis fût victorieux. Je me ſouviens que nous gémiſſions vous & moi, en conſidérant qu'il falloit s'attendre à la perte de l'une ou de l'autre Armée, à la mort des Chefs, & que la victoire dans une guerre civile étoit le plus terrible de tous les maux. Je redoutois celle même du Parti que nous

rum omnium esse civilis belli victoriam : quam quidem ego etiam illorum timebam , ad quos veneramus. Crudeliter enim otiosis minabantur ; eratque iis & tua invisa voluntas , & mea oratio. Nunc vero , si essent nostri potiti , valde intemperantes fuissent. Erant enim nobis perirati , quasi quidquam de nostra salute decrevissemus , quod non idem illis censuissemus : aut quasi utilius Reipublicæ fuerit , eos etiam ad bestiarum auxilium , (*f*) confugere , quam vel emori , vel cum spe , si non optima , aut aliqua tamen vivere. At in perturbata Republica vivimus. Quis negat ? Sed hoc viderint ii , qui nulla sibi subsidia ad omnes vitæ status paraverunt. Huc enim ut venirem , superior longius quam volui , fluxit oratio. Cum enim te semper magnum hominem duxi : tum quod his tempestatibus es prope solus in portu (*g*) , fructusque doctrinæ percipis eos qui ma-

avions embrassé ; car ils menaçoient ceux qui étoient demeurés neutres ; & vos sentimens, comme mes discours, leur déplaisoient beaucoup. Comptez que s'ils étoient devenus les maîtres, ils auroient eu peu de modération. Ils étoient fort irrités contre nous ; comme si nous eussions formé pour notre salut des résolutions qui ne s'accordoient point avec leurs idées ; ou comme s'il eût été plus utile à la République d'avoir recours à l'assistance des bêtes, que de mourir ; ou de vivre avec quelqu'espérance, de quelque nature qu'elle pût être. Mais nous vivons dans une République où régne la confusion : Qui n'en convient pas ? Les plus malheureux sont ceux qui ne s'étoient pas préparé des ressources pour toutes les situations de la vie. C'est où j'en voulois venir par cette suite de réflexions, qui s'est plus allongée que je ne le voulois. Je vous ai toujours regardé comme un grand Homme ; & vous êtes presque le seul qui vous étant retiré dans le port

(f) *Ad bestiarum auxilium.* Juba, Roi de Mauritanie, avec qui les restes du parti de Pompée s'étoient joints en Afrique, avoit quantité d'Eléphans dans son armée.

(g) *Solus in portu.* Varron avoit plus fait que Ciceron, car, sans faire dépendre ses résolutions du Vainqueur, il étoit venu se réfugier directement au milieu de ses livres.

ximi sunt ; ut ea consideres eaque tractes , quorum & usus & delectatio est omnibus istorum & actis & voluptatibus anteponenda. Equidem hos tuos Tusculanenses dies instar esse vitæ puto : libenterque omnibus omnes opes concesserim , ut mihi liceat , vi nulla interpellante , isto modo vivere. Quod nos quoque imitamur , ut possumus , & in nostris studiis liberalissime conquiescimus. Quis enim hoc , non dederit nobis , ut cum , opera nostra , patria sive non possit uti , sive nolit , ad eam vitam revertamur quam multi docti homines , fortasse non recte , sed tamen multi etiam Reipublicæ præponendam putaverunt ? Quæ igitur studia , magnorum hominum , sententia vacationem habent etiam publici muneris , iis , concedente Republica , cur non abutamur ? Sed plus facio quam Caninius mandavit. Is enim si quid ego scirem rogarat quod tu nescires. Ego tibi ea nar-

au milieu de tant d'orages, y recueillez les fruits du sçavoir : ils sont considérables ; mais je vous exhorte à choisir certains sujets, dont l'usage & l'agrément sont fort au-dessus des occupations & des plaisirs de nos vainqueurs. Pour moi j'estime les jours que vous passez à Tusculum autant que l'espace entier de la vie ; & je renoncerois de bon cœur à toutes les richesses du monde pour obtenir la liberté de mener une vie si délicieuse, sans avoir à craindre qu'elle fût troublée par la violence. Je l'imite, du moins autant qu'il m'est possible, & je cherche avec beaucoup de satisfaction mon repos dans nos cheres études. Pourroit-on me refuser, lorsque la patrie rejette mes services ou ne peut les accepter, la liberté de reprendre un genre de vie que quantité de sçavans hommes ont crû préferable au soin des affaires publiques ? Peut-être se trompoient-ils : mais ceux qui l'ont crû n'étoient pas en petit nombre ; & si de grands Hommes ont jugé qu'en faveur de ces études on pouvoit se dispenser des affaires publiques, pourquoi ne choisirois-je pas une occupation si douce, lorsque la République même y consent ? Mais je fais plus que Canidius m'a de-

ro quæ tu melius ſcis quam ipſe qui narro. Faciam ergo illud quod rogatus ſum, ut eorum quæ temporis hujus ſint, quæ-ve audiero, ne quid ignores, Vale.

EPISTOLA VII.

CICERO VARRONI.

CŒNABAM apud Seium (*a*), cum utrique noſtrum redditæ ſunt à te Litteræ. Mihi vero jam maturum (*b*) videtur. Nam quod antea calumniatus ſum, indicabo malitiam meam. Volebam prope alicubi eſſe, ſi quid bonæ ſalutis, συν τε δύ ερχωμενω, nunc quum confecta ſunt omnia, dubitandum non eſt quin equis (*c*) viris. Nam ut audivi de L. Cœſa-

(*a*) *Seium.* On trouve ce nom dans quelques Lettres à Atticus.

(*b*) *Maturum.* Il paroît clairement que Ciceron parle d'aller au-devant de Céſar, & qu'il en étoit tems à ſon avis. Son frere & ſon neveu ayant tâché de le mettre mal dans l'eſprit du Vainqueur, il ſe croyoit obligé à bien des ménagemens. *Voyez ſon Hiſt. l. VIII.*

mandé. Il ne m'a chargé de vous écrire que ce que vous ne ſçaviez pas, & je m'étens ſur ce que vous ſçavez mieux que moi. Je ne manquerai donc pas, comme il m'en a prié, de vous informer de affaires du tems & de tout ce que j'apprendrai.

LETTRE VII.

Au même.

J'ETOIS à ſouper chez Seius, lorſqu'on nous a remis vos Lettres à l'un & à l'autre. Il me ſemble qu'il eſt tems de partir. J'étois bien malin, lorſque je vous accuſois mal-à-propos. Je voulois que vous ne fuſſiez pas trop éloigné, dans la penſée que s'il arrivoit quelque choſe d'heureux nous ſerions peut-être mieux reçus enſemble. Mais, puiſque tout eſt terminé, il faut tout employer ſans doute pour appaiſer le Vainqueur. En

(c) *Equis viris.* Ancienne locution, priſe des combats où les hommes & les chevaux étoient également employés. On diſoit auſſi *equis, velis*, en prenant la moitié de la métaphore des combats maritimes & de ceux de terre. Tite-Live, au l. VII. emploie la même expreſſion.

re F. (*d*) mecum ipse, quid hic mihi faciet patri (*e*)? Itaque non desino apud istos qui nunc dominantur cœnitare. Quid faciam? tempori serviendum est. Sed ridicula missa; præsertim cum sit nihil quod rideamus. ....

Africa (*f*) *terribili tremit horrida terra tumultu.*

Itaque nullum est ἀποπροηγμένον quod non vereor. Sed quod quæris, quando, qua, quo (*g*), nihil adhuc scimus. Istuc ipsum de Baiis, nonnulli dubitant, an per Sardiniam veniat. Illud enim adhuc prædium (*h*) suum non inspexit; nec ullum habet deterius, sed tamen non contemnit. Ego omni-

(*d*) *Lucio Cæsare filio.* Ce César, fils d'un pere qui portoit le même nom, & qui fut tué sécretement dans la suite, quoique le Vainqueur lui eût accordé la vie, avoit été tué lui-même auparavant. Lisez Suétone *in Vit. Jul. Cæs.* „ On ne „ trouve personne, *dit-il*, „ qui fut tué hors du com„ bat, excepté Afranius & „ Faustus, & le jeune Lu„ cius César. . . . . . qui „ avoit fait souffrir les plus „ cruelles tortures aux Es„ claves & aux Affranchis „ du Vainqueur, & qui „ avoit fait mourir les bê„ tes qu'il tenoit en réserve „ pour ses Jeux.

(*e*) *Quid hic mihi faciet patri?* C'est un Vers pris de l'Andrienne de Terence,

apprenant

apprenant le sort de L. César, j'ai dit en moi-même ; *épargnera-t-il le pere ?* Aussi je ne cesse point de souper avec nos maîtres. Quel autre parti ai-je à choisir ? Il faut se soumettre au tems. Mais, treve de badinage, sur-tout lorsqu'il n'y a aucun sujet de rire. L'Afrique, cette horrible contrée, a tremblé des horreurs de la guerre. Il n'y a rien de si monstrueux que je n'appréhende : mais si vous me demandez quand, où, de qui, c'est ce que nous ignorons encore. Ce qu'on écrit même de Bayes, qu'il doit venir par la Sardaigne, est encore assez incertain. A la verité il n'a point encore vû cette Ferme ; & quoiqu'il n'en ait guéres de pire, il ne la méprise point. Cependant je suis plus porté à croire qu'il passera par la Sicile. Nous

„ Si le Vainqueur, *dit Ciceron*, a tué L. César son „ parent, comment me „ traitera-t-il ?

(*f*) *Africa terribili, &c.* Ce Vers est d'Ennius.

(*g*) *Quando, qua, quo, &c.* Cette incertitude donne lieu de croire qu'il faudroit placer cette Lettre avant la précédente, où Ciceron parle affirmativement des mêmes choses.

(*h*) *Prædium suum.* Il traite, en badinant, les Provinces Romaines de Fermes de César. La Sardaigne étoit presque la seule qu'il n'eût pas vûë, car il avoit conquis les Gaules, il avoit vaincu en Espagne, il avoit battu Pompée en Thessalie, il avoit passé par la Sicile en allant en Afrique, d'où il venoit de vaincre Scipion, Caton, Juba, &c. Ciceron traite la Sardaigne de mauvaise Ferme. On en a vû la raison dans la Lettre 24. du liv. VII.

no magis arbitror per Siciliam : vel jam ſciemus. Adventat enim Dolabella (*i*). Eum puto (*l*) magiſtrum fore.

Πολλοὶ μαθηταὶ κρείττονες διδασκάλων.

Sed tamen, ſi ſciam, quid tu conſtitueris (*m*), meum conſilium accommodabo potiſſimum ad tuum. Quare exſpecto tuas Litteras. Vale.

EPISTOLA VIII.

CICERO VARRONI.

ETSI munus flagitare, quamvis quis oſtenderit, ne Populus quidem ſolet niſi concitatus : tamen ego exſpectatione promiſſi tui (*a*) moveor ut admoneam

(*i*) *Dolabella*, Pub. Cornelius Dolabella, gendre de Ciceron, avoit accompagné Céſar en Afrique. On lit de lui dans la deuxiéme Philippique „ Ter depugnavit „ Cæſar cum civibus, in „ Theſſalia, Africa. Omnibus affuit his pugnis „ Dolabella,

(*l*) *Eum puto*, &c. On trouve au contraire dans d'autres Manuſcrits, *ei me puto Magiſtrum fore*, & cela s'accorde mieux avec ce qu'on a lû dans la Lettre 16. du livre VII. Cependant Ciceron écrit à Atticus (Ep. 41. l. XIII.) : „ Dolabella „ ſcribit ſe ad me poſtridie

ne tarderons point à le sçavoir ; car Dolabella arrive : il m'apprendra ce que je dois faire. Si l'on écoute le Poëte Grec, il y a bien des écoliers qui valent mieux que leurs maîtres. Cependant si vous me communiquez vos résolutions, j'arrangerai volontiers mes vûës suivant les vôtres. J'attens donc de vos nouvelles.

LETTRE VIII.

Au même.

QUOIQUE le Peuple même n'exige guéres les présens qu'on lui a fait esperer, à moins qu'il ne soit agité dans quelque tumulte, l'impatience que j'ai de voir l'exécution de votre pro-

„ Iduum. O Magistrum „ molestum ! C'est au Lecteur à juger combien le Vers Grec suivant peut servir à fixer l'un ou l'autre de ces deux sens.

(*m*) *Quid constitueris.* Il est question d'aller ou de ne pas aller au-devant de César. *Voyez l'Hist. de Cicer. l. VIII.* où ce voyage est rapporté.

(*a*) *Promissi tui.* Varron avoit promis quelques-uns de ses Ouvrages à Ciceron, qui lui en fait souvenir en lui envoyant quatre livres de ses Questions Académiques. Voyez dans l'Avertissement de son Histoire quelques remarques sur cet Ouvrage. Comme Varron lui envoya dans la suite son Traité *de Ling. Latina*, on peut croire que c'étoit l'Ouvrage qu'il lui avoit promis.

te, non ut flagitem. Misi autem ad te quatuor Admonitores non nimis verecundos (*b*). Nosti enim profecto os illius (*c*) adolescentioris Academiæ. Ex ea igitur media excitatos misi, qui metuo ne te forte flagitent; ego autem mandavi ut rogarent. Exspectabam omnino jam diu, meque sustinebam, ne ad te prius ipse quid scriberem, quam aliquid accepissem, ut possem te remunerari quam simillimo munere. Sed cum tu tardius faceres, id est, ut ego interpretor, diligentius, teneri non potui quin conjunctionem studiorum amorisque nostri quo possem Litterarum genere declararem. Feci igitur sermonem inter nos habitum in Cumano, cum esset una Pomponius: tibi dedi partes Antiochinas (*d*), quas à te probari

(*b*) *Non nimis verecundos*. Les Académiciens soutenoient qu'on ne pouvoit rien connoître avec certitude, & leur usage étoit de disputer contre toutes sortes d'opinions. Voyez dans le douziéme livre de la Vie de Ciceron les branches de cette Philosophie, & pour laquelle il s'étoit déclaré; car Ciceron étoit Académicien.

messe, me porte, sinon à l'exiger, du moins à vous en rappeller le souvenir. Je vous envoie quatre *Admoniteurs*, qui ne sont pas trop honteux; car vous connoissez l'effronterie de cette jeune Académie : ils sont partis de son sein ; & quoiqu'ils n'aient ordre que de vous prier, je crains fort qu'ils ne soient pressans dans leurs demandes. De bonne foi, j'attendois depuis long-tems, & je me faisois violence pour ne pas vous écrire avant que j'eusse reçu quelque chose de vous, dans le dessein de vous récompenser aussi-tôt par un présent de même nature. Mais voyant que le vôtre tardoit beaucoup, & m'imaginant que vous y vouliez apporter plus de soin, je n'ai pû m'empêcher de faire connoître par un Ouvrage, tel que j'ai été capable de le composer, que j'ai toujours avec vous les mêmes liaisons d'étude & d'amitié. J'ai donc rapporté la conversation que nous avons euë ensemble dans ma maison de Cumes, lorsque nous y étions avec Pomponius.

(c) *Adolescentioris*. Arcesilas étoit le Chef de la nouvelle Académie, que Ciceron appelle jeune parce qu'elle étoit fort posterieure à l'autre. Il n'en distingue que deux; mais Sextus Empiricus en reconnoît jusqu'à cinq. (L. I.) Varron étoit de l'ancienne.

(d) *Anthiochinas*, &c. Ce sont les noms des Inter-

intellexisse mihi videbar : mihi sumsi Philonis. Puto fore, ut eum legeris, mirere, nos id locutos esse inter nos, quod nunquam locuti sumus. Sed nosti morem Dialogorum. Post hæc autem, mi Varro, quamplurima, si videtur, & de nobis inter nos : sero fortasse : sed superiorum temporum fortuna Reipublicæ caussam sustineat. Hæc ipsi præstare debemus. Atque utinam quietis temporibus, atque aliquo, si non bono, at saltem certo statu civitatis, hæc inter nos studia exercere possemus. Quanquam tum quidem vel aliæ quæ piam rationes honestas nobis & curas & actiones darent : nunc autem quid est, sine his cur vivere velimus ? Mihi ve-

locuteurs que Ciceron employe dans ces Dialogues. Anthiochus l'Ascalonite avoit été le maître de Varron. Il avoit écrit contre Philon, défenseur de la nouvelle Académie. Il semble que la regle des Latins pour former les noms propres en adjectifs, ait été la différence de la terminaison ; de sorte que les noms en *us* faisoient *inus*, tels qu'*Antiochinus*, d'Antiochus, *Metellinus* de Metellus, &c. & les noms en *ius* demandoient *ianus*, tels que *Pompeianus* de Pompeius. Cependant cette regle devoit avoir ses exceptions, car on trouve dans Ciceron

Je vous ai donné le rôlle d'Antiochus, parce que j'ai crû m'appercevoir que vous l'aviez goûté, & j'ai pris pour moi celui de Philon. Vous serez surpris de nous y voir dire bien des choses qui n'ont point eu de part à notre entretien: mais vous connoissez la méthode du Dialogue. Après cela, mon cher Varron, nous parlerons de nous-mêmes, si vous le jugez à propos; nous vivrons ensemble; & que de choses nous dirons alors! Le sort de la République sera notre apologie, pour l'usage que nous avons fait du tems passé; mais nous lui sommes redevables à présent de notre travail. Plût au ciel seulement que nous pussions nous livrer ensemble à nos études dans des conjonctures plus tranquilles & dans une République qui au défaut d'une bonne forme, en eût une du moins sur laquelle on pût compter. A la verité ce changement, quel qu'il fût, entraîneroit pour nous des soins & des occupations honnêtes. Mais à présent, quel moyen de vivre sans le secours de nos études? Elles servent du moins à faire supporter la vie, quoiqu'avec peine; mais sans elle la vie seroit

(Ad Att. Ep. 24. l. 12.) *Drusianis hortis*; dans Tacite (l. 2.) *Drusiana fossa*, &c.

ro cum his ipsis vix : his autem detractis, ne vix quidem. Sed hæc coram, & sæpius. Migrationem & (*e*) emtionem feliciter evenire volo, tuumque in ea re consilium probo. Cura ut valeas.

EPISTOLA IX.

DOLABELLA (*a*) CICERONI S. D.

S. V. G. V. & Tullia nostra recte V. Terentia (*b*) minus belle habuit : sed certum scio jam convaluisse eam. Præterea rectissime sunt apud te omnia. Etsi nullo tempore in suspicionem tibi debui venire, partium caussa potius, quam tua tibi suadere, ut te aut cum Cæsare nobiscumque conjungeres, aut certe in otium

(*e*) *Migrationem*, &c. Varron avoit acheté vraisemblablement une nouvelle maison, qu'il alloit habiter.

(*a*) *Dolabella*. Ce nom est revenu si souvent, qu'il n'est pas nécessaire de répéter que P. Cornelius Dolabella, chef d'une branche de la Maison Cornelienne, étoit gendre de Ciceron & fort attaché au parti de César. Il quitta ensuite sa femme par le divorce. Après la

insupportable. Nous traiterons toutes ces matieres de bouche & plus d'une fois. Je souhaite que votre changement de demeure & votre nouvelle acquisition tournent heureusement, & j'approuve là-dessus votre résolution. Prenez soin de votre santé.

LETTRE IX.

Dolabella à Ciceron.

SI votre santé est bonne, je m'en réjoüis beaucoup. Je n'ai point à me plaindre de la mienne, ni de celle de notre chere Tullia; mais Terentia ne s'est pas si bien portée. Cependant je suis informé certainement qu'elle est rétablie. Tout est d'ailleurs en fort bon ordre chez vous. Vous n'avez pû soupçonner dans aucun tems que le zéle de Parti m'ait porté plus que votre interêt à vous presser de vous joindre à César

mort de César il s'attacha au parti d'Antoine, & finit sa vie de ses propres mains.

(b) *Terentia.* On ne sçait pas bien de quelle Maison étoit Terentia, femme de Ciceron; mais elle étoit riche, & elle devoit être de bonne Maison, puisqu'elle avoit une sœur Vestale. Ciceron la répudia bien-tôt pour épouser *Publilia*. Pline assure qu'elle vécut cent huit ans.

referres : præcipue nunc jam inclinata victoria, ne possum quidem in ullam aliam incidere opinionem, nisi in eam, in qua scilicet tibi suadere videar quod pie tacere (*c*) non possum. Tu autem, mi Cicero, sic hæc accipies, ut, sive probabuntur tibi, sive non probabuntur, ab optimo certe animo ac deditissimo tibi & cogitata & scripta esse judices. Animadvertis, Cn. Pompeium nec nominis, nec rerum gestarum gloria, neque etiam Regum ac Nationum clientelis, quas ostentare crebro solebat, esse tutum : & hoc etiam, quod infimo cuique contigit, illi non posse contingere ut honeste effugere possit, pulso Italia, amissis Hispaniis, capto exercitu veterano (*d*), circumvallato (*e*) nunc denique : quod

(*c*) *Pie tacere.* Les parens & les amis de Ciceron lui écrivoient alors de toutes parts pour le presser d'abandonner le parti de Pompée. On a vû la belle Lettre de Celius. C'est la dix-huitiéme du livre VIII. On lira dans la suite celles d'Antoine, d'Oppius & de Balbus, de César même, &c.

(*d*) *Exercitu veterano.*

& à nous, ou du moins de demeurer neutre : mais à présent que la victoire est presque déclarée pour nous, je me crois plus obligé que jamais de vous donner un conseil dont je ne puis me dispenser sans manquer à ce que je vous dois. Quelque résolution que vous puissiez prendre, mon cher Ciceron, vous ne douterez pas du moins que mes réflexions & ma Lettre ne partent d'un cœur qui vous est entiérement dévoüé. Vous voyez bien que Pompée n'est pas sûrement à couvert, ni sous la grandeur de son nom, ni sous l'éclat de sa gloire, ni sous l'appui de ces Rois & de ces Nations qu'il affectoit de compter entre ses cliens; & qu'après avoir été chassé de l'Italie, après avoir perdu les Espagnes & s'être vû enlever une armée de vétérans, entouré comme il l'est de toutes parts, il n'a pas même la ressource du soldat le plus vil, qui est de pouvoir s'échapper honnêtement. Je ne connois pas de Général Romain qui ait

Cette armée d'Espagne étoit la meilleure ressource de Pompée. De-là vient ce que Suétone fait dire à César, lorsqu'il partit pour l'Espagne : qu'il alloit contre une armée sans Chef, & qu'il reviendroit combattre un Chef sans armée.

(*e*) *Circumvallato.* Pompée avoit été alors enfermé à Petra, proche de Dyrrachium. *de Bell. civ. l. III.*

nescio an ulli unquam nostro acciderit Imperatori. Quamobrem, quid aut ille sperare possit, aut tu, animum adverte pro tua prudentia. Sic enim facillime, quod tibi utilissimum erit consilii capies. Illud autem te peto, ut, si jam ille evitaverit hoc periculum & se abdiderit in classem, tu tuis rebus consulas : & aliquando tibi potius quam cuivis sis amicus. Satisfactum est jam à te vel officio, vel familiaritati : satisfactum etiam partibus, & ei Reipublicæ quam tu probabas. Reliquum est, ubi nunc est Respublica, ibi simus potius, quam, dum illam veterem sequamur, simus in nulla. Quare velim, mi jucundissime Cicero, si forte Pompeius pulsus his quoque locis, rursus alias regiones petere cogatur, ut tu te vel Athenas, vel in quamvis quietam recipias civitatem. Quod si eris facturus, velim mihi scribas, ut ego, si ullo modo potero, ad te advolem. Quæcumque de

jamais été réduit à la même situation. Considerez donc, avec votre prudence ordinaire, ce qu'il peut esperer & quelle esperance il peut vous rester à vous-même. C'est le moyen de vous déterminer pour le parti qui vous offre le plus d'avantages. Mais s'il a eu le bonheur de se dérober au péril & de se retirer sur sa flotte, je vous demande en grace de penser à vos interêts, & d'aimer enfin les autres moins que vous-même. N'avez-vous pas satisfait aux loix du devoir & à celles de l'amitié ? N'avez-vous pas fait assez pour votre Parti, & pour cette République à laquelle vous vous étiez attaché ? Il me semble qu'à présent nous devons être où est réellement la République, plûtôt que d'en être privé tout-à-fait en nous attachant à son ancien fantôme. S'il arrive donc que chassé encore de sa retraite, Pompée soit contraint de se réfugier dans d'autres pays, je vous conjure, mon très-aimable Ciceron, de vous retirer, soit à Athenes, soit dans quelqu'autre lieu tranquille. Si vous prenez cette résolution, ne differez point à me le faire sçavoir. Je vôle à vous aussi-tôt, ou les obstacles seront invincibles. César est si bon, qu'il sera aisé d'obtenir de lui

tua dignitate ab Imperatore erunt impetranda, qua est humanitate Cœsar, facillimum erit ab eo tibi ipsi impetrare: & meas tamen preces apud eum non minimum auctoritatis habituras puto. Erit tuæ quoque fidei & humanitatis curare, ut is tabellarius quem ad te misi, reverti possit ad me, & à te mihi Litteras referat. Vale.

EPISTOLA X.

M. CICERO P. DOLABELLÆ S.D.

NON sum ausus Salvio nostro nihil ad te Litterarum dare: nec me hercule habebam quid scriberem, nisi te à me mirabiliter amari: de quo, etiam nihil scribente me, te non dubitare certo scio. Omnino mihi magis Litteræ sunt exspectandæ à te, quam à me tibi. Nihil enim Romæ geritur quod te putem scire curare: nisi forte scire vis (a), me

(a) *Nisi forte scire vis.* Cette Lettre n'est qu'un badi-

tout ce qui sera nécessaire au maintien de votre dignité ; & je me flatte qu'il aura quelqu'égard pour mes priéres. Fidéle & généreux comme vous êtes, vous prendrez soin que mon messager puisse revenir & m'apporter votre réponse.

LETTRE X.

M. Ciceron à P. Dolabella.

JE me suis bien gardé de laisser partir notre ami Salvius sans le charger d'une Lettre pour vous. Cependant tout ce que j'ai à vous écrire, c'est que je vous aime très-tendrement ; & je suis sûr que vous n'en seriez pas moins persuadé quand je ne vous l'écrirois pas. Je suis bien plus en droit de vous demander des Lettres, que vous d'en attendre de moi ; car il ne se passe rien à Rome qui me paroisse capable de vous interesser beaucoup. Vous apprendrai-je que je suis établi Juge entre notre ami Nicias & Vinius ? Celui-ci, si je ne me trom-

nage sur quelques incidens qui amusoient alors Ciceron. César étoit Consul pour la quatriéme fois, & commençoit à joüir de la puissance suprême. Dolabella continuoit d'être bien auprès de lui. Salvius, Nicias &

inter Niciam noſtrum & Vidium judicem eſſe. Profert alter, ut opinor, duobus verſiculis expenſum Niciæ : alter Ariſtarchus hos ὀβελίζει. Ego, tanquam criticus antiquus, judicaturus ſum, utrum ſint τοῦ ποιητοῦ an παρεμβεβλημένοι. Puto nunc dicere : oblitus-ne es igitur fungorum illorum quos apud Niciam ? Et ingentium Culinarum (*b*) cum Sophia (*c*) Septimiæ ? Quid ergo ? Tu adeo mihi excuſſam ſeveritatem veterem putas, ut ne in Foro quidem reliquiæ priſtinæ frontis appareant ? Sed tamen ſuaviſſimum συμβίωτην noſtrum præſtabo integellum, nec committam, ut ſi ego eum condemnaro tu reſtituas, ne habeat Burſa Plancus (*d*) apud quem

Vidius ſont des noms d'amis qui ne ſont pas autrement connus. Ariſtarque, Critique d'Homere, l'eſt de tout le monde. Remarquons néanmoins que Suétone (au livre *de Grammaticis*) parle d'un Curtius Nicias, Grammairien, qui eſt peut être celui-ci.

(*b*) *Culinarum.* La plûpart des Editeurs ont préferé ce mot à divers autres, qui ſe trouvent dans les Manuſcrits, tels que *Gallinarum*, *Cochlearum*, *Ferculorum*, &c. Dans des faits ſi obſcurs, il n'y a point de bonne raiſon pour le choix.

(*c*) *Sophia Septimiæ.* Il

pe, produit deux Vers à Nicias. L'autre fait l'Ariſtarque & les rejette. Moi, comme un ancien Critique, je dois juger s'ils ſont du Poëte auquel on les attribuë, ou ſi ce ſont des Vers ſuppoſés. Il me ſemble que je vous entens : Avez-vous donc oublié, me dites-vous, ces excellens mouſſerons que vous avez mangés chez Nicias ? & ces grands ſoupers avec Sophia Septimia ? Quoi donc ? vous croyez qu'il me reſte ſi peu de mon ancienne ſéverité, qu'au Forum même je n'en faſſe plus paroître aucune trace ? Cependant je veux que notre charmant convive demeure entier, & je me garderai bien de le condamner, de peur qu'il ne vous prenne envie de le reſtituer, & que Burſa Plancus ne trouve

faut ſous-entendre *filia*. Ces deux noms ont auſſi des difficultés, qui ne peuvent être éclaircies avec certitude. Sophia étoit peut-être la femme de Nicias. A l'égard de *Septimia*, quelques-uns veulent *Sepnimia*, qui ne feroit alors qu'un ſeul nom avec Sophia. Ce qu'on ſçait de sûr, c'eſt que les femmes Romaines tiroient fort ſouvent une ſorte de ſurnom du rang de leur naiſſance, du moins lorſqu'elles étoient pluſieurs ſœurs. *Prima*, *ſecunda*, *tertia* ou *tertulla*, &c.

(*d*) *Burſa Plancus*. Ciceron lance, en paſſant, ce trait de ſatyre contre ſon ancien ennemi Burſa Plancus, qui étoit fort ignorant, & qui étoit du nombre de ceux que Céſar avoit reſtitués. Le Jugement dont Ciceron s'étoit chargé, n'étoit qu'une plaiſanterie domeſtique ; mais il en prend occaſion de railler finement le rappel que Céſar avoit fait de pluſieurs perſonnes condamnées par Pompée.

Litteras discat. Sed quid ago? Cum mihi sit incertum, tranquillone sis animo, an, ut in bello, in aliqua majuscula cura negotio-ve versere, labor longius. Cum igitur mihi erit exploratum te libenter esse risurum, scribam ad te pluribus. Te tamen hoc scire volo, vehementer Populum sollicitum fuisse de P. Sullæ (*e*) morte, antequam certum scierit. Nunc quærere desierunt, quomodo (*f*) perierit. Satis putant se scire quod sciunt. Ego ceteroqui animo æquo fero: unum vereor (*g*), ne hasta Cœsaris refrixerit. Vale.

(*e*) P. *Sullæ*. Ciceron parle en plusieurs endroits de ce Sylla, qui étoit parent du Dictateur Sylla, mais fort décrié par son avarice. A la verité le prénom n'est pas le même; mais les occasions se ressemblent si fort qu'on ne peut douter que ce ne soit le même homme, & que cette différence du prénom ne vienne de la faute des anciens copistes. *Voyez* les Lettres à Cassius & le second livre des Offices. Ce Sylla étoit fort odieux au Peuple, parce que son avarice lui faisoit acheter tous les biens confisqués par César, ou, com-



ainsi quelqu'un de qui il puisse apprendre les Lettres. Mais, pourquoi ce badinage ? C'est m'y arrêter trop, lorsque je suis incertain si vous avez l'esprit tranquille, & si vous n'êtes pas occupé de quelqu'un de ces soins importans, qui sont les fruits de la guerre. Assurez-moi que vous êtes disposé à rire, & je vous écrirai plus au long. Cependant je suis bien-aise de vous apprendre que le Public a paru s'interesser beaucoup à la mort de P. Sylla, avant qu'on en ait eu des nouvelles certaines; & qu'à présent on ne s'informe pas même comment il est mort. Il l'est ; on croit en sçavoir assez. Pour moi, je m'en console comme les autres. J'appréhende seulement que la vente de César n'aille plus si bien.

me d'autres le prétendent, parce qu'il présidoit à cette vente.

(*f*) *Quomodo perierit.* On voit dans l Epitre 17. du livre XV. que les uns le disoient mort d'une indigestion ; les autres, par les mains des voleurs.

(*g*) *Unum vereor.* C'est une ironie. Loin de craindre que la vente se refroidît, Ciceron l'auroit souhaité.



EPISTOLA XI.

CICERO DOLABELLÆ.

VEL meo ipſius interitu mallem Litteras meas deſiderares, quam eo caſu (*a*) quo ſum graviſſime afflictus : quem ferrem certe moderatius, ſi te haberem. Nam & oratio tua prudens, & amor erga me ſingularis multum levaret. Sed quum brevi (*b*) tempore, ut opinio noſtra eſt, te ſum viſurus, ita me affectum offendes, ut multum à te poſſim juvari : non quo ita ſim fractus ut aut hominem me eſſe oblitus ſim, aut fortunæ ſuccumbendum putem ; ſed tamen hilaritas illa noſtra & ſuavitas, quæ te præter ceteros delectabat, erepta mihi omnis eſt. Firmitatem tamen & conſtantiam,

(*a*) *Eo caſu.* Ce malheur étoit la mort de Tullia ſa chere fille. On ſçait à quel excès il porta la douleur. (Voyez ſon Hiſt. l. VIII.) Dolabella étoit ſéparé de Tullia par le divorce ; mais ayant continué de bien vivre

LETTRE XI.

Au même.

J'Aimerois mieux que ce fût sur ma propre mort qu'on souhaitât de recevoir des Lettres, que sur l'affreuse perte que je viens d'essuyer. Je la supporterois avec plus de modération si je vous avois près de moi ; la sagesse de vos discours & la tendresse de votre amitié pourroient l'adoucir. Mais comme je me flatte de vous revoir bien-tôt, vous me trouverez assez abbattu pour m'être d'un fort grand secours. Ce n'est pas que mon abbattement aille si loin que je ne me souvienne plus que je suis homme, & que je croie devoir succomber à mon infortune ; mais j'ai perdu cette gaieté & cet agrément qui vous plaisoient plus qu'à personne. Cependant si j'ai jamais eu de la fermeté & de la constance, vous m'en retrouverez au-

avec Ciceron, il ne s'étoit pas crû dispensé de lui écrire une Lettre de compliment, à laquelle celle-ci est une réponse.

(*b*) *Brevi tempore.* Dolabella étoit alors employé à la guerre d'Espagne, dont on comptoit de voir bientôt la fin.

ſi modo fuit aliqua in nobis, eandem cognoſces quam reliquiſti. Quod ſcribis prælia (*c*) te mea cauſſa ſuſtinere, non tam id laboro, ut ſi qui mihi obtrectent à te refutentur, quam intelligi cupio, quod certe intelligitur, me à te amari. Quod ut facias, te etiam atque etiam rogo, ignoſcaſque brevitati Litterarum mearum. Nam & celeriter una futuros nos arbitror, & nondum ſatis confirmatus ſum ad ſcribendum. Vale.

EPISTOLA XII.

CICERO DOLABELLÆ.

GRATULOR Baiis noſtris, ſi quidem, ut ſcribis, ſalubres (*a*) repente factæ ſunt: niſi forte te amant & tibi aſſentantur & tamdiu dum tu ades ſunt obli-

(*c*) *Quod ſcribis prælia, &c.* Les ennemis de Ciceron publioient que ſa douleur pour la mort de ſa fille n'étoit qu'un voile pour couvrir des ſentimens plus réels, qui étoient ſa haine contre le parti de Céſar &

tant que vous m'en avez laiſſé. Vous m'écrivez que vous avez des combats à ſoutenir en ma faveur. Ce qui me plaît de cette nouvelle, c'eſt moins d'apprendre que mes ennemis ſoient confondus, que de voir, comme je le ſouhaite, que vous m'aimez & qu'on le reconnoît à de ſi bonnes marques. Conſervez-moi, je vous prie, ces ſentimens, & pardonnez-moi de vous faire une Lettre ſi courte. Je m'attens à vous revoir bientôt, & d'ailleurs je ne ſuis point encore en état d'écrire.

LETTRE XII.

Au même.

JE félicite Bayes d'être devenu tout d'un coup auſſi favorable à la ſanté que vous me l'écrivez. Ce lieu vous aime, peut-être ; il vous fait ſa cour, & tandis que vous y êtes il oublie ſes quali-

ſes regrets pour la perte de la liberté.

(*a*) *Salubres.* Pline & Strabon relevent beaucoup l'excellence des eaux de Baies. Voyez l'Hiſt. de Cicer. l. II. Cependant il ne paroît pas ici qu'on en eût ſi bonne opinion. Mais il faut ſuppoſer quelque badinage, auquel Dolabella avoit donné occaſion par ſa Lettre.

tæ sui. Quod quidem si ita est, minime miror, cœlum etiam & terras vim suam, si tibi ita conveniat, dimittere. Oratiunculam, (*b*) pro Dejotaro, quam requirebas, habebam mecum, quod non putaram. Itaque eam tibi misi. Quam velim sic legas ut caussam tenuem & inopem, nec scriptione magno opere dignam. Sed ego hospiti veteri & amico munusculum mittere volui levidense, crasso filo, cujusmodi ipsius solent (*c*) esse munera. Tu velim animo sapienti fortique sis : ut tua moderatio & gravitas aliorum infamet (*d*) injuriam. Vale.

(*b*) *Oratiunculam.* C'est celle qui s'est conservée sous le même nom.

(*c*) *Ipsius solent.* Le caractere de Dejotarus, dans tous les Ecrivains où il se



tés

tés naturelles. En verité, je ne suis pas surpris que la terre & le Ciel même s'adoucissent en votre faveur. J'avois avec moi, sans le sçavoir, la petite Oraison pour Dejotarus que vous me demandiez. Je vous l'envoie; mais comme une Piéce assez foible, & qui ne méritoit pas beaucoup d'être conservée. J'ai voulu faire à mon vieil hôte & à mon ancien ami un présent simple & grossier, tel que le sont ordinairement les siens. Je vous exhorte à vous armer de courage & de sagesse; votre modération & votre gravité couvriront de honte ceux qui sont capables de vous outrager.

trouve, est celui d'un honnête-homme, qui étoit fort attaché à la République Romaine & qui aimoit beaucoup Ciceron; mais personne ne l'a loüé du côté de la politesse & de l'esprit. C'étoit un bon-homme, simple, & fort aimable à ce titre.

(*d*) *Aliorum infamet.* Quelques Partisans de César abusoient du bonheur & de la puissance de leur Maître. Ciceron ne veut pas que Dolabella les imite.



EPISTOLA XIII.

Cicero Dolabellæ.

Caius (*a*) Suberinus Calenus & meus eſt familiaris, & Leptæ (*b*) noſtri familiariſſimi perneceſſarius. Is cum vitandi belli cauſſa profectus eſſet in Hiſpaniam, cum M. Varrone (*c*) ante bellum, ut in ea Provincia eſſet, in qua nemo noſtrum, poſt Afranium ſuperatum, bellum fore putarat, incidit in ea ipſa mala quæ ſummo ſtudio vitaverat. Oppreſſus eſt enim bello repentino, quod bellum commotum à Scapula (*d*), ita poſtea confirmarum eſt à Pompeio, ut nulla ratione ſe ab illa miſeria eripere poſſet. Eadem cauſ-

(*a*) *Caius*, *&c.* Il ne faut pas eſperer de pouvoir rendre compte de tous les noms. Il ne ſuit pas même de leur reſſemblance qu'ils ſoient toujours les mêmes. Calenus eſt un nom connu par le beau-pere de Vibius Panſa, qui le portoit auſſi : mais celui-ci eſt ami de Ciceron, & l'autre étoit tellement ſon ennemi, qu'il

LETTRE XIII.

Au même.

CAIUS Suberinus Calenus est tout à la fois de mes amis, & lié très-étroitement avec Lepta notre ami commun. Il avoit accompagné M. Varron en Espagne, avant la guerre & dans le dessein de l'éviter, ne se figurant point qu'elle pût renaître dans cette Province après la défaite d'Afranius. Cependant il est tombé dans le mal même dont il avoit tant souhaité de se garantir. Il s'est trouvé surpris par une guerre subite, excitée d'abord par Scapula, & confirmée ensuite avec tant de chaleur par le fils de Pompée, qu'il n'a pû trouver aucun moyen de se dérober à ce malheureux engagement. M. Planius

nous reste de grandes traces de cette haine dans l'Histoien Dion. Calenus est ici un surnom, & c'étoit le nom de l'autre.

(*b*) *Lepta.* C'est le même Q. Lepta qui avoit été Intendant des ouvriers de Ciceron en Cilicie. *Ep.* 7. *l.* 3.

(*c*) *Cum M. Varrone.* Varron étoit alors Lieutenant de Pompée en Espagne avec Afranius & Petreius.

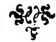
(*d*) *Scapula.* T. Quinctius Scapula, Chevalier Romain, dont Dion parle au l. 43.

ſa fere eſt M. Planii Heredis, qui eſt item, ut Calenus, Leptæ noſtri familiariſſimus. Hoſce igitur ambos tibi ſic commendo, ut majore cura, ſtudio, ſollicitudine animi commendare non poſſim. Volo ipſorum cauſſa; meque in eo vehementer & amicitia movet & humanitas. Lepta vero cum ita laboret, ut ejus fortunæ videantur in diſcrimen venire, non poſſum ego non aut proxime atque ille, atque etiam æque laborare. Quapropter etſi ſæpe expertus ſum quantum me amares, tamen ſic velim tibi perſuadeas, id me in hac re maxime judicaturum, Peto igitur à te vel, ſi pateris, oro, ut homines miſeros, & fortuna quam vitare nemo poteſt, magis quam culpa calamitoſos, conſerves incolumes; veliſque per te me hoc muneris cum ipſis amicis hominibus, tum municipio Caleni, quocum mihi magna neceſſitudo eſt, tum Leptæ, quem omnibus antepono, da-

Heres, qui eſt fort lié comme lui avec notre ami Lepta, ſe trouve preſque dans le même cas. Je vous les recommande tous deux; mais avec tant de ſoin, tant d'affection & même d'inquiétude, que je n'en puis mettre davantage dans une recommandation. Je m'intereſſe à tout ce qui les regarde, & j'y ſuis porté par toute la force de l'amitié & de l'humanité. Lepta étant ſi embarraſſé dans ſes affaires, que ſon bien en paroît exposé à quelque danger, je ne puis me diſpenſer d'y prendre preſque autant & même autant d'interêt que lui. Ainſi quoique j'aie reçu bien des preuves de votre affection; ſoyez perſuadé que j'en jugerai particulierement dans cette occaſion. Je vous demande donc, ou, s'il le faut, je vous prie inſtamment de ſauver deux infortunés, dont le malheur vient moins de leur faute que d'un coup inévitable de la fortune. Souffrez que je rende ſervice par vos ſoins, non-ſeulement à deux hommes que j'aime, mais encore à toute la Ville de Calenus, avec laquelle j'ai de grandes relations, & particulierement à Lepta, que je conſidere ici plus que tout le reſte. Ce que je vais ajouter n'appartient peut-être pas trop à cette affaire; mais il

re. Quod dicturus ſum, puto equidem non valde ad rem pertinere, ſed tamen nihil obeſt dicere. Res familiaris alteri eorum valde exigua eſt, alteri vix Equeſtris (*e*). Quapropter quum his Cœſar vitam ſua liberalitate conceſſit (*f*), nec eſt quod iis prætcrea magnopere poſſit adimi : reditum, ſi me tantum amas, quantum certe amas, hominibus conſice. In quo nihil eſt præter viam longam, quam idcirco non fugiunt, ut & vivant cum ſuis, & moriantur domi. Quod ut enitare, contendaſque, vel potius ut perficias (poſſe enim te mihi perſuaſi) vehementer te etiam atque etiam rogo. Vale.

(*e*) *Vix Equeſtris.* C'eſt-à-dire, qu'il poſſedoit à peine quarante mille écus, qui, ſuivant l'évaluation commune, devoient faire le fond d'un Chevalier Ro-



n'y sçauroit nuire. L'un a fort peu de biens, & l'autre n'a qu'à peine ce qui est nécessaire à la qualité de Chevalier. Puisque la bonté de César s'est déja laissée fléchir pour leur accorder la vie, & qu'ils n'ont presque rien de plus à perdre, tâchez, si vous m'aimez autant que je le crois, d'obtenir leur retour. Je n'y vois point d'autre obstacle que la longueur du chemin; mais le desir de se revoir au milieu de leur famille & de mourir dans leur maison ne leur permet point de s'en effrayer. Enfin, comme je suis persuadé que je ne vous demande rien qui surpasse vos forces, je vous conjure non-seulement de ne les point épargner pour réüssir, mais de nous procurer un plein succès.

main. *Horat. Ep.* 1. *l.* 1. „ Si quadringentis sex septem millia desunt, Plebs „ eris.

(*f*) *Vitam concessit.* Il faut remarquer par-tout, lorsqu'il est question des Exilés, que César avoit accordé la vie à tous ceux qui avoient abandonné les armes; mais qu'il leur faisoit acheter leur retour suivant la durée & l'obstination des marques qu'il avoit reçuës de leur haine.



EPISTOLA XIV.

Cicero Dolabellæ Consuli S.

Etsi contentus eram (*a*), mi Dolabella, tua gloria, satisque ex ea magnam lætitiam voluptatemque capiebam, tamen non possum non confiteri, cumulari me maximo gaudio, quod vulgo hominum opinio socium me adscribat tuis laudibus. Neminem conveni (convenio autem quotidie plurimos; sunt enim permulti optimi viri qui valetudinis caussâ in hæc loca (*b*) veniant, præterea ex municipiis frequentes necessarii mei) quin omnes, cum

(*a*) *Contentus eram.* Pour entendre cette Lettre, il faut se placer après la mort de César, dans le tems où l'on n'étoit point encore bien revenu du premier étonnement qu'elle avoit causée, & où chacun observoit le cours des affaires pour juger du parti qu'il devoit choisir. Je dis chacun des partisans de César, & de ceux qui n'avoient point eu part à la conjuration. Dolabella lui avoit été fidelement attaché, & les amis de la liberté ne s'attendoient point à le trouver déclaré pour eux. Cependant à l'occasion d'une Colomne

LETTRE XIV.

Au même.

QUOIQUE l'interêt que je prens à ce qui vous regarde, mon cher Dolabella, suffise pour me faire voir avec une joie infinie la gloire que vous venez d'acquerir, il faut avoüer néanmoins que je suis charmé de ce que la voix publique me donne quelque part au mérite de vos grandes actions. Toutes les personnes que je vois ici (& j'y vois beaucoup de monde ; car outre qu'il y vient un grand nombre d'honnêtes-gens prendre les eaux, il y arrive aussi tous les jours des Villes voisines plusieurs de mes amis) ; tous ceux, dis-je, que je vois, après vous avoir don-

& d'un Autel qu'on avoit élevés à l'honneur de César, & qui donnoit lieu parmi la populace à des excès de zéle dangereux ; il employa l'autorité du Consulat, dont il étoit alors revêtu, pour renverser ces deux monumens, & sembla déclarer par cette action que le bien public lui étoit plus cher que la mémoire de son ami. Mais dans la suite il soutint mal une déclaration si glorieuse, puisqu'il devint le principal instrument des fureurs de Marc Antoine.

(*b*) *In hæc loca.* Apparemment à Bayes. Ciceron avoit une maison de campagne dans le voisinage.

te ſummis laudibus ad Cœlum extulerunt, mihi continuo maximas gratias agant. Negant enim ſe dubitare, quin tu meis præceptis & conſiliis obtemperans, præſtantiſſimum te civem & ſingularem Conſulem (*c*) præbeas. Quibus ego, quanquam veriſſime poſſum reſpondere, te, quæ facias, tuo judicio & tua ſponte facere, nec cujuſquam egere conſilio : tamen neque plane aſſentior, ne imminuam tuam laudem, ſi omnis à meis conſiliis profecta videatur ; neque valde nego. Sum enim avidior etiam, quam ſatis eſt, gloriæ. Et tamen non alienum dignitate tua, quod ipſi Agamemnoni, Regum Regi (*d*), fuit honeſtum, habere aliquem in conſiliis capiundis Neſtorem : mihi vero glorioſum, te juvenem Conſulem florere laudibus, quaſi alumnum diſ-

(*c*) *Conſulem.* Après la mort de Céſar, Dolabella parut au Forum avec les marques du Conſulat, parce que Céſar comptant d'aller faire la guerre contre les Parthes, l'avoit nommé pour ſon ſucceſſeur après ſon départ.

(*d*) *Regum Regi*, c'eſt

né toutes les loüanges que vous méritez, me font ensuite de grands remercîmens. Ils se persuadent tous que c'est en suivant mes maximes & mes conseils, que vous faites voir en vous un si grand Citoyen & un Consul si digne de cette grande place. Je ne dirois que ce qui est très-véritable, si je répondois que tout ce que vous faites vous le faites de vous-même, & que vous n'avez besoin pour cela du secours de personne. Je prens néanmoins un tempéramment : je ne conviens pas tout-à-fait de ce qu'ils me disent ; ce seroit vous faire une trop grande injustice, que de laisser attribuer à mes conseils tout ce que vous vous êtes acquis d'honneur ; mais je ne nie pas absolument que je n'y aie quelque part ; car mon foible, comme vous sçavez, c'est la gloire. Au reste, il me semble que vous pouvez, comme Agamemnon, ce Roi des Rois, vous faire honneur d'avoir pour Conseiller un Nestor ; & sans doute il est bien glorieux pour moi qu'un Consul, qui se distingue avec tant d'éclat dans un âge si peu avancé, passe pour mon Eleve. Lorsque j'étois à

qu'il commandoit tous les Rois de la Grece, qui firent le siége de Troie avec lui. On sçait aussi que le sage Nestor étoit son principal Conseiller. *Iliad. l.* 2.

ciplinæ meæ. L. quidem (*e*) Cæsar, cum ad eum ægrotum Neapolim veniſſem, quanquam erat oppreſſus totius corporis doloribus, tamen antequam me plane ſalutavit, O! mi Cicero, inquit, gratulor tibi, cum tantum vales apud Dolabellam; quantum ſi ego apud ſororis valerem filium (*f*), jam ſalvi eſſe poſſemus. Dolabellæ vero tuo & gratulor & gratias ago: quem quidem poſt te Conſulem, ſolum poſſumus vere Conſulem dicere. Deinde multa de facto ac de re geſta: tum nihil magnificentius, nihil præclarius actum unquam, nihil Reipublicæ ſalutarius. Atque hæc una vox omnium eſt. A te autem peto ut me hanc quaſi falſam hæreditatem alienæ gloriæ ſinas cernere, meque aliqua ex parte in ſocietatem tuarum laudum venire patiare. Quanquam, mi Dolabella, (hæc

(*e*) *L. Cæſar.* Le même dont on a parlé dans l'Epître 7. Il étoit frere de Julia, mere de Marc-Antoine, qui ne laiſſa pas de le livrer à Auguſte pour être

Naples, L. César, que je trouvai malade, me dit même avant les premiers complimens, tout accablé qu'il étoit de douleurs : » O ! mon cher Ciceron, » que je vous trouve heureux d'a- » voir tant de pouvoir sur l'esprit de » Dolabella. Si j'en avois autant sur » celui de mon neveu, notre salut ne » seroit point impossible. Je félicite no- » tre cher Dolabella, & je le remercie » en mon propre nom. On peut dire » que depuis vous il est le seul qui ait » été véritablement Consul. Il me parla ensuite de l'action, & de la maniere dont elle s'étoit passée, en concluant qu'il ne s'étoit jamais rien fait de plus beau, de plus grand & de plus avantageux pour la République. Il n'y a point là-dessus deux voix. Je vous prie donc de vouloir bien souffrir que j'aie quelque part aux loüanges qu'on vous donne, & que je joüisse, comme sous un faux titre, d'une gloire qui vous appartient toute entiere. Mais, badinage à part, j'aimerois mieux, mon cher Dolabella, si j'ai jamais acquis quelque gloire, la faire passer toute entiere à

tué dans la proscription du Triumvirat. Mais Julia trouva le moyen de lui faire éviter la mort.

(*f*) *Sororis filium.* Marc-Antoine, Consul avec Dolabella.

enim jocatus ſum) libentius omnes meas, ſi modo ſunt aliquæ meæ laudes, ad te transfuderim, quam aliquam partem exhauſerim ex tuis. Nam cum te ſemper tantum dilexerim, quantum tu intelligere potuiſti; tum his tuis factis ſic incenſus ſum, ut nihil unquam in amore fuerit ardentius. Nihil enim (mihi crede) virtute formoſius, nihil pulchrius, nihil amabilius. Semper amavi (ut ſcis) M. Brutum, propter ejus ſummum ingenium, ſuaviſſimos mores, ſingularem probitatem atque conſtantiam. Tamen Idibus Martiis (*g*) tantum acceſſit ad amorem, ut mirarer locum fuiſſe augendi in eo quod mihi jam pridem cumulatum etiam videbatur. Quis erat qui putaret ad eum amorem quem erga te habebam, poſſe aliquid accedere? Tantum acceſſit, ut mihi nunc denique amare videar, antea dilexiſſe (*h*). Quare

(*g*) *Idil. Mart.* Célebre jour, où Céſar avoit été tué en plein Sénat.

(*h*) *Antea dilexiſſe.* Ce-

vous, que de vous dérober la moindre partie de celle qui vous est dûë. Vous sçavez combien j'ai toujours eu d'amitié pour vous : mais ce que vous venez de faire l'a si fort augmentée, qu'elle ne peut être, ni plus tendre, ni plus ardente. Est-il rien en effet de plus beau, de plus aimable & de plus charmant que la vertu ? J'ai toujours aimé, comme vous sçavez, M. Brutus à cause de l'élévation de son esprit, de la douceur de ses mœurs, & de cette grande probité qui ne s'est jamais démentie. Cependant depuis les Ides de Mars, cette amitié est si fort augmentée, que j'ai été surpris moi-même qu'un sentiment qui sembloit ne pouvoir aller plus loin, se soit trouvé capable d'un si grand accroissement. De même, qui auroit crû que l'amitié que j'avois pour vous pût devenir plus grande ? Elle est si fort accruë, qu'il me semble que ce n'étoit auparavant qu'une simple affection, & que c'est à présent une amitié parfaite. Qu'est-il donc nécessaire que je vous exhorte à prendre soin de votre dignité & de votre gloire ? Faut-il, suivant le style ordinaire des exhortations, que je vous propose

te différence entre *diligere* & *amare*, est confirmée dans plusieurs autres Lettres. *Ep.* 1. *ad M. Brut. Ep.* 47. *l. XIII.* Terence s'en sert aussi dans le même sens.

quid eſt quod ego te horter, ut dignitati & gloriæ ſervias? Proponam tibi claros viros, quod facere ſolent qui hortantur? Neminem habeo clariorem quam te ipſum. Te imitere opportet, tecum ipſe certes; ne licet quidem tibi jam tantis rebus geſtis non tui ſimilem eſſe. Quod cum ita ſit, hortatio non eſt neceſſaria: gratulatione magis utendum eſt. Contigit enim tibi, quod haud ſcio an nemini, ut ſumma ſeveritas animadverſionis non modo non invidioſa, ſed etiam popularis eſſet, & cum bonis omnibus, tum infimo cuique gratiſſima. Hoc ſi tibi fortuna quadam contigiſſet, gratularer felicitati tuæ: ſed contigit magnitudine cum animi, tum etiam ingenii atque conſilii. Legi enim concionem tuam. Nihil illa ſapientius. Ita pedententim & gradatim tum acceſſus à te ad cauſſam facti, tum receſſus, ut res ipſa maturitatem tibi animadvertendi omnium con-

pour modéle des Hommes illustres ? Je n'en ai point de plus illustre à vous proposer que vous-même. Vous n'avez qu'à vous imiter, &, s'il se peut, à vous surpasser. Il ne vous est plus même libre, après une action d'un tel éclat, de n'être pas semblable à vous-même. Il ne faut donc pas vous exhorter, il faut plûtôt se réjoüir avec vous; car il vous est arrivé, ce qui est peut-être sans exemple, qu'une extrême séverité vous a rendu agréable au Peuple, loin de le prévenir contre vous; & que vous avez eu l'approbation, non-seulement des honnêtes-gens, mais de la plus vile populace. Si cela vous étoit arrivé par quelque sorte de hazard, je vous féliciterois de votre bonheur : mais on ne peut attribuer ce succès qu'à la grandeur de votre courage, de votre esprit & de votre prudence. J'ai lû votre Harangue; rien n'est plus sage. Vous entrez si bien en matiere, & dans l'exposition du fait vous avancez pas à pas avec tant d'adresse, vous concluez ensuite avec tant d'habileté, que vous amenez insensiblement tout le monde à juger que votre séverité ne pouvoit être employée plus à propos. Par-là vous avez délivré Rome d'un grand danger; vous avez rassuré tous les citoyens, & ce n'est

cessu daret. Liberasti igitur & urbem periculo, & civitatem metu: neque solum ad tempus maximam utilitatem attulisti, sed etiam ad exemplum facti. Intelligere debes in te positam esse Rempublicam, tibique non modo tuendos, sed etiam ornandos esse illos viros (*i*) à quibus initium libertatis profectum est. Sed his de rebus coram plura propediem, ut spero. Tu quum Rempublicam nosque conservas, fac ut diligentissime te ipsum, mi Dolabella, custodias. Vale.

EPISTOLA XV.

Cicero Pæto (*a*).

DUABUS tuis Epistolis respondebo, uni, quam triduo ante acceperam à Zetho, alteri quam attulerat Phileros Tabellarius. Ex prioribus tuis Litteris intellexi pergratam tibi * per-

pas seulement un avantage passager, c'est un grand exemple pour l'avenir. Concevez donc que vous êtes maintenant le soutien de la République, & que vous devez non-seulement défendre, mais encore traiter avec distinction ceux à qui nous devons les premiers commencemens de notre liberté. Mais j'espere de vous voir au premier jour, & je vous en dirai alors davantage. En attendant, mon cher Dolabella, comme nous vous devons la conservation de la République & la nôtre, nous vous prions de vous bien conserver vous-même.

LETTRE XV.

CICERON à PETUS.

JE vais répondre à vos deux Lettres, l'une qui m'a été remise par Phileros votre messager; l'autre, que j'avois reçûë trois jours auparavant par Zethus. Je trouve dans la plus ancienne, que

(i) *Illos viros.* Il parle de M. Brutus, C. Cassius & des autres meurtriers de César.

(a) *Pæto.* Papyrius *Pætus*, dont le nom est revenu plusieurs fois: Son surnom de Pætus lui venoit d'un mouvement irrégulier qu'il avoit dans les yeux. *Porphir. in Horat. Sat.* 1. Zethus & Phileros étoient des noms d'esclaves. L'Astérique marque qu'il y a quelques mots perdus en cet endroit. J'ai crû pouvoir y suppléer dans ma Traduction.

ſpectum eſſe gaudeo. Sed, mihi crede, non perinde, ut eſt reapſe, ex Litteris perſpicere potuiſti. Nam cum à ſatis multis (non enim poſſum aliter dicere) & coli me videam & diligi, nemo eſt illorum omnium mihi te jucundior. Nam quod me amas, quod id & jam pridem & conſtanter facis, eſt id quidem magnum, atque haud ſcio an maximum : ſed tibi commune cum multis. Quod tu ipſe tam amandus es, tamque dulcis, tamque in omni genere jucundus, id eſt proprie tuum. Accedunt non Attici, ſed ſalſiores (*b*) quam illi Atticorum, Romani veteres atque urbani ſales. Ego autem (exiſtimes licet quod lubet) mirifice capior facetiis, maxime noſtratibus, præſertim cum eas videam primum oblitas Latio, tum cum in urbem noſtram eſt infuſa pere-

(*b*) *Attici, ſed ſalſiores,* &c. On ſçait que les traits de fineſſe, d'eſprit, d'enjoûment, de politeſſe, &c. ſe nommoient chez les Anciens *ſal Atticum*, parce que l'Attique en étoit la ſource & comme le centre. Mais il doit paroître ſurprenant aujourd'hui que Ciceron parle

vous êtes fort sensible à l'inquiétude que j'ai pour votre santé, & je suis charmé de vous voir si bien persuadé de mes sentimens. Mais, croyez-moi, vous n'avez pû les connoître à fond par mes Lettres. D'un assez grand nombre de personnes (car je ne puis le désavoüer) qui me marquent de la considération & de l'amitié, il n'y en a point de qui je reçoive ces soins plus volontiers que de vous. Vous m'aimez depuis long-tems; & j'attache un grand prix, je puis dire même un très-grand prix, à la constance de votre amitié; mais ce droit sur la mienne vous est commun avec quantité de gens : au lieu que d'être si aimable & d'un commerce si doux & si charmant dans tous les genres, c'est un mérite qui vous est propre. J'y dois joindre le talent que vous avez pour la fine plaisanterie : ce n'est pas celle qu'on nomme Attique, mais l'ancienne plaisanterie Romaine, qui est à mon gré bien plus fine. De quelque maniere que vous pensiez là-dessus, je vous avouë que je prens un plaisir extrême à cet agréable badinage, mais dans l'ancien goût de notre Nation; sur-tout lorsque je le vois pres-

d'un tems où l'on eût à Rome plus d'esprit & d'urbanité que du sien,

grinitas (*c*), nunc vero etiam Braccatis & Transalpinis nationibus, ut nullum veteris leporis vestigium appareat. Itaque te cum video, omnes mihi Granios (*d*), omnes Lucilios (vere ut dicam) Crassos quoque & Lælios videre videor. Moriar si præter te quemquam reliquum habeo in quo possim imaginem antiquæ & vernaculæ festivitatis agnoscere. Ad hos lepores cum amor erga me tantus accedat, miraris, me tanta perturbatione valetudinis tuæ tam graviter exanimatum fuisse. Quod autem altera Epistola purgas te,

(*c*) *Infusa est peregrinitas.* Voilà l'explication de ce que j'ai nommé surprenant dans la Note précédente. On avoit accordé le droit de Bourgeoisie, non seulement à quantité de Villes d'Italie, mais même à des Villes étrangeres. On sçait que *Gallia Braccata* étoit la Gaule Narbonnoise, qui tiroit ce nom d'une certaine sorte d'habit qui y étoit en usage. *Comata* étoit celle que César avoit soumise au Peuple Romain, & dont l'usage étoit de porter de longs cheveux. César avoit poussé ses faveurs pour les Gaulois jusqu'à en recevoir quelques uns au rang des Sénateurs.

(*d*) *Granios*, *Lucilios*, *&c.* Granius n'étoit qu'un crieur public, mais célebre par l'enjoûment de son esprit & le sel de ses discours. Ciceron parle de lui dans plusieurs endroits, (l. II. de Orator. In Bruto, & in Orat. pro Plancio.) „ Qui „ igitur, *dit-il*, distingue-

que hors d'usage dans le Latium, & que le ton étranger s'est tellement introduit dans Rome, depuis qu'on y a reçu jusqu'aux Gaulois de de-là les Monts, qu'on n'y apperçoit plus aucune trace de l'agrément de nos peres. Je crois voir dans vous tous les Granius, tous les Lucullus, &, sans exagération, les Crassus même & les Lélius. Enfin je ne connois que vous, en qui l'image de l'ancien enjoûment Romain se fasse reconnoître. Serez-vous surpris que le dérangement de votre santé m'ait causé tant d'allarmes, lorsqu'à cette opinion que j'ai de votre mérite, je joins les sentimens de la plus tendre amitié. Dans votre seconde Lettre vous paroissez embarrassé pour vous excuser. Vous n'avez voulu, dites-vous, me détourner d'acquerir une Terre dans le voisinage de

„ mus à Crasso, à Catulo, „ à cæteris, familiarem nostrum Granium, aut Vargulam amicum meum, „ non me hercule in mentem mihi venit, sunt enim „ dicaces; Granio quidem „ nemo dicacior. Aulugelle (l. IV. c. 17.) rapporte ce Vers de Lucilius:

Conjicere in versus dictum præconis volebam Granii.

Ce Lucilius est le même qui est ici loüé par Ciceron. L. Crassus est le fameux Orateur dont Ciceron déplore la perte au *l.* 3. *de Oratore.* C. Lælius est celui qui mérita le surnom de *sapiens*, intime ami du second Scipion l'Afriquain. Ciceron louë la politesse de son esprit, dans le livre intitulé *Brutus*,

non dissuasorem mihi emptionis Neapolitanæ fuisse, sed auctorem moderationis urbanæ (*e*), neque ego aliter accepi. Intellexi tamen idem quod his intelligo Litteris, non existimasse te mihi licere, id quod ego arbitrabar, res has non omnino quidem, sed magnam partem relinquere. Catulum (*f*) mihi narras, & illa tempora. Quid simile ? Ne mi quidem ipsi tunc placebat diutius abesse ab Reipublicæ custodia. Sedebamus enim in puppi & clavum tenebamus. Nunc autem vix est in sentina locus. An minus multa Senatus-consulta futura putas si ego sim Neapoli ? Romæ cum sum, & urgeo Forum, Senatus-consulta scribuntur apud amatorem tuum, (*g*) familiarem meum. Et quidem cum in mentem venit, ponor ad

(*e*) *Moderationis urbanæ.* Quoique cette leçon soit reçûë, Grævius a douté avec raison s'il n'y faudroit pas substituer *demorationis.* Cette correction est d'autant plus naturelle que l'altération a pû se faire aisément. Je m'y suis attaché.

(*f*) *Catulum.* Quintus Catulus, qui vivoit sous le Consulat de César & de Bibulus. Il étoit fils de Q. Catulus, qui avoit été Consul

Naples;

Naples ; mais vous avez crû que je ne devois pas m'éloigner légerement de Rome. Je n'ai pas pris vos conseils dans un autre sens. Cependant il m'a semblé, comme je crois le remarquer encore dans votre derniere Lettre, que vous n'étiez pas aussi persuadé que moi qu'il me fût permis, dans les conjonctures où nous sommes, de renoncer, sinon à toutes les affaires, du moins à la plus grande partie. Vous me parlez de Catulus, & de ce tems-là. Quelle comparaison ! Moi-même alors je n'aurois pas voulu m'absenter trop long-tems de la République. J'étois assis à la poupe ; je tenois le gouvernail : mais à peine aujourd'hui puis-je trouver place à la sentine ? Croyez-vous que si j'étois à Naples, on en forgeât ici moins de Décrets ? Je suis à Rome, je suis assidu au Forum ; & tous les jours il sort quelque Décret du Sénat, de l'attelier de cet homme qui vous aime, & qui me fait l'honneur d'être aussi de mes amis. Il y met même mon nom, lorsque cette pensée lui

avec Marius, & qui avoit fait bâtir un beau portique, dont il est parlé avec étendue au quatriéme livre de l'Histoire de Cicéron. Son mérite étoit d'avoir eu tant de fermeté & de modération, que l'esperance ni la crainte n'avoient jamais troublé ses résolutions.

(g) *Amatorem tuum.* C'est César, qui avoit beaucoup d'estime & d'admiration pour Petus.

ſcribendum ; & ante audio Senatus-conſultum in Armeniam & Syriam eſſe perlatum, quod in meam ſententiam factum eſſe dicatur, quam omnino mentionem ullam de ea re eſſe factam. Atque hoc nolim me jocari putes. Nam mihi ſcito jam à Regibus ultimis allatas eſſe Litteras; quibus mihi gratias agant quod ſe mea ſententia Reges appellaverim (*h*); quos ego non modo Reges appellatos, ſed omnino natos neſciebam. Quid ergo eſt? Tam quamdiu hic erit noſter hic Præfectus moribus, parebo auctoritati tuæ. Cum vero aberit, ad fungos me tuos conferam. Domum, ſi habebo, in denos dies ſingulos ſumtuariæ legis dies conferam. Sin autem minus invenero, quod placeat, decrevi habitare apud te. Scio enim me nihil tibi gratius facere poſſe. Do-

(*h*) *Regem appellaverim.* César feignoit ainſi d'avoir conſulté les Sénateurs, & formoit des Décrets au nom du Sénat, pour conſerver quelques apparences de République. Il s'étoit fait nommer pour trois ans Préfet

vient à l'esprit ; & j'apprens qu'on a reçu dans l'Arménie & dans la Syrie des Décrets du Sénat que j'ai signés, avant que j'en aie eu d'ailleurs la moindre connoissance. Ne vous imaginez pas que je badine. Je vous assure que des Rois fort éloignés m'ont remercié par leurs Lettres d'avoir contribué par mon suffrage à leur faire obtenir le titre de Rois, tandis que j'ignorois non-seulement qu'ils l'eussent obtenu, mais même qu'ils fussent au monde. Quel parti voulez-vous donc qu'on prenne ? Cependant je suivrai vos conseils, aussi long-tems que notre Préfet des mœurs ne s'écartera point de Rome : mais dès qu'il en sera sorti j'irai manger de vos mousserons. Si j'ai une maison, je mettrai en dix jours ce que la loi somptuaire permet de dépenser en un seul. Si je ne trouve point à me loger, je suis résolu de faire ma demeure chez vous ; & je suis sûr que je ne pourrois vous faire plus de plaisir. Je désespérois, comme je vous l'ai marqué dans ma derniere Lettre, d'obtenir la maison de Sylla,

des mœurs, avant que d'aller en Espagne contre les fils de Pompée. Il porta en cette qualité une Loi somptuaire après la guerre d'Afrique. C'est à cette Loi que Ciceron fait ici allusion.

mum Sullanam (*i*) desperabam jam, ut tibi proxime scripsi, sed tamen non abjeci. Tu velim, ut scribis, cum fabris eam perspicias. Si enim nihil est in parietibus aut in tecto vitii, cetera mihi probabuntur. Vale.

EPISTOLA XVI.

CICERO PAPIRIO PÆTO S.

DELECTARUNT me tuæ Litteræ in quibus primum amavi amorem tuum, qui te ad scribendum incitavit, verentem ne Silius (*a*) suo nuntio aliquid mihi sollicitudinis attulisset : de quo & tu mihi antea scripseras, his quidem eodem exemplo, facile ut intelligerem te esse commotum : & ego tibi accurate rescripseram, ut quoquo modo in tali re atque tempore aut liberarem te ista cura, aut certe leva-

mais cette affaire n'eſt point encore abandonnée. Prenez la peine, comme vous me l'offrez, de l'examiner avec des gens du métier. Pourvû que les murs & le toit ſoient entiers, je paſſerai ſur tout le reſte.

LETTRE XVI.

Au même.

VOTRE Lettre m'a cauſé beaucoup de plaiſir. Je n'ai pû manquer d'abord d'être fort ſenſible au mouvement de tendreſſe qui vous a porté à me l'écrire, dans la crainte où vous étiez que Silius ne m'eût allarmé par ſa nouvelle. Vous m'aviez déja marqué la même inquiétude, par une Lettre dont j'ai reçu deux copies ; ce qui m'avoit fait comprendre que vous étiez fort agité. Auſſi vous avois-je ſoigneuſement répondu, pour vous délivrer ou vous ſou-

(*i*) *Sullanam.* Maiſon à Naples, qui appartenoit à Sylla, le même apparemment dont j'ai parlé dans la Lettre X.

(*a*) *Silius.* On lit dans pluſieurs Lettres du liv. XII. à Atticus, que Ciceron vouloit acheter de ce Silius une maiſon de campagne. Mais il ſemble auſſi qu'il en parle comme d'un meſſager, dont la profeſſion étoit de porter des Lettres.

rem. Sed quum proximis quoque Litteris ostendis quantæ tibi curæ sit ea res, sic, mi Pæte, habeto : quidquid arte fieri poterit (non enim jam satis est consilio pugnare ; artificium quoddam excogitandum est) sed tamen quidquid elaborari aut effici potuerit ad istorum benevolentiam conciliandum & colligendum, summo studio me consecutum esse : nec frustra ut arbitror. Sic enim color, sic observor ab omnibus his qui à Cœsare diliguntur, ut ab his me amari putem. Nam etsi non facile dijudicatur amor verus & fictus, nisi aliquod incidat ejusmodi tempus, ut, quasi aurum igni, sic benevolentia fidelis periculo aliquo perspici possit : cetera sunt signa communia : sed ego uno utor argumento, quamobrem me ex animo vereque arbitror diligi, quia & nostra fortuna ea est & illorum, ut simulandi caussa non sit. De illo autem, quem penes est

ſager du moins de cette peine, comme la nature de l'affaire & celle des circonſtances m'y obligent également : mais votre derniere Lettre me faiſant voir encore combien vous y prenez d'interêt, je dois vous expliquer mes véritables ſentimens. Soyez perſuadé, mon cher Petus, que toute l'adreſſe dont on peut faire uſage (car il faut que l'adreſſe ſe joigne quelquefois à la prudence,) je l'ai employée pour m'inſinuer dans leur affection ; & je ne crois pas l'avoir fait ſans ſuccès, car je ſuis ſi careſſé de tous ceux qui ont quelque degré de faveur auprès de Céſar, que je commence à me perſuader qu'ils m'aiment de bonne foi. Et quoiqu'il ne ſoit pas aiſé de diſtinguer la fauſſe & la ſincere amitié, excepté du moins dans les périls preſſans, qui en ſont l'épreuve comme le feu eſt celle de l'or, j'ai néanmoins une forte raiſon de me perſuader qu'ils m'aiment ſincerement ; c'eſt que leur condition & la mienne ſont telles, que rien ne les oblige à la diſſimulation. A l'égard de celui qui eſt en poſſeſſion du pouvoir, je ne connois point d'autre motif qui doive me le faire craindre, que cette regle générale de prudence : quand une fois la juſtice & la droiture

omnis poteſtas, nihil video quod timeam : niſi quod omnia ſunt incerta, cum à jure diſceſſum eſt : nec præſtari quidquam poteſt quale futurum ſit, quod poſitum eſt in alterius voluntate, ne dicam libidine. Sed tamen ejus ipſius nulla re à me offenſus eſt animus. Eſt enim adhibita in ea re ipſa ſumma nobis moderatio. Ut enim olim arbitrabar eſſe meum libere loqui, cujus opera eſſet in civitate libertas : ſic, ea nunc amiſſa, nihil loqui quod offendat, aut illius, aut eorum qui ab illo diliguntur voluntatem. Effugere autem ſi velim nonnullorum acute aut facete dictorum (*b*) offenſionem, fama ingenii mihi eſt abjicienda : quod ſi id poſſem, non recuſarem. Sed tamen ipſe Cœſar habet peracre judicium ; & ut Servius frater tuus (*c*), quem Litteratiſſimum fuiſſe judico, facile diceret, hic Verſus Plauti non eſt, hic eſt, quod tritas aures ha-

sont violées, tout devient incertain. En effet, quel fond peut-on faire sur ce qui dépend de la volonté, ou pour mieux dire, de la passion d'autrui? Cependant j'ai toujours évité de l'offenser, & je me suis conduit avec la plus parfaite modération. Si j'ai crû pouvoir autrefois parler librement dans une Ville qui me devoit sa liberté, j'ai senti, depuis qu'elle l'a perduë, que j'étois obligé de ménager César & ses principaux amis. Mais demander aussi que j'étouffe une raillerie dans ma bouche lorsqu'elle se présente sur ma langue, c'est vouloir que je renonce à toute réputation d'esprit; ce que je ne refuserois pas même, si cela m'étoit possible. D'ailleurs César a le jugement admirable; c'est une justice qu'il faut lui rendre. De même que votre frere Servius, que j'ai regardé comme un excellent Critique, auroit dit tout d'un coup, *ce Vers est de Plaute, celui-ci n'en est pas*, parce qu'ayant l'oreille excellente, il sçavoit distinguer le style & la maniere de chaque Poëte;

(*b*) *Acute aut facete dictorum. Voyez dans l'Hist. de Cicer.* le panchant qu'il avoit à la plaisanterie, *liv. VII. & VIII.*

(*c*) *Servius frater tuus.* C'est Servius Claudius, qui mourut sous le Consulat de Metellus & d'Afranius. Petus avoit fait présent des livres de son frere à Ciceron.

beret notandis generibus Poetarum, & consuetudine legendi; sic audio Cœsarem, cum volumina (*d*) jam confecerit ἀποφθεγμάτων, si quod afferatur ad eum pro meo, quod meum non sit, rejicere solere : quod eo nunc facit magis, quia vivunt mecum fere quotidie illius familiares. Incidunt autem in sermone vario multa, quæ fortasse illis, cum dixi, nec illiterata, nec insulsa esse videantur. Hæc ad illum cum reliquis actis perferuntur : ita enim ipse mandavit. Sic fit, ut si quid præterea de me audiat, non audiendum putet. Quamobrem Œnomao (*e*) tuo nihil utor; etsi posuisti loco versus Accianos. Sed quæ est invidia? Aut quid mihi nunc invideri potest? Verum fac esse omnia. Sic video Philosophis placuisse iis, qui mihi soli videntur vim virtutis tenere, nihil esse sapientis præstare nisi culpam : qua mihi videor dupliciter carere; &, quod

ainsi César, qui a déja recüeilli quelques volumes d'apophtegmes, s'est tellement familiarisé avec les miens, que si on lui donne comme de moi quelque chose qui n'en soit point, il le rejette aussi-tôt. Ce discernement lui est d'autant plus facile, que ses meilleurs amis vivant très-familierement avec moi, ils ne manquent point de lui rapporter tout ce qui m'échappe d'ingénieux ou de plaisant dans la variété de nos discours. Je sçai qu'ils ont de lui cette commission, comme celle de lui apprendre toutes les nouvelles de la Ville : de sorte que s'il lui vient quelque chose par d'autres voies, il y fait peu d'attention. L'exemple d'Enomaus, quoique fort heureusement cité d'Accius, est donc inutile par rapport à ma conduite. Qu'est-ce que l'envie dont vous parlez ? ou que voyez-vous à présent dans ma situation qui puisse exciter l'envie ? Mais, supposé qu'elle pût naître par mille raisons, le sentiment des Philosophes, de ces Hommes qui ont eu seuls à mon gré les véritables no-

(*d*) *Cum volumina.* Suétone appelle ce Recueil de César, *dicta collectanea.*

(*e*) *Œnomao tuo.* Tragédie d'Accius, citée par Festus & Nonius. Dans ses conseils à Ciceron. Petus en avoit employé quelques Vers.

ea senserim quæ rectissima fuerunt: & quia cum viderem præsidii non satis esse ad ea obtinenda, viribus certandum cum valentioribus non putarim. Ergo in officio boni civis certe non sum reprehendendus. Reliquum est ne quid stulte, ne quid temere dicam aut faciam contra potentes : id quoque puto esse sapientis. Cetera vero, quod quisque me dixisse dicat, aut quomodo ille accipiat, aut qua fide mecum vivant ii qui me assidue colunt & observant, præstare non possum. Ita fit ut & conciliorum superiorum conscientia, & præsentis temporis moderatione me consoler, & illam Accii similitudinem non modo jam ad invidiam, sed ad fortunam transferam : quam existimo levem & imbecillam, ab animo firmo & gravi, tanquam fluctum à saxò frangi oportere. Etenim cum plena sint monumenta Græcorum, quemadmodum sapientissimi viri

tions de la vertu, n'a-t-il pas toujours été que l'unique devoir du Sage est de ne mériter aucun reproche ? C'est un honneur que j'ose m'attribuer à deux titres : premierement, parce que j'ai toujours pris les mesures qui m'ont paru les plus justes. Et lorsque je me suis apperçu que mes forces ne suffisoient pas pour les suivre, je n'ai pas crû devoir lutter contre ceux qui l'emportoient visiblement sur moi. Il est donc certain que je ne mérite aucun blâme sur tout ce qui appartient aux devoirs d'un bon citoyen. Mon sentiment est aussi que dans ses discours comme dans ses actions, le Sage ne doit laisser rien échaper qui blesse mal-à-propos ceux qui sont en possession de l'autorité. A l'égard du reste, je ne puis répondre, ni de ce qu'on me fait dire, ni de la maniere dont on le prend, ni de la sincerité de ceux qui vivent familierement avec moi & qui me composent à présent une espece de cour. Le fondement de ma tranquillité & de ma constance est donc ma modération présente, autant que le souvenir de ma conduite passée; & j'applique moins votre comparaison d'Accius à l'envie qu'à la fortune, qui est toujours foible & légere, & qu'un es-

regna tulerint vel Athenis vel Syracusis, cum servientibus suis civitatibus, fuerint ipsi quodammodo liberi : ego me non putem tueri meum statum sic posse, ut neque offendam animum cujusquam, nec frangam dignitatem meam ? Nunc venio ad jocationes tuas, quam tu secundum Œnomaum Accii, non, ut olim solebat, Atellanum (*f*), sed, ut nunc fit, Mimum introduxisti. Quem tu mihi Pompilium (*g*), quem Denarium narras ? Quam Tyrotarichi patinam ? Facilitate mea ista ferebantur antea, nunc mutata res est. Hirtium ego & Dolabel-

(*f*) *Atellanum--Mimum.* Voyez la Lettre 7. du livre IV. où j'ai fait quelques remarques sur ces différentes Piéces de Théâtre. Il suffit, pour l'intelligence de cet endroit, de sçavoir que les Comédies Atellanes étoient dans le genre noble, & que les Mimes étoient des bouffonneries.

(*g*) *Pompilium----denarium. Tyrotarichi.* Ces trois mots ont donné la torture aux Commentateurs, sans qu'il résulte rien de clair de toutes leurs observations. Les uns veulent que *Pompileus*, ou *Pompilius*, ou *Polypus*, *&c.* qui sont autant de leçons différentes, signifie un poisson, & mettent au lieu de DENARIUM, *thynnarium*, qui signifieroit dans leur idée un mets composé d'un autre poisson, dont Pline parle au liv. IX. chap. 15. Ils trouvent dans le même Chapitre *Pompilos*; d'où ils concluent que

prit capable de quelque modération & de quelque fermeté doit repousser avec autant de force que les vagues de la mer le sont par un roc. L'Histoire Grecque nous fournit l'exemple d'une infinité de Sages, qui ont vécu sous la tyrannie dans Athenes & dans Syracuse. L'esclavage de leur patrie ne les empêchoit pas de conserver un esprit libre. Pourquoi ne pourrois-je pas réüssir à prendre un juste tempéramment, qui me soutiendra dans ma patrie sans causer d'offense à personne, & sans exposer ma dignité aux atteintes d'autrui?

Venons à vos plaisanteries, puisque dans votre citation de l'Enomaus vous n'avez pas pris le ton sérieux de l'Atellane, comme on le faisoit autrefois; mais le ton de la farce, qui est celui de nos jours. De quel Pompilius, de quel Denarius me parlez-vous? Que voulez-vous dire avec votre plat de Tyrotarique? Ma facilité le souffroit autrefois; mais les choses sont entierement chan-

Pompilium est aussi un mets composé du poisson nommé *Pompilus*. Il ne faut pas esperer plus de clarté dans un badinage dont on ne connoît pas le sujet, & dont on n'est pas sûr que les termes n'aient pas été alterés par les anciens copistes. A l'égard de *Tyrotarichi*, on ne peut douter, par le passage suivant d'une Lettre à Atticus, que ce ne fût encore un mets particulier: *Eo die in Pæti nostri Tyrotarichum imminebam.*

Iam dicendi discipulos habeo, cœnandi Magistros. Puto enim te audisse (si forte ad vos omnia perferuntur) illos apud me declamitare, me apud eos cœnitare. Tu autem quod mihi bonam copiam ejures (*h*), nihil est. Tum enim cum rem habebas, quæsticulis te faciebam attentiorem. Nunc cum tam æquo animo bona perdas, non eo sis concilio, ut, cum me hospitio recipias, æstimationem te aliquam putes accipere. Etiam hæc levior est plaga ab amico quam à debitore. Nec tamen eas cœnas quæro ut magna reliquiæ fiant : quod erit, magnificum sit & lautum. Memini te mihi Phameæ (*i*) cœnam narrare ; temperius (*l*) fiat ; cetera eodem modo. Quod si perseveras me ad matris tuæ cœ-

(*h*) *Bonam copiam ejures*. C'est après avoir examiné les divers sentimens des Interprétes, que je me suis déterminé pour le sens que j'ai suivi.

(*i*) *Phameæ*, proche parent de Tigellius le joüeur de flute. *Voyez la Lettre 24. du liv. VII.*

(*l*) *Temperius*. On s'accorde à expliquer ce mot du tems plûtôt que de la frugalité: Les exemples d'ailleurs en sont communs.

gées. Hirtius & Dolabella prennent de moi des leçons d'éloquence, mais ils ſont mes maîtres pour les ſoupers : car ſi vous êtes informés de tout ce qui ſe paſſe ici, vous aurez ſans doute appris qu'ils déclament chez moi & que je ſoupe aſſez ſouvent chez eux. Vous n'avez pas beſoin de ſerment pour me faire croire que vous n'êtes pas dans l'abondance. Lorſque vous aviez du bien, je vous exhortois à ne pas négliger les petits profits. Aujourd'hui que vous perdez ſi tranquillement ce qui vous reſte de votre fortune, n'allez pas vous figurer qu'en me recevant chez vous il y ait quelque compenſation à eſperer pour votre dépenſe : la playe ſeulement doit vous paroître plus légere d'un ami que d'un créancier. Cependant je ne demande point de ces ſoupers, dont les reſtes formeroient encore des feſtins : il ſuffit que ce qu'on ſert ſoit bon & bien préparé. Je me ſouviens d'avoir entendu de vous le récit d'un ſouper de Phameas : ſoupons moins tard ; mais tout le reſte eſt fort de mon goût. Si vous continuez de me rappeller au ſouper de votre mere, je prendrai patience auſſi ; & je ſerois ravi même de trouver quelqu'un qui eût le courage de me préſen-

nam revocare, feram id quoque. Volo enim videre animum qui mihi audeat ista, quæ scribis, apponere, aut etiam Polypum (*m*) Miniani Jovis similem. Mihi crede, non audebis. Ante meum adventum fama ad te de mea nova lautitia veniet : eam extimesces. Neque est quod in promulside (*n*) ponas aliquid : quam totam sustuli. Solebam enim antea delectari oleis, & Lucanicis tuis. Sed quid hæc loquimur ? Liceat modo isto venire. Tu vero (volo enim abstergere animi tui mecum) ad Tyrotarichum antiquum redi. Ego tibi unum sumptum afferam quod balneum calfacies oportebit : cetera more nostro ; superiora illa lusimus. De villa Seliciana & curasti diligenter, & scripsisti facetissime.

(*m*) *Polypum*. Poisson, ainsi nommé à cause de la multitude de ses pieds. Il n'est pas rouge ; mais Ciceron le compare à *Jupiter Minianus*, parce que la sauce lui donne apparemment cette couleur. Pline nous apprend (l. 33. c. 7.) qu'il y avoit au Capitole une statuë de Jupiter qu'on prenoit grand soin de teindre en rouge, & qu'on appelloit par cette raison *Jupiter Minianus*.

(*n*) *Promulside*. Sorte

ter des mets tels que vous me les décrivez, ou un Polype qui ressemble à notre Jupiter enluminé. Croyez-moi, vous n'aurez pas cette hardiesse. Vous aurez entendu parler, avant mon arrivée, de la nouvelle habitude où je suis de faire bonne chere. Cette idée pourra vous effrayer. Il ne faut pas que vous comptiez sur les hors-d'œuvres, car je les ai bannis entierement. Ce n'est plus le tems que je prenois goût à vos olives & à vos ragoûts de Lucanie. Mais à quoi bon tant de discours ? Fasse le Ciel seulement que je puisse me rendre chez vous ! Et pour vous ôter toute crainte, je vous permets d'en revenir à l'ancien Tyrotarique. La seule dépense que je veux vous causer sera pour échauffer le bain. Que le reste aille s'il vous plaît à l'ordinaire ; car tout ce que j'ai dit ici n'est qu'un badinage. Je suis fort satisfait des soins que vous vous êtes donnés pour la maison de Selicius : ce que vous m'en dites est tout-à-fait plaisant. Il y a bien de l'apparence que je ne finirai pas ce marché ; non qu'il n'y ait

de potion ou mets léger, que l'usage étoit de prendre avant le repas. *Lucanicis* : Manuce prétend que c'étoit une farce composée de chair de porc hachée avec d'autres ingrédiens, dont l'invention venoit des Peuples de la Lucanie.

Itaque puto me prætermiſſurum : ſalis enim (*o*) ſatis eſt, ſannionum parum. Vale.

EPISTOLA XVII.

CICERO L. PAPIRIO PÆTO S.

NON tu homo ridiculus es, qui cum Balbus (*a*) noſter apud te fuerit, ex me quæras, quid de iſtis municipiis (*b*) & agris futurum putem ? quaſi aut ego quidquam ſciam quod iſte neſciat : aut ſi quid aliquando ſcio, non ex iſto ſoleam ſcire. Immo vero, ſi me amas, tu fac ut ſciam quid de nobis futurum ſit. Habuiſti enim in tua poteſtate, ex quo vel ex ſobrio, vel certo ex ebrio ſcire poſſes. Sed ego iſta, mi Pæte, non quæro : primum quia de

(*o*) *Salis enim, &c.* Petus avoit marqué ſans doute à Ciceron que cette Terre de Selicius avoit des ſalines. Ciceron lui répond que s'il y a du ſel, il n'y a perſonne contre qui il puiſſe l'employer : c'eſt-à-dire, apparemment que le lieu étoit peu célebre & peu fréquenté. *Sannio* ou *Sanno* ſignifie celui aux dépens du

assez de sel ; mais il y a trop peu d'occasions d'en faire usage.

LETTRE XVII.

Au même.

N'EST-il pas plaisant que vous me demandiez ce que deviendront vos Terres, lorsque Balbus ne fait que vous quitter ? Comme si je pouvois sçavoir quelque chose que Balbus ignore, ou que s'il m'arrive quelquefois de sçavoir en effet quelque chose, ce ne fût pas de lui que je l'apprens. C'est de vous, si vous m'aimez, que je devrois plûtôt apprendre à quel sort je suis destiné ; car vous l'avez pû sçavoir de lui, soit dans ses intervalles de raison, soit dans son yvresse. Comptez, mon cher Petus, que j'ai renoncé à toutes ces in-

quel on rit, celui qu'on tourne en raillerie par de bons mots, que les Latins appelloient *sales*.

(*a*) *Balbus*. L. Cornelius Balbus, natif de Gades, mais établi à Rome avec le droit de citoyen Romain, & des meilleurs amis de César. On a vû son nom plusieurs fois. Il paroît ici qu'il aimoit à boire & qu'il s'enyvroit souvent.

(*b*) *Istis municipiis*. Il s'agissoit vraisemblablement de la division des terres de Naples, puisque Petus étoit alors dans ce canton & qu'il y avoit du bien.

lucro prope jam quadriennium (*c*) vivimus, si aut hoc lucrum est, aut hæc vita, superstitem Reipublicæ vivere : deinde quod scire quoque mihi videor quid futurum sit. Fiet enim quodcumque volent qui valebunt ; valebunt autem semper arma. Satis igitur nobis esse debet quidquid conceditur. Hoc si quis pati non potuit, mori debuit. Veientem quidem agrum & Capenatem metiuntur. Hoc non longe abest à Tusculano. Nihil tamen timeo. Fruor, dum licet ; opto ut semper liceat. Si id minus contigerit, tamen quum ego vir fortis, idemque Philosophus, vivere pulcherrimum duxi, non possum eum non diligere, cujus beneficio id consecutus sum. Qui si cupiat esse Rempublicam, qualem fortasse & ille vult, & omnes optare debemus, quid faciat ta-

(*c*) *Prope jam quadriennium.* La guerre civile avoit commencé sous le Consulat de Marcellus & de Lentulus, & cette Lettre est écrite sous celui de César & de Lepidus ; ce qui ne faisoit pas encore quatre ans entiers.

formations ; premierement, parce que la vie qu'on nous laiſſe depuis près de quatre ans eſt une pure faveur, du moins ſi l'on peut donner le nom de vie au malheur que nous avons de ſurvivre à la République ; en ſecond lieu, parce que je crois prévoir ce qui doit arriver ; c'eſt-à-dire, que la volonté du plus fort ne pouvant manquer d'être toujours la regle des évenemens, ni les armes d'en faire la déciſion, notre rôlle doit être de nous contenter de ce qu'on voudra bien nous accorder comme une grace. Celui qui ne peut ſe ſoumettre à cette néceſſité a dû choiſir la mort. On s'occupe actuellement à meſurer les champs de Veies & de Capene. Tuſculum n'en eſt pas éloigné, mais je ſuis ſans allarmes. Je joüirai de cette Terre auſſi longtems que je le pourrai, & je ſouhaite de le pouvoir toujours. Quand les évenemens ne répondroient point à mes deſirs, puiſqu'avec tout mon courage & toute ma philoſophie j'ai crû que le meilleur parti étoit de vivre, il faut bien que j'aime celui de qui je tiens cette vie que j'ai préferée à la mort. S'il penſe à rétablir la République, comme on peut ſe l'imaginer ſans contradiction, & comme nous devons tous le de-

men non habet, ita ſe cum multis colligavit. Sed longius progredior. Scribo enim ad te. Hoc tamen ſcito, non modo me, qui conſiliis non interſum, ſed ne ipſum quidem principem ſcire, quid futurum ſit. Nos enim illi ſervimus, ipſe temporibus; ita nec ille, quid tempora poſtulatura ſint, nec nos quid ille cogitet ſcire poſſumus. Hæc tibi antea non reſcripſi, non quo ceſſator eſſe ſolerem, præſertim in Litteris, ſed cum explorati nihil haberem, nec tibi ſollicitudinem ex dubitatione mea, nec ſpem ex affirmatione afferre volui. Illud tamen adſcribam, quod eſt veriſſimum, me his temporibus adhuc de iſto periculo nihil audiſſe. Tu tamen pro tua ſapientia debebis optare optima, cogitare difficillima, ferre quæcumque erunt. Vale.

firer, peut-être s'eſt-il fait inſenſiblement des obſtacles qu'il n'a plus le pouvoir de ſurmonter. Mais je vais trop loin, avec un homme qui voit peut-être plus clair que moi. Cependant je puis vous aſſurer que non-ſeulement je n'ai aucune part à leurs conſeils, mais que le Chef même ignore ce que l'avenir nous prépare. Si nous ſommes ſes eſclaves, il eſt l'eſclave du tems; & ſi nous ne pouvons pénétrer ſes intentions, il ne voit peut-être pas mieux à quoi il ſera forcé par les circonſtances. Si je ne vous ai pas donné plûtôt cet éclairciſſement, ce n'eſt pas que la pareſſe me retienne, ſur-tout lorſqu'il eſt queſtion d'écrire; mais n'ayant rien de poſitif à vous marquer, je n'ai pas voulu vous cauſer de l'inquiétude par mes doutes, ni de l'eſperance par un air de certitude. Je puis vous aſſurer néanmoins, avec beaucoup de vérité, que je n'ai encore rien appris qui ait rapport à ce danger. Enfin, ſage comme vous êtes, vous devez eſperer ce qu'il y a de plus favorable, vous préparer à ce qu'il y a de plus fâcheux, & ſupporter ce qui arrivera, de quelque nature qu'il puiſſe être.

EPISTOLA XVIII.

CICERO L. PAPIRIO PÆTO S. D.

CUM essem otiosus in Tusculano, propterea quod discipulos (*a*) obviam miseram, ut iidem me quam maxime conciliarent familiari suo, accepi tuas Litteras, plenissimas suavitatis : ex quibus intellexi probari tibi meum consilium ; quod ut Dyonisius (*b*) Tyrannus, cum Syracusis pulsus esset, Corinthi dicitur ludum aperuisse ; sic ego, sublatis judiciis, amisso regno forensi, ludum quasi habere cœperim. Quid quæris ? Me quoque delectat consilium. Multa enim consequor : primum id quod maxime nunc opus est, munio me ad hæc tempora. Id cujusmodi sit nescio : tantum video

(*a*) *Discipulos*. La Lettre précédente & plusieurs autres, font connoître ces disciples de Ciceron. C'étoient Hirtius, Dolabella, & d'autres amis de César qui s'exerçoient sous ses yeux à l'éloquence & à la

LETTRE XVIII.

Au même.

J'AI reçu votre aimable Lettre dans ma maison de Tusculum, où je me trouve assez oisif, parce que j'ai envoyé mes disciples au-devant de César, pour les faire servir à me rétablir parfaitement dans l'esprit de leur ami. Vous approuvez la résolution que j'ai prise d'imiter Denis le Tyran. On rapporte qu'ayant été chassé de Syracuse, il se fit maître d'école à Corinthe. J'ai commencé comme lui à tenir une espece d'école, depuis que j'ai perdu l'empire du Barreau. Que voulez-vous? je m'applaudis de cette résolution, & j'en tire plus d'un avantage. Le premier, qui convient fort à présent, est de me fortifier contre le malheur des conjectures. J'aurois peine à vous expliquer ma pensée; mais jusqu'aujourd'hui je ne vois point encore

déclamation. *Ep.* 7. & 16. & *ult. lib.* Voyez Quintilien, l. XII. c. 11. Ciceron les avoit envoyés au devant de César, qui revenoit vainqueur d'Afrique.

(*b*) *Dionysius.* C'est Denis le jeune, qui régna dans Syracuse après son pere, *Vi. de Just. l.* 31.

nullius adhuc consilia me huic anteponere ; nisi forte mori melius fuit in lectulo. Fateor , sed non accidit. In acie non fui (*c*). Ceteri quidem (*d*) Pompeius , Lentulus tuus , Scipio , Afranius , fœde perierunt. At Cato præclare. Jam istuc quidem cum volemus licebit ; demus modo operam , ne tam necesse nobis sit , quam illi fuit : id quod agimus. Ergo hoc primum. Sequitur illud , ipse melior fio , primum valitudine , quam intermissis exercitationibus amiseram : deinde ipsa illa , si qua fuit in me , facultas orationis , nisi me ad has exercitationes retulissem , exaruisset. Extremum illud est ,

(*c*) *In acie non fui.* Ciceron étoit demeuré malade à Dyrrachium , pendant qu'on se battoit à Pharsales. *Hist. de sa Vie , l. VII.*

(*d*) *Ceteri quidem.* Les quatre noms suivans sont trop connus pour avoir besoin de Notes. Pompée avoit été tué en Egypte par Achillas & L. Septimius. L. Lentulus , qui avoit été Consul la premiere année de la guerre civile , avoit été arrêté dans le même pays par ordre du Roi Ptolomée , & tué en prison. Scipion , beaupere de Pompée , avoit été réduit à la nécessité de se tuer lui-même , pour ne pas tomber entre les mains de P. Sittius qui le serroit dans le port d'Hyppone. Afranius , Lieutenant de Pompée , avoit été tué par le même Sittius. Caton s'étoit tué

de parti que je préfere au mien ; à moins qu'il n'eût été plus à souhaiter peut-être de mourir dans mon lit ; j'en conviens, mais ce bonheur ne m'est point arrivé. Je ne me suis pas trouvé au combat : Pompée, votre ami Lentulus, Scipion, Afranius, tous les autres, ont péri misérablement. Caton, a pris un parti honorable : mais il dépendra toujours de moi de l'imiter quand je le voudrai ; & je prendrai soin seulement, comme je fais, que cette extrêmité ne me devienne point aussi nécessaire qu'à lui. Tel est le premier fruit que je tire de ma situation. En demandez-vous un autre ? Je deviens meilleur : premierement à l'égard de la santé ; car l'interruption de mes exercices avoit ruiné la mienne : en second lieu, si je n'avois repris cette méthode, ce que je puis avoir de talent pour parler se seroit éteint tout-à-fait. Enfin, un dernier avantage, que vous mettrez peut-être au-dessus des autres, c'est que j'ai déja

de ses propres mains, dans la Ville d'Utique, dont le nom lui est demeuré. Ciceron reconnoît ici que si sa mort avoit été glorieuse elle avoit été nécessaire, parce qu'ayant maltraité César il n'en pouvoit attendre que de la haine. „ Il gardoit des „ ménagemens, *dit-il*, „ pour ne pas tomber dans „ le même cas. Il se livroit „ à la bonne chere pour „ couvrir ses chagrins.

quod tu neſcio an primum putes: pluris jam pavones confeci quam tu pullos columbinos. Tu iſtic te Atheriano jure delectato : ego me hic Hirtiano. Veni igitur , ſi vir es , & diſce jam (*e*) προλεγομένας quas quæris ; etſi ſus Minervam. Sed quando, ut video, æſtimationes tuas vendere non potes, neque ollam denariorum (*f*) implere, Romam tibi remigrandum eſt. Satius eſt hic cruditate, quam iſtic fame. Video te bona perdidiſſe : ſpero idem iſtic familiares tuos. Actum igitur de te eſt, niſi provides. Potes mulo iſto , quem tibi reliquum dicis eſſe , quum cantherium comediſti, Romam pervehi. Sella tibi erit in ludo, tanquam hypodidaſcalo proxima : eam pulvinus ſequetur. Vale.

(*e*) *Et diſce jam, &c.* Comme tout ceci n'eſt qu'un badinage, il y a de l'apparence que Ciceron raille la bonne chere que Petus faiſoit à Naples chez Aterius, & qu'il l'exhorte à venir prendre des leçons d'un meilleur goût à la table d'Hirtius.

(*f*) *Ollam denariorum.* Il faut ſuppoſer que Petus

expédié plus de paons que vous de pigeoneaux. Vous faites vos délices des ragoûts d'Aterius, & moi de ceux d'Hirtius. Venez donc, si vous êtes homme de cœur, & préparez-vous à recevoir de nous les leçons que vous demandez. Au fond c'est en vouloir donner à Minerve. Mais puisque vous ne pouvez faire prendre un meilleur cours à vos affaires, ni remplir mieux votre caisse, il faut que vous reveniez à Rome. Croyez-moi, il vaut mieux mourir ici d'une indigestion que de faim dans le lieu où vous êtes. Je comprens que vous avez perdu tout votre bien, & les amis que vous avez près de vous me paroissent menacés du même sort. C'est fait de vous, si vous ne prenez de justes mesures. Vous pouvez revenir à Rome sur ce mulet qui vous reste, puisque vous avez mangé, dites-vous, votre cheval. Vous aurez dans mon école un fauteüil proche de moi, comme le sous-maître, & je ne manquerai pas d'y joindre un coussin.

avoit écrit là-dessus quelque plaisanterie, à laquelle Ciceron fait allusion. Ceux qui ont crû pouvoir expliquer par ces deux mots le *denarii* de la Lettre XVI. n'ont fait qu'augmenter l'obscurité. *Æstimationes* est pris ici, comme dans plusieurs autres endroits, pour *res æstimatas*.

EPISTOLA XIX.

CICERO L. PAPIRIO PÆTO S. D.

TAMEN malitia (*a*) non discedis. Tenuiculo apparatu significas Balbum fuisse contentum. Hoc videris dicere, cum Reges tam sint continentes, multo magis Consulares esse oportere. Nescis me ab illo omnia exspiscatum: recta enim à porta domum meam venisse. Neque hoc admiror, quod non ad tuam potius, sed illud, quod non ad suam. Ego autem primis tribus verbis. Quid noster Pætus? At ille adjurans, nusquam se unquam libentius. Hoc si verbis assecutus es, aures ad te afferam non minus elegantes. Sin autem

(*a*) *Malitia.* Toutes ces Lettres à Papirius Petus font croire que c'étoit un homme de l'esprit le plus fin & le plus enjoüé, digne de l'amitié de César & de Ciceron, qui donnoit lieu à tout ce badinage par l'agrément de son style. Il avoit donné à souper à Balbus, un des favoris de César, auxquels Ciceron donne le nom de

LETTRE XIX.

Au même.

VOUS êtes toujours malin. Balbus, dites-vous, s'eſt contenté d'une chere médiocre : je vous entens. Puiſque les Rois ont tant de modération, les Conſulaires apparemment devroient en avoir beaucoup davantage. Vous ne ſçavez pas que j'ai tout appris de lui-même, car de la porte de la Ville il eſt venu directement chez moi. Je ne ſuis pas ſurpris qu'il n'ait pas d'abord été chez vous, mais qu'il n'ait point été plûtôt chez lui. Que me direz-vous de notre cher Petus? Ce ſont les premiers mots que j'ai prononcés en le voyant. Il m'a juré que jamais il ne s'étoit trouvé mieux nulle part. Si c'eſt par vos diſcours que vous l'avez diſpoſé à vous rendre ce témoignage, je ne vous porterai pas des oreilles moins délicates que les ſiennes. Si c'eſt à force de bonne chere, je m'imagine que vous ne traitez

Roi, parce qu'ils participoient à la puiſſance de leur Maître. C'eſt ainſi que dans la Lettre 13. du liv. XII. à Atticus on lit : *Balbo Regia conditio delegandi.*

obsonio, peto à te, ne pluris esse Balbos (*b*), quam disertos putes. Me quotidie aliud ex alio impedit. Sed, si me expediero ut in ista loca venire possim, non committam ut te sero à me certiorem factum putes. Vale.

EPISTOLA XX.

CICERO PÆTO.

DUPLICITER delectatus sum tuis Litteris, & quod ipse risi, & quod te intellexi jam posse ridere. Me autem à te ut Scurram velitem (*a*) malis oneratum esse (*b*), non moleste tuli. Illud doleo, in ista loca venire me, ut constitueram, non potuisse. Habuisses enim, non hospitem, sed contubernalem. At quem virum?

(*b*) *Balbos.* Ce jeu de mot ne peut avoir la même grace en François. Il roule sur le nom de Balbus, qui signifie *begue.*

(*a*) *Scurram velitem.* On appelloit *velites* les volontaires, qui n'étoient pas fort utiles dans une armée, & qui n'avoient ni Ensei-

pas un begue mieux qu'un homme éloquent. Je suis arrêté tous les jours par des affaires qui naissent l'une de l'autre. Mais si je puis être assez libre pour vous aller voir, vous n'aurez point à me reprocher de vous en avoir averti trop tard.

LETTRE XX.

Au même.

VOTRE Lettre m'a réjoüi doublement; elle m'a fait rire, & elle m'apprend qu'enfin vous pouvez rire aussi. Je ne trouve pas mauvais que vous m'ayez chargé de pommes, comme un soldat inutile. Ce qui me fâche, est de n'avoir pû vous aller voir comme je me l'étois proposé. Vous n'auriez pas eu un hôte, mais un homme qui se seroit établi chez vous. Et quel homme? ce n'est plus celui que vous aviez coutume de rassasier avec des confitures; j'apporte

gnes ni Centurions. Tite-Live (l. 31. & 36.) explique quelles étoient leurs armes & leurs fonctions.

(*b*) *Malis oneratum.* Il faut supposer que Petus avoit fait présent à Ciceron de quelques paniers de pommes, & que c'est le sujet de cette plaisanterie.

Non eum quem tu es solitus promulside conficere. Integram famem ad ovum (*c*) affero. Itaque usque ad assum vitulinum (*d*) opera perducitur. Illa mea quæ solebas antea laudare, ô hominem facilem! ô hospitem non gravem! abierunt. Nam omnem nostram de Republica curam, cogitationem de dicenda in Senatu sententia, commendationem caussarum abjecimus. In Epicuri nos adversarii nostri (*e*) castra conjecimus; nec tamen ad hanc (*f*) insolentiam: sed ad illam tuam lautitiam, veterem dico, cum in sumtum habebas. Etsi nunquam plura (*g*) prandia habuisti. Proinde

(*c*) *Ad ovum, &c.* Les Romains commençoient leurs repas par des œufs, & finissoient par des pommes; du moins, s'il faut entendre littéralement cet endroit & le Vers d'Horace (Sat. 3. L. I.):

Si collibuisset, ab ovo usque ad mala citaret.

(*d*) *Ad assum vitulinum.* Jusqu'au veau rôti. Manuce croit avoir trouvé dans Tertullien (in lib. de anima) de quoi éclaircir cet usage. Les soupers d'été, suivant ce Pere, finissoient par du rôti: mais il ne dit pas que ce rôti fût du veau. Corradus, autre Commentateur, dit que l'usage est encore aujourd'hui de servir

ma faim toute entiere aux entrées, & vous pouvez compter qu'elle dure jusqu'au dessert. Il n'est plus question des éloges que vous me donniez autrefois : quel plaisir d'avoir un homme si commode, un hôte si peu gênant ! Je ne suis plus le même. J'ai renoncé au soin des affaires publiques, à l'embarras des préparations pour expliquer mes sentimens au Sénat, à la défense des causes ; enfin je me suis jetté dans le camp ennemi, j'ai pris parti pour Epicure. Cependant n'allez pas croire que j'en adopte la débauche ; non, mais j'en aime ce goût de bonne chere, que vous aviez autrefois, lorsque vous vous mêliez de faire de la dépense, quoique vous ne fussiez pas beaucoup pour les

du veau rôti à la fin du souper. Nous ne connoissons point en France cet usage de son pays. Mais il paroît ici que c'étoit celui de Rome.

(*e*) *Adversarii nostri.* Ciceron étoit Académicien ; & c'étoit être fort opposé aux Epicuriens, puisque ceux-ci mettoient le souverain bien dans le plaisir, & l'Académie dans la pratique de la vertu & des actions honnêtes.

(*f*) *Hanc insolentiam.* La dépense de la table étoit alors si grande à Rome, que César, comme je l'ai déja remarqué, la réprima par une Loi somptuaire.

(*g*) *Etsi nunquam plura.* On a vû dans la Lettre dix-huitiéme, que Petus ne pouvoit pas trouver à vendre les biens qui lui appartenoient à Naples. Sa table avoit été magnifique autrefois : elle ne l'étoit plus parce qu'il étoit moins riche ; ne pouvant faire de l'argent du bien dont il cherchoit à se défaire.

te para, cum homine & edaci tibi res eſt, & qui jam aliquid intelligat. ὀψιμαθεῖς (*h*) autem homines ſero quam inſolentes ſint. Dediſcendæ tibi ſunt ſportellæ & artologani (*i*) tui. Nos autem artis tantum habemus, ut Verrium tuum (*l*) & Camillum (*m*), qua munditia homines! qua elegantia! vocare ſæpius audeamus. Sed vide audaciam. Etiam Hirtio cœnam dedi ſine pavone; tamen in ea cœna cocus meus præter jus fervens nihil potuit imitari (*n*). Hæc igitur eſt nunc vita noſtra : mane ſalutamus domi (*o*) & bonos vi-

(*h*) ὀψιμαθεῖς. Ce mot Grec ſignifie ceux qui apprennent tard. On a lû dans la Lettre XVI. que Ciceron apprenoit à faire bonne chere d'Hirtius & de Dolabella. Il étoit tard à ſon âge. Horace a voulu rendre apparemment ce mot en latin, lorſqu'il a dit (Sat. 10. l. I.): *O ſeri ſtudiorum.*

(*i*) *Sportellæ & artologani.* Il ſeroit difficile de trouver des mots françois pour en rendre de latins dont on ne peut avoir une juſte idée. Les ſportelles paroiſſent être ici une ſorte d'alimens, quoiqu'on trouve dans Suétone, dans Martial, &c. que les Romains envoyoient à leurs amis de petits paniers, *ſportulæ*, *ſportellæ*, qui étoient remplis ſans doute de quelque préſent. Les *artologans*, ſuivant l'origine du mot, devoient être une ſorte de pain ou de pâtiſſerie. Pline en parle au livre XVIII. ch. 2. & Athenée au liv. III. „ Panis ipſius, *dit Pline*,

dîners. Faites donc vos préparatifs, & ſongez que vous avez affaire à un grand mangeur, qui commence à ne pas s'entendre mal en bonne chere. Vous ſçavez combien les *opſimates* ſont inſolens. Il faut oublier, s'il vous plaît, vos *ſportelles* & vos *artologans*. Nous ſommes ſi habiles, que nous avons la hardieſſe d'inviter ſouvent votre ami Verrius & Camillus : quels gens pour l'élégance & la propreté ! Mais admirez mon audace. J'ai donné à ſouper, ſans paons, à Hirtius même. Il eſt vrai qu'à la réſerve des *coulis boüillans*, mon cuiſinier ſur tout le reſte n'a pas bien imité le ſien. Voici la vie que je mene : je reçois le matin la viſite d'un grand nombre d'honnêtes-gens, mais ſérieux &

„ genera perſequi ſupervacaneum videtur ; alia ab „ obſoniis appellari, ut „ oſtrearii ; alia à deliciis, „ ut artolagani.

(*l*) *Verrium*. C'eſt apparemment Verrius Flaccus, dont Macrobe parle au livre premier de ſes Saturnales, & qui étoit extrêmement habile dans le Droit Pontifical, auquel il joignoit le goût de la bonne chere.

(*m*) *Camillum*. Voyez la Lettre 20. du livre V.

(*n*) *Non potuit imitari*. Il paroît que ce n'étoit pas défaut d'art dans le cuiſinier, mais épargne du côté de Ciceron, qui ne vouloit donner ni des paons, comme Hirtius, ni ce qui ſe pouvoit jetter dans une trop grande dépenſe.

(*o*) *Salutamus domi*. Ciceron, dans le dégré d'eſtime & de conſidération où il étoit, recevoit la viſite d'une infinité de gens qui venoient lui faire leur cour. *Voyez cet uſage des Romains dans l'Avertiſſement de ſon Hiſtoire.*

ros multos, sed tristes, & hos læ-tos victores, qui me quidem perofficiose & peramanter observant. Ubi salutatio defluxit, Litteris me involvo, aut scribo, aut lego. Veniunt etiam qui me audiunt (*p*), quasi doctum hominem, quia paullo sum quam ipsi doctior. Inde corpori omne tempus (*q*) datur. Patriam eluxi jam & gravius & diutius quam ulla mater unicum filium. Sed cura, si me amas, ut valeas : ne ego, te jacente, bona tua comedim (*r*). Statui enim tibi ne ægroto quidem parcere. Vale.

(*p*) *Qui me audiunt.* C'étoit encore un usage de Rome, parmi les gens d'un sçavoir distingué, de faire quelque dissertation sçavante en présence de ceux qui vouloient les écouter. C'est ainsi qu'il faut entendre cet endroit du livre *de Fato* : „ teque in his & audivi-„ mus sæpe & audiemus.

(*q*) *Corpori omne tempus.* Les soins du corps se réduisoient pour Ciceron au bain, à l'onction, à la promenade, soit à pied ou en voiture, au souper, & au repos du sommeil.



mélancoliques ; & celle de ces joyeux vainqueurs, qui me rendent au fond leurs ſoins avec beaucoup d'amitié. Après cette cérémonie je me renferme au milieu de mes livres, & j'écris ou je lis quelque choſe. Il me vient auſſi diverſes perſonnes pour m'entendre, perſuadés que je ſuis ſçavant, parce que je le ſuis un peu plus qu'eux. Le reſte du tems eſt employé aux ſoins du corps. N'ai-je pas pleuré ma patrie plus longtems & plus amerement qu'une mere ne pleure ſon fils unique ? Mais prenez ſoin de vous bien porter, ſi vous ne voulez pas que je mange votre bien tandis que vous ſerez malade ; car je ſuis réſolu de ne pas vous faire de quartier, même dans la maladie.

(r) Ceux qui ont ſubſtitué *comedam*, en prenant *comedim* pour une faute de copiſte, ignoroient ce Vers de Plaute (in Bacch.) :

Quod in luſtris comedim, congreget pater.

D'ailleurs Nonius remarque que les Anciens diſoient *edim* pour *edam*.



EPISTOLA XXI.

CICERO PÆTO S.

AIN' tandem? Insanire tibi videris, quod imitare verborum meorum, ut scribis, fulmina? Tum insanires, si consequi non posses. Cum vero etiam vincas, me prius irrideas quam te oportet. Quare nihil tibi opus est illud à Trabea (*a*), sed potius ἀποτεγμα meum. Verumtamen quid tibi ego in Epistolis videor? Nonne Plebeio sermone agere tecum? Nec enim semper eodem modo. Quid enim simile habet Epistola aut judicio aut concioni? Quin ipsa judicia non solemus omnia tractare uno modo. Privatas caussas & eas tenues agimus subtilius: capitis, aut famæ, scilicet ornatius. Epistolas vero quotidianas verbis texere solemus. Sed tamen, mi Pæte, qui tibi venit in men-

LETTRE XXI.

Au même.

TOut de bon ? vous croyez être fou d'imiter ce que vous appellez les foudres de mes expressions ? Vous le seriez en effet si vous n'y pouviez atteindre : mais lorsque vous l'emportez même sur moi, c'est par moi que vos railleries doivent commencer. Ne citez donc point Trabea : le défaut n'est que de mon côté. Que pensez-vous néanmoins de mes Lettres ? Ne trouvez-vous pas que le style dont je me sers avec vous est tout-à-fait vulgaire ? On ne peut toujours garder le même ton. Il y a bien de la différence entre une Lettre & un Plaidoyer ou une Harangue : toutes les Causes mêmes se traitent-elles de la même maniere ? Nous traitons les Causes particulieres, les petites Causes avec plus de subtilité ; & celles qui regardent la vie ou la réputation, avec plus de pompe. Pour les Lettres, on n'emploie que les expressions familié-

(*a*) *Trabea.* Poëte comique, dont Petus avoit apparemment cité quelques Vers.

tem negare, Papirium quemdam unquam, nisi Plebeium fuisse? Fuerunt enim Patricii minorum gentium (*b*), quorum princeps L. Papirius Mugillanus, qui Consul cum L. Sempronio Atratino fuit, cum ante Censor cum eodem fuisset, annis post Romam conditam CCCXII. sed tum Papisii dicebamini. Post hunc XIII. fuerunt Sella Curuli (*c*) ante L. Papirium Crassum, qui primum Papisius est vocari desitus. Is Dictator cum L. Papirio Cursore, Magistro Equitum, factus est, an-

(*b*) *Patricii minorum gentium.* Dans l'origine de Rome les Patriciens furent le premier des trois Ordres entre lesquels Romulus partagea ses sujets. Quelques-uns disent qu'on donna seulement ce nom aux descendans de ce premier Ordre. D'autres croyent que les premiers Particuliers de cet Ordre furent ainsi nommés, parce qu'ils étoient les seuls qui pussent nommer leurs peres; les autres Romains étant originairement des Esclaves ou des Avanturiers qui connoissoient peu leur famille. On a prétendu aussi, & peut-être avec plus de raison, que le mot de *Patricii* n'est que le mot de *patres*, augmenté; comme du mot *Ædilis* on a fait *Ædilitius*, & *Novitius* de *Novus*.

Dans la suite Tarquin, l'ancien, choisit cent hommes des meilleures familles Plébéïennes, qu'il mit au nombre des Patriciens, pour assurer sa puissance par ce grand nombre de créatures, & qu'il éleva au rang des Sénateurs. Telles furent les familles *Julia*, *Servilia*, *Quinctia*, *Papisia* dont Ciceron parle ici, &c. On les

res. Mais comment vous a-t-il pû tomber dans l'esprit, mon cher Petus, de soutenir que tous les Papirius ayent été Plebeïens? Ils ont eu des Patriciens de *race mineure*, dont le Chef fut L. Papirius Mugillanus, qui fut Consul avec L. Sempronius Atratinus, l'an de Rome CCCXII, après avoir été Censeur avec lui. Il est vrai que vos ancêtres se nommoient alors *Papisius*. Ensuite l'on compte XIII. personnes du même nom qui ont rempli la Chaire Curule, jusqu'à L. Papirius Crassus, le premier qui a cessé de s'appeller Papisius. Il fut créé Dictateur avec L. Papirius Cursor, Général de la Cavalerie, l'an de Rome

appella *Patricii minorum gentium*, Patriciens de moindre race, ou de moindre condition. Le Senat se trouva composé alors de trois cens Personnes, ne l'ayant été d'abord que de cent par Romulus. Après l'expulsion de Tarquin le superbe, Brutus ayant fait choix de quelques autres pour entrer dans le Senat; ceux-ci avec le tems furent nommés *Senatores majorum gentium*. Par degrés le nombre des Sénateurs augmenta tellement, qu'après la mort du Dictateur Sylla, il étoit au dessus de quatre cens. Du tems de Jule César, & pendant les troubles du Triumvirat, il augmenta jusqu'à mille. Auguste, devenu le maître paisible & absolu de la République, le réduisit à six cens.

(*e*) *Sella Curuli*. Les Consuls, les Tribuns militaires, les Censeurs, les Préteurs, les Ediles Curules, avoient tous le droit de cette sorte de chaise. Il faut remarquer que pendant tout le tems que Ciceron nomme depuis L. Papirius Mugillanus jusqu'à L. Papirlus Crassus, Dictateur, il n'y avoit qu'un seul Préteur à Rome, & qu'il devoit être de race Patricienne.

nis post Romam conditam ccccxv. & quadriennio post Consul, cum K. Duilio (*d*). Hunc secutus est Cursor (*e*), homo valde honoratus: deinde L. Masso (*f*), Ædilitius: inde multi Massones: quorum quidem tu omnium Patriciorum imagines (*g*) habeas volo. Deinde Carbones & Turdi insequuntur. Hi Plebeii fuerunt, quos contemnas censeo. Nam præter hunc C. Carbonem, quem Damasippus (*h*) occidit, civis è Republica Carbonum nemo fuit. Cognovimus C. Carbonem, & ejus

(*d*) K. *Duilio.* Le prénom de Duilius est *Kæso*, qui venoit de l'opération que sa mere avoit soufferte pour le mettre au monde par le côté. Festus, Valerius & Pline s'accordent là-dessus. Ce prénom s'écrivoit par *K*, pour le distinguer de *Caius*, qui s'écrivoit par un *C*. Ciceron remarque dans le livre *de l'Orateur*, que les Duilius s'étoient nommés autrefois *Duelius & Belius*.

(*e*) *Cursor.* C'est ce fameux Général, dont Tite-Live a fait une éloquente & judicieuse comparaison avec Alexandre le Grand, & qui fut Dictateur l'an 430. de Rome.

(*f*) *Masso.* C'est le quatriéme surnom de la Maison Patricienne; car Ciceron en a déja nommé trois, Mugillanus, Crassus & Cursor. Ces quatre ont été Patriciens. Les Turdus & les Carbo, qui suivent, étoient Plébéïens.

(*g*) *Imagines.* Les Romains conservoient chez eux les images de leurs ancêtres, & les faisoient porter en public dans les pompes fu-

cccxv, & deux ans après il obtint le Consulat avec C. Duilius. Cursor lui succéda. On sçait combien Cursor s'acquit d'honneur. Nommerai-je L. Papirius Masson, l'Edile, & tous les Massons qui vinrent de-là ? Ce sont tous autant de Patriciens, dont je veux absolument que vous ayez les statuës. Les Carbons & les Turdus sont venus ensuite, mais ils ont été Plébeïens ; & je ne vous conseille pas de les estimer beaucoup ; car à l'exception de ce C. Carbon, qui fut tué par Damasippus, il n'y en a pas un qui ait mérité le nom de citoyen. Nous avons connu C. Carbon & son bouffon de frere, deux fort mé-

nebres de leur Maison. C'étoient autant de titres de noblesse ; car il n'y avoit effectivement que les Maisons nobles qui eussent ce droit. Servius dit qu'elles étoient de cedre, parce que ce bois est à l'épreuve des vers.

(*b*) *C. Carbonem quem Damasippus, &c.* C. Marius le jeune se voyant assiégé dans Preneste, sans espoir de secours, écrivit à L. Licinius Damasippus, alors Préteur de Rome, qui, suivant l'ancien usage, exerçoit les fonctions du Consulat dans l'absence des Consuls, d'assembler le Sénat sous quelque prétexte & de faire main-basse sur tous les Sénateurs ; ce qui fut exécuté. C'étoient autant de victimes que Marius sacrifioit aux manes de son pere. Entre les morts on compta Q. Mutius Scevola, Grand Pontife, L. Domitius, Prétorien ; C. Carbon, frere de Cn. Carbon ; P. Antistius, Edile, &c. Appian attribuë cette exécution au Préteur Brutus ; mais le témoignage de Ciceron, soutenu surtout par celui de Velleius Paterculus, de Valere-Maxime & de Tite-Live, doit sans doute l'emporter.

fratrem Scurram. Quid his improbius ? De hoc amico meo, Rubriæ filio, nihil dico. Tres illi fratres fuere, C. Cn. M. Carbones. Marcus P. Flacco accusante, condemnatus, fur magnus ex Sicilia. Caius, accusante L. Crasso, cantharidas (*i*) sumsisse dicitur. Is & Tribunus Plebis seditiosus, & P. Africano vim attulisse (*l*) existimatus est. Hoc verò (*m*) qui Lilybei à Pompeio nostro est interfectus, improbior nemo, meo judicio, fuit. Jam pater ejus, accusatus à M. Antonio, sutorio atramento (*n*) absolutus putatur. Quare ad patres censeo revertare. Plebeii quam fuerint importuni, vides. Vale.

(*i*) *Cantharidas.* On assure que le suc des cantharides est un poison. Ciceron cite ailleurs (*Tuscul.* 5.) un trait qui le confirme : „ Théodorus, *dit-il*, que „ Lysimaque menaçoit de „ la mort, lui répondit : *C'est un grand mérite pour vous de pouvoir faire autant qu'une cantharide.* Ovide dit aussi (*in Ibim.*) „ Cantharidum succos, dante „ parente bibant.

(*l*) *Africano vim attulisse.* Ciceron dit la même chose dans le livre second des Lettres à Quintus son frere. Cependant au second livre *de Orat.* il fait entendre que Carbon ne fut que complice de cet attentat ; &

chans

chans hommes. Je ne parle point du fils de Rubrias, qui est mon ami. Mais des trois freres, Caius, Cneius & Marcus Carbon, Marcus, qui s'étoit déshonoré par ses vols en Sicile, fut condamné sur l'accusation de P. Flaccus; Caius, accusé par L. Crassus, passe pour s'être empoisonné avec des cantharides : il avoit été séditieux pendant qu'il étoit Tribun du Peuple, & l'on a crû qu'il étoit coupable de la mort de P. Scipion l'Afriquain. Enfin j'ai toujours regardé comme le plus méchant homme du monde celui que notre Pompée fit tuer à Lilybée; & son pere, accusé par Marcus Antonius, ne fut absous que par la corruption de ses Juges. Ainsi je suis d'avis que vous retourniez aux Patriciens. Vous voyez que ces Plébeïens sont des gens incommodes.

d'autres anciens Ecrivains en accusent Sempronia, femme de Scipion même & sœur de Gracchus.

(*m*) *Hoc verò*. Cn. Carbo, qui, ayant été trois fois Consul, fit tête à Sylla, fut enfin vaincu, chassé de l'Italie, & tué en Sicile par Pompée.

(*n*) *Sutorio atramento*. Cette sorte d'encre étant moins claire que celle qui sert à écrire, signifioit par figure les pratiques noires & obscures des Juges corrompus. Cependant comme d'anciens Médecins (Galen. l. 13.) nomment cette encre pour un poison, plusieurs Commentateurs ont crû qu'il faut entendre ici l'empoisonnement volontaire du pere de Cn. Carbo.

EPISTOLA XXII.

CICERO PÆTO.

AMo verecundiam, vel potius (*a*) libertatem loquendi. Atqui hoc Zenoni (*b*) placuit, homini me hercule acuto, etsi Academiæ nostræ cum eo magna rixa est. Sed, ut dico, placet Stoicis, suo quamque rem nomine (*c*) appellare. Sic enim disserunt, nihil esse obscenum, nihil turpe dictu. Nam si quod sit in obscenitate flagitium, id aut in re esse, aut in verbo: nihil esse tertium. In re non est (*d*). Itaque non modo

(*a*) *Vel potius.* Plusieurs Commentateurs croient, avec beaucoup de vraisemblance, qu'il faut *tu potius*, ou *alii potius*, sans quoi il y auroit ici une contradiction manifeste. Cependant cette contradiction même peut être prise pour un badinage. Au reste je dois faire remarquer que cette Lettre étoit très-difficile à traduire, & qu'il n'y avoit point d'autre moyen que celui de conserver, comme je l'ai fait, les mots latins qui sont le sujet de la question.

(*b*) *Zenoni.* On trouvera dans Diogene Laërce jusqu'à huit Zenons. Il suffit d'observer que celui-ci étoit de Cite, Ville de l'Isle de Chypre, & qu'il fut le Chef de la secte des Stoïciens. Les

LETTRE XXII.

Au même.

J'AIME la retenuë, ou plûtôt la liberté dans le langage. Zenon étoit du même goût ; & je le regarde comme un esprit très-fin, quoique notre Académie ait une grande querelle avec lui : mais il plaît à nos Stoïciens, comme je dis, d'appeller chaque chose par son nom. En effet, ils prétendent qu'il n'y a rien d'obscene, rien de honteux dans le discours. S'il y a, disent-ils, quelque chose de criminel dans l'obscenité, c'est ou dans la chose même, ou dans l'expression ; il n'y a point de tempérament. Elle n'est pas dans la chose ; car

Atheniens en firent tant de cas, qu'ils déposoient chez lui les clefs de leur Ville. Ils lui éleverent une statuë de bronze, & lui firent présent d'une couronne d'or.

(*c*) *Suo quamque rem nomine.* On trouve dans la Rhétorique d'Aristote (l. 3.) diverses remarques sur l'honnêteté ou la turpitude des mots.

(*d*) *In re non est.* Je puis citer en Latin quelques passages, où l'on verra que les Stoïciens portoient bien loin ce principe. Sextus Empiricus, parlant de l'amour défendu, dit : „ Illum Achillis erga Patroclum ardentem amorem ad hoc referunt nonnulli : quod cur mirum ulli videatur ? Cum & Cynici Philosophi, & Zenon Citiæus, & Cleanthes & Chrysippus indifferens esse dicant. (l. 3. c. 24.), &c.

in Comœdiis res ipſa narratur : ut ille in Demiurgo (*e*) modo (forte noſti canticum ; (*f*) meminiſti Roſcium) ita me deſtituit nudum (*g*). Totus eſt ſermo verbis tectus, re impudentior : Sed etiam in Tragœdiis. Quid eſt enim illud ? Quæ mulier una ? Quid, inquam, eſt ? Uſurpata duplex cubile ? Quid ? hujus Pherei hic cubile inire eſt auſus. Quid eſt ? virginem me quondam invitam per vim violat ? Jupiter bone ! Violat. Atqui idem ſignificat : ſed alterum nemo tuliſſet. Vides igitur, cum eadem res ſit, quia verba non ſint, nihil videri turpe. Ergo in re non eſt ; multo minus in verbis. Si enim, quod verbo ſignificatur, id turpe non eſt, verbum, quod ſignificat,

(*e*) *Demiurgo.* Comédie du Poëte Turpilius, dont Nonius Marcellus parle aux mots *Quæſti* & *Porti.*

(*f*) *Noſti canticum.* Manuce obſerve que *canticum agere*, pour un Hiſtrion Romain, étoit accommoder ſes geſtes au ſon d'une flute, & aux paroles ou au chant d'un autre Comédien. S'il y avoit deux Comédiens qui parlaſſent ou qui chantaſſent, cela s'appelloit ſuivant Tite-Live (l. 7.) *diverbium* ; & l'Hiſtrion les accompagnoit de même par ſes geſtes.

non-seulement on en parle ouvertement dans les Comédies, comme dans le Demiurgue, qui n'est pas fort ancien. Vous connoissez peut-être le couplet, & vous vous souvenez de Roscius : *c'est ainsi que je demeurai nud.* Tout le récit est couvert ; mais le fond est de la derniere impudence. Et dans les Tragédies mêmes, que veut dire ce trait ? *Y a-t-il quelque femme seule ?* Et celui-ci ? *Elle réünissoit les droits de deux lits.* Celui-ci, encore : *il a eu l'audace d'entrer dans le lit de Pherée.* Que veut dire ? *Il m'a violée dans l'âge de l'innocence.* Grands Dieux ! violée ! C'est au fond comme s'il s'étoit expliqué plus grossiérement ; mais personne ne l'auroit souffert. Vous voyez donc que la chose ne change point, mais qu'on n'y trouve rien d'obscene parce que les paroles ne le sont pas. L'obscenité n'est donc pas dans la chose : or je la trouve encore moins dans les paroles ; car si ce qu'on exprime n'est

(g) *Destituit nudum.* Je ne me charge pas de faire appercevoir ce qu'il y a d'obscene dans cet endroit & dans les citations suivantes. Grævius fait ici une remarque : „ Destituere *dit-il*, „ hic est comprimere. Sane „ si alio sensu capiatur, ni„ hil video obscænitatis te„ ctæ in hoc sermone. Quelques Manuscrits ont *ita me destituit nudam Balcius. Est sermo, &c.* N'y a-t-il point, ajoute le même Commentateur, quelqu'ordure cachée sous ce Balcius?

turpe esse non potest. Anum appellas alio nomine : cur non suo potius? Si turpe est, ne alieno quidem : si non est, suo potius. Caudam antiqui penem vocabant : ex quo est, propter similitudinem, penicillus. At hodie penis est in obscenis. At vero Piso ille Frugi (*h*) in Annalibus suis queritur, adolescentes peni deditos esse. Quod tu in Epistola appellas suo nomine, ille tectius penem. Sed quia multi, factum est tam obscenum quam id verbum quo tu usus es. Quid, quod vulgo dicitur, cum nos te voluimus convenire, num obscenum est? Memini, in Senatu disertum Consularem ita eloqui. Hanc culpam majorem, an illam dicam ? Potuit obscenius ? Non, inquis. Non enim ita sensit. Non ergo in verbo est. Docui autem in re non esse. Nusquam igitur est. Liberis dare operam,

(*h*) *Piso ille Frugi.* Ce Pison Frugi, pere apparemment du premier gendre de Ciceron, avoit composé en style simple une Histoire, dont Ciceron parle au l. II. *de Orat.* & liv. I. *de Leg.*

pas honteux, l'expression ne sçauroit l'être. Vous employez un autre terme qu'*Anus*, pour signifier une vieille femme. Pourquoi ne lui pas donner son vrai nom ? Si ce que vous voulez nommer est honteux, ne lui donnez pas même un autre nom ; s'il ne l'est point, donnez-lui donc le sien. Les Anciens appelloient *penis*, ce qui fait dans l'homme la distinction du sexe ; & de là est venu le mot de *penicillus*. Aujourd'hui *penis* est un terme obscene. Notre *Pison Frugi* ne laisse pas de s'en servir dans ses Annales, pour dire que les jeunes-gens étoient livrés à la débauche des femmes ; & ce que votre Lettre exprime par son véritable nom, il croyoit le rendre décemment par *penis*. Mais comme il est arrivé que tout le monde s'en est servi, il est devenu aussi obscene que le nom que vous employez. Ne dit-on pas tous les jours, *cum nos te voluimus convenire ?* cela paroît-il obscene ? Je me souviens qu'un éloquent Consulaire ne s'exprimoit point autrement au Sénat. Laquelle des deux fautes croyez-vous la plus grande ? Est-ce une si grande obscenité ? Non, me direz-vous, parce qu'il n'y pensoit point. Ce n'est donc pas dans le terme que l'obscenité consiste. Or j'ai

quam honeſte dicitur ? Etiam patres rogant filios. Ejus operæ nomen non audent dicere. Socratem fidibus docuit nobiliſſimus fidicen. Is Connus vocitatus eſt. Num id obſcenum putas ? Cum loquimur terni, nihil flagitii dicimus, at cum bini (*i*), obſcenum eſt. Græcis quidem, inquies. Nihil eſt ergo in verbo, quum & ego Græce ſcio : & tamen tibi dico, bini : idque tu facis, quaſi ego Græce non Latine dixerim. Ruta & menta, recte utrumque. Volunt mentam puſillam ita appellare ; at rutulam non licet. Bella tectoriola : dic ergo etiam pavimenta iſto modo (*l*). Non potes. Viden' igitur nihil eſſe niſi ineptias ? Turpitudinem nec in verbo eſſe, nec in re : itaque nuſquam eſſe. Igitur in verbis honeſtis obſcena potuimus.

(*i*) *At cum bini*. Βινεῖν en grec ſignifie *concumbere*. Ainſi *bini* revient à *concumbo*.

(*l*) *Pavimenta iſto modo*. Ce ſeroit *pavimentula*, qui renferme un mot obſcene en Latin.

déja fait voir qu'elle ne confiftoit pas dans la chofe même. Elle n'eft donc nulle part. Qu'y a-t-il de plus honnête que de vouloir devenir pere ? Les peres mêmes y exhortent leurs enfans. Cependant ils n'ofent prononcer le mot qui exprime l'action. Socrate apprit à joüer des inftrumens d'un fort habile maître qui fe nommoit *Connus*. Croyez-vous que fon nom fût une obfcenité ? Lorfque je dis que nous étions trois, il n'y aura point d'obfcenité, parce que *terni* n'en renferme point : fi nous ne fommes que deux c'en eft une, à caufe de *bini*. Vous me direz que c'en étoit une pour les Grecs : mais il n'y en a donc pas dans les mots, puifque je fçai le Grec & que je ne laiffe pas de me fervir en Latin de *bini* ; ce que vous faites auffi-bien que moi, comme fi vous & moi nous nous fervions du mot Grec. On dit fort bien *ruta* & *menta* ; je puis me fervir de *rutula* au diminutif, & je ne puis employer le diminutif de *menta*. Vous direz fort bien *tectoriola*, pour diminutif de *tecta* ; & vous n'oferiez prononcer le diminutif de *pavimenta*. Il eft donc vrai que toutes ces attentions ne font que des niaiferies, & que l'obfcenité n'étant ni dans les mots ni dans les cho-

Quid enim ? Non honeſtum verbum eſt diviſio (*m*) ? At ineſt obſcenum, cui reſpondet intercapedo. Num hæc ergo obſcena ſunt ? Nos autem ridicule. Si dicimus, ille patrem ſtrangulavit, honorem non præfamur. Sin de Aurelia aliquid, aut Lollia (*n*), honos præfandus eſt. Et quidem, jam non etiam obſcena verba pro obſcenis ſunt. Batuit, inquit, impudenter ; depſit multo impudentius. Atqui neutrum eſt obſcenum. Stultorum plena ſunt omnia. Teſtes, verbum honeſtiſſimum in judicio, alio loco non nimis. At honeſti Colei Lanuvini (*o*), Cliternini non honeſti. Quid ? ipſa res modo honeſta, modo turpis ? Suppedit, flagitium eſt. Jam erit nudus in balneo, non reprehendes. Habes ſcholam Stoicam, ὁ σοφὸς

(*m*) *Diviſio*. On a vû dans la Note (*d*) comment *diviſio* & *dividere* ſont des mots obſcenes.

(*n*) *Aurelia aut Lollia*. Célebres courtiſanes de l'ancienne Rome.

(*o*) *Lanuvini----Cliternini*. Il y avoit apparemment une Famille à Lanuvium, dont le nom étoit *Colei*. Mais il n'y en avoit point de ce nom à Cliterna, autre Ville du Latium.

ſes, elle n'eſt réellement nulle part. Nous attachons donc des idées obſcenes à des mots honnêtes. Car enfin, *diviſio* n'eſt-il pas un terme honnête ? Cependant il renferme une obſcenité, à laquelle répond *intercapedo*. Toutes ces expreſſions ſont-elles donc obſcenes, & ne ſommes-nous pas ridicules de le prétendre ? Si nous diſons, un tel a étranglé ſon pere, nous ne prévenons point ceux à qui nous parlons par un mot d'excuſe ; au contraire, c'eſt une politeſſe néceſſaire en parlant d'Aurelia ou de Lollia. Que dis-je ? N'avons-nous pas des mots qui, ſans être obſcenes, ſont employés pour ſignifier des obſcenités ? On exprime par *batuit* une action fort honteuſe, & par *depſit* une autre action qui l'eſt beaucoup plus encore. Ni l'un ni l'autre de ces deux mots n'eſt obſcene. Mais le monde eſt rempli de ſots. *Teſtes* qui eſt un mot fort honnête dans les Jugemens, ne l'eſt pas trop dans un autre endroit. Les *colei* ne préſentent rien que d'honnête à Lanuvium ; il n'en eſt pas de même à Cliterninum. Quoi donc ? le même mot eſt-il tantôt honnête & tantôt obſcene ? *Suppedit* révolteroit tout le monde. Perſonne ne s'offenſera qu'on diſe, *il ſera*

ευθυῤῥήμων εστι. Quam multa ex uno verbo (*p*) tuo ? Te adversus me omnia audere gratum est. Ego servo & servabo (sic enim assuevi) Platonis verecundiam. Itaque tectis verbis ea ad te scripsi, quæ apertissimis agunt Stoici. Sed illi etiam crepitus aiunt æque liberos ac ructus esse oportere. Honorem igitur (*q*) Kalendis Mart. Tu me diliges & valebis. Vale.

EPISTOLA XXIII.

CICERO PAPIRIO PÆTO.

HERI veni in Cumanum ; cras ad te fortasse. Sed cum certum sciam, faciam te paullo ante certiorem. Etsi M. Ceparius, cum mihi in Silva Gallinaria (*a*)

(*p*) *Ex uno verbo.* Petus avoit donné lieu à cette dissertation par un mot obscene qu'il avoit mis dans sa Lettre.

(*q*) *Honorem igitur, &c.* Les Calendes de Mars étoient un jour consacré à Junon, & religieusement célebré par les Dames Romaines. *Ovid. Fast. l.* 3. & *Servius in Virg. l.* 8.

(*a*) *Sylva Gallinaria.* Cette Forêt est située dans la Campanie, entre l'embouchure du Vulturne & du

bien-tôt nud dans le bain. Voilà les idées des Stoïciens. Le Sage doit éviter l'obscenité. A combien de choses vous avez donné occasion par un seul mot ? Mais je suis bien-aise que vous preniez avec moi toutes sortes de libertés ; quoique j'observe & que je sois résolu d'observer toujours la modestie de Platon, parce que je m'en suis fait une habitude. J'ai tâché ici de couvrir sous mes termes ce que les Stoïciens ne font pas difficulté d'expliquer très-ouvertement. Ne veulent-ils pas aussi qu'il soit également libre de lâcher un vent de l'un & de l'autre côté ? Mais finissons, par respect pour les Kalendes de Mars. Je vous recommande de m'aimer & de prendre soin de votre santé.

LETTRE XXIII.

Au même.

JE suis arrivé d'hier dans ma maison de Cumes. Peut-être vous rendrai-je demain une visite : mais lorsque j'en ferai sûr, je vous en donnerai avis un peu au-

Literne. Varron (l. 3. de re Rust.) dit qu'elle tiroit

son nom de la multitude de ses gelinottes.

obviam venisset, quæsissemque quid ageres, dixit te in lecto esse, quod ex pedibus laborares. Tuli scilicet moleste ut debui: sed tamen constitui ad te venire, ut & viderem te, & viserem, & cœnarem etiam. Non enim arbitror cocum etiam te arthriticum habere. Exspecta igitur hospitem cum minime edacem, tum inimicum cœnis sumtuosis.

EPISTOLA XXIV.

CICERO PÆTO.

RUFUM istum (*a*) amicum tuum, de quo iterum jam ad me scribis, adjuvarem quantum possem, etiamsi ab eo læsus essem, cum te tantopere viderem ejus caussæ laborare. Cum vero & ex tuis Litteris & ex illius ad

(*a*) *Rufum istum.* On a vû Celius Rufus & Servius Sulpicius Rufus : mais on ignore quel étoit ce Rufus ami de Petus.

paravant. J'ai demandé de vos nouvelles à M. Ceparius, qui eſt venu au-devant de moi juſqu'à la forêt Gallinaire. Il m'a dit que la goutte vous retenoit au lit, & j'en ai reſſenti tout le chagrin que je dois; mais je n'en ſuis pas moins réſolu d'aller chez vous, pour vous voir, vous entretenir autant qu'il me ſera poſſible, & ſouper même avec vous: car je ne me figure pas que votre cuiſinier ait auſſi la goutte. Attendez donc un hôte, qui n'eſt pas grand mangeur, & qui a beaucoup d'averſion pour les ſoupers ſomptueux.

LETTRE XXIV.

Au même.

QUAND j'aurois reçû quelqu'offenſe de ce Rufus, votre ami, en faveur duquel vous m'écrivez pour la ſeconde fois, je ne lui rendrois pas moins les ſervices qui dépendent de moi, lorſque vous me faites voir tant de chaleur pour ſes interêts. Mais apprenant, par vos Lettres & par les ſiennes, qu'il s'eſt employé ſoigneuſement

me missis intelligam, & judicem magnæ curæ ei salutem meam fuisse, non possum ei non amicus esse: neque solum hac commendatione, quæ apud me, ut debet, valet plurimum; sed etiam voluntate ac judicio meo. Volo enim te scire, mi Pæte, initium mihi suspicionis & cautionis & diligentiæ fuisse Litteras tuas: quibus Litteris congruentes fuerunt aliæ postea multorum. Nam & Aquini (*b*) & Fabrateriæ consilia sunt inita (*c*) de me, quæ te video inaudisse: & quasi divinarent quam his molestus essem futurus, nihil aliud egerunt nisi me ut opprimerent. Quod ego non suspicans incautior fuissem, nisi à te admonitus essem. Quamobrem ille tuus amicus apud me non eget commendatione. Utinam ea fortuna Reipublicæ sit, ut ille me quam

(*b*) *Aquini.* C'est la Ville qui se nomme aujourd'hui *Aquino*. *Fabrateria* est aujourd'hui *Falvatera*.

(*c*) *Consilia sunt inita.* On conclut d'ici que cette Lettre fut écrite après la mort de César, & qu'il s'a-

pour les miens, je ne puis me diſpenſer de l'aimer ; & ma propre inclination, mes propres ſentimens doivent m'y porter autant que votre recommandation, qui eſt d'ailleurs toute puiſſante ſur moi comme elle doit l'être. Je veux bien vous avoüer, mon cher Petus, que la premiere cauſe de mes ſoupçons, de mes précautions & de mes ſoins, avoit été vos propres Lettres. J'en avois enſuite reçu de pluſieurs côtés qui s'accordoient avec les vôtres. On avoit formé contre moi dans Aquinum & dans Fabrateria, des projets étranges dont je vois que vous avez appris quelque choſe ; & ces gens-là devinant peut-être les embarras que je devois leur cauſer, ne penſoient qu'à me perdre. Sans défiance, comme j'étois, je ne me ſerois pas mis ſur mes gardes ſi vous ne m'aviez averti. Vous voyez donc que votre ami n'a pas beſoin de m'être recommandé : je ſouhaite ſeulement que le ſort de la République devienne tel, que je puiſſe trouver l'occaſion de lui marquer ma reconnoiſſance. Mais c'eſt aſſez là-deſſus. Je ſuis fâché que vous ayez renoncé à vos ſoupers ; c'eſt

git des entrepriſes formées par Marc-Antoine contre la vie de Ciceron, pour ſe venger de ſes harangues.

gratissimum possit cognoscere ! Sed hæc hactenus. Te ad cœnas itare desisse moleste fero. Magna enim te delectatione & voluptate privasti. Deinde etiam vereor (licet enim verum dicere) ne nescio quid illud, quod solebas, dediscas, & obliviscare cœnulas facere. Nam si tum, cum habebas quos imitarere (*d*), non multum proficiebas, quid nunc te facturum putem ? Spurina (*e*) quidem, cum ei rem demonstrassem & vitam tuam superiorem exposuissem, magnum periculum summæ Reipublicæ demonstrabat, nisi ad superiorem consuetudinem,tum cum Favonius (*f*) flaret,revertisses : hoc tempore ferri posse, si forte tu frigus ferre non posses. Sed me hercule, mi Pæte, extra jocum, moneo te, quod pertinere ad beate vivendum arbitror, ut cum viris bonis, jucundis, amantibus tui

(*d*) *Quos imitarere.* Hirtius & Dolabella, qui donnoient d'excellens soupers pendant la vie de César. *Voyez* les Lettres précédentes à Petus.

une grande douceur & un grand plaisir dont vous vous êtes privé : d'ailleurs ; car il faut parler sincerement, j'appréhende que vous ne perdiez l'habitude que vous aviez ; en un mot, que vous n'oubliez l'art des petits soupers : car si dans le tems même que vous aviez de fort bons modéles, vous n'y avez pas fait de grands progrès, que sera-ce à présent ? J'en ai parlé à Spurina, & lui ayant expliqué votre situation présente & votre vie passée, il m'a fait voir clairement que la République couroit un grand danger si vous ne repreniez pas votre ancien usage tandis que le Favonius nous fait sentir son souffle ; & que tout sensible que vous pouvez être au froid, il n'est pas insupportable dans cette saison. Mais je vous le dis en verité, mon cher Petus, & le plus sérieusement du monde, parce que je suis persuadé qu'une partie du bonheur en dépend, vous devez vivre avec d'honnêtes-gens, avec des gens d'un commerce agréable & qui vous aiment. Soyez

(*e*) *Spurina*. Tacite (l. 18.) dit que Spurina étoit de la famille des Vestricius, & qu'il étoit habile Devin. Suétone rapporte que Spurina avoit averti César de se défier des Ides de Mars, jour auquel il fut tué.

(*f*) *Favonius*. Ce vent souffle à l'entrée du printems.

vivas. Nihil aptius vitæ, nihil ad beate vivendum accommodatius. Nec id ad voluptatem refero, ſed ad communitatem vitæ atque victus, remiſſionemque animorum: quæ maxime ſermone efficitur familiari, qui eſt in conviviis dulciſſimus: ut ſapientius noſtri, quam Græci: illi συμπόσια aut σύνδειπνα, id eſt, compotationes aut concœnationes: nos convivia, quod tum maxime ſimul vivitur. Vides ut te philoſophando revocare coner ad cœnas? Cura ut valeas. Id foris cœnitando facillime conſequere. Sed cave, ſi me amas, exiſtimes, me quod jocoſius ſcribam, abjeciſſe curam Reipublicæ. Sic tibi, mi Pæte, perſuade, me dies & noctes nihil aliud agere, nihil curare, niſi ut mei cives ſalvi liberique ſint. Nullum locum prætermitto monendi, agendi, providendi; hoc denique animo ſum, ut, ſi in hac cura atque adminiſtratione vita mihi ponenda ſit, præcla-

sûr qu'il n'y a rien de plus propre à rendre la vie douce & heureuse. Et ce n'est pas la volupté que j'envisage ici, mais l'agrément de la société & le délassement de l'esprit, qui se trouvent particulierement dans les conversations familieres, telles que la table les fait naître avec plus de douceur que tout autre lieu : aussi crois-je que le nom de *convivia* que nous leur avons donné, parce qu'en effet c'est-là proprement qu'on vit ensemble, leur convient bien mieux que les noms Grecs, qui ne signifient que des parties de boire ou de souper. Voyez comme en philosophant je tâche de vous ramener aux soupers. Prenez soin de votre santé, & ne doutez pas que les soupers n'y servent beaucoup. Mais n'allez pas conclure du badinage qui regne dans mes Lettres, que j'aie renoncé entierément au soin de la République. Je vous assure, mon cher Petus, que nuit & jour je rapporte toutes mes actions & tous mes soins au salut & à la liberté de mes concitoyens. Je ne laisse passer aucune occasion de parler, d'agir, de pourvoir aux besoins publics. Enfin je sens dans le fond de mon cœur que s'il falloit sacrifier ma vie à tous les soins de l'administration, je la croi-

re actum mecum putem. Etiam atque etiam vale.

EPISTOLA XXV.

Cicero Imp. Pæto.

SUMMUM me ducem Litteræ tuæ (*a*) reddidere. Plane nesciebam te tam peritum esse rei militaris. Pyrrhi te libros & Cineæ (*b*) video lectitasse. Itaque obtemperare cogor præceptis tuis : hoc amplius, navicularum habere aliquid in ora maritima ; contra equitem Parthum negant ullam armaturam meliorem inveniri posse. Sed quid ludimus ? Nescis quocum Imperatore tibi negotium : sit Παιδείαν Κύρου (*c*) quam contrieram legendo, totam in hoc

(*a*) *Litteræ tuæ.* La Lettre de Petus & cette réponse furent écrites pendant que Ciceron gouvernoit la Cilicie. *Voyez l'Hist. de sa Vie, l. VII.*

(*b*) *Pyrrhi libros & Cineæ.* Pyrrhus étoit Roi d'Epire, & Cineas son Lieutenant & son Ambassadeur. Plutarque nous confirme qu'ils avoient écrit l'un & l'autre sur l'art militaire,

(*c*) Παιδείαν Κύρου. L'In-

rois fort bien employée. Je vous recommande instamment le soin de votre santé.

LETTRE XXV.

Au même.

VOTRE Lettre a fait de moi un Général consommé. Je ne vous aurois pas crû si habile dans l'art de la guerre. On voit bien que vous avez lû les livres de Pyrrhus & de Cineas. Ne doutez pas que je ne suive vos préceptes. J'y joindrai quelques Vaisseaux, qui seront toujours prêts sur la Côte maritime; car on assure qu'il n'y a point de meilleure défense contre la cavalerie des Parthes. Mais, raillerie à part, vous ne sçavez pas à quel Général vous vous adressez. Apprenez qu'après avoir bien feüilleté l'*Institution de Cyrus*, je l'ai

stitution de Cyrus, composée en huit livres par Xénophon. Ce n'est point une Histoire fidelle, dit Ciceron dans la derniere des Lettres à Quintus, c'est un Ouvrage d'imagination. En effet, ce même Cyrus que Xenophon fait vivre si heureusement & mourir avec tant de tranquillité, Herodote & Justien nous racontent qu'il fut tué avec deux cens mille Perses par Thomiris Reine des Scithes.

imperio explicavi. Sed jocabimur alias coram, ut ſpero, brevi tempote. Nunc ades ad imperandum (*d*), vel ad parendum potius : ſic enim antiqui loquebantur. Cum M. Fabio (quod te ſcire arbitror) mihi ſummus uſus eſt : valdeque eum diligo, cum propter ſummam ejus probitatem ac ſingularem modeſtiam, tum quod in his controverſiis, quas habeo cum tuis combibonibus Epicureis, optima opera ejus uti ſoleo. Is cum ad me Laodiceam veniſſet, mecumque ego eum eſſe vellem, repente percuſſus eſt atrociſſimis Litteris, in quibus ſcriptum erat fundum Herculanenſem à Q. Fabio fratre proſcriptum eſſe, qui fundus eum eo communis eſſet. Id M. Fabius pergraviter tulit, exiſtimavitque, fratrem ſuum, hominem non ſapientem, impulſu inimicorum ſuorum eo progreſ-

(*d*) *Ad imperandum.* C'eſt-à-dire, pour recevoir des ordres, comme Ciceron l'interprete lui-même. Salluſte offre un exemple d'*imperandum*, pris dans ce

réduite

réduite en pratique dans mon commandement. J'espere que bien-tôt nous aurons le plaisir d'en rire, avec celui de nous revoir. A présent préparez-vous à commander, ou plûtôt à obéir. Je vois très-souvent, comme je me figure que vous ne l'ignorez pas, M. Fabius, & je l'aime beaucoup, non-seulement pour sa probité & sa modestie extraordinaire, mais encore pour l'assistance que je reçois de lui dans les disputes que j'ai avec les Epicuriens vos compagnons de table. Il étoit venu me joindre à Laodicée, & je souhaitois de l'arrêter auprès de moi, lorsqu'il a reçu les plus fâcheuses nouvelles. On lui écrit que Q. Fabius, son frere, a mis en vente la Terre d'Herculanum, qui leur appartient en commun. Il en est extrêmement affligé; &, comme son frere n'est point un homme sage, il est persuadé que c'est par l'impulsion de ses ennemis qu'il s'est porté à cet excès. Si vous m'aimez,

sens : „ Jugurtha, ubi armis, virisque & pecunia „ spoliatus est, cum ad imperandum Tisidium vocaretur, cursus cepit, &c. C'est aussi dans ce sens inverse qu'il faut prendre *cantando* dans ce Vers de Virgile:

Frigidus in pratis cantando rumpitur anguis.

Cantando; c'est-à-dire, suivant Servius, *dum incantatur*,

ſum eſſe. Nunc ſi me amas, mi Pæte, negotium totum ſuſcipe, & moleſtia Fabium libera. Auctoritate tua nobis opus eſt & conſilio, & etiam gratia. Noli pati litigare fratres, & judiciis turpibus conflictari. Matonem & Pollionem (*e*) inimicos habet Fabius. Quid multa ? Non me hercule tam perſcribere poſſum quam mihi gratum feceris, ſi otioſum Fabium reddideris. Id ille in te poſitum putat, mihique perſuadet. Vale.

EPISTOLA XXVI.

CICERO PÆTO S. D.

ACCUBUERAM hora Nona, cum ad te harum exemplum in codicillis (*a*) exaravi. Dices ubi ? Apud Volumnium Eutrapelum (*b*), & quidem ſupra me

(*e*) *Pollionem & Mathonem*, Matho étoit de la famille des Pomponius, & parent par conſéquent de

mon cher Petus, vous vous chargerez de toute cette affaire, & vous tirerez Fabius d'embarras. Nous avons besoin ici de votre autorité, de votre conseil & de votre crédit. Ne souffrez pas que deux freres entrent en procès, & qu'ils se déshonorent par de honteuses contestations. Maton & Pollion ne sont point amis de Fabius. Enfin je ne puis vous en dire autant, que vous me ferez de plaisir si vous rendez Fabius tranquille. Il croit que cela dépend de vous, & je vous avouë qu'il me le persuade.

LETTRE XXVI.

Au même.

IL étoit neuf heures, & j'étois à table, lorsque je vous ai fait cette Lettre sur mes tablettes. Vous me demanderez chez qui ? Chez Volumnius Eutrapelus. Atticus étoit au-dessus de moi ;

Titus Pomponius Atticus. Pollion étoit le surnom de la famille des *Asinius*.

(*a*) *Codicillis*. J'ai déja remarqué ce que c'étoit que ces especes de tablettes, que les Romains portoient sur eux pour s'en servir dans l'occasion.

(*b*) *Volumnium*. Voyez dans la Lettre 32. du livre VII. qui étoit Volumnius, & d'où lui venoit le surnom d'Eutrapelus.

Atticus (*c*), infra Verrius, familiares tui. Miraris tam exhilaratam esse servitutem nostram? Quid ergo faciam? Te consulo, qui philosophum audis, Angar? Excruciem-ne me? Quid assequar? Deinde quem ad finem? Vivas, inquis, in Litteris. An quidquam me aliud agere censes? Aut possem vivere, nisi in Litteris viverem? Sed est earum etiam non satietas, sed quidam modus. A quibus cum discessi, etsi minimum mihi est in cœna (*d*); quod tu unum ζήτημα Dioni Philosopho posuisti: tamen quid potius faciam, priusquam me dormitum conferam, non reperio. Audi reliqua. Infra Eutrapelum Cytheris (*e*) accubuit. In eo igitur, inquis, convivio Cicero ille? Quem adspecta-

(*c*) *Supra me Atticus*, *&c.* La place la plus honorable étoit celle du milieu, que Ciceron occupoit en qualité de Consulaire, &c. La seconde étoit la droite, que Ciceron appelle *summa*. On sçait que les Romains mangeoient couchés sur des lits & apuyés sur le coude. *Voyez* Plutarque, au livre *du Banquet*.

(*d*) *Minimum mihi est.* C'est vraisemblablement un badinage, qui roule sur l'opinion des Académiciens qui

Verrius au-dessous, tous deux de vos amis. Vous admirez que notre esclavage ait pris cet air de gaieté : mais, quel parti prendre ? Je demande votre conseil, à vous qui passez pour Philosophe. Me chagrinerai-je ? Me tourmenterai-je ? Que m'en reviendra-t-il ? D'ailleurs, dans quelle vûë ? Vivez, me dites-vous, dans l'étude des Lettres. Croyez-vous donc que je m'occupe d'autre chose, ou que je pûsse supporter la vie si je ne la consacrois aux Lettres ? Mais quoiqu'on ne se rassasie point de l'étude, il faut convenir qu'elle a ses bornes. Le souper me touche peu, & c'est ma réponse à la question que vous avez proposée au Philosophe Dion : cependant lorsque j'ai quitté mes livres, je ne vois rien de mieux à faire jusqu'au tems du sommeil. Mais écoutez le reste. Cytheris étoit à table, au-dessous d'Eutrapelus. Quoi donc ? m'allez-vous dire ; Ciceron se trouve dans une telle

croyoient la matiere divisible à l'infini; au lieu que les Epicuriens, de la secte desquels étoit Petus, admettoient des atômes indivisibles. Dion n'est pas un Philosophe fort connu.

(e). *Cytheris.* Fameuse courtisane, alors maîtresse de Volumnius, & qui le fut ensuite successivement du Poëte Cornelius Gallus & de Marc-Antoine. Il faut remarquer qu'elle étoit couchée, *accubuit*, parce qu'elle étoit Courtisane ; car les honnêtes femmes étoient assises à table.

bam ? Cujus ob os Graii ora advertebant ſua ? Non me hercule ſuſpicatus ſum illam afflore : ſed tamen ne Ariſtippus quidem ille Socraticus erubuit, cum eſſet objectum habere eum Laïda ; habeo, inquit, non habeor à Laïde. Græce hoc melius (*f*) ; tu, ſi voles, interpretabere. Me vero nihil iſtorum ne juvenem quidem movit unquam ; ne nunc ſenem. Convivio delector. Ibi loquor, quod in ſolum (*g*), ut dicitur, & gemitum, & in riſus maximos transfero. An tu id melius, qui etiam Philoſophum irriſeris ? Cum ille, ſi quis quidquam quæreret (*h*), dixiſſet ; cœnam te quærere à mane dixeris. Ille Baro (*i*) te putabat quæſi-

(*f*) *Græce hoc melius.* On trouve ce trait au liv. XII. d'Athenée. Laïs & Ariſtippe ſont connus d'ailleurs par le récit de Diogene Laërce, dans ſa Vie d'Ariſtippe. *Melius*, parce que le verbe Ἔχω a plus de force que le verbe *habeo*.

(*g*) *Quod in ſolum venit.* C'eſt un proverbe, qui ſe trouve encore au livre premier *de natura Deorum* ; ce qui leve tous les doutes. Remarquons que *&* avant *in riſus* eſt pour *etiam*.

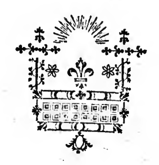
(*h*) *Quæreret.* On lit (au ſecond livre *de Fin.*) que Gorgias fut le premier Philoſophe qui oſa s'offrir à répondre à toutes ſortes de queſtions.

fête ? Cet homme que je regardois avec admiration ; cet homme que les Grecs étoient curieux de voir ! Franchement je ne m'attendois pas que Cytheris dût être de notre souper. Mais je vous répondrai néanmoins qu'Aristippe, ce disciple de Socrate, ne rougissoit pas de s'entendre reprocher qu'il avoit Laïs : *je l'ai*, disoit-il, *mais elle ne m'a pas*. Ce mot vaut mieux en Grec. Vous le traduirez dans cette langue si vous voulez. Dans ma jeunesse même, ces plaisirs ont fait sur moi peu d'impression. Jugez de celle qu'ils peuvent faire dans ma vieillesse. Je me plais à table : je laisse échaper tout ce qui se présente sur ma langue, & je trouve dequoi rire dans les choses les plus sérieuses. Croyez-vous faire mieux, vous qui n'avez pas eu honte de railler un Philosophe, lorsqu'offrant de répondre à tout ce qu'on pouvoit lui demander, vous lui dites que dès le matin vous demandiez l'heure du souper. Il s'imaginoit que vous alliez

(*i*) *Baro.* Ce mot est demeuré dans toutes les Editions, quoiqu'il soit peu connu. Quelques Interprétes ont proposé de substituer *Varro*, comme un nom ironique pour un homme qui croyoit n'ignorer rien. D'autres veulent plus simplement, *ille vero.* Cependant on cite un vieux Glossaire, où *Baro* est interpreté par le mot grec Βαχηλος, qui signifie, selon Suidas & Hesychius, un fat & un efféminé tout ensemble.

turum, unum cœlum esset, an innumerabilia (*l*). Quid ad te? At hercule cœna numquid ad te? Ibi præsertim. Sic igitur vivitur: quotidie aliquid legitur, aut scribitur: dein, ne amicis nihil tribuamus, epulamur una non modo non contra legem (*m*), si ulla nunc lex est; sed etiam intra legem, & quidem aliquanto. Quare nihil est quod adventum nostrum extimescas. Non multi cibi hospitem accipies, sed multi joci. Vale.

(*l*) *An innumerabilia?* C'étoit le sentiment de Démocrite & d'Epicure, comme on le voit dans les Traités philosophiques de Ciceron. On doit remarquer qu'*innumerabilia* suppose qu'on puisse dire *cœla*, quoi-



demander s'il n'y avoit qu'un Ciel, ou si les Cieux étoient innombrables. Que vous importe ? Il n'en est pas de même du souper, sur-tout dans le lieu où vous êtes. Voici donc la vie que je mene. Il ne se passe point de jour que je ne lise ou que je n'écrive quelque chose : ensuite, pour ne me pas refuser entierement à mes amis, je soupe avec eux ; non-seulement sans blesser la loi, si l'on peut dire qu'il y en ait à présent ; mais sans aller même aussi loin qu'elle le permet. Vous n'avez donc aucun sujet de redouter mon arrivée. Attendez-vous à voir un hôte qui mange peu, mais qui aime beaucoup à rire. Adieu.

que *cœlum* ait *cœli* pour plurier.

(*m*) *Non contra legem.* Il parle de la Loi somptuaire de César, dont j'ai déja expliqué l'occasion.



LIBER X.

EPISTOLA I.

CICERO PLANCO (*a*).

ET afui proficiſcens in Græciam (*b*) : & poſteaquam de meo curſu Reipublicæ ſum voce revocatus, nunquam per M. Antonium quietus fui : cujus tanta eſt, non inſolentia (nam id quidem vulgare vitium eſt) ſed immanitas, non modo ut vocem, ſed ne vultum quidem liberum poſſit ferre cujuſquam. Itaque mihi maximæ curæ eſt, non de mea quidem vita, cui ſatisfeci vel ætate (*c*), vel factis, vel (ſi quid

(*a*) *Planco.* L. Munatius Plancus, qui fut Conſul avec M. Lepidus l'an 711. Il étoit frere de ce T. Plancus Burſa, dont on a vû les démêlés avec Ciceron dans la Lettre ſeconde du l. VII. Plancus étoit alors Conſul déſigné avec Decimus Brutus, dont la mort fit place enſuite à M. Lepidus. Plancus avoit auſſi le titre d'Em-

LIVRE X.

LETTRE I.

Ciceron à Plancus.

J'Avois quitté Rome pour me rendre dans la Grèce ; mais depuis que la voix de la République m'a fait retourner sur mes pas, Marc-Antoine ne m'a pas laissé un moment de repos. Il porte si loin ; je ne dirai pas l'insolence, car ce vice est celui de tout le monde, mais la barbarie, qu'il ne peut souffrir dans personne, ni un mot, ni même un visage libre. Aussi mon inquiétude n'est point pour ma vie, à laquelle il ne manque rien, ni du côté de l'âge, ni de celui des actions, &

pereur, qu'il avoit mérité dans la Gaule Transalpine, dont il étoit alors Gouverneur.

(*b*) *In Græciam.* Après la mort de César, & lorsqu'Antoine eut commencé à lever le masque, Ciceron désesperant de la liberté publique partit pour la Grèce, mais retourna bien-tôt sur ses pas, comme on l'a rapporté au liv. IX. de son Histoire.

(*c*) *Ætate.* Il étoit alors âgé de soixante-deux ans, étant né sous le Consulat de Serranus & de Cœpion.

etiam hoc ad rem pertinet) gloria : ſed me patria ſollicitat, inprimiſque, mi Plance, exſpectatio Conſulatus tui ; quæ ita longa eſt, ut optandum ſit ut poſſimus, ad id tempus, Reipublicæ ſpiritum ducere (*d*). Quæ poteſt enim ſpes eſſe in ea Republica, in qua hominis impotentiſſimi atque intemperantiſſimi armis oppreſſa ſunt omnia ? Et in qua nec Senatus, nec Populus vim habet ullam ? Nec leges ullæ ſunt, nec judicia, nec omnino ſimulacrum aliquod ac veſtigium civitatis ? Sed quum acta omnia mitti ad te arbitrabar, nihil erat quod ſingulis de rebus ſcriberem. Illud autem erat amoris mei, quem à tua pueritia ſuſceptum, non ſervavi ſolum, ſed etiam auxi, monere te atque hortari ut in Rempublicam omni cogitatione curaque incumberes. Quæ ſi ad tuum tempus perducitur, facilis gubernatio eſt. Ut perducatur autem, magnæ cum dili-

s'il est à propos de le dire, ni du côté de la gloire ; mais je tremble pour ma patrie, & je suis agité sur-tout par l'attente de votre Consulat, qui est encore si éloigné, mon cher Plancus, que nous sommes réduits à souhaiter de pouvoir conserver jusqu'alors un reste de vie à la République. Quelle esperance en effet peut-on concevoir d'elle, lorsque le plus emporté & le plus violent de tous les hommes y tient tout sous l'oppression de ses armes ; que l'autorité du Sénat & du Peuple y est sans force ; qu'on n'y voit plus ni Loix, ni Jugemens, ni la moindre apparence ou la moindre trace d'une Ville ? On vous envoie sans doute tous les Actes publics, & je m'imagine qu'il seroit inutile ici d'entrer dans les détails. Mais je me crois obligé par l'affection que j'ai conçûë pour vous dès votre enfance, & qui s'est non-seulement conservée, mais accruë, de vous engager, de vous exhorter à n'épargner ni vos efforts ni vos soins pour le service de la République. Si elle subsiste jusqu'au tems de votre Consulat, il sera facile alors de la gou-

(*d*) *Spiritum ducere*. C'est ce qui n'arriva point, car Ciceron fut tué par l'ordre des Triumvirs avant que Plancus eut pris possession du Consulat.

gentiæ est, tum etiam fortunæ. Sed & te aliquanto ante (ut spero) habebimus, & , præterquam quod Reipublicæ consulere debemus, tamen tuæ dignitati ita favemus, ut omne nostrum consilium, studium, officium, operam, laborem, diligentiam, ad amplitudinem tuam conferamus. Ita facillime & Reipublicæ, quæ mihi carissima est, & amicitiæ nostræ, quam sanctissime nobis colendam puto, me intelligo satisfacturum. Furnium (*e*) nostrum tanti à te fieri, quantum ipsius & humanitas & dignitas postulat, nec miror, & gaudeo : teque hoc existimare volo, quidquid in eum judicii officiique contuleris, id ita me accipere ut in meipsum te putem contulisse. Vale.

(*e*) *Furnium.* C. Furnius étoit Lieutenant de Plancus. *Voyez* la Lettre 8. de ce livre.



verner : mais pour la soutenir jusqu'alors il ne faut pas moins de bonheur que de zéle. J'espere que nous nous reverrons quelque-tems auparavant. Vous pouvez compter qu'outre les soins que je dois à la République, je m'intéresse si fort au maintien de votre dignité, que j'y apporte tout mon zéle, toute ma diligence, tous mes soins, tout mon travail & toutes mes vûës. C'est ainsi que je veux remplir tout à la fois, & les droits de la République, qui m'est extrêmement chere ; & ceux de notre amitié, que je me crois obligé de cultiver religieusement. Je suis charmé, sans en être surpris, que vous ayez pour notre cher Furnius autant de considération que sa politesse & son caractere en méritent. Comptez que je regarderai toutes les marques d'estime & d'attention qu'il recevra de vous comme autant de services que vous m'aurez rendus à moi-même.



EPISTOLA II.

Cicero Planco.

Meum ſtudium honori tuo pro neceſſitudine noſtra non defuiſſet, ſi aut tuto (*a*) in Senatum, aut honeſte venire potuiſſem. Sed nec ſine periculo quiſquam, libere de Republica ſentiens, verſari poteſt in ſumma impunitate gladiorum: nec noſtræ dignitatis videtur eſſe, ibi ſententiam de Republica dicere, ubi me melius & propius audiant armati, quam Senatores. Quapropter in privatis rebus nullum neque officium neque ſtudium meum deſiderabis. Ne in publicis quidem, ſi quid erit in quo me intereſſe neceſſe ſit, unquam deero, ne cum periculo quidem meo, dignitati

(*a*) *Si aut tuto.* Il ſera aiſé d'entendre toutes ces Lettres à Plancus, ſi l'on a vû les IX. X. & XI. livres de l'Hiſtoire de Ciceron. C'étoit Antoine qui rendoit l'accès du Sénat ſi dangereux. Les Gladiateurs étoient

LETTRE II.

Au même.

JE n'aurois pas manqué de ſoutenir vos interêts, comme l'amitié m'y oblige, s'il y avoit eu pour moi de l'honneur ou de la sûreté à me trouver au Sénat ; mais pour quiconque penſe librement ſur les affaires publiques, il n'y a plus moyen de vivre ſans péril au milieu d'une trouppe de gladiateurs, dont l'impunité fait monter l'inſolence à l'excès ; & ma dignité ne me permet pas d'expliquer mes ſentimens ſur l'état de la République, dans un lieu où je ſuis écouté plus attentivement & de plus près par des gens armés que par des Sénateurs. Ainſi tous mes ſervices & tout mon zéle vous ſont aſſurés dans les affaires particulieres, & même dans les affaires publiques lorſque ma préſence y ſera néceſſaire ; car je ne me laiſſerois effrayer de rien s'il étoit queſtion de votre dignité : mais pour les

ſes ſoldats, c'eſt-à-dire des furieux, capables de toutes ſortes d'excès.

tuæ. In iis autem rebus quæ nihilominus, ut ego absim, confici possunt, peto à te ut me rationem habere velis & salutis & dignitatis meæ. Vale.

EPISTOLA III.

CICERO PLANCO.

CUM ipsum Furnium per se vidi libentissime, tum hoc libentius, quod, illum audiens, te videbar audire. Nam & in re militari virtutem, & in administranda Provincia justitiam, & in omni genere prudentiam mihi tuam exposuit; & præterea mihi non ignotam in consuetudine & familiaritate suavitatem tuam adjunxit: præterea summam erga se liberalitatem. Quæ omnia mihi jucunda (*a*), hoc extremum etiam

(*a*) *Quæ omnia mihi jucunda.* Ciceron craignant que Plancus ne se laissât séduire par les ennemis de la liberté, comme il arriva dans la suite, employe dans

occasions où mon absence n'empêche point que les affaires ne s'expédient, je vous prie de trouver bon que je garde quelques ménagemens pour ma sûreté & mon honneur.

LETTRE III.

Au même.

LA joie que j'ai eûë de revoir Furnius m'a été d'autant plus sensible, qu'en l'entendant parler je croyois vous entendre vous-même. Il m'a fait le récit de votre habileté & de votre courage dans les exercices militaires, de votre équité dans l'administration de votre Province, & de votre prudence dans toutes sortes d'occasions. Il m'a fait de grands éloges de la douceur que vous faites trouver dans votre commerce à vos amis familiers; enfin il s'est loüé extrêmement de vos bontés pour lui. J'ai trouvé ce détail fort agréable, & la fin a même excité ma reconnoissance. Mes liaisons avec votre famille, mon

cette Lettre & dans les suivantes tous les motifs qui pouvoient le rendre fidéle à la République. Plancus fut en effet un des Généraux qui la servit le plus long-tems.

gratum (*b*) fuit. Ego, Plance, necessitudinem constitutam habui cum domo vestra (*c*) ante aliquanto quam tu natus es : amorem autem erga te ab ineunte pueritia tua : confirmata jam ætate familiaritatem cum studio meo tum judicio tuo constitutam. His de caussis mirabiliter faveo dignitati tuæ, quam mihi tecum statuo esse communem. Omnia summa consecutus es, Virtute duce, comite Fortuna ; eaque es adeptus adolescens, multis invidentibus, quos ingenio industriaque fregisti. Nunc me amantissimum tui, nemini concedentem qui tibi vetustate necessitudinis potior possit esse, si audies, omnem tibi reliquæ vitæ dignitatem ex optimo Reipublicæ statu acquires. Scis profecto (nihil enim te fugere potuit) fuisse quoddam tempus, cum homines existimarent te nimis servi-

(*b*) *Etiam gratum*. Ceux qui confondent le sens de *gratum* & de *jucundum* ; doivent en apprendre ici la différence. *Gratum* signifie ce qui mérite de la recon-

cher Plancus, ont précedé de quelque-tems votre naissance. J'ai pris de l'amitié pour vous dès votre premiere jeunesse : ensuite mon inclination & votre propre goût l'ont fait tourner en liaison familiere lorsque vous êtes avancé en âge. C'est par toutes ces raisons que je prens un interêt si vif à votre dignité, & que je ne la distingue pas de la mienne. Guidé par la vertu & secondé par la fortune, vous êtes parvenu dès votre jeunesse aux plus hauts degrés de l'honneur. Votre esprit & votre habileté vous ont fait surmonter les obstacles de l'envie. Aujourd'hui, si vous en croyez un homme qui vous aime tendrement & qui vous est attaché plus anciennement que personne, vous ferez dépendre votre dignité, pour tout le reste de votre vie, du rétablissement de la République. Vous sçavez, car il est impossible que vous ayez rien ignoré, qu'on vous a reproché pendant quelque-tems de vous être trop asservi aux conjonctures, & j'aurois de vous la même

noissance. *Jucundum*, ce qui cause du plaisir. Un service peut mériter de la reconnoissance sans avoir la seconde qualité. Telles sont, par exemple, les consolations qu'on reçoit dans la douleur & dans les pertes.

(c) *Cum domo vestra.* On verra dans les Lettres 4. & 5. de ce livre, & dans la Lettre 29. du livre XIII. la liaison que Ciceron avoit eue avec le pere de Plancus.

re temporibus (*d*) : quod ego quoque existimarem, te si, ea quæ patiebare, probare etiam arbitrarer. Sed cum intelligerem quid sentires, te arbitrabar videre quid posses. Nunc alia ratio est. Omnium rerum tuum judicium est, idque liberum. Consul es designatus, optima ætate, summa (*e*) eloquentia, maxima orbitate Reipublicæ virorum talium. Incumbe, per Deos immortales, in eam curam & cogitationem, quæ tibi summam dignitatem & gloriam afferat. Unus autem est, hoc præsertim tempore, per tot annos (*f*), Republica devexata, Reipublicæ bene gerendæ cursus ad gloriam. Hæc amore magis impulsus scribenda ad te putavi, quam quo ar-

(*d*) *Servire temporibus.* Plancus avoit été fort lié avec Jules-César. Il avoit été son Lieutenant dans la guerre des Gaules, comme César en rend témoignage lui-même au livre V. & dans la guerre d'Espagne contre les Lieutenans de Pompée Afranius & Petreius, & dans la guerre d'Afrique contre Scipion & Juba. Il parle lui-même, dans la Lettre 24. de l'amitié éclatante qu'il avoit euë pour ce grand Homme.

(*e*) *Summa eloquentia.* Plancus s'étoit fait de la ré-

opinion si je croyois que vous eussiez approuvé ce que vous étiez obligé de souffrir : mais je comprenois fort bien ce que vous pensiez alors, & j'étois persuadé que vous examiniez de quoi vous étiez capable. A présent les choses vont changer de face ; c'est à vous de vous déterminer, & vous en avez la liberté. Vous êtes désigné Consul à la fleur de votre âge, avec une grande réputation d'éloquence, & dans un tems où la République a bien peu de citoyens tels que vous. Attachez-vous, je vous en conjure par les Dieux immortels, à former des vûës & des entreprises qui puissent vous conduire au sommet de la dignité & de la gloire. Je ne connois, sur-tout dans le tems où nous sommes, après les maux que la République a soufferts depuis tant d'années, qu'une seule route qui méne à la gloire ; c'est une bonne administration. N'attribuez qu'à mon amitié la liberté que je prens de vous écrire dans ces termes. Je suis fort éloigné de croire que vous ayez

putation entre les Orateurs. Asconius Pedianus le distingue même par ce titre, lorsqu'il appelle T. Plancus le frere de Plancus l'Orateur.

(f) Les malheurs publics duroient depuis sept ans, car la guerre civile avoit commencé sous le Consulat de Marcellus & de Lentulus.

bitrarer te monitis & præceptis egere. Sciebam enim ex iisdem te hæc haurire fontibus, ex quibus ipse hauseram. Quare modum faciam. Nunc tantum significandum putavi, ut potius amorem tibi ostenderem meum, quam ostentarem prudentiam. Interea, quæ ad dignitatem tuam pertinere arbitrabor, studiose diligenterque curabo. Vale.

EPISTOLA IV.

PLANCUS CICERONI.

GRATISSIMÆ mihi Litteræ tuæ fuerunt quas ex Furnii sermone te scripsisse (*a*) animadverto. Ego autem præteriti temporis excusationem affero, quod te profectum (*b*) audieram: nec multo ante rediisse scivi quam ex Epistola tua cognovi. Nullum enim in te officium, ne minimum quidem, sine maxima culpa videor

besoin

besoin de mes avis & de mes préceptes. Vos principes, je le sçai, viennent de la même source où j'ai puisé les miens. Finissons, puisque j'ai bien moins pensé à faire parade de ma prudence qu'à vous donner un témoignage de mon affection. Comptez toujours que je ne relâcherai rien de mon zéle & de mes soins dans tout ce qui me paroîtra toucher votre dignité.

LETTRE IV.

PLANCUS à CICERON.

J'AI lû avec une vive satisfaction ce que vous m'écrivez sur le récit de Furnius. Si j'ai tardé si long-tems à vous donner de mes nouvelles, c'est qu'ayant appris votre départ, je n'ai sçu votre retour que peu de tems avant qu'il m'ait été confirmé par votre Lettre. Je vous dois tant de reconnoissance, qu'il n'y en a point de si petite marque dont je croie pouvoir me dispenser sans crime.

(a) *Te scripsisse*. *Te* signifie ici, de votre propre main.

(b) *Profectum*. Parti pour la Grece, comme on l'a vû dans la Lettre premiere.

posse præterire. In quo tuendo habeo caussas plurimas, vel paternæ necessitudinis, vel meæ à pueritia observantiæ, vel tui erga me mutui amoris. Quare, mi Cicero, quod mea tuaque patitur ætas, persuade tibi, te unum esse in quo ego colendo patriam mihi constituerim sanctitatem. Omnia igitur tua consilia mihi non magis prudentiæ plena, quæ summa est, videntur, quam fidelitatis, quam ego ex mea conscientia metior. Quare si aut aliter sentirem, certe admonitio tua me reprimere, aut, si dubitarem, hortatio impellere posset, ut id sequerer quod tu optimum putares. Nunc vero quid est quod me in aliam partem trahere possit? Quæcumque in me bona sunt, aut fortunæ beneficio tributa, aut meo labore parta, etsi à te propter amorem carius sunt æstimata, tamen vel inimicissimi judicio tanta sunt, ut præter bonam famam nihil desidera-

La liaison de nos peres, le respect que je vous ai porté dès mon enfance, le retour d'amitié dont vous m'avez honoré, sont autant de raisons qui me font un devoir de ces sentimens. Aussi devez-vous être persuadé, mon cher Ciceron, que je vous regarde comme un pere ; la différence de nos âges m'y autorise. Je reconnois également dans tous vos conseils, & cette prudence qui vous distingue, & le fidéle témoignage d'une amitié dont je trouve la mesure dans mon propre cœur. Si je n'avois pas les sentimens que vous me supposez, vos avis auroient la force de me rappeller à mon devoir ; ou, si je balançois à le suivre, vos exhortations seroient capables de m'attacher à ce qui vous paroît le mieux. Mais quelle raison aurois-je à présent de m'en écarter ? Quoique l'amitié vous fasse grossir un peu mes avantages, il est vrai qu'au jugement même de ceux qui me haïssent, ma situation est devenuë telle, soit par la faveur du sort, soit par mes propres soins, qu'il n'y manque que l'éclat d'une bonne réputation. Ne doutez donc pas que toute l'étenduë de mes forces, toutes les vûës de ma prudence & toutes les ressources de mon crédit ne soient em-

re videantur. Quare hoc unum tibi persuade ; quantum viribus eniti, consilio providere, auctoritate movere potero, hoc omne Reipublicæ semper futurum. Non est ignotus mihi sensus tuus (*c*) : neque si facultas, optabilis mihi quidem, tui præsentis esset, unquam à tuis consiliis discreparem ; nec nunc committam ut ullum meum factum reprehendere jure possis. Sum in exspectatione omnium rerum, quid in Gallia superiore (*d*), quid in Urbe mense Januario (*e*) geratur, ut sciam. Interim maximam hic sollicitudinem curamque sustineo, ne inter aliena vitia hæ gentes nostra mala suam putent occasionem. Quod si proinde, ut ipse mereor, mihi successerit, certe & tibi, cui maxime cupio, & omnibus viris bonis satisfaciam. Fac valeas, meque mutuo diligas. Vale.

(*c*) *Sensus tuus*. Ce qu'il pensoit de la République, au service de laquelle il vouloit engager Plancus.

ployées au service de la République. Je n'ignore point quels sont vos sentimens ; & si j'étois avec vous, comme il seroit fort à souhaiter, vous ne me verriez jamais penser autrement que vous. Dans l'éloignement même où je suis, je ne ferai rien qui puisse mériter vos reproches. J'attens avec impatience des nouvelles de la Gaule citerieure, & de ce qui se sera passé dans la Ville au mois de Janvier : mais je ne suis pas peu troublé dans l'intervalle par la crainte que les Peuples de ce pays-ci ne prennent occasion de nos disgraces, comme des vices de l'autre Parti, pour se croire autorisés à nous manquer. Si j'ai le succès que je crois mériter, je vous garantis que ma conduite satisfera, & vous, à qui je desire particuliement de plaire, & tous les gens de bien. Tâchez de conserver votre santé.

(*d*) *Gallia citeriore.* La Gaule Cisalpine, dont j'ai déja fait observer les bornes, où commandoit Decimus Brutus, désigné Consul avec Plancus, mais assiégé alors dans Modene par Marc-Antoine.

(*e*) *Januario.* Il paroît ici que cette Lettre fut écrite au mois de Janvier, & que la curiosité de Plancus regardoit les nouveaux Consuls Hirtius & Pansa, qui étoient entrés en exercice le premier jour de ce mois.

EPISTOLA V.

CICERO PLANCO S.

BINAS à te accepi Epiſtolas, eodem exemplo (*a*) : quod ipſum argumento mihi fuit diligentiæ tuæ. Intellexi enim te laborare ut ad me mihi exſpectatiſſimæ Litteræ perferrentur. Ex quibus cepi fructum duplicem, mihique in comparatione difficilem ad judicandum; amorem-ne erga me tuum, an animum in Rempublicam pluris æſtimandum putarem. Eſt omnino Patriæ caritas, meo quidem judicio, maxima : ſed amor voluntatiſque conjunctio plus certe habet ſuavitatis. Itaque commemoratio tua paternæ neceſſitudinis, benevolentiæque ejus quam erga me à pueritia contuliſſes, ceterarumque rerum quæ ad eam ſententiam pertinebant, incredibilem mihi lætitiam

LETTRE V.

CICERON à PLANCUS.

J'Ai reçu deux copies de votre derniere Lettre : c'est une bonne preuve de votre zéle. J'en ai conclu que si j'attendois impatiemment beaucoup de vos nouvelles, vous ne desiriez pas moins que j'en pûsse recevoir. Elles m'ont causé deux satisfactions très-vives, mais dont la comparaison seroit assez difficile ; car je ne sçai si c'est de votre affection pour moi ou de votre zéle pour la République, que je dois faire le plus de cas. L'amour de la patrie a sans doute quelque chose de plus noble ; mais il faut convenir qu'il y a plus de douceur dans l'amitié particuliere & dans l'union des volontés. Ainsi vous m'avez fait ressentir un plaisir extrême en me rappellant la liaison que j'ai euë avec votre pere, l'amitié que vous m'avez portée dès votre enfance, & tout ce

(a) *Binas---eodem exemplo.* J'ai déja remarqué que pour la certitude du transport, c'étoit un usage fort ordinaire d'envoyer par différentes voies plusieurs copies d'une même Lettre.

attulerunt. Rursus declaratio animi tui quem haberes de Republica, quemque habiturus esses, mihi erat jucundissima. Eoque major erat hæc lætitia, quod ad illa superiora accedebat. Itaque te non hortor solum, mi Plance, sed plane etiam oro, quod feci his Litteris, quibus tu humanissime respondisti, ut tota mente omnique animi impetu, in Rempublicam incumbas. Nihil est quod tibi majori fructui gloriæque esse possit: nec quidquam ex omnibus rebus humanis est præclarius aut præstantius, quam de Republica bene mereri. Adhuc enim patitur tua summa humanitas & sapientia, me quod sentiam libere dicere. Fortuna suffragante videris res maximas consecutus: quod, quanquam sine virtute non potuisses, tamen ex maxima parte, ea quæ es adeptus, fortunæ temporibusque (*b*) tribuuntur. His temporibus difficillimis Reipubli-

(*b*) *Temporibusque.* On a vû dans la Lettre III. que Plancus avoit été fort attaché à César. Il avoit pû

qui regarde cet article. Ensuite le témoignage que vous y joignez de votre zéle pour la République m'a pénetré de joie, & l'union de ces deux sentimens a mis le comble à ma satisfaction. Je vous exhorte donc, mon cher Plancus; que dis-je ? je vous supplie, comme je l'ai déja fait dans la Lettre à laquelle vous me faites une réponse si obligeante, d'employer toute la force & toute l'étenduë de votre ame au service de la République. Comptez que vous ne pouvez aspirer à rien de plus utile & de plus glorieux pour vous-même, & que dans l'ordre entier des choses humaines il n'y a rien de si grand, rien de si beau que de servir sa patrie. L'opinion que j'ai de votre bonté & de votre sagesse, m'autorise encore à vous parler librement. Jusques à présent il paroît que si vous avez acquis des avantages fort distingués, vous en êtes redevable à la fortune. Quoique vous ne fussiez jamais monté si haut sans vertu, on ne laisse pas d'attribuer une grande partie des biens dont vous joüissez à la faveur du sort & au bonheur des circonstances. Mais dans des tems aussi dif-

n'être redevable de son avancement qu'à l'amitié que César avoit pour lui.

cæ quidquid ſubveneris, id erit totum & proprium tuum. Incredibile eſt omnium civium, latronibus exceptis, odium in Antonium. Magna ſpes in te, & in tuo exercitu magna exſpectatio. Cujus, per Deos, gratiæ gloriæque cave tempus amittas. Sic moneo ut filium, ſic faveo ut mihi, ſic hortor ut & pro patria, & amiciſſimum. Vale.

EPISTOLA VI.

Cicero Planco.

QUÆ locutus eſt Furnius noſter de animo tuo in Rempublicam, ea gratiſſima fuerunt Senatui, Populoque Romano probatiſſima. Quæ autem recitatæ (*a*) Litteræ ſunt in Senatu, nequaquam conſentire cum Furnii oratione viſæ ſunt. Pacis enim au-

(*a*) *Recitatæ Litteræ.* Plancus avoit chargé Furnius, ſon Lieutenant, d'une Lettre au Sénat, dans laquelle il témoignoit, contre le ſentiment de Ciceron, que le ſien étoit de faire la paix avec Antoine.

ficiles que ceux où nous sommes, tous les secours que vous donnerez à la République tourneront à votre seul honneur & vous appartiendront entierement. Tous les citoyens, si j'excepte les brigands, haïssent mortellement Antoine. On espere beaucoup de vous; on a conçu la plus haute attente de votre armée. Au nom des Dieux, ne perdez point une si belle occasion d'augmenter votre crédit & votre gloire. Je vous avertis comme un fils, je m'interesse pour vous comme pour moi-même, je vous exhorte avec le zéle que je dois à la Patrie & à l'amitié.

LETTRE VI.

Au même.

Le Sénat a reçu avec beaucoup de plaisir, & le Peuple Romain avec de grandes marques d'approbation, le témoignage que Furnius leur a rendu de votre zéle pour la République. Mais les Lettres qu'on a lûës au Sénat n'ont pas paru s'accorder avec le discours de Furnius. Vous étiez pour la paix, tandis que votre illustre Collegue étoit as-

ctor eras, cum Collega tuus (*b*), vir clarissimus, à fœdissimis latronibus obsideretur; qui aut positis armis pacem petere debent, aut si pugnantes ea postulant, victoria pax, non pactione parienda est. Sed, de pace, Litteræ vel Lepidi (*c*), vel tuæ, quam in partem acceptæ sint, ex viro optimo, fratre tuo (*d*), & ex C. Furnio poteris cognoscere. Me autem impulit tui caritas, ut, quanquam nec tibi ipsi consilium deesset, & fratris Furniique benevolentia fidelisque prudentia tibi præsto esset futura, vellem tamen meæ quoque auctoritatis, pro plurimis nostris necessitudinibus, præceptum ad te aliquod pervenire. Crede igitur mihi, Plance, omnes quos adhuc gradus dignitatis consecutus sis (es autem adeptus amplissimos) eos

(*b*). *Collega tuus.* Ce Collegue étoit Decimus Brutus, désigné Consul avec Plancus, & resserré alors dans Modene par M. Antoine.

(*c*) *Lepidi.* M. Æmilius Lepidus, quoique nommé au Gouvernement d'Espagne, attendoit alors dans la Gaule le succès du siége de Modene, & paroissoit en-

siégé par d'infâmes brigands. Mais s'ils la demandent, ils doivent mettre bas les armes ; ou s'ils veulent l'obtenir en combattant, c'est par la victoire & non par des compositions qu'ils doivent y parvenir. Vous pourrez apprendre de votre frere, dont j'honore l'excellent naturel, & de C. Furnius, comment on a reçu vos Lettres & celles de Lepidus, pour ce qui concerne la paix. Mais quoique vous ne manquiez pas de prudence & que vous ayez une ressource toujours prête dans l'amitié & les fidéles conseils de Furnius votre frere, l'affection que j'ai pour vous & mille raisons qui nous unissent de cœur, me portent à vous donner aussi quelques avis dont je souhaite que vous sentiez l'importance. Vous êtes parvenu, mon cher Plancus, aux plus hauts degrés de l'honneur ; mais soyez persuadé que toutes ces distinctions seront regardées comme de simples titres & non comme

core attaché à la République. Mais la trahit bien-tôt pour se joindre à Marc-Antoine, & peu après avec Auguste. Cette union forma le Triumvirat, qui devint la ruine entiere de la République.

(*d*) *Fratre tuo.* Ce ne pouvoit pas être T. Plancus Bursa dont on a parlé dans la Lettre 2. du l. VII. puisqu'il paroît par la treiziéme Philippique qu'il étoit alors avec Antoine. Mais Plancus avoit un second frere, qui est nommé Plancus Plotius dans la Lettre 11.

honorum vocabula habituros, non dignitatis insignia, nisi te cum libertate Populi Romani & cum Senatus auctoritate conjunxeris. Sejunge te, quæso, aliquando (*e*) ab iis cum quibus te non tuum judicium sed temporum vincla conjunxerunt. Complures in conturbatione Reipublicæ Consules dicti, quorum nemo Consularis habitus (*f*), nisi qui animo extitit in Rempublicam Consularis. Talem igitur te esse oportet, qui primum te ab impiorum civium, tui dissimillimorum, societate sejungas: deinde & Senatui bonisque omnibus auctorem, principem, ducem præbeas; postremo, ut pacem esse judices non in armis positis, sed in abjecto armorum & servitutis metu. Hæc si & ages & senties, tum eris non modo Consul, & Consularis, sed magnus etiam & Consul & Consularis. Sin aliter, tua in istis amplissimis nomi-

(*e*) *Aliquando.* J'ai remarqué que Plancus avoit été dans les interêts de Jules-César, à qui il devoit de

de véritables caracteres de dignité, si vous ne vous joignez au Peuple Romain pour la défense de sa liberté, & au Sénat pour le maintien de son autorité. Séparez-vous enfin, je vous en conjure, de ceux avec qui vous vous êtes moins lié par votre propre choix que par la nécessité des conjonctures. Combien avons-nous vû de gens, dans le trouble de la République, qui ont porté le nom de Consuls, mais sans passer pour Consulaires quand ils n'ont pas marqué pour la République un zéle digne de ce nom ? Telle est la regle que vous devez vous proposer : il faut commencer par rompre avec des citoyens impies, qui n'ont aucune ressemblance avec vous. Ensuite il faut qu'on vous voie le guide, le moteur, le chef du Sénat & de tous les gens de bien. Enfin l'on attend de vous que vous fassiez consister la paix, non à mettre bas les armes, mais à nous voir délivrés de la crainte des armes & de la servitude. Si vous prenez ces sentimens, si vous agissez par ces principes, vous serez non-seulement Consul & Consulaire, mais Grand dans l'un & l'autre titre : si vous marchez par

l'attachement.

(f) *Consularis habitus.* Il faut sous-entendre *après avoir exercé le Consulat.*

nibus honorum non modo dignitas nulla erit, sed erit summa deformitas. Hæc, impulsus benevolentia, scripsi paullo severius, quæ tu in experiendo, in ea ratione quæ te digna est, vera esse cognosces. D. XIII. Kalend. Aprilis.

EPISTOLA VII.

PLANCUS CICERONI.

PLURA tibi de meis consiliis scriberem, rationemque omnium redderem verbosius, quo magis judicares, omnia me Reipublicæ præstitisse, quæ & tua exhortatione excepi, & mea affirmatione tibi recepi (non minus enim à te probari quam diligi semper volui; nec te magis in culpa defensorem mihi paravi quam prædicatorem meritorum meorum esse volui) sed breviorem me duæ res faciunt, una, quod publicis Litteris (*a*) omnia sum persecutus,

une autre voie, tous ces grands noms contribuëront moins à votre dignité qu'ils ne serviront à vous déshonorer. C'est l'amitié qui me porte à vous écrire avec cette fermeté. Si vous prenez un parti digne de vous, l'experience vous fera connoître que la verité seule anime ici mes conseils. Le 20. de Mars.

LETTRE VII.

Plancus à Ciceron.

JE vous expliquerois mes desseins avec plus d'étenduë & j'entrerois dans le détail de toutes les affaires, si je suivois le desir que j'ai de vous faire connoître avec combien de sincerité j'exécute vos avis & mes promesses dans le service de la République. En effet, j'ai toujours souhaité votre estime autant que votre amitié ; & si j'ai voulu que vous excusassiez mes fautes, je n'ai pas moins desiré que vous publiassiez ce qui peut faire honneur à ma conduite. Mais j'ai deux raisons de ne pas faire cette Lettre plus longue ; l'une, que j'expli-

(a) *Publicis Litteris.* Cette Lettre publique est à la suite de celle-ci.

altera quod M. Varisidium (*b*), Equitem Romanum, familiarem meum, ipsum ad te transire jussi, ex quo omnia cognoscere posses. Non, medius fidius, mediocri dolore afficiebar, cum alii occupare possessionem laudis viderentur: sed usque mihi temperavi, dum perducerem eo rem ut dignum aliquid & Consulatu meo (*c*) & vestra exspectatione efficerem. Quod spero, si me fortuna non fefellerit, me consecuturum, ut maximo præsidio Reipublicæ nos fuisse & nunc sentiant homines, & in posterum memoria teneant. A te peto ut dignitati meæ suffrageris, &, quarum rerum spe ad laudem me vocasti, harum fructu, in reliquum facias alacriorem. Non minus posse te quam velle exploratum mihi est. Fac valeas, meque mutuo diligas. Vale.

que tout dans ma Lettre publique ; l'autre, que j'ai chargé M. Varisidius, Chevalier Romain & mon intime ami, de vous voir & de vous donner tous les éclairciſſemens que vous pouvez ſouhaiter. Le Ciel m'eſt témoin que ce n'eſt pas ſans une vive douleur que j'ai vû les autres en poſſeſſion de la gloire avant moi. Mais je me ſuis fait violence pour attendre que j'euſſe conduit les choſes au point de former quelqu'entrepriſe digne de mon Conſulat & de votre attente. En effet, ſi la fortune répond à mes eſperances, on s'appercevra que j'aurai ſervi beaucoup au ſoutien de la République, & la poſterité en conſervera quelque ſouvenir. Je vous prie de veiller toujours aux interêts de ma dignité, & d'animer mon courage en me faiſant recueillir les fruits glorieux que vous m'avez propoſés pour motifs. Je ſçai que vous en avez également le pouvoir & la volonté.

(*b*) *Varisidium.* C'eſt le même dont on a vû le nom pluſieurs fois.

(*c*) *Conſulatu meo.* Il n'étoit que Conſul déſigné pour l'année ſuivante. Hirtius & Panſa étoient alors Conſuls.



EPISTOLA VIII.

PLANCUS Imperator Cos. Des. Coss. Pr. Trib. Pleb. Sen. Pop. Pl. Q. R. S. D.

SI cui forte videor (*a*) diutius & hominum expectationem, & spem Reipublicæ de mea voluntate tenuisse suspensam, huic prius excusandum me esse arbitror, quam de insequenti officio quidquam ulli pollicendum. Non enim præteritam culpam videri volo redemisse, sed optimæ mentis cogitata jam pridem, maturo tempore enuntiare. Non me præteribat, in tanta sollicitudine hominum & tam perturbato statu civitatis, fructuosissimam esse possessionem bonæ voluntatis, magnosque honores ex ea re complures consecutos videbam. Sed cum in eum ca-

(*a*) *Forte videor.* On ne pouvoit alors pénétrer le fond de son cœur; mais Velleius n'en a pas bien jugé. Voici ce qu'il a pensé de Plancus & de cette Lettre;

LETTRE VIII.

Plancus, Empereur & Consul désigné, aux Consuls, aux Préteurs, aux Tribuns du Peuple, au Sénat & au Peuple Romain.

Comme on pourroit m'accuser d'avoir tenu trop long-tems en suspens l'attente des hommes & l'esperance de la République, je me crois obligé de justifier ma conduite avant que de m'engager pour l'avenir par des promesses. Je ne veux point que le futur soit regardé comme la réparation d'une faute passée, & je suis bien-aise d'expliquer de bonne heure les anciens sentimens d'un cœur qui n'a rien à se reprocher. Dans l'agitation de tous les esprits, au milieu du trouble qui regne à Rome, je n'ai point ignoré qu'il y avoit beaucoup d'avantages à faire éclater de bonnes intentions, & j'ai remarqué que plusieurs personnes ont pris utilement cette voie pour se procurer de

(I. II.) „ Plancus diu „ quarum esset partium se- „ cum luctatus, Senatui se „ Litteris venditans, mox „ ejusdem proditor.

ſum (*b*) me fortuna demiſiſſet, ut aut celeriter pollicendo magna in ſpe ad proficiendum impedimenta opponerem : aut, ſi in eo mihi temperaviſſem, majores occaſiones ad opitulandum haberem, expeditius iter communis ſalutis quam meæ laudis eſſe volui. Nam quis in ea fortuna quæ mea eſt, & ab ea vita quam in me cognitam hominibus arbitror, & cum ea ſpe quam in manibus habeo, aut ſordidum quidquam pati, aut perniciofum concupiſcere poteſt ? Sed aliquantum nobis temporis & magni laboris, & multæ impenſæ opus fuerunt, ut quæ Reipublicæ boniſque omnibus polliceremur, exitu præſtaremus : neque ad auxilium Patriæ nudi cum bona voluntate, ſed cum facultatibus accideremus. Confirmandus erat exercitus nobis, magnis ſæpe præmiis ſollicitatus, ut ab Republica

(*b*) *In eum caſum.* Il parle du doute où il étoit des intentions de Lepidus, qui commandoit une autre ar-

grands honneurs : mais voyant que dans la ſituation où la fortune m'avoit placé, je pouvois faire naître des obſtacles à mes eſperances en me hâtant de promettre, & qu'au contraire un peu de modération me feroit trouver plus d'occaſions de me rendre utile, j'ai pris le chemin qui conduiſoit au ſalut public plûtôt que celui de ma propre gloire. En effet, dans le point de fortune où je ſuis, après les actions par leſquelles je crois m'être fait connoître, & ſoutenu par des eſperances ſi préſentes ; qui ſeroit capable ou de ſouffrir une baſſeſſe, ou de former des vûës pernicieuſes ? Mais j'ai ſenti le beſoin que j'avois d'un peu de tems, de beaucoup de travail & d'une dépenſe conſidérable, pour juſtifier par d'heureux effets les promeſſes que je ferois à la République & à tous les honnêtes-gens, & pour ne pas venir nud, avec le ſimple mérite d'une bonne intention, au ſecours de ma Patrie. L'armée avoit été ſollicitée plus d'une fois par des offres conſidérables ; il falloit la confirmer dans la réſolution d'accepter plûtôt des récompenſes médiocres de la République, que des

mée à peu de diſtance, & dont il vouloit ménager la fidelité.

potius moderata quam ab uno infinita speraret. Conformandæ complures civitates, quæ superiore anno largitionibus concessionibusque præmiorum erant obligatæ, ut & illa vana putarent, & eadem à melioribus auctoribus petenda existimarent. Eliciendæ etiam voluntates reliquorum qui finitimis Provinciis exercitibusque præfuerunt; ut potius cum pluribus societatem defendendæ libertatis iniremus, quam cum paucioribus funestam orbi terrarum victoriam partirentur. Muniendi vero nosmetipsi fuimus, aucto exercitu, auxiliisque multiplicatis, ut, cum præferremus sensus aperte, tum etiam invitis quibusdam sciri quid defensuri essemus non esset periculosum. Ita nunquam diffitebor, multa me ut ad effectum eorum consiliorum pervenirem, & simulasse invitum, & dissimulasse cum dolore: quod præmatura denuntiatio boni civis imparati quam pe-
avantage

avantages ſans bornes de la main d'un ſeul Chef. Pluſieurs Villes s'étoient laiſſées engager l'année paſſée par des libéralités pécuniaires & par d'autres faveurs ; il falloit leur en faire reconnoître la vanité, & leur perſuader qu'elles devoient les attendre d'une meilleure ſource. Il falloit faire conſentir les Commandans des Provinces & des Armées voiſines, à s'unir plûtôt avec nous pour défendre la liberté tous enſemble, qu'à partager avec les autres une victoire funeſte au Monde entier. Enfin, il falloit me fortifier ſi bien par l'augmentation de mon Armée & la jonction de pluſieurs ſecours, que lorſqu'il ſeroit queſtion de me déclarer ouvertement il n'y eût aucun danger, malgré certaines gens, à faire connoître ce que je voulois défendre. Je ne déſavoüerai donc pas que pour aſſurer le ſuccès de toutes ces vûës, j'ai feint malgré moi bien des choſes, & j'en ai diſſimulé d'autres avec douleur, parce que l'exemple de mon Collegue m'avoit appris combien il étoit dangereux pour un bon citoyen de ſe déclarer ſans avoir pris de juſtes précautions. C'eſt par la même raiſon qu'en dépêchant à Rome C. Furnius mon Lieutenant, je lui ai

riculosa esset ex casu collegæ (*c*), videbam. Quo nomine etiam C. Furnio legato, viro forti atque strenuo, plura etiam verbo quam scriptura mandata dedimus : ut & tectius ad vos perferrentur, & nos essemus tutiores : quibusque rebus & communem salutem muniri, & nos armati conveniret, præcepimus. Ex quo intelligi potest curam Reipublicæ summæ defendendæ jam pridem apud nos excubare. Nunc cum Deum benignitate ab omni re sumus paratiores, non solum bene sperare de nobis homines, sed explorate judicare volumus. Legiones habeo v. sub signis, & sua fide virtuteque conjunctissimas, & nostra liberalitate nobis obsequentes. Provinciam omnium civitatum consensu paratissimam, & summa contentione ad officia certantem ; equitatus auxiliorumque tantas copias quantas hæ gentes (*d*) ad defendendam suam salutem liberta-

donné de bouche plus d'ordres que par écrit : j'ai voulu mettre également à couvert, & ce qu'il doit vous communiquer, & ma propre sûreté ; mais il est chargé de vous expliquer tout ce que je crois nécessaire pour le salut commun. Ainsi vous reconnoîtrez que je suis occupé depuis long-tems du soin de défendre la République. A présent que par la faveur des Dieux il ne manque rien à mes préparatifs, non-seulement je demande qu'on espere bien de moi, mais qu'on y prenne une parfaite confiance. J'ai sous mes Enseignes cinq légions, dévoüées à la République par leur fidelité & leur vertu, & disposées par mes largesses à suivre exactement mes ordres. Toute ma Province est prête aussi à les exécuter, de l'accord unanime de toutes les Villes, qui se disputent l'honneur de remplir mieux leur devoir. J'ai autant de cavalerie & de troupes auxiliaires que le pays en peut fournir pour la défense de son salut & de sa liberté. Par rapport à moi-même je suis si déterminé à mon devoir, que

(c) *Collega*. Répetons que c'étoit Decimus Brutus, désigné comme lui au Consulat pour l'année suivante, & assiégé dans Modene.

(d) *Hæ gentes*. Les habitans de la Gaule transalpine, dont il étoit Gouverneur.

temque conficere poſſunt. Ipſe ita ſum animo paratus, ut vel Provinciam tueri, vel ire quo Reſpublica vocet, vel tradere exercitum, auxilia Provinciamque, vel omnem impetum belli in me convertere non recuſem, ſi modo meo caſu aut confirmare Patriæ ſalutem, aut periculum poſſim morari. Hæc ſi jam expeditis omnibus rebus, tranquilloque ſtatu civitatis polliceor, in damno meæ laudis, Reipublicæ commodo lætabor. Sin ad ſocietatem integerrimorum & maximorum periculorum accedam, conſilia mea æquis judicibus ab obtrectatione invidorum defendenda commendo. Mihi quidem ipſi fructus meritorum meorum in Reipublicæ incolumitate ſatis magnus eſt paratus. Eos vero (*e*) qui meam auctoritatem & multo magis veſtram fidem ſecuti, nec ulla ſpe decipi nec ullo metu terreri potuerunt, ut commenda-

(*e*) *Eos vero.* Il parle des Officiers & des ſoldats

je ne refuse, ni de garder la Province, ni d'aller où la République peut m'appeller, ni de remettre mon Armée, mes Auxiliaires & mon Commandement, ni même d'attirer sur moi tout le feu de la guerre, pourvû qu'à toutes sortes de risques je puisse assurer le salut de ma Patrie, ou retarder les dangers qui la menacent. Si mes promesses n'arrivent qu'après le rétablissement des affaires & la conclusion de la paix, je ne regretterai point ma gloire, & je me réjoüirai du bonheur de la République. Si je m'offre assez-tôt pour être associé à la défense publique dès le commencement du plus redoutable danger, je recommande aux Juges équitables l'apologie de mes intentions contre les attaques de l'envie. Pour moi, je me croirai toujours assez récompensé de mes services par le salut même de la République : mais je crois vous devoir recommander ceux qui se fiant à mes promesses & à votre bonne foi, n'ont pû

de son armée. C'étoit l'usage, que les Généraux recommandassent ceux qui avoient le mieux servi, & ces recommandations, qui étoient conservées par les Tribuns du trésor, devenoient un titre pour les promotions & les récompenses. *Voyez* la Lettre du liv. II.

tos vobis habeatis petendum videtur. Vale.

EPISTOLA IX.

PLANCUS CICERONI S.

NIHIL me tibi temere (*a*) aut te ceteris de me frustra recepisse lætor. Certe hoc majus habes testimonium amoris mei, quo maturius tibi quam ceteris, consilia mea volui esse nota. In dies vero meritorum meorum fieri accessiones prævidere te spero, cogniturum magis recipio. Quod ad me attinet, mi Cicero, ita ab imminentibus malis Respublica me adjuvante liberetur, sic honores præmiaque vestra suspicio, conferenda certe cum immortalitate, ut sine his nihil de meo studio perseverantiaque sim remissurus. Nisi

(*a*) *Me tibi temere.* Plancus fait valoir ce qu'il venoit de faire pour la République, en renonçant à la

être ébranlés par aucune sorte de crainte ni d'esperance.

LETTRE IX.

PLANCUS à CICERON.

GRACES au Ciel je ne vous ai rien promis témerairement, & vous n'avez pas fait pour moi de promesses au hazard. Le soin que j'ai pris de vous informer le premier de toutes mes vûës, sera reçu de vous s'il vous plaît comme une preuve que je vous aime plus que personne. Vous prévoyez sans doute que mes services augmenteront de jour en jour, & je vous promets que vous le reconnoîtrez encore plus. Je puis vous protester, mon cher Ciceron, avec autant de sincerité qu'il y en a dans mes vœux pour le salut de la République, que malgré la haute opinion que j'ai de vos honneurs & de vos récompenses, jusqu'à les comparer assurément avec l'immortalité, mon zéle & ma perséverance ne se soutiendroient pas moins quand je n'aurois pas ce motif. Si je ne

dissimulation & se mettant en marche pour aller au secours de Modene assiégée par Antoine.

in multitudine optimorum civium impetus animi mei fuerit singularis, & opera præcipua, nihil ad meam dignitatem accedere volo suffragatione vestra. Concupisco autem nihil mihi : contra quod ipse pugno (*b*) ; & temporis & rei te moderatiorem facile patior esse. Nihil aut sero aut exigue à Patria civi tributum potest videri. Exercitum ad Sextum Kal. Maias Rhodanum trajeci, magnis itineribus. Vienna (*c*) equites mille (*d*) via breviore præmisi. Ipse, si ab Lepido (*e*) non impediar, celeritate satisfaciam : si autem itineri meo se opposuerit, ad tempus consilium capiam. Copias adduco, & numero & genere & fidelitate firmissimas. Te ut diligas me, si mu-

(*b*) *Contra quod ipse pugno*. Cette leçon, qui est la plus claire & la mieux appuyée, n'étant point encore sans obscurité, je joindrai ici les autres pour en laisser le choix au lecteur. C'est *contra quam ipse pugno*. *Contraque me ipse pugno*. *Contra quem ipse pugno*.

(*c*) *Vienna*. C'est la Ville du Dauphiné qui existe encore sous le même nom. Quelques Manuscrits ont *Viennam* ; mais comme Plancus n'avoit pas besoin alors d'envoyer des troupes à Vienne, & que son but

ne distingue point par l'ardeur de mes efforts, entre un si grand nombre de braves citoyens, je ne vous demande point de contribuer à l'augmentation de ma dignité par vos suffrages. Je ne desire rien pour moi-même; je souhaite au contraire qu'on ne s'occupe point de moi: je vous abandonne le tems & la nature des récompenses. Mon principe est que pour un citoyen les faveurs de la patrie ne sont jamais trop petites ni trop lentes. Je suis parvenu par de grandes marches à faire passer le Rhône à mon armée le 27. d'Avril. J'ai fait prendre les devans à mille chevaux par un chemin plus court. Si Lepidus ne me cause point d'embarras dans ma route, on sera content de ma diligence; mais s'il s'oppose à ma marche, je prendrai conseil des conjonctures. J'amene des troupes auxquelles il ne manque rien pour le nombre, l'espece & la fidelité. Aimez moi, si vous croyez pou-

étoit d'aller à Modene, il est naturel de préferer *Vienna*, qui étoit vraisemblablement le lieu d'où il partoit.

(*d*) *Equites mille.* La Lettre XI. en nomme trois mille.

(*e*) *Ab Lepido.* Il se défioit de Lepidus, qui n'avoit point encore déclaré ses véritables dispositions, & qui, quoique nommé au Gouvernement d'Espagne, n'avoit point encore quitté la Gaule avec son armée.

tuo me facturum ſcis, rogo. Vale.

EPISTOLA X.

CICERO PLANCO.

ETSI ſatis ex Furnio noſtro cognoram quæ tua voluntas, quod conſilium de Republica eſſet, tamen tuis Litteris lectis, liquidius de toto ſenſu tuo judicavi. Quamobrem, quanquam in uno prælio (*a*) omnis fortuna Reipublicæ diſceptat; quod quidem, cum hæc legeres, jam Decretum arbitrabar fore, tamen ipſa fama, quæ de tua voluntate percrebuit, magnam es laudem conſecutus. Itaque ſi Conſulem Romæ habuiſſemus (*b*), declaratum eſſet ab Senatu cum tuis magnis honoribus, quam gratus eſſet conatus & apparatus tuus. Cujus rei non modo non præteriit tempus, ſed ne maturum quidem etiam nunc,

voir compter sur le retour de mes sentimens.

LETTRE X.

CICERON à PLANCUS.

Le récit de Furnius m'avoit assez appris vos intentions & vos vûës pour le service de la République : mais votre Lettre m'a fait connoître encore mieux le fond de vos sentimens. A la verité notre sort dépend entierement d'une bataille, & je m'imagine qu'elle en aura décidé lorsque vous recevrez cette Lettre : mais vos bonnes intentions n'en sont pas moins connuës & ne vous font pas moins d'honneur. Si nous avions un Consul à Rome le Sénat n'auroit pas manqué de vous faire connoître, par quelques honneurs extraordinaires, combien il est satisfait de vos efforts & de vos préparatifs. Mais le tems d'agir n'est point encore passé ; je trou-

(a) *In uno prælio*. Il parle du combat auquel on s'attendoit près de Modene entre les troupes de la République & celles de Marc-Antoine, & qui fut enfin livré.

(b) *Romæ habuissemus*. Les deux Consuls, Hirtius & Pansa, étoient allés secourir Modene à la tête d'une armée.

meo quidem judicio, fuit. Is enim denique honos mihi videri ſolet, qui non propter ſpem futuri beneficii, ſed propter magna merita claris viris defertur & datur. Quare, ſit modo aliqua Reſpublica, in qua honos elucere poſſit ; omnibus, mihi crede, ampliſſimis honoribus abundabis. Is autem, qui vere appellari poteſt honos, non invitamentum ad tempus, ſed perpetuæ virtutis eſt præmium. Quamobrem, mi Plance, incumbe toto pectore ad laudem, ſubveni Patriæ, opitulare collegæ, omnium gentium conſenſum & incredibilem conſpirationem adjuva. Me tuorum conſiliorum adjutorem, dignitatis fautorem, omnibus in rebus tibi amiciſſimum fideliſſimumque cognoſces. Ad eas enim cauſſas quibus inter nos amore ſumus, officiis, vetuſtate conjuncti, Patriæ caritas acceſſit, eaque effecit ut tuam vitam anteferrem meæ. III. Kalendas Aprilis (*c*).

ve même qu'il ne fait qu'arriver : car, après tout, les vrais honneurs ſont ceux qu'on accorde aux ſervices rendus par les grands Hommes plûtôt qu'à l'eſperance d'en recevoir. Si le Ciel nous rend une République où le mérite puiſſe obtenir le luſtre qui lui convient, comptez que le vôtre y ſera diſtingué. Ce qui doit porter véritablement le nom d'honneur n'eſt pas une ſimple invitation à quelques actes paſſagers de vertu ; c'eſt la récompenſe de la vertu habituelle & du mérite approuvé. Je vous exhorte donc, mon cher Plancus, à tourner toutes vos penſées à la gloire. Servez votre Patrie : volez au ſecours de votre Collegue : ſoutenez de toutes vos forces cet heureux accord de toutes les Nations en faveur d'une cauſe juſte & honorable : vous me trouverez toujours du zéle à faire valoir vos intentions & à favoriſer votre dignité. Enfin, je vous promets une amitié vive & conſtante : car, outre les anciens motifs, tels que notre affection mutuelle, les bons offices & la durée de notre liaiſon, j'en trouve un ſi puiſſant dans l'amour de la Patrie, qu'il me feroit préferer votre vie à la mienne. 30 Mars.

(c) *III. Kal. April.* Cette datte comparée au jour

EPISTOLA XI.

PLANCUS CICERONI.

IMMORTALES ego tibi gratias, agamque dum vivam. Nam relaturum me affirmare non possum. Tantis enim tuis officiis non videor mi respondere posse, nisi forte (ut tu gravissime disertissimeque (*a*) scripsisti) ita sensurus es, ut me referre gratiam putes cum memoria tenebo. Si de filii tui dignitate esset actum, amabilius certe nihil facere potuisses. Primæ tuæ sententiæ infinitis cum munebus, posteriores ad tempus arbitriumque amicorum meorum compositæ, oratio assidua, & perpetua de me jurgia cum obtrectatoribus propter me, notissima mihi sunt. Non mediocris adhibenda

marqué dans la Lettre précédente, doit faire croire que s'il n'y a point ici d'erreur de copiste, la Lettre X. doit être la neuviéme. Cependant ce qu'elles contiennent semble demander l'ordre où elles sont, puisque

LETTRE XI.

Plancus à Ciceron.

Je vous rends des graces immortelles, & je vous en rendrai toute ma vie; car je ne suis pas sûr de pouvoir jamais m'acquitter avec vous. Il me paroît impossible que les témoignages de ma reconnoissance égalent tant de bienfaits; à moins, comme vous me l'écrivez avec beaucoup d'éloquence & de dignité, que vous ne mettiez en compte le souvenir éternel que j'en veux conserver. Quand il auroit été question de l'honneur de votre fils, vous n'auriez pû rien faire de plus aimable. Je n'ignore ni vos premiers avis, qui m'ont fait décerner des honneurs sans bornes, ni les suivans, qui étoient accommodés aux conjonctures & formés au gré de mes amis; ni vos discours assidus en ma faveur, ni les démêlés perpétuels que

Ciceron loüe Plancus de s'être heureusement déterminé à partir pour aller secourir Decimus Brutus désigné son collegue au Consulat.

(a) *Scripsisti.* Comme il n'y a rien qui ressemble à ceci dans les Lettres de Ciceron à Plancus, il faut croire que celle dont Plancus parle ici s'est perdue.

eſt mihi cura, ut Reipublicæ me civem dignum tuis laudibus præſtem, in amicitia tua memorem atque gratum. Quod reliquum eſt, tuum munus tuere, & me, ſi, quem eſſe voluiſti, cum exitu rebuſque cognoſcis, defende ac ſuſcipe. Cum Rhodanum copias trajeciſſem, fratremque cum tribus millibus (*b*) equitum præmiſiſſem, ipſe iter ad Mutinam dirigerem, in itinere de prælio (*c*) facto, Brutoque & Mutina obſidione liberatis audivi. Animadverti nullum alium receptum Antonium reliquiaſque quæ cum eo eſſent habere, niſi in his partibus, duaſque ei ſpes eſſe propoſitas, unam Lepidi ipſius, alteram exercitus. Quod quædam pars exercitus non minus furioſa eſt quam qui cum Antonio fuerunt, equitatum revocavi. Ipſe in Allobrogibus conſtiti, ut proinde ad omnia para-

(*b*) *Tribus millibus.* J'ai remarqué dans la Lettre IX. qu'il n'en nomme que mille.

(*c*) *De prælio facto.* Il

vous avez eus avec mes envieux. J'ai deux devoirs, que je m'efforcerai de remplir ; celui de faire trouver dans moi à la République un citoyen digne de vos éloges, & celui de prouver la fidelité de mon amitié & de ma reconnoissance. Continuez seulement de soutenir votre ouvrage ; & si l'experience vous fait connoître que je suis tel que vous l'avez souhaité, ne cessez pas de me défendre. Après avoir fait passer le Rhône à mes troupes & fait prendre les devans à mon frere avec trois mille chevaux, je dirigeois ma marche vers Modene, lorsque j'ai appris en chemin le succès du combat, la levée du siége & la délivrance de Brutus. J'ai conçu qu'Antoine avec les restes de ses troupes n'avoient point d'autre pays que celui-ci pour retraite, & qu'il mettoit ses esperances dans Lepidus & son armée. Sçachant d'ailleurs qu'une partie de cette armée n'est pas moins furieuse que celle même d'Antoine, j'ai pris le parti de rappeller ma cavalerie, & je me suis arrêté dans le pays des Allobroges, pour être en état de me conduire suivant

n'avoit appris cette nouvelle que du bruit public, sans sçavoir encore les circonstances du combat de Modene.

tus essem ac res moneret. Si nudus huc se Antonius conferet, facile mi videor per me sustinere posse, Remquepublicam ex vestra sententia administrare, quamvis ab exercitu Lepidi recipiatur : si vero copiarum aliquid secum adducet, & si, decima legio (*d*) veterana, quæ nostra opera revocata cum reliquis est, ad eumdem furorem redierit, tamen, ne quid detrimenti fiat dabitur opera à me : idque me præstaturum spero, dum istinc copiæ trajiciantur, conjunctæque nobiscum facilius perditos opprimant. Hoc tibi spondeo, mi Cicero, neque animum, nec diligentiam mihi defuturum. Cupio me hercule nullam residuam sollicitudinem esse. Sed si fuerit, nec animo, nec benevolentiæ, nec patientiæ cujusquam pro vobis cedam. Do quidam ego operam ut etiam Lepidum ad hujus rei societatem incitem, omniaque ei obsequia polliceor, si modo Rem-

les évenemens. Si Antoine arrive ici sans être bien accompagné, je me flate de lui résister facilement, & de faire prendre aux affaires un cours dont vous serez satisfait, quand l'armée de Lepidus se détermineroit à le recevoir. Si la dixiéme légion de véterans, que j'avois rappellée à son devoir avec les autres, retomboit dans la même fureur, je ne laisserai pas d'empêcher qu'elle ne puisse nous nuire, jusqu'à ce que j'aie reçu d'où vous êtes les troupes qui me mettront en état d'écraser ces brigands. C'est ce que je puis vous garantir, mon cher Ciceron ; & vous pouvez compter de même que le courage & la diligence ne me manqueront point. Le plus ardent de mes vœux est de nous délivrer de tout ce qui peut encore nous rester d'inquiétude ; mais s'il nous en reste, soyez sûr que personne ne l'emportera sur moi pour le zéle, le courage & la diligence. Je travaille à faire entrer Lepidus dans les mêmes dispositions, & je lui promets toutes sortes de déferences s'il veut se laisser toucher par l'interêt de la République. J'ai pour mi-

(*d*) *Decima legio.* Cette légion avoit servi long-tems dans les Gaules avec César, & commandée par Antoine. Elle conservoit de l'attachement pour ces deux noms.

publicam respicere volet. Utor in hac re adjutoribus interpretibusque, fratre meo, & Laterense (e), & Furnio nostro. Non me impedient privatæ offensiones, quominus pro Reipublicæ salute etiam cum inimicissimo consentiam. Quod si nihil profecero, nihilominus maximo sum animo, & majore fortasse cum mea gloria vobis satisfaciam. Fac valeas, meque mutuo diligas.

EPISTOLA XII.

Cicero Planco.

Etsi (a) Reipublicæ caussa maxime gaudere debeo, tantum ei te præsidii, tantum opis attulisse extremis pœne temporibus; tamen ita te victorem com-

(e) *Laterense.* M. Juventius Laterensis étoit Lieutenant de Lepidus, comme Furnius l'étoit de Plancus. On verra les tristes suites de cette négociation.

(a) *Etsi, &c.* Il semble en lisant cette Lettre, qu'elle devroit suivre celle de Plancus au Sénat. Cepen-

niſtres & pour interprétes dans cette grande entrepriſe, mon frere, Laterenſis & notre ami Furnius. Mes reſſentimens particuliers ne m'empêcheront point de m'accorder avec mon plus grand ennemi pour l'interêt de la Républiqüe. Si le ſuccès ne répond point à mes intentions, mon courage n'en ſera pas moindre, & ma gloire peut-être en aura plus d'éclat. Portez-vous bien, & continuez de m'aimer comme je vous aime.

LETTRE XII.

Ciceron à Plancus.

SI la ſeule conſidération de la République ſuffit pour me faire reſſentir avec la plus vive joie le ſecours qu'elle vient de recevoir de vous preſqu'à l'extrêmité du beſoin, je vous dois d'autant plus de félicitations après no-

dant on conçoît que dans l'éloignement où Ciceron étoit de Plancus, leur correſpondance ne pouvoit être réguliere, parce que profitant de toutes les occaſions de s'écrire, ils n'attendoient pour cela ni les Lettres l'un de l'autre, ni la réponſe à celles qu'ils avoient écrites. Ainſi les dattes, ni même la ſuite des faits, ne peut ſervir de regle bien sûre pour en établir l'ordre.

plectar Republica recuperata, ut magnam partem mihi lætitiæ tua dignitas affert, quam & esse jam & futuram amplissimam intelligo. Cave enim putes ullas unquam Litteras graviores quam tuas in Senatu esse recitatas. Idque contigit cum meritorum tuorum in Rempublicam eximia quàdam magnitudine, tum verborum sententiarumque gravitate. Quod mihi quidem minime novum, qui & te nossem, & tuarum Litterarum ad me missarum promissa meminissem, & haberem à Furnio nostro tuo penitus consilia cognita. Sed Senatui majora visa sunt quam erant exspectata: non quo unquam de tua voluntate dubitasset; sed nec quantum facere posses, nec quo progredi velles, exploratum satis habebat. Itaque cum ad VII. Idus Aprilis mane mihi tuas Litteras M. Varisidius (*b*) reddidisset, easque legissem, incredibili gaudio sum elatus. Cumque ma-

tre victoire & le rétablissement de la liberté, que la part que je prens à votre honneur augmente beaucoup ma satisfaction. Il est aussi grand que vous puissiez le souhaiter, & je prévois qu'il se soutiendra toujours au même degré. Jamais on n'a lû de Lettres au Sénat qui y ayent fait plus d'impression que les vôtres, soit par le mérite éminent de vos services, soit par la dignité de vos expressions & de vos sentimens. Je n'y ai rien trouvé qui m'ait paru nouveau, moi qui suis lié si familiérement avec vous, qui me souviens des promesses que vous m'avez réiterées dans vos Lettres, & qui ai sçu de Furnius tout le fond de vos desseins. Mais le Sénat y a trouvé plus de grandeur qu'il ne s'y étoit attendu ; non qu'il se défiât de vos intentions, mais parce qu'il n'avoit pas bien conçu ce qu'on pouvoit attendre de vous & jusqu'où vous seriez capable de vous engager pour le soutien de la bonne cause. Ce fut le 7. d'Avril que M. Varisidius m'apporta de grand matin votre Lettre. Je me sentis transporté de joie en la lisant. J'avois autour de moi un grand nombre d'excellens

(b) *Varisidius*, Chevalier Romain, intime ami de Plancus.

gna multitudo optimorum virorum & civium me domo deduceret, feci continuo omnes participes meæ voluntatis. Interim ad me venit Munatius noster, ut consuerat: at ego ei Litteras tuas: nihil dum enim sciebat. Nam ad me primum Varisidius idque sibi à te mandatum esse dicebat. Paullo post idem mihi Munatius (*c*) eas Litteras legendas dedit quas ipsi miseras, & eas quas publice. Placuit nobis ut statim ad Cornutum, Prætorem (*d*) urbis, Litteras deferremus, qui, quod Consules aberant, Consulare munus sustinebat more majorum. Senatus est continuo convocatus, frequensque convenit propter famam atque exspectationem tuarum Lttterarum. Recitatis Litteris, oblata

(*c*) *Munatius.* On ne peut douter que ce Munatius ne fût parent de Plancus, qui étoit aussi de la famille Munatienne. Suivant les apparences c'étoit son troisiéme frere, qui portoit le surnom de Plotius. Le second, qui étoit surnommé Bursa, servoit dans le parti d'Antoine.

(*d*) *Cornutum Prætorem.* La famille des Sulpicius & celle des Cæcilius ayant également le surnom de Cornutus, on doute de laquelle

citoyens

citoyens, qui attendoient ma sortie pour m'accompagner. Je ne pûs m'empêcher de leur communiquer le sujet de ma satisfaction. Dans le même instant Munatius, notre ami commun, étant venu me joindre à l'ordinaire, je lui montrai aussi-tôt votre Lettre, dont il n'avoit encore rien appris; car Varisidius étoit d'abord venu chez moi suivant vos ordres. Quelques momens après, Munatius, qui étoit retourné chez lui, m'apporta vos deux autres Lettres; celle que vous lui écriviez à lui-même, & celle qui étoit pour le Sénat. Nous résolûmes de porter celle-ci sur le champ au Préteur Cornutus, qui, suivant l'ancien usage, tient la place des Consuls dans leur absence. Le Sénat fut convoqué immédiatement, & l'attente de vos nouvelles rendit l'Assem-

des deux étoit ce Préteur. Cependant un Commentateur (Ursinus) assure, d'après une vieille Inscription, qu'il étoit Cecilien. Remarquons que le *Prætor Urbanus* étoit le premier des Préteurs de Rome, & que tenant le premier rang après les Consuls il succedoit à leurs fonctions dans leur absence. Cette Charge, dont l'autorité étoit fort étenduë, fut créée l'an de Rome 387. dans la personne de Sp. Furius Camillus. En 510. l'abondance des affaires fit créer un second Préteur pour rendre la Justice entre les citoyens & les étrangers; ce qui lui fit donner le titre de *Peregrinus Prætor* : mais il étoit inferieur au *Prætor Urbanus*, qui étoit Chef de la Justice entre les citoyens.

religio Cornuto eſt, Pullariorum admonitu (*e*), non ſatis diligenter cum Auſpiciis operam dediſſe. Idque à noſtro Collegio comprobatum eſt. Itaque res dilata eſt in poſterum. Eo autem die magna mihi pro tua dignitate contentio cum Servilio (*f*); qui cum gratia effeciſſet ut ſua ſententia prima pronuntiaretur, frequens eum Senatus reliquit, & in alia omnia diſceſſit; meæque ſententiæ, quæ ſecunda pronuntiata erat, cum frequenter aſſentiretur Senatus, rogatu Servilii, P. Titius (*g*) interceſſit. Res in poſterum dilata. Venit paratus Servilius, Jovi ipſi iniquus (*h*), cujus in Templo res ipſa agebatur. Hunc quemadmodum fregerim, quantaque con-

(*e*) *Pullariorum admonitu.* Ces uſages ſe trouvent expliqués dans les Remarques ſur les Lettres à Cecina, &c. Il ſuffit de rappeller ici qu'il dépendoit des Augures & des autres Miniſtres de la Religion d'arrêter le cours des affaires par les moindres difficultés, priſes de leur profeſſion. Ciceron étoit du Collége des Augures.

(*f*) *Servilio.* C'étoit P. Servilius, fils de Servilius l'Iſaurique, qui avoit été Conſul avec Jules-Céſar. Ciceron dit à l'occaſion de

blée fort nombreuse. Après la lecture de votre Lettre, on fit naître à Cornutus, sur l'avis des *Garde-Poulets*, un scrupule de Religion, parce qu'il n'avoit pas bien consulté les Auspices, & cette difficulté fit remettre les affaires au jour suivant. Ce fut donc le lendemain que j'eus une contestation fort vive sur votre dignité avec Servilius, qui avoit trouvé le moyen de se faire demander le premier son opinion. Il fut abandonné de tout le monde : mais lorsque l'Assemblée eut applaudi à la mienne, que je prononçai le second, le Tribun Titius, à sa priere, entreprit de s'y opposer, & le debat fut renvoyé au lendemain. Servilius parut pour soutenir l'opposition, quoique ce fût en quelque sorte contre Jupiter même, dans le Temple duquel se tenoit l'Assemblée. J'aimerois mieux que vous apprissiez d'un autre que de moi de quelle maniere je le menai, & combien j'eus

cette affaire, dans une des Lettres à M. Brutus : „ In „ Planci caussa Servilius „ exarsit incredibili dolo- „ re, mecumque per bi- „ duum ira contendit, & à „ me ita fractus est ut eum „ in perpetuum modestio- „ rem sperem fore.

(g) *P. Titius.* Alors Tribun du Peuple. *Voyez l'Hist. de Cicer. l. X.*

(h) *Jovi ipsi iniquus.* Ce n'est qu'une figure d'éloquence, prise du Capitole où le Sénat étoit assemblé, & de l'injustice de Servilius, qui sembloit blesser la sainteté du lieu.

tentione Titium intercessorem abjecerim, ex aliorum te Litteris malo cognoscere. Unum hoc ex meis ; Senatus gravior, constantior, amicior tuis laudibus esse non potuit quam tum fuit. Nec vero tibi Senatus amicior quam cuncta civitas. Mirabiliter enim Populus Romanus universus, & omnium generum ordinumque consensus ad liberandam Rempublicam conspiravit. Perge igitur, ut agis, nomenque tuum commenda immortalitati : atque hæc omnia quæ habent speciem gloriæ, collecta inanissimis splendoris insignibus, contemne ; brevia, fugacia, caduca existima. Verum decus in virtute positum est, quæ maxime illustratur magnis in Rempublicam meritis. Eam facultatem habes maximam, quam quando complexus es, tene ; perfice, ut ne minus Respublica tibi, quam tu Reipublicæ debeas. Me tuæ dignitatis non modo fautorem, sed

de difficultés à vaincre pour repousser l'opposition de Titius. Ce que je puis vous assurer, c'est que le Sénat ne pouvoit agir avec plus de gravité, de résolution & d'égard pour votre honneur, qu'il le fit dans cette occasion; & vous ne devez pas être moins satisfait de toute la Ville, car le Corps du Peuple & tous les Ordres de l'Etat sont merveilleusement unis pour la défense de la République. Continuez donc comme vous avez commencé, & rendez-vous digne d'une gloire immortelle. Tout ce qui n'a qu'une vaine splendeur & qui ne promet que des apparences de gloire, mérite votre mépris. Regardez l'éclat exterieur comme un avantage court, frivole & passager. Mais le veritable honneur est placé solidement dans la vertu, & c'est par les services qu'on rend à la Patrie qu'il acquiert son plus beau lustre. L'occasion est favorable pour vous : profitez-en, puisque vous avez sçu la saisir, & tirez-en parti jusqu'à la fin. Ainsi la République ne vous sera pas moins obligée que vous à elle. Pour moi, vous me trouverez toujours ardent à soutenir & à augmenter votre dignité. C'est une disposition que je crois devoir également, & à la République,

etiam amplificatorem cognoſces. Id cum Reipublicæ, quæ mihi vita eſt mea carior, tum noſtræ neceſſitudini debere me judico. Atque in his curis quas contuli ad dignitatem tuam, cepi magnam voluptatem, quod bene cognitam mihi T. Munatii prudentiam & fidem magis etiam perſpexi in ejus incredibili erga te benevolentia & diligentia. III. Idus Apriles.

EPISTOLA XIII.

CICERO PLANCO.

UT primum poteſtas data eſt augendæ dignitatis tuæ, nihil prætermiſi in te ornando quod poſitum eſt aut in præmio virtutis, aut in honore verborum. Id ex ipſo Senatus-conſulto poteris cognoſcere; ita enim eſt perſcriptum ut à me de ſcripto dicta ſententia eſt: quam Senatus frequens ſecutus eſt ſummo ſtudio magno-

qui m'est plus chere que ma vie, & à l'amitié dont je fais profession pour vous. 11. d'Avril.

LETTRE XIII.

Au même.

AUSSI-tôt que j'ai pû contribuer à l'augmentation de votre dignité, je n'ai rien épargné pour vous procurer de nouveaux honneurs, soit par des éloges, soit par les récompenses qui conviennent à la vertu. Vous le reconnoîtrez aux expressions du Décret, car il est conçu dans les mêmes termes que j'ai employés pour expliquer mon opinion, que tout le Sénat venoit d'embrasser avec autant d'unanimité que de zéle. Quoique vous m'eussiez fait connoître par votre derniere Lettre que vous étiez plus sensible à l'estime des honnêtes-gens qu'aux décorations de la gloire, j'ai cru que votre désintéressement ne devoit point empêcher qu'on ne considerât combien la République vous est redevable. La fin répondra sans doute à ce commencement; car il faut

que consensu. Ego quanquam ex tuis Litteris (*a*), quas mihi misisti, perspexeram te magis judicio bonorum quam insignibus gloriæ delectari, tamen considerandum existimavi, etiamsi tu nihil postulares, quantum tibi à Republica deberetur. Tu contexes extrema cum primis. Qui enim M. Antonium oppresserit, is bellum confecerit. Itaque Homerus non Ajacem nec Achillem, sed Ulyssem (*b*) appellavit πτολιπορτον.

EPISTOLA XIV.

CICERO PLANCO S.

O GRATAM famam biduo ante victoriam, de subsidio tuo, de studio, de celeritate, de copiis! Atque etiam, hostibus fusis, spes omnis in te est. Fugisse enim ex prælio Mutinensi dicuntur notissimi latronum duces (*a*). Est autem non minus gratum extrema

compter que celui qui nous défera d'Antoine terminera la guerre. Ce n'est point Ajax ni Achille, mais Ulysse, qu'Homere a nommé πτολιπορτον.

LETTRE XIV.

Au même.

L'Agréable bruit qui s'est répandu deux jours avant notre victoire, du secours que vous nous amenez, de votre zéle, de votre diligence & de la bonté de vos troupes ! Quoique nos ennemis soient battus, toute notre esperance ne porte pas moins sur vous ; car on assure que les principaux Chefs des brigands se sont sauvés du combat de Modene ; & le mérite n'est pas moin-

(*a*) *Ex tuis Litteris.* La Lettre dont Ciceron parle est la huitiéme ; ce qui confirme la premiere Note de la douziéme.

(*b*) *Ulyssem, &c.* Les conseils d'Ulysse exécutés constamment assurerent la ruine de Troïe ; au lieu qu'Ajax & Achille périrent avant la fin du siége. Le mot Grec signifie *destructeur de la Ville.*

(*a*) *Latronum duces.* Marc-Antoine, ses deux freres Caius & Lucius, avec tous ceux qui sont nommés dans la Philippique XI. Ils avoient été battus & Décimus Brutus délivré du siége; mais il en avoit coûté la vie aux deux Consuls Hirtius & Pansa. *Voyez l'Hist. de Cicer. l. X.*

delere, quam prima depellere. Equidem exſpectabam jam tuas Litteras, idque cum multis; ſperabamque etiam Lepidum, Reipublicæ temporibus admonitum, tecum & Reipublicæ ſatis eſſe facturum. In illam igitur curam incumbe, mi Plance, ut ne quæ ſcintilla teterrimi belli relinquatur. Quod ſi erit factum, & Rempublicam divino beneficio affeceris, & ipſe æternam gloriam conſequere. D. III. Non. Mai.

EPISTOLA XV.

Plancus Ciceroni.

HIs Litteris (*a*) ſcriptis, quæ poſtea accidiſſent ſcire te, ad Rempublicam putavi pertinere. Sedulitas mea, ut ſpero, & mihi & Reipublicæ tulit fructum. Namque aſſiduis internuntiis cum Lepido egi, ut omiſſa omni contentione, reconciliataque voluntate

dre à finir la victoire qu'à la commencer. J'attendois des Lettres de vous, & bien des gens étoient dans la même impatience. J'esperois aussi que Lepidus, excité par les circonstances, se joindroit à vous pour servir la République. Faites-en donc votre principal soin, mon cher Plancus, afin qu'il ne reste aucune étincelle d'une si fâcheuse guerre. Ce sera rendre à la République un service divin & vous acquerir une gloire immortelle. Le 5. Mai.

LETTRE XV.

Plancus à Ciceron.

Aprés avoir écrit mes Lettres, j'ai fait réflexion qu'il pouvoit être utile au service public que vous fussiez informé de ce qui est arrivé depuis. Je me flate que ma diligence a été de quelqu'avantage pour l'Etat & pour moi-même. Ayant traité avec Lepidus par un grand nombre d'exprès, je lui

(*a*) *His Litteris.* Plancus parle de la Lettre onziéme de ce livre; & vraisemblablement celle-ci vint à Ciceron par la même occasion. C'étoit un supplément qui contenoit ce qui s'étoit passé jusqu'au départ du messager.

noſtra, communi conſilio Reipublicæ ſuccurreret ; ſe liberos urbemque pluris quam unum perditum abjectumque latronem putaret ; obſequioque meo, ſi ita faceret, ad omnes res abuteretur. Profeci itaque per Laterenſem (*b*) internuntium. Fidem mihi dedit ſe Antonium, ſi prohibere Provincia ſua (*c*) non potuiſſet, bello perſecuturum : me ut venirem, copiaſque conjungerem rogavit : eoque magis quod Antonius ab equitatu ſummus eſſe dicebatur, & Lepidus ne mediocrem quidem equitatum habebat. Nam etiam ex paucitate ejus, non multis ante diebus, decem, qui optimi fuerant, ad me tranſierunt. Quibus rebus ego cognitis cunctatus non ſum ; in curſu bonorum conſiliorum Lepidum adjuvandum putavi. Adventus meus quid profecturus eſſet, vidi ; vel quod equitatu meo perſequi atque opprimere equitatum ejus poſſem : vel quod

ai proposé de mettre à part nos anciennes querelles, pour nous réconcilier sincerement en faveur de la République, & de marquer plus de considération pour ses propres interêts, pour ses enfans & pour sa patrie, que pour un brigand désesperé. Je lui ai fait offrir, s'il y consentoit, mon secours & mes services dans toutes sortes d'occasions. C'est par l'entremise de Laterensis que cette affaire s'est négociée. Lepidus m'engage sa foi que s'il ne peut empêcher Antoine d'entrer dans sa Province, il lui déclarera une guerre ouverte. Il me prie de me mettre en marche pour joindre incessamment mes forces aux siennes; ce qui lui paroît d'autant plus nécessaire, que sa cavalerie n'est pas comparable à celle d'Antoine. En effet, elle est à peine médiocre; car, outre qu'elle étoit déja en fort petit nombre, dix de ses meilleures Enseignes sont venuës me joindre depuis peu de jours. Des promesses si généreuses m'ont excité aussi-tôt à ne rien épargner pour soutenir les intentions de Lepidus. J'ai conçu

(*a*) *Laterensem*, Lieutenant de Lepidus.

(*c*) *Provincia sua*. De l'Espagne, dont Lepidus avoit été nommé Gouverneur, mais où il ne s'étoit point encore rendu.

exercitus Lepidi eam partem quæ corrupta eſt & ab Republica alienata, & corrigere & coercere præſentia mei exercitus poſſem. Itaque in Iſara, flumine maximo, quod in finibus eſt Allobrogum, ponte, uno die facto, exercitum ad quartum Idus Maii traduxi. Cum vero mihi nuntiatum eſſet, L. Antonium præmiſſum cum equitibus & cohortibus (*d*) ad Forum Julii (*e*) veniſſe, fratrem cum equitum quatuor millibus, ut occurreret ei, miſi ad v. Idus Maii. Ipſe maximis itineribus cum quatuor legionibus (*f*) expeditis, & reliquo equitatu ſubſequar. Si nos mediocris modo fortuna Reipublicæ adjuverit, & audaciæ perditorum, & noſtræ ſollicitudinis hic finem reperiemus. Quod ſi latro, præcognito noſtro adventu, rur-

(*d*) *Cohortibus.* J'ai déja remarqué qu'il paroît clairement par les divers témoignages des Hiſtoriens, que le nombre de ſoldats dont les cohortes étoient compoſées a changé pluſieurs fois; mais qu'une cohorte contenoit trois ſortes de ſoldats, qui formoient trois *manipules*: l'une, de ceux qu'on nommoit *prin-*

de quelle utilité seroit notre jonction, soit pour ruiner la cavalerie d'Antoine, soit pour contenir par la présence de mes troupes tout ce qu'il y a de traîtres ou de mécontens dans les siennes. Ayant fait jetter dans l'espace d'un seul jour un pont sur l'Isere, grande riviere du pays des Allobroges, je l'ai passée avec mon armée le 12. de Mai. Cependant sur l'avis que Lucius, frere d'Antoine, s'étoit avancé jusqu'à *Forum-Julii* avec un corps de cavalerie & quelques cohortes, j'avois fait partir la veille mon frere à la tête de quatre mille chevaux pour aller à sa rencontre. Je le suis sans perdre un moment avec quatre légions & le reste de ma cavalerie, & j'ai laissé derriere moi tout le gros bagage. Si la fortune favorise un peu la République, nous arrêterons ici l'audace du rebelle, & nous verrons peut-être en un seul jour la fin de toutes nos peines : mais si le brigand regagne l'Italie à la nouvelle de mon approche,

cipes; l'autre, de ceux qui s'appelloient *hastarii*; & la troisiéme, des *triarii*.

(*e*) *Forum Julii.* Il y avoit alors deux Villes de ce nom dans les Gaules, qui devoient toutes deux vraisemblablement leur origine à Jules-César; celle-ci qui étoit dans la Gaule Narbonnoise & qui se nomme aujourd'hui Frejus; l'autre dans le pays Chartrain.

(*f*) *Quatuor legionibus.* Il en nomme cinq dans la Lettre 8. Mais Decimus Brutus dit aussi quatre dans l'Epitre 13. du l. XI.

ſus in Italiam ſe recipere cœperit, Bruti erit officium, occurere ei, cui ſcio nec conſilium nec animum defuturum. Ego tamen, ſi id acciderit, fratrem cum equitatu mittam, qui ſequatur, Italiam à vaſtatione defendat. Fac valeas, meque mutuo diligas.

EPISTOLA XVI.

Cicero Planco.

Nihil poſt hominum memoriam glorioſius, nihil gratius, ne tempore quidem ipſo opportunius accidere vidi, quam tuas, Plance, Litteras. Redditæ ſunt enim, frequenti Senatu, Cornuto; cum is frigidas ſane & inconſtantes (a) recitaſſet Litteras Lepidi, ſub eas ſtatim recitatæ ſunt tuæ, non ſine magnis quidem clamoribus. Cum rebus enim ipſis eſſent, ſtudiis beneficiiſque in

(a) *Inconſtantes.* Lepidus, dont le caractère étoit encore plus inconſtant que ſes Lettres, balançoit entre

ce sera l'affaire de Decimus Brutus de le chercher & de le joindre. Ma crainte n'est pas que Decimus manque de courage ni de prudence. Dans cette supposition néanmoins, je ferois partir mon frere avec ma cavalerie, pour garantir l'Italie du ravage de ces furieux. Prenez soin de votre santé & m'aimez comme je vous aime.

LETTRE XVI.

Ciceron à Plancus.

Jamais évenement, mon cher Plancus, ne fut ni plus glorieux, ni plus agréable, ni plus convenable aux circonstances, que l'arrivée de vos Lettres : elles ont été remises à Cornutus dans une nombreuse Assemblée du Sénat. Il en venoit de lire une de Lepidus, mais si froide, & qui se ressentoit si fort de son inconstance, que la lecture de la vôtre produisit aussi-tôt de grandes acclamations. On applaudit

son devoir & le desir de profiter des malheurs publics pour élever sa fortune en se joignant avec Antoine.

Les Notes des Lettres précédentes ne laissent rien à expliquer dans celle-ci.

Rempublicam, gratissimæ, tum erant gravissimis verbis & sententiis. Flagitare Senatus institit Cornutum ut referret statim de tuis Litteris. Ille se considerare velle. Cum ei magnum convicium fieret cuncto à Senatu, quinque Tribuni Plebis retulerunt. Servilius rogatus rem distulit. Ego eam sententiam dixi, cui sunt assensi ad unum. Ea quæ fuerit, ex Senatus-consulto cognosces. Tu, quanquam consilio non eges, vel abundas potius, tamen hoc animo esse debes, ut nihil huc rejicias : neve in rebus tam subitis, tamque angustis à Senatu consilium petendum putes. Ipse tibi sis Senatus ; quocumque te ratio Reipublicæ ducet, sequare. Cures ut ante factum aliquod à te egregium audiamus, quam futurum putarimus. Illud tibi promitto, quidquid à te erit factum, id Senatum non modo ut fideliter, sed etiam ut sapienter factum, comprobaturum. Vale.

non-seulement au fond des choses, à votre zéle, aux services que vous rendez à la République, mais encore à la noblesse du style & des pensées. L'Assemblée pressa Cornutus d'en faire aussi-tôt le rapport. Il répondit qu'il vouloit prendre du tems pour délibérer. Tout le Sénat en paroissant chocqué, le rapport fut fait par cinq Tribuns. Servilius, lorsqu'on en vint aux opinions, se déclara pour le délai. J'expliquai la mienne, & tout le monde s'y conforma sans exception. Vous apprendrez par le Décret même comment elle étoit conçûë. Quoique le conseil ne vous manque point, & qu'au contraire vous soyez de ce côté-là dans une espece d'abondance, il faut, si vous m'en croyez, avoir assez de fermeté pour ne rien renvoyer ici; & dans des affaires si subites & si pressantes, vous ne devez pas vous croire obligé de consulter le Sénat. Faites que nous apprenions de vous quelque belle action avant que nous ayons pû la prévoir. J'ose vous garantir que vous ne ferez rien qui ne soit approuvé du Sénat, & qui ne porte à ses yeux le caractere de la fidelité & de la prudence.

EPISTOLA XVII.

PLANCUS CICERONI.

ANTONIUS Idibus Maii ad Forum Julii cum primis copiis venit. Ventidius (*a*) bidui ſpatio abeſt ab eo. Lepidus ad Forum Voconii caſtra habet, qui locus à Foro Julii quatuor & viginti millia paſſuum abeſt, ibique me exſpectare conſtituit, quemadmodum ipſe mihi ſcripſit. Quod ſi omnia mihi integra & ipſe & fortuna ſervarit, recipio vobis celeriter me negocium ex ſententia confecturum. Fratrem meum aſſiduis laboribus concurſationibuſque confectum, graviter ſe habuiſſe antea tibi ſcripſi. Sed tamen, cum primum poſſe ingredi cœpit, non magis ſibi quam Reipublicæ ſe convaluiſſe exiſtimans, ad omnia pericula princeps eſſe non recuſabat. Sed ego eum non ſolum hor-

LETTRE XVII.

PLANCUS à CICERON,

ANTOINE est arrivé le 5. de Mai à *Forum-Julii* avec son avant-garde. Ventidius n'en est éloigné que de deux journées. Lepidus est campé à *Forum-voconii*, d'où l'on compte vingt-quatre milles jusqu'à l'autre Ville, &, suivant ce qu'il m'écrit, il est résolu de m'y attendre. Si Lepidus & la fortune me sont fidéles, je vous garantis que l'affaire se terminera bien-tôt comme nous le desirons. Je vous ai déja marqué que les fatigues & les marches continuelles avoient fort alteré la santé de mon frere ; ce qui n'a point empêché qu'au premier pas qu'il a pû faire, se croyant rétabli pour le service de la République autant que pour lui-même, il n'ait été disposé à braver toutes sortes de périls. Mais je l'ai pressé, je l'ai même forcé de retour-

(a) *Ventidius*. P. Ventidius Piceus, homme de basse naissance, qui, étant Préteur cette année, fut créé Consul à la place de Q. Pedius, qui avoit succédé à Hirtius tué au combat de Modene. *Voyez la Lettre suivante*.

tatus ſum, verum etiam coegi iſto proficiſci ; quod & illa valetudine magis conficere ſe quam me juvare poſſet in caſtris ; & quod acerbiſſimo interitu Conſulum Rempublicam nudatam tali cive Prætore (*b*) in urbanis officiis indigere exiſtimabam. Quod ſi qui veſtrum non probabit, mihi prudentiam in conſilio defuiſſe ſciat, non illi erga Patriam fidelitatem. Lepidus tamen, quod ego deſiderabam, fecit, ut Apellam ad me mitteret ; quo obſide fide illius & ſocietatis in Republica adminiſtranda uterer. Studium mihi ſuum (*c*) L. Gellius, de tribus fratribus Sex. Graviano probavit, quo ego interprete noviſſime ad Lepidum ſum uſus. Amicum eum Reipublicæ cognoſſe videor, libenterque ei ſum teſtimonio, & omnibus ero

(*b*) *Tali cive Prætore.* Le frere de Plancus, quoique Préteur, & par conſéquent aſſujetti par les Loix à ne pas ſortir de Rome, avoit quitté ſon poſte avec la permiſſion du Sénat pour aller ſervir dans la Gaule.

(*c*) *Studium mihi ſuum, &c.* Il n'y a point d'éclairciſſement à eſperer pour ces petits faits, qui ne

ner à Rome, non-seulement parce qu'en demeurant ici dans l'état où il est, il ne feroit que ruiner entierement ses forces sans m'être d'un grand secours, mais encore parce que la République, après la douloureuse perte de ses deux Consuls, a besoin dans les fonctions de la Ville d'un citoyen tel que lui pour Préteur. Si quelqu'un d'entre vous n'approuvoit point son retour, je déclare qu'on doit faire tomber le reproche, non sur lui, comme s'il avoit manqué de fidelité pour la Patrie; mais sur mon imprudence pour lui avoir donné ce conseil. Au reste, Lepidus a pris, comme je l'avois souhaité, le parti de m'envoyer Apellas, pour ôtage de sa sincerité dans le dessein qu'il a de servir avec moi la République. L. Gellius m'a donné dans cette occasion une bonne preuve de son zéle, & n'a pas moins satisfait Sext. Gravianus sur l'affaire des trois freres. Aussi n'ai-je pas fait difficulté de l'employer tout nouvellement auprès de Lepidus; car je le crois fort affectionné pour la République. Je lui rends volontiers témoignage, & je ne le refuserai jamais

sont pas autrement connus. L'obscurité du fait entraîne ordinairement celle de l'expression. Je me suis attaché aux leçons les mieux établies. On pourroit entendre ici les trois Antoines.

qui bene merentur. Fac valeas, meque mutuo diligas, dignitatemque meam, si mereor, tuearis, sicut adhuc singulari cum benevolentia fecisti. Vale.

EPISTOLA XVIII.

PLANCUS CICERONI.

QUID in animo habuerim, cum Lævus (*a*) Nervaque discesserunt à me, & ex Litteris quas eis dedi, & ex ipsis cognoscere potuisti, qui omnibus rebus consiliisque meis interfuerunt. Accidit mihi quod homini prudenti & cupido satisfaciendi Reipublicæ bonisque omnibus accidere solet, ut consilium sequerer periculosum magis, dum me probarem, quam tutum, quod habere posset obtrectationem. Itaque post discessum legatorum,

(*a*) *Lævus.* Ce nom revient dans la Lettre 21. avec le surnom de Cispius. Festus parle d'un Lævus Cispius à ceux

à ceux que j'en croirai dignes. Prenez ſoin de votre ſanté, aimez-moi comme je vous aime; &, ſi vous croyez que je le mérite, continuez de ſoutenir ma dignité avec cette affection ſinguliere dont vous n'avez pas ceſſé de me donner des preuves.

LETTRE XVIII.

Plancus à Ciceron.

LÆvus & Nerva ayant été continuellement témoins de ma conduite & de mes vûës, vous apprendrez d'eux-mêmes autant que par les Lettres dont je les ai chargés, quelles étoient mes diſpoſitions à leur départ. Je me trouve dans le cas où tombe preſque toujours un homme vertueux qui ſouhaite de ſervir la République, & je puis dire dans le cas commun à tous les honnêtes-gens; c'eſt-à-dire, que j'ai mieux aimé choiſir le parti le plus dangereux, parce qu'il juſtifie mes intentions, que de prendre le plus sûr, au riſque de donner ſur moi quelque priſe à la malignité. Ainſi me voyant ſol-

d'Anagnies, qui avoit donné ſon nom au Mont Ciſpius. On a déja vû le nom de Nerva.

cum binis continuis Litteris & Lepidus me ut venirem rogaret, & Laterensis multo etiam magis prope implorans obtestaretur, non ullam rem aliam extimescens quam eandem quæ mihi quoque facit timorem, varietatem atque infidelitatem exercitus ejus: non dubitandum putavi quin succurrerem, meque communi periculo offerrem. Sciebam enim, & cautius illud erat consilium, exspectare me ad Isaram, dum Brutus trajiceret exercitum, & cum Collega consentiente, sicut milites faciunt, hostibus obviam ire: tamen si quid Lepidus bene sentiens detrimenti cepisset, hoc omne assignatum iri aut pertinaciæ meæ aut timori videbam, si aut hominem offensum mihi, conjunctum cum Republica non sublevassem, aut ipse à certamine belli tam necessarii me removissem. Itaque potius periclitari volui, si posset mea præsentia & Lepidum tueri, & exercitum

licité par deux Lettres, depuis le départ des Députés ; l'une de Lepidus, qui me prioit de le joindre ; l'autre de Laterensis, qui me demandoit la même chose avec beaucoup plus d'instances & presqu'à genoux, en me représentant qu'il ne craignoit que l'inconstance & l'infidelité de l'armée, sur laquelle je ne suis pas non-plus sans défiance ; j'ai crû qu'il ne falloit pas balancer, & que je devois m'exposer au péril qu'il m'étoit impossible de me déguiser. Je sçavois fort bien qu'il étoit plus sûr d'attendre près de l'Isere que Brutus eût fait passer ici son armée, & d'aller au-devant de l'ennemi de concert avec mon collegue. C'étoit le parti que devoit prendre un homme de guerre : mais j'ai consideré que si dans les bons sentimens où l'on pouvoit supposer Lepidus il lui arrivoit quelque chose de fâcheux, on ne manqueroit pas d'en accuser mon opiniâtreté ou ma frayeur ; l'une, pour n'avoir pas secouru un homme lié avec la République parce qu'il n'étoit pas mon ami ; l'autre, pour avoir évité le combat dans une guerre si indispensable. Ainsi j'ai mieux aimé m'exposer à tous les risques, dans la vûë de soutenir Lepidus & de fortifier son armée, que

facere meliorem, quam nimis cautus videri. Sollicitiorem certe hominem non ſuis contractis neminem puto fuiſſe. Nam, quæ res nullam habebat dubitationem ſi exercitus Lepidi abſit, ea nunc magnam affert ſollicitudinem, magnumque habet caſum. Mihi enim ſi contigiſſet ut prior occurrerem Antonio, non me hercules horam conſtitiſſet: tantum ego & mihi confido, & ſic perculſas illius copias Ventidiique mulionis (*b*) caſtra deſpicio. Sed non poſſum non exhorreſcere, ſi quid intra cutem ſubeſt vulneris, quod prius nocere poteſt, quam ſciri curarique poſſit. Sed certe niſi uno loco me tenerem, magnum periculum ipſe Lepidus, magnum ea pars exercitus adiret quæ bene de Republica ſentit. Magnam etiam perditi hoſtes acceſſionem ſibi feciſſent, ſi quas copias à Lepido abſtraxiſſent.

(*b*) *Ventidiique mulionis.* J'ai remarqué dans la Lettre précédente que Ventidius étoit de très-baſſe naiſſance. Pline (l. VII. c. 43.) & Valere-Maxime (l. VI.)

de m'arrêter à des excès de précautions. Je crois d'ailleurs en avoir marqué plus que personne dans des occasions qui ne peuvent pas m'être reprochées ; car ce qui m'auroit été facile, si Lepidus n'étoit point ici avec son armée, me cause à présent beaucoup d'inquiétude & ne me paroît pas même exemt de danger. Je veux dire que si j'avois rencontré Antoine le premier, il n'auroit pas tenu une heure devant moi, tant j'ai de confiance en moi-même, & de mépris, soit pour ses troupes effrayées, soit pour celles de ce muletier de Ventidius. Mais je frémis, quand je fais réflexion qu'il y a peut-être sous la peau quelque playe cachée, dont les pernicieux effets peuvent se faire sentir avant qu'on puisse la connoître & chercher du remede. Cependant il est certain que si je ne me tenois pas où je suis, Lepidus & cette partie de l'armée, qui est bien disposée pour la République, courroient un grand danger. Nos ennemis se fortifie-

rapportent effectivement que dans sa jeunesse il avoit gagné sa vie à conduire des mulets & des fourgons. Il devint ensuite un des plus célébres exemples du pouvoir de la fortune ; car non-seulement il s'éleva par tous les degrés de l'honneur jusqu'à celui du Consulat ; mais il fut le premier qui triompha des Parthes, les plus dangereux ennemis de Rome, après les avoir vaincus dans trois grandes batailles.

Quæ si adventus meus represserit, agam gratias fortunæ, constantiæque meæ, quæ ad hanc experientiam excitavit. Itaque ad XII. Kalendas Jun. ab Isara castra movi. Pontem tamen, quem in Isara feceram, castellis duobus ad capita positis, reliqui, præsidiaque ibi firma posui, ut venienti Bruto exercituique ejus sine mora transitus esset paratus. Ipse, ut spero, diebus octo, quibus has Litteras dabam, cum Lepidi copiis me conjungam. Vale.

EPISTOLA XIX.

Cicero Planco.

QUANQUAM gratiarum actionem à te non desiderabam, cum te re ipsa atque animo scirem esse gratissimum: tamen (fatendum est enim) fuit ea mihi perjucunda. Sic enim vidi, quasi ea quæ oculis cernuntur, me à te

toient aussi beaucoup s'ils pouvoient enlever quelques troupes à Lepidus. La fortune, & ma constance, qui m'a excité à tenter cette entreprise, m'auront rendu un grand service si elle réüssit. J'ai donc quitté l'Isere le 19. de Mai, après avoir muni de deux redoutes la tête du pont que j'y ai fait jetter, & j'y ai laissé des troupes suffisantes pour les défendre, afin que Brutus en y arrivant avec son armée puisse trouver le passage libre. Pour moi j'espere que dans huit jours, à compter de la datte de cette Lettre, je me joindrai aux troupes de Lepidus.

LETTRE XIX.

Ciceron à Plancus.

Quoiqu'étant aussi persuadé que je le suis de vos sentimens je n'exigeasse aucune marque de votre reconnoissance, je ne dissimulerai pas que vos remercîmens m'ont fait beaucoup de plaisir. J'y ai reconnu que vous m'aimez aussi clairement que ce qui s'apperçoit par les yeux. Qu'en pensois-je donc auparavant? Je m'en étois toujours flat-

amari. Dices, quid antea? Semper equidem, sed nunquam illustrius. Litteræ tuæ mirabiliter gratæ sunt Senatui, cum rebus ipsis, quæ erant gravissimæ & maximæ, fortissimi animi summique consilii: tum etiam gravitate (a) sententiarum atque verborum. Sed, mi Plance, incumbe ut belli extrema perficias. In hoc erit summa & gratia & gloria. Cupio omnia Reipublicæ caussa: sed, me hercules in ea conservanda jam defatigatus, non multo plus Patriæ faveo quam tuæ gloriæ: cujus maximam facultatem tibi Dii immortales, ut spero, dedere; quam complectere, obsecro. Qui enim Antonium oppresserit, is hoc bellum teterrimum periculosissimumque confecerit. Vale.

(a) *Tum etiam gravitate.* On peut juger de l'esprit & du style de Plancus par la Lettre VIII, qui paroît écrite avec soin. J'ai remarqué qu'on lui donne un rang entre les Orateurs célebres.



té de même ; mais je n'en avois jamais eu un témoignage plus éclatant. Vos Lettres ont plû merveilleusement au Sénat, non-seulement par le fond des choses, qui sont assurément de la plus haute importance, & qui font autant d'honneur à votre courage qu'à votre prudence, mais encore par la noblesse des sentimens & des expressions. Mais il est question, mon cher Plancus, de finir heureusement la guerre : c'est par-là que vous mettrez le comble à votre gloire & à l'affection qu'on a pour vous. Mes vœux sont sans bornes pour l'interêt de la République ; mais las en verité de tout ce que j'ai fait pour sa conservation, je ne sçai si elle a maintenant beaucoup plus de part à mon zéle que l'interêt de votre gloire. Il me semble que les Dieux immortels ne pouvoient vous offrir une plus belle occasion de vous signaler. Saisissez-là, je vous en conjure. C'est à celui qui nous aura défait d'Antoine qu'appartiendra l'honneur d'avoir terminé cette terrible & dangereuse guerre.



EPISTOLA XX.

CICERO PLANCO.

ITA erant omnia, quæ iſtinc afferebantur, incerta, ut, quid ad te ſcriberem, non occurreret. Modo enim quæ vellemus de Lepido, modo contra nuntiabantur. De te tamen fama conſtans, nec decipi poſſe, nec vinci : quorum alterius fortuna partem habet quandam; alterum, proprium eſt prudentiæ tuæ. Sed accepi Litteras à Collega tuo (*a*), datas Idibus Maiis : in quibus erat, te ad ſe ſcripſiſſe, à Lepido non recipi Antonium. Quod erit certius ſi tu ad nos idem ſcripſeris. Sed minus àudes fortaſſe, propter inanem lætitiam Litterarum ſuperiorum. Verum, ut errare (*b*) id, Plance,

(*a*) *Collegæ tuo.* C'eſt toujours Decimus Brutus, qui avoit été délivré des embarras d'un ſiége dangereux.

(*b*) *Verum ut errare, &c.* Le ſens de ce paſſage

LETTRE XX.

Au même.

IL y a si peu de fond à faire sur toutes les nouvelles qui nous viennent d'où vous êtes, que je ne sçai ce que je dois vous écrire. Ce qu'on nous marque de Lepidus est tantôt favorable, tantôt contraire à nos desirs. Cependant la rénommée, constante en votre faveur, nous assure toujours qu'on n'a pû ni vous tromper ni vous vaincre; & si la fortune a quelque part à l'un, on ne peut attribuer l'autre qu'à votre prudence. Mais j'ai reçu de votre Collegue une Lettre du 15. de Mai. Vous lui avez marqué, m'écrit-il, que Lepidus est résolu de ne pas recevoir Antoine. Nous en serons plus sûrs lorsque vous nous l'aurez écrit vous-même. Peut-être ne l'osez-vous pas, à cause de la fausse joie que vous nous aviez donnée par vos dernieres Lettres. Mais tout le monde a

est si clair, en le comparant avec ce qui précede, qu'il justifie la leçon à laquelle je m'attache. *Errarem*, qui se trouve dans la plûpart des Manuscrits, feroit un contresens.

voluisti (quis enim id effugerit?) sic decipi te non potuisse, quis non videt? Nunc vero etiam jam erroris caussa sublata est. Culpa enim illa, *bis ad eumdem*, vulgari reprehensa Proverbio est. Sin, ut scripsisti ad Collegam, ita se res habet, omni cura liberati sumus: nec tamen erimus prius quam ita esse tu nos feceris certiores. Mea quidem, ut ad te sæpius scripsi, hæc sententia est; qui reliquias hujus belli oppresserit, eum totius belli confectorem fore: quem te & opto esse, & confido futurum. Studia mea erga te, quibus certe nulla esse majora potuerunt, tibi tam grata esse quam ego putavi fore minime miror, vehementerque lætor. Quare quidem, tu si recte istic erit, majora & gratiora cognosces. IV. Kalendas Jun. Vale.



fort bien jugé que c'est une erreur où vous nous avez jettés volontairement, & personne n'a crû que vous eussiez été capable en effet de vous laisser tromper. A présent il n'y a plus même de matiere à l'erreur, car le Proverbe *bis ad eundem* est un préservatif. Cependant si ce que vous avez écrit à votre Collegue est vrai, nous devons être sans inquiétude; mais nous attendrons, pour être en effet tranquilles, que vous nous ayez donné à nous-mêmes cette heureuse assurance. Au reste je pense toujours, comme je vous l'ai marqué plusieurs fois, que l'honneur d'avoir entierement fini la guerre tombera sur celui qui achevera d'en étouffer les restes; & non-seulement je souhaite que ce soit vous, mais je l'espere avec confiance. Je suis charmé, sans en être surpris, de vous voir si sensible aux témoignages de mon zéle. Ils ne pouvoient être plus grands; mais si les affaires tournent bien de votre côté, vous reconnoîtrez qu'ils augmenteront encore & qu'ils me donneront de nouveaux droits sur votre reconnoissance. 28. de Mai.

EPISTOLA XXI.

PLANCUS CICERONI.

PUDERET me (*a*) inconſtantiæ mearum Litterarum, ſi non hæc ex aliena voluntate penderent. Omnia feci, quare Lepido conjuncto ad Rempublicam defendendam, minore ſollicitudine veſtra, perditis reſiſterem. Omnia ei petenti recepi, & ultro pollicitus ſum; ſcripſique tibi biduo ante, confidere me bono Lepido eſſe uſurum, communique conſilio bellum adminiſtraturum. Credidi chirographis ejus, affirmationi præſentis Laterenſis, qui tum apud me erat, reconciliaremque me Lepido, fidemque haberem, orabat. Non licuit diutius bene de eo ſpe-

(*a*) *Puderet me, &c.* Il ſemble que Plancus agiſſoit de bonne foi, & que ſon propre caractere autant que les exhortations continuelles de Ciceron l'attachoient ſincerement à la République. Le compte qu'il rend de ſa conduite n'eſt pas ſuſpect. Cependant il ne ſou-

LETTRE XXI.

Plancus à Ciceron.

L'Inconstance de mes Lettres me causeroit beaucoup de confusion, si je n'avois droit d'en accuser la légereté d'autrui. J'ai fait l'impossible pour me mettre en état, lorsque je serois uni à Lepidus, de diminuer votre inquiétude & de résister à nos brigands. J'ai consenti à toutes ses propositions, je lui ai fait volontairement des offres; &, dans la confiance où j'étois, je vous écrivis il y a deux jours que je me croyois sûr de lui, & que nous allions commander de concert. Je me fiois à des promesses de sa propre main, & surtout aux assurances de Laterensis, qui, étant alors près de moi, me conjuroit de me réconcilier sincerement & de me reposer sur sa parole. Il a fallu renoncer bientôt à de si belles esperances. Mais j'ai

tint point les esperances qu'il avoit données; & si les faveurs qu'il reçut des Triumvirs ne prouvent point qu'il avoit été d'intelligence avec eux, elles doivent lui être fort glorieuses puisque dans cette supposition elles prouvent l'opinion qu'ils avoient de son mérite.

rare. Illud certe cavi, & cavebo, ne mea credulitate Reipublicæ ſumma fallatur. Cum in Iſara flumine, uno die ponte effecto, exercitum traduxiſſem, pro magnitudine rei celeritatem adhibens, quod petierat per Litteras ipſe, ut maturarem venire, præſto mihi fuit ſtator ejus cum Litteris, quibus ne venirem denuntiabat, ſe poſſe per ſe conficere negotium, interea ad Iſaram exſpectarem. Indicabo temerarium meum conſilium tibi; nihilo minus ire decreram, exiſtimans ſocium gloriæ vitare. Putabam poſſe me nec de laude jejuni hominis delibare quidquam, & ſubeſſe tamen propinquis locis; ut ſi durius aliquid eſſet, ſuccurrere celeriter poſſem. Ego non malus homo hoc ſuſpicabar. At Laterenſis, vir ſanctiſſimus, ſuo chirographo mittit mihi Litteras, in iiſque deſperans de ſe, de exercitu, de Lepidi fide, querenſque ſe deſtitutum: in

pris & je continuerai de prendre de bonnes mesûres pour empêcher que ma crédulité ne devienne funeste à la République. Figurez-vous qu'ayant fait jetter un pont sur l'Isere dans l'espace d'un seul jour, j'avois fait passer mon armée avec la diligence que demandoit une si grande entreprise, pour hâter ma marche, comme il m'en avoit pressé lui-même par ses Lettres; lorsque je reçus de lui par un exprès d'autres Lettres, qui me recommandoient de ne point avancer & de demeurer sur l'Isere, parce qu'il pouvoit achever les affaires sans mon secours. Je ne vous cacherai point que je formai là-dessus un projet fort témeraire. M'imaginant qu'il vouloit se réserver toute la gloire, j'étois résolu de ne pas moins continuer ma marche. Il me sembloit que sans nuire aux vûës d'un homme affamé de loüanges je pouvois me poster dans quelque lieu voisin, pour être à portée de le secourir promptement s'il arrivoit quelque chose de fâcheux. La simplicité de mon caractere éloignoit de moi tous les soupçons. Mais dans cet intervale Laterensis, dont la probité est reconnuë, m'écrit de sa propre main, dans les termes du désespoir, qu'il n'y a plus de

quibus aperte denuntiat, videam ne fallar ; suam fidem solutam (*b*) esse ; Reipublicæ ne desim. Exemplar ejus chirographi Titio misi. Ipsa chirographa omnia, & quibus credidi, & ea quibus fidem non habendam putavi, Lævo Cispio (*c*) dabo perferenda, qui omnibus his interfuit rebus. Accessit eo, ut milites ejus, cum Lepidus concionaretur, improbi per se, corrupti etiam per eos qui præsunt Canidios, Rufrenosque (*d*), & ceteros, quos cum opus erit scietis, conclamarint viri boni, pacem se velle, neque esse cum ullis pugnaturos, duobus jam Consulibus singularibus occisis, tot civibus pro Patria amissis, hostibus denique omnibus judicatis, bonisque publicatis. Neque hoc aut vindicarat Lepidus, aut sana-

(*b*) *Suam fidem solutam.* On a vû dans les Lettres précédentes que Laterensis, Lieutenant de Lépidus, s'étoit rendu garant de sa bonne foi & de ses promesses. C'étoit un honnête-homme, que Lepidus avoit trompé.

(*c*) *Lævo Cispio.* Le même, sans doute, dont on a

fond à faire sur l'armée ni sur la bonne foi de Lepidus, se plaint d'être abandonné, m'avertit ouvertement que je dois prendre garde d'être trompé; me déclare enfin qu'il est dégagé de sa parole, & que c'est à moi de demeurer fidéle à la République. J'ai envoyé à Titius une copie de cette Lettre; & Lævus Cispius, qui a été témoin de tout ce qui s'est passé, recevra de moi toutes les autres pour les porter à Rome, soit celles que j'avois crûës sinceres, soit celles qui m'avoient inspiré de la défiance. Je ne dois pas oublier que Lepidus haranguant son armée, ses soldats, ou mal disposés d'eux-mêmes, ou corrompus par leurs Chefs, tels que les Canidius, les Rufrenus, & d'autres que je vous ferai connoître lorsqu'il sera nécessaire, se sont écriés indignement qu'ils vouloient la paix; & qu'après avoir déja vû périr deux Consuls, après la perte de tant de citoyens qui étoient morts pour la Patrie; lorsqu'ils se voyoient tous déclarés ennemis publics & leurs biens déja confisqués, ils étoient résolus de ne se battre avec personne. Lepidus n'ayant ni puni les mutins, ni apporté de re-

parlé dans la Lettre 18.

(d) *Canidios Rufrenosque.* Tribuns ou Centurions militaires.

rat. Hoc me venire, & duobus exercitibus conjunctis objicere exercitum fidelissimum, auxilia maxima, Principes Galliæ, Provinciam cunctam, summæ dementiæ & temeritatis esse vidi : mihique, si ita oppressus essem Remquepublicam mecum prodidissem, mortuo non modo honorem, sed misericordiam quoque defuturum. Itaque rediturus sum, nec tanta munera perditis hominibus dari posse sinam. Ut exercitum locis habeam opportunis, Provinciam tuear, etiamsi ille exercitus descierit, omniaque integra servem, dabo operam, quoad exercitus huc summittatis, parique felicitate Rempublicam hic vindicetis. Nec depugnare, si occasio tulerit, nec obsidere, si necesse fuerit, nec mori, si casus inciderit, pro vobis paratior fuit quisquam. Quare hortor te, mi Cicero, exercitum huc trajiciendum quamprimum cures, & matures prius quam ho-

mede au désordre, j'ai conçu que sans un excès de folie & de témerité je ne pouvois penser plus long-tems à le joindre, ni exposer à deux armées réünies une armée remplie de fidelité, un grand nombre d'auxiliaires, les plus honnêtes-gens de la Gaule & toute la Province. J'ai compris, dis-je, que risquer de périr dans cette entreprise c'étoit perdre la République avec moi, & me rendre indigne, non-seulement du moindre honneur, mais de la moindre pitié après ma mort. Je suis donc résolu de retourner sur mes pas, pour ne pas donner de si grands avantages à des misérables. J'aurai soin de faire occuper de bons postes à mon armée ; & quand elle abandonneroit son devoir, je m'efforcerai de défendre ma Province, & d'y conserver tout en bon état jusqu'à ce que vous m'ayez envoyé de nouvelles troupes & que vous vengiez ici la République aussi heureusement qu'à Modene. Comptez que personne n'est plus disposé que moi, soit à combattre pour vous dans l'occasion, soit à soutenir un siége s'il en est besoin, soit à mourir si le hazard m'y expose. Ainsi, mon cher Ciceron, je vous exhorte à faire ici passer promptement une ar-

ſtes magis corroborentur & noſtri perturbentur. In quo ſi celeritas erit adhibita, Reſpublica in poſſeſſione victoriæ, dejectis ſceleratis, permanebit. Fac valeas, meque diligas. Fratrem meum tibi, fortiſſimum civem & ad omnia paratiſſimum, excuſem Litteris, qui ex labore in febriculam incidit aſſiduam & ſatis moleſtam. Cum primum poterit illuc recurrere, non dubitabit ne quo loco Reipublicæ deſit. Meam dignitatem commendatam habeas, rogo. Concupiſcere me nihil opportet. Habeo te & amantiſſimum mei, &, quod optavi, ſummæ autoritatis. Tu videris, quantum & quando tuum munus apud me velis eſſe. Tantum te rogo in Hirtii locum (*e*) me ſubdas, & ad tuum amorem & ad meam obſervantiam. Vale.

(*e*) *In Hirtii locum.* Manuce veut que Plancus demande ici d'être ſubſtitué au Conſulat pour le reſte de l'année, à la place d'Hirtius qui avoit été tué à Modene. Mais il eſt clair que la place qu'il demande eſt celle qu'Hirtius occupoit dans le cœur de Ciceron.

mée, pour ne pas laisser à l'ennemi le tems de se fortifier, ni à nos gens celui de perdre courage. Si l'on se hâte autant qu'il le faut, ne doutez pas que les scélerats ne soient détruits & que la République ne demeure en possession de la victoire. Prenez soin de votre santé, & continuez de m'aimer. Dois-je faire des excuses pour mon frere, à qui la fatigue a causé une fiévre continuë dont il est assez tourmenté? C'est un citoyen plein de courage & prêt à tout entreprendre. Le desir qu'il a de ne manquer nulle part à la République le ramenera bien-tôt ici, quand ses forces le permettront. Je vous recommande toujours ma dignité. Je n'ai rien à desirer, lorsque j'ai un ami tel que vous, revêtu, suivant mes desirs, de la plus haute autorité. Voyez vous-même ce que vous êtes porté à faire pour moi, & quel tems vous voulez prendre pour cette faveur. Je me croirai fort heureux, si dans votre amitié & par mon attachement vous permettez que je succede à Hirtius,

EPISTOLA XXII.

CICERO PLANCO.

IN te & in Collega (*a*) omnis ſpes eſt, Diis approbantibus. Concordia veſtra, quæ Senatui declarata Litteris veſtris eſt mirifice, & Senatus & cuncta civitas delectata eſt. Quod ad me ſcripſeras de re Agraria (*b*), ſi Conſultus-Senatus eſſet, ut quiſque honoficentiſſimam de te ſententiam dixiſſet, eam ſecutus eſſem, qui certe ego fuiſſem. Sed propter tarditatem ſententiarum moramque rerum, cum ea quæ conſulebantur ad exitum non pervenirent,

(*a*) *In Collega.* Ce collegue eſt toujours Decimus Brutus, déſigné Conſul avec Plancus pour l'année ſuivante. Les armées de ces deux Généraux étoient la ſeule eſperance qui reſtât à la République; car Octave en refuſant de pourſuivre Antoine après ſa défaite, avoit commencé à faire connoître ſes intentions. Decimus étoit alors en marche à la pourſuite des fugitifs, mais ſon courage & ſa fidélité furent trahis par ſes troupes, qui l'abandonnerent

(*b*) Plancus & Decimus, quoique ſi bien unis par

LETTRE XXII.

CICERON à PLANCUS.

TOUTES nos esperances, avec l'approbation des Dieux, roulent sur vous & votre Collegue. Vos Lettres ont rendu témoignage au Sénat de votre union : il en a ressenti une joie extrême, & toute la Ville ne s'en réjoüit pas moins. A l'égard de l'affaire dont vous m'aviez écrit, si le Sénat en eût pris connoissance j'aurois embrassé les opinions qui vous auroient été les plus honorables, & j'aurois même été le premier à les proposer ; mais la lenteur des délibérations & l'embarras des conjonctures ayant retardé toutes les affaires, nous avons crû, Plancus votre frere & moi, qu'il falloit user du Décret, tel qu'il est. Plancus n'aura pas manqué de

leurs intentions que Ciceron leur rend ce témoignage dans une Lettre à M. Brutus : „ Brutum præclare „ cum Planco conjunctum „ habemus ; ils avoient chacun leurs prétentions pour la division des champs qu'ils sollicitoient tous deux. On a vû dans plusieurs endroits ce qu'il faut entendre par *res agraria* & *lex agraria*. C'étoit un des plus durs & des plus injustes usages de la République Romaine.

commodissimum mihi Plancoque fratri visum est uti eo, quod ne nostro arbitratu componeretur, quis fuerit impedimento, arbitror te ex Planci Litteris cognovisse. Sed sive in Senatus-Consulto, sive in ceteris rebus desideras aliquid, sic tibi persuade tantam esse apud omnes bonos tui caritatem, ut nullum genus amplissimæ dignitatis excogitari possit, quod tibi non paratum sit. Litteras tuas vehementer exspecto, & quidem tales quales maxime opto. Vale.

EPISTOLA XXIII.

Plancus Ciceroni.

Nunquam me hercules, mi Cicero, me pœnitebit maxima pericula pro Patriæ subire, dum, si quid acciderit mihi, à reprehensione temeritatis absim. Confiterer imprudentia me lapsum, si unquam Lepido ex animo cre-

vous écrire par la faute de qui il n'est pas conçu comme nous l'aurions desiré. Mais si vous y trouvez quelque chose à redire, ou dans toute autre occasion qui vous interesse, soyez persuadé que, cher comme vous l'êtes à tous les honnêtes-gens, il n'y a aucune sorte de distinction qu'on ne soit prêt à vous accorder. J'attens de vos nouvelles avec impatience, & je souhaite qu'elles soient conformes à mes vœux les plus ardens. Adieu.

LETTRE XXIII.

PLANCUS à CICERON.

JE ne regretterai jamais, mon cher Ciceron, de m'être exposé aux plus grands dangers pour le service de la Patrie, pourvû que, si le succès ne m'est pas favorable, on ne s'en prenne point à ma témérité. Je me reconnoîtrois coupable d'imprudence, si j'avois jamais pris une veritable confiance à Lepidus. Cependant la crédulité est moins une faute qu'une erreur, & les plus honnêtes-gens sont ceux qui s'en défendent le moins. Mais je puis dire que ce n'est pas ce qui a

didiſſem. Credulitas enim error magis eſt quam culpa, & quidem in optimi cujuſque mentem facillime irrepit. Sed ego non hoc vitio pœne ſum deceptus. Lepidum enim pulchre noram (*a*). Quid ergo eſt? Pudor me, qui in bello maxime eſt periculoſus, hunc caſum coegit ſubire. Nam ſi uno loco eſſem, verebar ne cui obtrectatorum viderer & nimium pertinaciter Lepido offenſus, & mea patientia etiam alere bellum. Itaque copias prope in conſpectum Lepidi Antoniique adduxi, quadragintaque millium paſſuum ſpatio relicto conſedi, eo conſilio ut vel celeriter accedere, vel ſalutariter recipere me poſſem. Adjunxi hæc, in loco diligendo, flumen oppoſitum ut haberem, in quo mora tranſitus eſſet; Vocuntii ſub manu ut eſſent, per quorum loca mihi fideliter pateret iter. Lepidus, deſperato adventu meo, quem non mediocriter captabat, ſe cum

falli de me tromper, car je connoiſſois parfaitement Lepidus. Sur quoi donc faire tomber le reproche ? Sur ma pudeur, vertu dangereuſe dans le métier de la guerre, qui m'a comme forcé de courir les riſques de cette avanture. Je craignois que ſi je demeurois dans le même lieu, il ne parût à quelqu'un de mes ennemis que ma haine étoit trop opiniâtre contre Lepidus, & que je cherchois à nourrir la guerre par mon inaction. C'eſt dans cette idée que j'ai fait avancer mes troupes preſqu'à la vûë de Lepidus & d'Antoine, & que je me ſuis arrêté à quarante mille pas d'eux, pour m'aſſurer le pouvoir, ou de m'approcher promptement, ou de me retirer ſans difficulté. A cette précaution j'ai joint celle de me poſter au-deſſous d'un grand fleuve, qu'on ne pouvoit traverſer qu'avec lenteur, & d'aſſurer ma marche en faiſant garder par Vocontius les lieux où je devois paſſer. Lepidus déſeſperant de me voir arri-

(a) *Lepidum pulchre noram.* Le langage de Plancus eſt encore celui de la ſincerité. Il avoit été trompé par Lepidus, quoiqu'il le connût aſſez pour ſe reprocher la confiance qu'il avoit eüe pour lui. Lepidus paſſoit pour un homme léger : „ Datum Lepido tempus eſt, *dit Ciceron dans une Lettre à M. Brutus*, „ in quo levitatem ejus, ſæpe perſpectam, majoribus in malis „ experiremur.

Antonio conjunxit ad IV. Kalend. Junias, eodemque die ad me castra moverunt; viginti millia passuum cum abessent, res mihi nuntiata est. Dedi operam, Deum benignitate, ut & celeriter me reciperem, & hic discessus nihil fugæ simile haberet; non miles ullus, non eques, non quidquam impedimentorum omitteretur, aut ab illis ferventibus latronibus interciperetur. Itaque, pridie Nonas Junias, omnes copias Isaram trajeci, pontesque quos feceram interrupi, ut spatium ad colligendum se homines haberent, & ego me interea cum Collega conjungerem, quem, triduo cum has dabam Litteras, exspectabam. Laterensis nostri & fidem & animum singularem, in Rempublicam, semper fatebor. Sed certe nimia ejus indulgentia in Lepidum ad hæc pericula perspicienda fecit eum minus sagacem. Qui quidem cum in fraudem se deductum videret,

ver, comme il s'en étoit extrêmement flatté, s'est joint à Marc-Antoine le 28. de Mai. Dès le même jour ils ont fait marcher vers moi leurs troupes réünies; & lorsque j'en ai reçu la nouvelle ils n'étoient plus qu'à vingt milles. Avec la faveur du Ciel je me suis hâté de me retirer, & cette retraite n'a pas eu la moindre apparence d'une fuite. Il n'est tombé entre les mains de ces voleurs affamés, ni un soldat, ni un cheval, ni aucune partie de mon bagage. Ainsi le 4. de Juin j'ai fait repasser l'Isere à toutes mes troupes, & j'ai rompu les ponts que j'y avois jettés, afin de me donner le tems de rassembler mes forces & de me joindre à mon Collegue, que j'attens dans trois jours. Je dois un témoignage éternel à la fidelité & au courage extraordinaire de notre ami Laterensis: mais il faut avoüer que par un excès d'indulgence pour Lepidus, il s'est aveuglé sur tous ces dangers. Enfin, reconnoissant qu'il avoit été trompé, il s'est efforcé de tourner contre lui-même des mains qu'il auroit mieux employées à la ruine de Lepidus. On l'a cependant interrompu dans l'exécution de ce dessein, & l'on n'est pas sans esperance pour sa vie: mais je n'en ai

manus, quas justius in Lepidi perniciem armasset, sibi afferre conatus est. In quo casu tamen, interpellatus, & adhuc vivit, & dicitur victurus (*b*). Sed tamen de hoc mihi parum certum est. Magno cum dolore parricidarum elapsus sum his (*c*). Veniebant enim eodem furore in me, quo in Patriam, incitati. Iracundias autem harum rerum recentes habebant: quod Lepidum castigare non destiteram, ut exstingueret bellum: quod colloquia facta improbabam: quod legatos fide Lepidi missos ad me in conspectum venire vetaveram: quod C. Catium (*d*) Vestinum, Tribunum militum (*e*), missum ab Antonio ad me cum Litteris, exceperam. In quo hanc capio voluptatem, quod certe, quo magis me petiverunt, tanto

(*b*) *Dicitur victurus.* Laterensis mourut de la blessure qu'il s'étoit faite. Velleius & Dion l'assurent; le premier au livre second; l'autre au livre 46.

(*c*) *Elapsus sum his.* Quelques-uns veulent *bis*, parceque Plancus avoit évité heureusement deux grands périls; l'un, en refusant, comme on l'a vû, de se

point encore de certitude. Nos parricides sont au désespoir que je leur sois échapé. Leur fureur n'en vouloit pas moins à moi qu'à la Patrie. Ils avoient même trouvé de nouveaux sujets de ressentiment contre moi dans les circonstances, parce que je n'avois pas cessé d'exciter Lepidus à finir la guerre ; que j'avois condamné leurs conferences ; que j'avois refusé de laisser paroître devant moi des Députés venus sous la garantie de Lepidus ; que j'avois reçu dans mon armée C. Catius Vestinus, Tribun militaire, qu'Antoine m'avoit envoyé avec des Lettres. Mais je pense avec

joindre à Lepidus, qui le trahissoit ; l'autre, en faisant sa retraire fort à propos, lorsque Lepidus eut levé le masque & se fut joint à Marc-Antoine.

(*d*) *Catium.* Famille connuë, & dont on trouvera le nom dans la Lettre 17. du livre XV. On lit aussi dans Horace (Sat. 4. l. II.) *vade, & quo Catius.* Cependant Manuce rend témoignage que plusieurs Manuscrits ont *Caninium*, & d'autres, *Tatium Catinum.*

(*e*) *Tribunum militum.* Les Tribuns étoient à la tête des légions, comme sont à peu près nos Colonels. Romulus n'en créa que trois ; mais les légions ayant dans la suite été composées de plus de soldats, on créa six Tribuns pour chaque légion. Ils étoient choisis par les Rois dans le tems de la Monarchie Romaine. Ils furent ensuite nommés par les Consuls, jusqu'à ce que le Peuple commença à en nommer six l'an 345, & l'année 444 il en fit seize. Du tems de Ciceron, comme il y avoit toujours des troupes sur pied, ils furent nommés par les Consuls, dans les camps mêmes, ou par les Proconsuls. Souvent c'étoient des hommes Prétoriens ou Consulaires. *Voyez Neuport, l. V.*

majorem his frustratio dolorem attulit. Tu, mi Cicero, quod adhuc fecisti, idem præsta, ut vigilanter nervoseque nos qui stamus in acie subornes. Veniat (*f*) Cæsar cum copiis quas habet firmissimas : aut, si ipsum aliqua res impedit, exercitus mittatur : cujus ipsius (*g*) magnum agitur periculum. Quidquid aliquando futurum fuit in castris perditorum contra Patriam, hoc omne jam convenit. Pro urbis vero salute, cur non omnibus facultatibus, quas habemus, utamur ? Quod si vos istic non defueritis, profecto, quod ad me attinet, omnibus rebus abunde Reipublicæ satisfaciam. Te quidem, mi Cicero, in dies, me hercules, habeo cariorem : sollicitudinesque meas quotidie magis tua merita exacuunt,

(*f*) *Cæsar.* C. Octave César, qui avoit pris le nom de César depuis la mort de Jules César son oncle, par qui il avoit été adopté. On voit dans une Lettre à Atticus (Ep. 12. l. XIV.) qu'on fit pendant quelquetems difficulté de lui accorder ce nom : „ Nobiscum „ hic perhonorifice & ami- „ ce Octavius ; quem qui-

plaisir que plus ils étoient animés contre moi, plus ils sont picqués que je leur sois échapé. Vous, mon cher Ciceron, ne cessez pas de travailler avec votre fermeté & votre vigilance ordinaires, à nous procurer de justes honneurs, tandis que nous sommes armés pour le salut public. Que César se hâte de nous joindre avec ses meilleures troupes; ou, s'il est arrêté par quelqu'obstacle, qu'il nous envoie son armée, car il est question pour lui-même d'un grand danger. C'est ici que se réünissent à présent toutes les vûës que nos brigands ont formées contre la patrie. Pourquoi n'employerions-nous point toutes nos forces pour le salut de Rome? Si vous ne manquez à rien de votre côté, vous pouvez être sûr que du mien je ferai tout ce que je dois pour le service de la République. Le Ciel m'est témoin, mon cher Ciceron, que vous me devenez plus cher de jour en jour, & que plus vous acquerez de droits sur ma reconnoissance, plus je me sens inquieté par

„ dem sui Cæsarem salutant, Philippus non; itaque ne nos quidem. Philippus étoit beau-pere d'Octave-César.

(g) *Cujus ipsius.* Octave étoit alors ennemi d'Antoine, qui lui contestoit une partie de l'héritage de Jules-César, & qui l'avoit traité indignement dans ses manifestes.

ne quid aut ex amore, aut ex judicio tuo perdam. Opto ut mihi liceat jam, præſenti pietate meorum officiorum, tua beneficia tibi facere jucundiora. Octavo Idus Jun. Cularone (*h*), ex finibus Allobrogum. Vale.

EPISTOLA XXIV.

PLANCUS Imperat. Conſ. deſign. CICERONI S. D.

FACERE non poſſum quin in ſingulas res meritaque tua tibi gratias agam. Sed me hercules facio cum pudore. Neque enim tanta neceſſitudo quantam tu mihi tecum eſſe voluiſti, deſiderare videtur gratiarum actionem. Neque ego lubenter pro maximis tuis beneficiis tam vili munere defungor orationis : & malo præſens obſervan-

(*h*) *Cularone.* On a donné long-tems de cette leçon, les uns voulant *Avenione*, d'autres, *Civarone*, *&c.* mais on s'accorde aujourd'hui pour *Cularone*, qui ſe trouve dans la Table de Peutinger & dans le *Notitia*

la crainte de perdre quelque chose de votre amitié ou de votre estime. Ce que je souhaite à présent, c'est qu'il me soit permis de vous rendre à Rome des témoignages de ma *piété*, qui puissent augmenter encore la satisfaction que vous trouvez dans vos propres bienfaits. Le 6. de Mai, à Cularon, sur la frontiere des Allobroges.

LETTRE XXIV.

Plancus, Empereur, Consul désigné, à Ciceron.

Je ne puis m'empêcher de vous faire à chaque occasion les remercîmens que je vous dois pour vos bienfaits; cependant il est certain que je ne le fais pas sans quelque confusion, car il semble qu'une liaison aussi étroite que celle où vous m'avez permis de vivre avec vous ne demande pas cette formalité. Je trouve même que des témoignages de reconnoissance, qui ne consistent qu'en pa-

Imperii. C'est aujourd'hui Grenoble, depuis que l'Empereur Gratien lui a fait prendre le nom de *Gratianopolis*. On lit encore dans une ancienne Inscription sur une porte de cette Ville : *Muri Cularonenses*.

tia, indulgentia, assiduitate, memorem me tibi probare. Quod si mihi vita contigerit, omnes gratas amicitias, atque etiam pias propinquitates, in tua observantia, indulgentia, assiduitate vincam. Amor enim tuus, ac judicium de me, utrum mihi plus dignitatis in perpetuum, an voluptatis quotidie sit allaturus, non facile dixerim. De militum commodis (*a*) fuit tibi curæ : quos ego non potentiæ meæ caussa (nihil enim me non salutariter cogitare scio) ornari volui à Senatu; sed primum, quod ita meritos judicabam : deinde quod ad omnes casus conjunctiores Reipublicæ esse volebam : novissime, ut ab omni omnium sollicitatione aversos, eos, tales vobis præstare possem, quales adhuc fuerunt. Nos adhuc hic omnia integra sustinui-

(*a*) *De militum commodis*. C'étoient les récompenses qui devoient être distribuées par les Décemvirs. Le mot de *commoda* avoit proprement cette signification, comme on le voit dans les Historiens & même dans les

roles, sont indignes des faveurs infinies que j'ai reçûës de vous, & j'aime bien mieux remettre à vous la marquer à Rome par mes soins, mon dévoûment & mes assiduités. Si le Ciel me conserve la vie, je me propose de surpasser de tous ces côtés-là ce que l'amitié a de plus tendre & la parenté de plus saint. Je ne déciderois pas aisément à quoi je serai le plus sensible, ou du plaisir que je ressentirai tous les jours de votre amitié & de votre estime, ou de la dignité qui m'en reviendra éternellement. Vous avez pris soin de l'interêt des soldats. Ce n'est pas seulement pour augmenter ma puissance en me les attachant (car je rapporte tout, comme vous sçavez, au salut public) que j'ai souhaité qu'ils reçussent des honneurs du Sénat; mais, en premier lieu, parce que je les en ai crûs dignes; secondement, pour les disposer de plus en plus à s'unir dans toutes sortes de cas à la République; enfin, pour les fortifier contre toutes les sollicitations & les soutenir dans les sentimens qu'ils ont conservés jusqu'aujourd'hui. J'ai d'ailleurs entretenu dans

Poëtes. Ovide dit (1. de Art. Am.):

Romule militibus scisti dare commoda solus.

mus. Quod consilium nostrum, etsi quanta sit aviditas hominum, non sine caussa, talis victoriæ, scio, tamen vobis probari spero. Non enim, si quid in his exercitibus sit offensum, magna subsidia Respublica habet expedita, quibus subito impetu (*b*) ac latrocinio parricidarum resistat. Copias vero nostras notas tibi esse arbitror. In castris meis legiones sunt veteranæ tres. Tironum vel luculentissima ex omnibus una (*c*): in castris Bruti una veterana legio, altera bima, octo Tironum. Ita universus exercitus numero amplissimus est, firmitate exiguus. Quantum autem in acie Tironi sit committendum, nimium sæpe expertum habemus. Ad hoc robur nostrorum exercituum, sive Africanus exercitus (*d*), qui est vete-

(*b*) *Impetu.* On trouve quantité d'exemples de cette façon de parler au lieu d'*impetui*. Dans la Lettre à P. Servilius, *magno usu atque adjumento fuisse.* Virgil. au quatriéme liv. des Georg. *concubitu indulgent.*

(*c*) *Una.* Plancus avoit donc quatre légions, comme on le voit encore dans les Lettres 15. & 13. du liv,

un fort bon état tout ce qui est ici ſous mes ordres. Je ſçai que le Public n'aſpire qu'à la victoire, & cette impatience eſt fort juſte : mais je me flatte que vous n'en approuverez pas moins ma conduite ; car s'il arrivoit quelque choſe de fâcheux à nos armées, la République n'a pas des reſſources toutes prêtes pour arrêter l'impetuoſité ſubite & les brigandages de nos parricides. Vous êtes informé ſans doute de l'état de nos forces. J'ai dans mon camp trois légions de véterans & une des nouvelles levées, mais la meilleure de cette eſpece. Decimus n'a qu'une légion de véterans, avec une autre qui fut créée il y a deux ans, & huit de nouvelles levées. Ainſi notre armée eſt très-nombreuſe, ſans être extrêmement forte ; car nous avons éprouvé plus d'une fois qu'il y a peu de fond à faire ſur tous ces nouveaux ſoldats. Si les troupes d'Afrique, qui ſont toutes compoſées de véterans, ou ſi l'armée de Céſar venoit nous joindre,

XI. quoique ce nombre ne s'accorde pas avec celui de la Lettre 8. de ce livre.

(*d*) *Africanus exercitus.* C'étoit l'armée que Céſar avoit laiſſée en Afrique après avoir vaincu Scipion, beau-pere de Pompée. Elle étoit commandée par Q. Cornificius, ſuivant les Lettres 14. & 26. du livre XII. Dion (l. 48.) y joint T. Sextius & D. Lælius.

ranus, sive Cœsaris accessisset; æquo animo summam Rempublicam in discrimen deduceremus. Aliquanto autem propius esse, quod ad Cœsarem attinet, videbamus. Nihil destiti eum Litteris hortari, neque ille intermisit affirmare, se sine mora venire; cum interim aversum illum ab hac cogitatione ad alia consilia video se contulisse. Ego tamen, ad eum, Furnium nostrum cum mandatis Litterisque misi, si quid forte proficere posset. Scis tu, mi Cicero, quod ad Cœsaris amorem attinet, societatem mihi esse tecum: vel quod in familiaritate Cœsaris, vivo illo, jam tueri eum & diligere fuit mihi necesse: vel quod ipse, quoad ego nosse potui, moderatissimi atque humanissimi fuit sensus; vel quod ex tam insigni amicitia mea atque Cœsaris, hunc filii loco, & illius & vestro judicio substitutum (*e*), non proinde habere turpe videtur.

nous risquerions volontiers une bataille. Comme César est le plus proche de nous, je n'ai pas cessé de le presser par mes Lettres, ni lui de m'assurer qu'il se mettroit incessamment en marche, quoique j'aie lieu de m'imaginer qu'il n'y pense pas sérieusement & qu'il a déja pris d'autres mesures. Je n'ai pas laissé de lui dépêcher Furnius avec de nouvelles instructions, pour le tenter par un nouvel effort. Vous sçavez, mon cher Ciceron, que je ne suis pas moins obligé que vous d'aimer ce jeune César : l'intime liaison que j'ai eûë avec son oncle me fait un devoir de le proteger & de le servir. Enfin, soit que je considere ses qualités naturelles, qui me paroissent aimables & portées à la modération ; soit que je me rappelle ce que je dois à la mémoire de mon ami, il seroit honteux pour moi de ne pas aimer comme mon propre fils celui que Jules-César adopta pour le sien. C'est donc ma douleur,

(e) *Vestro judicio substitutum.* Plancus entend par *vestro judicio* l'autorité des Magistrats, qui donnoit la force aux actes d'adoption. César avoit adopté Octave son neveu, parce qu'il étoit sans enfans. Mais les peres mêmes avoient à Rome un pouvoir si peu borné, qu'ils pouvoient deshériter sans aucune raison leurs enfans légitimes, en adopter d'autres à leur gré; tuer leur fils, le vendre, sans être recherché par les loix. Cet excès de pouvoir, qui devoit son origine à Romulus, fut moderé en divers tems.

Sed quidquid tibi ſcribo ; dolenter me hercule magis quam inimice facio : quod vivit Antonius hodie , quod Lepidus una eſt , quod exercitus habent non contemnendos , quod ſperant , quod audent , omne Cœſari acceptum referre poſſunt. Neque ego ſuperiora repetam. Sed ex eo tempore quo ipſe mihi profeſſus eſt ſe venire , ſi venire voluiſſet, aut oppreſſum jam bellum eſſet, aut in adverſiſſimam illi (*f*) Hiſpaniam cum detrimento eorum maximo detruſum. Quæ mens eum aut quorum conſilia à tanta gloria , ſibi vero etiam neceſſaria ac ſalutari avocarint , & ad cogitationem Conſulatus bimeſtris (*g*) , ſummo cum terrore (*h*) hominum & inſulſa cum efflagitatione transtulerint , exputare non poſſum. Multum in hac re mihi videntur ne-

(*f*) *Adverſiſſimam illi.* Lepidus avoit été nommé au Gouvernement d'Eſpagne ; mais Aſinius Pollio , qui étoit encore dans les interêts de la République , y commandoit une puiſſante armée.

(*g*) *Conſulatus bimeſtris.* Octave ſollicitoit le Conſu-

plûtôt qu'un défaut d'inclination, qui me force à vous l'écrire : mais si Antoine vit, si Lepidus a joint ses troupes aux siennes, s'ils ont une armée qui n'est pas méprisable, s'ils forment des esperances & s'ils osent les poursuivre, c'est au jeune César qu'ils en ont l'obligation. Je ne rappellerai point ce qui s'est passé depuis long-tems ; mais ne doutez pas que s'il étoit venu quand il l'a fait esperer, la guerre ne fût déja terminée, ou qu'à leur grand désavantage elle n'eût été transportée dans la Province d'Espagne, qui est absolument opposée à Lepidus. Il m'est impossible de pénétrer par quels motifs ou par quels conseils il s'est laissé détourner d'une entreprise si glorieuse & même si nécessaire à ses propres interêts, pour solliciter un Consulat de deux mois, qui ne peut servir qu'à faire redouter ses intentions & qu'à rendre ses prétentions fort ridicules. Ses amis pourroient par leurs conseils lui rendre autant de service

lat à la place d'Hirtius & de Pansa, qui avoient été tués au combat de Modene avant l'expiration de leur année. *Bimestris* est une façon de parler, pour signifier un court espace ; car après la mort des deux Consuls il restoit environ cinq mois pour achever leur terme.

(*b*) *Summo cum terrore.* Les loix demandant l'âge de 43 ans pour obtenir le Consulat, on devoit trembler de l'audace d'Octave, qui vouloit être Consul au mépris des loix.

ceſſarii ejus, & Reipublicæ & ipſius cauſſa proficere poſſe ; plurimum, ut puto, tu quoque, cujus ille tanta merita (*i*) habet, quanta nemo præter me. Numquam enim oblivifcar, maxima ac plurima me tibi debere. De his rebus, ut exigeret cum eo, Furnio (*l*) mandavi. Quod ſi quantam debeo, habuero apud eum auctoritatem, plurimum ipſum juvero. Nos interea duriore conditione bellum ſuſtinemus, quod neque expeditiſſimam dimicationem putamus, neque tamen refugiendo commiſſuri ſumus ut majus detrimentum Reſpublica accipere poſſit. Quod ſi aut Cœſar ſe reſpexerit aut Africanæ (*m*) legiones celeriter venerint, ſecuros vos ab hac parte reddemus. Tu, ut inſtituiſti, me diligas rogo, proprieque tuum eſſe tibi perſuadeas. v. Kal. Sextil. (*n*) ex caſtris.

(*i*) *Tanta merita.* Voy. dans l'Hiſtoire de Ciceron

dans cette occasion qu'à la République ; & vous principalement, à qui il a plus d'obligation que personne au monde ; excepté moi néanmoins, qui n'oublierai jamais que je vous en ai d'infinies. J'ai donné ordre à Furnius de traiter toutes ces affaires avec lui ; & s'il a pour mes instances autant d'égard qu'il le doit, je lui rens assurément un grand service. Pendant ce tems-là nous ne sommes pas ici dans un embarras médiocre ; car le péril est égal à risquer une bataille, ou à mettre l'Ennemi en état de nous faire encore plus de mal si nous lui tournons le dos. Si César vouloit écouter ce que l'honneur demande de lui, ou si les légions d'Afrique arrivoient promptement, nous vous soulagerions bien-tôt de l'inquiétude où vous êtes pour nous. Je vous demande la continuation de votre amitié, & de me croire entierement à vous. Au Camp, le 28 Juillet.

(l. X.) les services qu'il rendit à Octave, persuadé qu'il étoit de ses bonnes intentions. M. Brutus lui en fit de vifs reproches dans une de ses plus belles Lettres, & dans une autre à Atticus.

(*l*) *Furnio*. Lieutenant général de Plancus.

(*m*) *Africanæ legiones*. Voyez la Note (*d*).

(*n*) *V. Kal. Sext.* Cette datte, si elle est sans altération, confirme clairement la Notte (*g*), puisque de la fin de Juillet jusqu'au mois de Janvier, où commençoit le nouveau Consulat, il y a cinq mois entiers.

EPISTOLA XXV.

M. CICERO FURNIO (*a*) S. D.

SI interest, id quod homines arbitrantur, Reipublicæ te, ut instituisti atque fecisti, navare operam, rebusque maximis, quæ ad exstinguendas reliquias belli pertinent, interesse, nihil videris melius, neque laudabilius, neque honestius facere posse. Istamque operam tuam, navitatem, animum in Rempublicam celeritati Præturæ (*b*) anteponendam censeo. Nolo enim te ignorare quantam laudem consecutus sis; mihi crede, proximam Planco, idque ipsius Planci testimonio, præterea fama, scientiaque omnium. Quamobrem si quid operis tibi etiam

(*a*) *Furnio*. C'est le même Lieutenant de Plancus, qui est revenu si souvent dans les Lettres précédentes.

(*b*) *Celeritati Præturæ*. Furnius méritoit les reproches de Ciceron à double titre ; 1°. parce qu'il préfe-

LETTRE XXV.

LETTRE XXV.

CICERON à FURNIUS.

S'IL eſt important, comme tout le monde en eſt perſuadé, que vous continuiez de rendre ſervice à la République & d'entrer dans toutes les meſures qui peuvent contribuer à finir les reſtes de la guerre, il me ſemble que vous ne pouvez rien faire de mieux, ni prendre de parti plus loüable & plus honnête. L'avantage d'arriver plûtôt à la Préture ne me paroît pas comparable à l'honneur de ſervir courageuſement la Patrie; car il ne faut pas vous laiſſer ignorer quelle gloire vous vous êtes acquiſe. Je vous aſſure qu'elle n'eſt guéres moindre que celle de Plancus; & je parle ſur le témoignage de Plancus même, auquel il faut joindre les informations & la renommée publiques. S'il vous reſte donc quelque choſe à

roit ſa fortune au ſervice de la République : 2°. parce qu'il n'avoit point encore été Édile; ce qui étoit le dégré naturel entre le Tribunat du Peuple, qu'il avoit exercé ſous les Conſuls L. Paullus & C. Marcellus, & la Préture où il vouloit monter.

nunc restat, id maximo opere censeo persequendum. Quid enim honestius? Aut quid honesto anteponendum? Sin autem satisfactum Reipublicæ putas, celeriter ad Comitia, quando mature futura sunt, veniendum censeo: dummodo ne hæc ambitiosa festinatio aliquid imminuat ejus gloriæ quam consecuti sumus. Multi clarissimi viri, cum Reipublicæ darent operam, annum petitionis suæ non obierunt. Quod eo facilius nobis est, quod non est annus hic tibi destinatus, ut si Ædilis fuisses, post biennium tuus annus esset. Nunc nihil prætermittere videbere usitati & quasi legitimi temporis ad petendum. Video autem, Planco Consule (*c*), etsi etiam sine eo rationes expeditas haberes, tamen splendidiorem petitionem tuam, si modo ista ex sententia confecta essent. Omni-

(*c*) *Planco Consule.* Plancus étoit désigné Consul pour l'année suivante.

terminer, je vous conseille de vous y attacher de toutes vos forces. Est-il rien de plus honorable? Et croyez-vous qu'il y ait rien de préferable à l'honneur? Mais si vous croyez avoir rempli ce que vous devez à la République, mon avis est que vous vous hâtiez de venir aux Comices, puisqu'ils doivent se tenir de si bonne-heure; en prenant garde néanmoins que cet empressement d'ambition ne diminue quelque chose de la gloire que nous avons obtenue. On a l'exemple de quantité d'illustres Personnages, qui ont sacrifié une année de prétention au service de la République: ce qui doit nous couter d'autant moins, que cette année n'est pas celle qui vous appartient naturellement; comme elle seroit si vous aviez été Edile, & que vous eussiez droit de vous présenter à l'expiration des deux ans. Il semblera qu'à présent vous aurez été trop ponctuel à vouloir profiter du tems où l'usage & les Loix vous permettent de demander. Au contraire, je trouve que si vous attendiez le Consulat de Plancus, quoique vous n'ayez pas besoin de ce secours, votre demande en auroit plus d'éclat, du moins si le succès des affaires présentes avoit répondu à nos es-

no plura me ſcribere, cum tuum tantum conſilium judiciumque ſit, arbitrabar non ita neceſſe : ſed tamen ſententiam meam tibi ignotam eſſe nolebam. Cujus hæc eſt ſumma, ut omnia te metiri dignitate malim quam ambitione ; majoremque fructum ponere in perpetuitate laudis, quam in celeritate Præturæ. Hæc eadem locutus ſum domi meæ, adhibitis Q. fratre meo, & Cæcina (*d*), & Calviſio (*e*), ſtudioſiſſimis tui, cum Dardanus, libertus tuus, intereſſet : omnibus probari videbatur oratio mea; ſed tu optime judicabis. Vale.

(*d*) *Cæcina.* Voyez les Lettres du ſixiéme livre, & ſur-tout la cinquiéme.

(*e*) *Calviſio.* Ciceron parle dans la troiſiéme Philippique d'un Calviſius,



perances. Sage & judicieux comme vous êtes, je ne crois pas qu'il soit fort nécessaire de vous en dire davantage ; mais je suis bien-aise aussi que vous n'ignoriez pas ce que je pense. En un mot, j'aimerois mieux que vous prissiez votre dignité que votre ambition pour regle ; & je voudrois vous voir attacher un plus grand prix à la durée éternelle de la gloire, qu'à la promptitude avec laquelle vous pouvez obtenir la Préture. J'ai tenu le même langage dans un entretien que j'ai eu chez moi avec Quintus mon frere, avec Cecina & Calvisius, qui vous sont tous fort affectionnés ; en présence de Dardanus votre Affranchi. Il m'a paru qu'ils entroient tous dans mon sentiment : mais vous en jugerez parfaitement vous-même. Adieu.

ami d'Antoine. Si c'est ici le même, il falloit qu'il eût changé d'inclination & de parti.



EPISTOLA XXVI.

CICERO FURNIO S. D.

LECTIS tuis Litteris, quibus declarabas, aut omittendos Narbonenses, aut cum periculo dimicandum, illud magis timui; quod vitatum non moleste fero. Quod de Planci & Bruti concordia scribis, in eo vel maximam spem pono victoriæ. De Gallorum (*a*) studio nos aliquando noscemus, ut scribis, cujus id opera maxime excitatum sit. Sed jam, mihi crede, cognovimus. Itaque jucundissimis tuis Litteris stomachatus sum in extremo. Scribis enim si in Sextilem Comitia, cito te: sin jam confecta, citius, ne diutius cum periculo fatuus sis. O mi Furni, quam tu caussam tuam non nosti, qui alienas (*b*) tam facile discas! Tu nunc Candida-

LETTRE XXVI.

Au même.

DES deux partis dont vous m'écrivez qu'on ne pouvoit éviter l'un, ou de passer la Gaule Narbonnoise, ou d'y combattre avec danger, c'est le premier qui m'a le plus allarmé; & je ne suis pas fâché qu'on ait trouvé le moyen de s'en garantir. La bonne intelligence régnant, comme vous me le marquez, entre Plancus & Décimus Brutus, je la regarde comme le plus heureux présage de la victoire. A l'égard des Gaulois, nous connoîtrons quelque jour leur affection. Il faut s'y attendre, puisque vous le dites, vous qui les avez si bien disposés. Mais, croyez-moi, nous la connoissons déja. Je n'aurois trouvé que des sujets de joie dans votre Lettre, si la fin ne m'avoit causé un peu de mauvaise humeur. Vous m'écrivez que

(*a*) *De Gallorum.* Il faut entendre cette partie de la Gaule dont Plancus étoit Gouverneur; c'est-à-dire, la Transalpine. Je ne crois pas que le sens soit ici douteux.

(*b*) *Qui alienas.* Apparemment que Furnius avoit eu l'ambition commune aux Romains de se faire de la réputation au Barreau.

tum te putas (*c*), & id cogitas, ut aut ad Comitia curras: aut, si jam confecta, domi tuæ sis: scilicet, ne cum maximo periculo, ut scribis, stultissimus sis. Non arbitror te ita sentire. Omnes enim tuos ad laudem impetus novi. Quod si ut scribis, ita sentis, non magis te quam de te judicium reprehendo meum. Te adipiscendi Magistratus levissimi & divulgatissimi, si ita adipiscare, ut plerique, præpropera festinatio abducet à tantis laudibus, quibus te omnes in cœlum jure & vere ferunt? Scilicet id agitur, utrum hac petitione an proxima Prætor

(*c*) *Candidatum te putas.* Furnius ne demandant point dans l'année propre, n'étoit pas véritablement Candidat. On appelloit de ce nom ceux qui demandoient des Dignités & des Charges. Il falloit qu'ils eussent observé les interstices fixés par la Loi, & qu'ils se fussent déclarés dans un certain espace de tems, qui étoit aussi fixé. Leur nom venoit de la robbe très-blanche dont ils se revêtoient alors, & qui étoit la marque de leur prétention. Toutes les personnes riches portoient à Rome des robbes blanches; mais elles n'étoient pas d'une blancheur égale à celle des Candidats, qui étoit lustrée & brillante. Ajoutons que les Candidats ne portoient point de tunique, soit pour marquer plus de soumission, soit pour faire voir plus aisément les blessures qu'ils pouvoient avoir reçues à la guerre.

si les Comices se tiennent au mois d'Août vous serez bien-tôt ici, & que vous y serez encore plûtôt s'ils sont déja finis, de peur qu'on ne vous reproche d'être sot trop long-tems avec danger. O ! mon cher Furnius, que vous connoissez mal votre Cause, vous qui jugez si bien de celles d'autrui ! Vous vous regardez à présent comme un Candidat, & vous ne pensez qu'à vous rendre promptement aux Comices, ou à vous retirer chez vous s'ils sont déja finis. Votre résolution, dites-vous, est de ne pas vous obstiner dans une sottise périlleuse. Non, je ne puis me persuader que ce soient-là vos sentimens ; je connois trop bien votre passion pour la gloire. Si vous pensez ce que vous m'écrivez, je vous accuse moins que le jugement que j'ai toujours porté de vous. Quoi ? l'impatience d'obtenir une Magistrature frivole, un honneur commun, du moins s'il est pour vous ce qu'il est pour le plus grand nombre, vous fera renoncer à tant de justes loüanges, par lesquelles tout le monde vous éleve avec raison jusqu'au Ciel ? Il n'est donc question pour vous que d'être Préteur cette année ou l'année suivante, & non pas de rendre service à la Répu-

fias, non ut ita de Republica mereare, omni honore ut dignissimus judicere. Utrum nescis quam alte ascenderis ? An pro nihilo id putas ? Si nescis, tibi ignosco, nos in culpa sumus. Sin intelligis, ulla tibi est Prætura vel officio, quod pauci, vel gloria, quam omnes sequuntur dulcior ? Hac de re & ego, & Calvisius, homo magni judicii tuique amantissimus, te accusamus quotidie. Comitia tamen, quum ex his pendes, quantum facere possumus, quod multis de caussis Reipublicæ arbitramur conducere, in Januarium mensem protrudimus. Vince igitur, & vale.



blique pour obtenir une gloire infinie par tous les suffrages ? Ignorez-vous donc à quel degré d'honneur vous êtes déja parvenu, ou n'en tenez-vous aucun compte ? Si vous l'ignorez, je vous pardonne, & c'est nous qui sommes coupables : mais si vous le sçavez, quelle Préture peut avoir plus de charmes pour vous que le devoir, qui a bien peu de partisans ; ou que la gloire, dont tout le monde est idolâtre ? Calvisius est homme d'un grand jugement & fort affectionné pour vous ; il ne se passe point de jour que lui & moi nous ne vous accusions d'oublier là-dessus vos interêts. Cependant puisque vous dépendez si fort des Comices, nous les avons rejettés au mois de Janvier ; & c'est tout ce que nous avons pû faire, parce qu'il nous a paru que l'interêt de la République le demandoit par diverses raisons. Je vous souhaite donc la victoire & de la santé.



EPISTOLA XXVII.

Cicero Lepido S. (a).

Quod mihi pro summa erga te benevolentia magnæ curæ est, ut quam amplissima dignitate sis, moleste tuli, te Senatui gratias non egisse, cum esses ab eo ordine ornatus summis honoribus (a). Pacis inter (b) cives conciliandæ, cupidum esse lætor. Eam si à servitute sejungis, consules & Reipublicæ & dignitati tuæ. Sin ista pax perditum hominem (c) in possessionem impo-

(a) *Summis honoribus.* Lepidus étoit d'un caractere si inconstant, que tout le monde se defioit de lui. C'étoit par cette raison qu'on avoit crû lui devoir prodiguer des honneurs pour l'attacher à son devoir. (Voyez l'Hist. de Cicer. l. X.) On lui avoit décerné une Supplication (Phil. 3.), ensuite le triomphe (Phil. 13.) & puis une statuë équestre dorée. Ciceron, dans sa réponse aux reproches de M. Brutus, justifie cette conduite. Cependant toutes les faveurs du Sénat n'empêchoient point que ce ne fût un traître, qui méditoit la ruine de la liberté.

(b) *Pacis inter cives.* On verra dans la suite de ce livre une Lettre de Lepidus au Sénat ; mais il ne paroit pas que ce soit celle où il

LETTRE XXVII.

Ciceron à Lepidus.

Tandis que la parfaite amitié que j'ai pour vous me porte sans cesse à ne rien épargner pour le soutien & l'augmentation de votre dignité, je n'ai pû me défendre de quelque chagrin en vous voyant négliger de faire vos remercîmens au Sénat, pour les honneurs extraordinaires qu'il vous a décernés. Je me réjoüis néanmoins de l'ardeur que vous témoignez pour la paix. Si vous pouvez nous la donner sans nous précipiter dans l'esclavage, vous travaillerez sans doute également pour votre honneur & pour l'avantage de la République. Mais si elle ne produit point d'autre effet que de remettre un Furieux

proposa la paix, du moins si l'on en rapproche les termes de Ciceron dans sa treiziéme Philippique. On ne vouloit point la paix dans le Parti de la République, parce qu'on avoit des preuves certaines qu'elle ne pouvoit être que fausse & pernicieuse.

(*c*) *Perditum hominem.* Marc-Antoine, qui avoit juré de n'épargner personne, & qui, faisant profession de venger la mort de César, satisfit tous ses ressentimens particuliers sous ce voile.

tentissimi dominatus restitutura est, hoc animo scito omnes sanos, ut mortem servituti anteponant. Itaque sapientius, meo quidem judicio, facies, si te in istam pacificationem non interpones, quæ neque Senatui, nec Populo, neque cuiquam bono probatur. Sed hæc audies ex aliis, aut certior fies Litteris. Tu pro tua prudentia, quid optimum factu sit videbis. Vale.

EPISTOLA XXVIII.

CICERO TREBONIO (*a*) S.

QUAM vellem ad illas pulcherrimas epulas (*b*) me Idibus Martiis invitasses! Reliquiarum nihil (*c*) haberemus. At nunc

(*a*) *Trebonio.* Trebonius, homme Consulaire, qui avoit été du nombre des meurtriers de César. Il étoit Gouverneur d'Asie, lorsque Dolabella, qui faisoit profession avec Antoine de venger la mort de César, le surprit dans Smyrne & le fit mourir indignement. *Voy. l'Hist. de Cicer. l. X.* On verra une Lettre de Trebonius à Ciceron au livre X. Celle-ci lui fut écrite peu de tems avant son malheur.

(*b*) *Pulcherrimas epulas.* Ciceron s'est servi plusieurs fois de cette figure pour si-

en possession du pouvoir arbitraire, je vous apprens que tous les honnêtes-gens sont résolus ici de préferer la mort à la servitude. Il me semble donc que la sagesse vous oblige à ne plus vous mêler de la paix, puisque vous ne seriez approuvé, ni du Sénat, ni du Peuple, ni d'aucun homme de bien. Mais je ne vous dis point là-dessus tout ce que vous pourrez sçavoir par d'autres voies. Votre prudence vous servira de guide.

LETTRE XXVIII.

CICERON à TREBONIUS.

QUE ne m'aviez-vous invité à ce charmant festin des Ides de Mars! Je vous répons qu'il n'y en auroit point de restes. Ces gens-là nous causent au-

gnifier le meurtre de César. (Ep. 14. l. XII. & Ep. 4. l. VI.)

(c) *Reliquiarum nihil.* C'est-à-dire, qu'Antoine eût reçu aussi la mort aux Ides de Mars. Trebonius fut un de ceux qui s'opposerent à la mort d'Antoine, & ce fut lui qui le tira à l'écart pendant qu'on tuoit César, pour le dérober au coup qui le menaçoit. On apprend non seulement ce fait, mais la raison du ménagement que Trebonius eut pour Antoine, dans la seconde Philippique. Ciceron s'adressant à Marc-Antoine, lui dit: „ Te Cœsaris interficiendi Narbonæ consilium cum C. Trebonio cepisse notissimum est; & „ ob ejus consilii societa-

cum his tantum negotii eſt ut veſtrum illud divinum in Rempublicam beneficium nonnullam habeat querelam. Quòd vero à te, viro optimo, ſeductus eſt, tuoque beneficio adhuc vivit hæc peſtis; interdum, quod mihi vix fas eſt, tibi ſubiraſcor. Mihi enim plus reliquiſti uni, quam præter me omnibus. Ut enim primum poſt Antonii fœdiſſimum diſceſſum (*d*) Senatus haberi libere potuit, ad illum animum meum reverti priſtinum, quem tu cum civi acerrimo, patre tuo, in ore & amore ſemper habuiſti. Nam cum Senatum ad XIII. Kalendas Januarias Tribuni Plebis vocaviſſent, deque alia re referrent, totam Rempublicam ſum complexus, egique acerrime, Senatumque jam languentem & defeſſum, ad priſti-

„ tem, quum interficeretur „ Cœſar, tum te à Trebonio „ vidimus ſevocari. Ainſi Antoine, qui ſe donnoit pour le vengeur de Céſar, avoit lui-même conſpiré ſa mort, & ce fut en faveur de ce deſſein qu'il fut épargné.

(*d*) *Fœdiſſimum diſceſſum.* Voyez au liv. IX. de l'Hiſt. de Ciceron les circonſtances du départ d'An-

jourd'hui tant d'affaires, que le divin service que vous rendites alors à la République nous laisse quelque sujet de plainte. Je m'emporterois volontiers contre vous, quoique j'ose à peine y penser; oui, contre vous, qui êtes un excellent homme, pour avoir tiré cette peste à l'écart, & lui avoir sauvé la vie par ce service. Vous m'avez laissé plus d'embarras qu'à tous les autres ensemble; car dès la premiere fois que le Sénat put s'assembler librement après l'infâme départ d'Antoine, je repris ces anciens sentimens, que vous avez toujours aimés vous & votre pere, un de nos plus ardens citoyens, & que vous ne cessiez pas de vanter l'un & l'autre. Les Tribuns du Peuple ayant convoqué l'Assemblée le 19. de Décembre, pour d'autres affaires dont ils firent le rapport, j'entrepris d'exposer toute la situation de la République; je m'expliquai avec beaucoup de force; & par la vigueur de mon courage plûtôt que par celle de mon esprit, je ranimai dans le Sénat

toine, lorsqu'il quitta Rome pour se rendre dans la Gaule Cisalpine. Elles sont vivement décrites dans la troisiéme Philippique, à l'endroit qui commence ainsi: „ Cum de Republica relaturus fuisset, allato nuncio de legione quarta, &c.

nam virtutem consuetudinemque revocavi, magis animi quam ingenii viribus. Hic dies, meaque contentio atque actio spem primam Populo Romano attulit libertatis recuperandæ. Nec vero ipse postea tempus ullum intermisi de republica non cogitandi solum, sed etiam agendi. Quod, nisi res urbanas actaque omnia ad te perferri arbitrarer, ipse perscriberem, quanquam eram maximis occupationibus impeditus. Sed illa cognosces ex aliis; à me pauca & summatim. Habemus fortem Senatum, Consulares partim timidos, partim male sentientes. Magnum damnum factum est in Servio (*e*). L. Cœsar optime sentit; sed, quod avunculus (*f*) est, non acerrimas dicit sententias. Consules egregii (*g*): præclarus D. Brutus; puer egregius (*h*) Cœ-

(*e*) *Servio.* Servius Sulpicius, dont le nom est revenu plusieurs fois.

(*f*) *Avunculus.* Lucius César, dont on a parlé dans la Lettre 14. du livre IX. & dans les Lettres 2. & 4. de ce livre, étoit oncle de Marc

languiſſant & fatigué les ſentimens & les principes de l'ancienne vertu. Ce jour & la chaleur de mon action rendirent au Peuple Romain les premieres eſperances du rétabliſſement de ſa liberté. Enſuite je n'ai pas ceſſé un moment de penſer & d'agir pour l'interêt de la République. Je vous ferois ce détail, tout occupé que je ſuis des plus importantes affaires, ſi je n'étois perſuadé qu'on vous envoie le recueil de ce qui ſe paſſe à la Ville, & tous les Actes publics. Vous recevrez donc ces informations d'un autre côté, & je me borne à vous apprendre en ſubſtance que nous avons un Sénat rempli de fermeté, mais qu'entre nos Conſulaires les uns ſont timides, & les autres mal diſpoſés. Nous avons perdu beaucoup dans Servius. Lucius Céſar penſe fort bien, mais ſa qualité d'oncle ne lui permet pas de parler avec aſſez de vigueur. Les Conſuls ſont des gens admirables. Decimus Brutus eſt un homme du premier ordre, & Céſar un enfant d'un mérite diſtin-

Antoine, c'eſt à dire, frere de Julia ſa mere.

(g) *Conſules egregii.* C'étoient Hirtius & Panſa, qui périrent enſuite à Modene.

(h) *Puer egregius Cæſar.* Octave étoit fort picqué qu'on le traitât d'enfant. Cependant il eſt clair que dans cet endroit & dans un grand nombre d'autres, Ciceron

ſar, de quo ſpero equidem reliqua. Hoc vero certum habeto, niſi ille veteranos (*i*) celeriter conſcripſiſſet, legioneſque duæ de exercitu Antonii ad ejus ſe auctoritatem contuliſſent, atque is oppoſitus eſſet terror Antonio, nihil Antonium ſceleris, nihil crudelitatis præteriturum fuiſſe. Hæc tibi etſi audita eſſe arbitrabar, volui tamen notiora eſſe. Plura (*l*) ſcribam, ſi plus otii habuero. Vale.

veut lui faire honneur en lui attribuant plus de vertu qu'on n'en a communément à cet âge. En effet, il n'avoit alors que dix-neuf ans. Mais il paroît auſſi par d'autres Lettres de Ciceron & de M. Brutus, que le mécontentement leur fit ſouvent attacher au même terme une idée de mépris. Et s'il eſt vrai, comme il le paroît par un avis donné à Ciceron (Hiſt. de ſa Vie, l. X.), qu'entre pluſieurs plaiſanteries ſur l'âge d'Octave il eût laiſſé échaper cette maligne équivoque, *puerum, ornandum, tollendum*, en laiſſant douter s'il entendoit *tollendum* dans le ſens qui ſignifie *ôter la vie, tuer*; il n'eſt pas ſurprenant que le rapport qu'on en fit à Octave l'eût fort irrité. Remarquons, après Servius dans ſes Remarques ſur la premiere Eglogue de Virgile, que le Sénat défendit par un Décret qu'on donnât le nom de *puer* à Octave.

(*i*) *Niſi ille veteranos*,



gué, dont je conçois les plus grandes esperances. Vous ne devez pas douter que s'il ne s'étoit hâté de rassembler les vétérans, & si les deux légions de l'armée d'Antoine qui ont passé sous ses Enseignes ne l'avoient mis en état de se faire redouter, il n'y auroit point de crimes ni de cruautés dont Antoine n'eut été capable. J'ai voulu que vous reçussiez de moi ce petit nombre d'explications, quoiqu'elles vous soient peut-être venuës d'ailleurs. Je vous écrirai plus au long si j'ai plus de loisir.

&c. Voyez le détail de tous ces faits au liv. X. de l'Hist. de Ciceron.

(*l*) *Plura scribam.* Nous n'avons point les Lettres que Ciceron promet; cependant on sçait par divers témoignages, qu'il prévint Trebonius sur les projets que Dolabella avoit concertés contre lui avec M. Antoine; ce qui fut cause qu'il n'ouvrit point les portes de Smyrne à Dolabella, mais ce qui ne l'empêcha point d'être surpris par ce traître; qui escalada les murs pendant la nuit. Ciceron, qui estimoit Trebonius, fait un crime à M. Antoine de l'avoir traité de scélérat, lui à qui il devoit la vie, suivant la Note (*a*) : „ O Spartace, sceleratum Treboniuum ausus es scribere? „ Quo scelere, nisi quod te „ Idibus Martiis à debita „ tibi peste seduxit? *Philip.* 13.



EPISTOLA XXIX.

CICERO APPIO (*a*).

DE meo ſtudio erga ſalutem & incolumitatem tuam, credo te cognoſſe ex Litteris tuorum : quibus me cumulatiſſime ſatisfeciſſe certo ſcio : nec his concedo, quanquam ſunt ſingulari in te benevolentia, ut te ſalvum malint quam ego. Illi mihi neceſſe eſt concedant, ut tibi plus quam ipſi hoc tempore (*b*) prodeſſe poſſim : quod quidem, nec deſtiti facere, nec deſiſtam. Et jam in maxima re feci, & fundamenta jeci ſalutis tuæ. Tu fac bono ani-

(*a*) *Appio.* On doute ſi cette Lettre eſt au même Appius, à qui Ciceron en écrit pluſieurs dans le troiſiéme livre de ce Recueil. Les uns veulent que ce ſoit à ſon pere, qui pouvoit encore être en vie pendant la guerre de Modene ; au lieu que le fils étoit mort certainement avant la bataille de Pharſales. Il eſt certain, par les Lettres de Ciceron à Decimus Brutus, qu'il y avoit un Appius Claudius exilé vers le tems de la guerre de Modene, & vraiſemblablement c'eſt ici le même, puiſqu'ici comme là il eſt queſtion de ſon rappel. D'au-

LETTRE XXIX.

Ciceron à Appius.

Vous aurez ſans doute appris par les Lettres de votre famille le zéle dont je ſuis rempli pour votre ſalut & votre sûreté. Je me flatte avec certitude qu'elle eſt pleinement ſatisfaite de mes ſoins ; & quoiqu'elle vous porte une affection ſinguliere, je prétens que ſes vœux pour votre rétabliſſement ne l'emportent pas ſur les miens. Il faut qu'elle m'accorde du moins que dans les conjonctures où nous ſommes je puis vous ſervir plus utilement qu'elle ; c'eſt ce que j'ai déja fait ſans interruption, & ſur quoi je ne me relâcherai point. Mes ſervices ont même réüſſi dans la partie la plus importante, & j'ai jetté les fondemens de votre ſalut. Prenez courage :

tres, pour ſortir d'embarras, veulent *Ampius* au lieu d'*Appius*, & croient que c'eſt le même Ampius à qui la Lettre 12. du liv. VI. eſt adreſſée.

(*b*) *Hoc tempore.* Si l'on ſuppoſe que la Lettre eſt à T. Ampius, il faut entendre ces deux mots, *du Proconſul de Cilicie.* S'il eſt queſtion d'Appius, le crédit que Ciceron s'attribuë venoit, ou de la faveur de Céſar, ſi Céſar étoit encore au monde ; ou de l'autorité qu'il eut dans Rome après la mort de Céſar.

mo magnoque sis, meque tibi nulla re defuturum esse confidas. Pridie Nonas Quintiles. Vale.

EPISTOLA XXX.

GALBA (a) CICERONI, sal.

AD XVII. Kalend. Maii, quo die Pansa (b) in castris Hirtii erat futurus, cum quo ego eram (nam ei obviam processeram millia passuum centum, quo maturius veniret) Antonius legiones eduxit duas, secundam, & quintam & tricesimam, & cohortes (c) Prætorias duas, unam suam, alteram

(a) *Galba*. C'est un surnom de la famille des Sulpicius. Servius Sulpicius Galba, dont il est ici question, avoit été Lieutenant de Jules-César dans les Gaules, mais irrité contre lui, parce que César lui avoit fait manquer le Consulat, il s'engagea dans la conspiration de Brutus & de Cassius. Marc-Antoine dans sa Lettre à Hirtius & Octave, qu'on lira dans la suite de ce Recueil, reproche à Galba d'avoir porté au camp des ennemis de César le même poignard dont il s'étoit servi pour le tuer.

(b) *Quo die Pansa*. C. Vibius Pansa, Consul, qui n'étoit parti de Rome qu'après Hirtius son collegue, parce qu'il s'y étoit employé à faire de nouvelles levées & à casser les loix d'Antoine. Cette Lettre est d'autant plus curieuse, qu'el-

souten ez-

ſoutenez-vous avec conſtance, & comptez que je ne vous manquerai dans aucune occaſion. Le 4. de Juillet.

LETTRE XXX.

Galba à Ciceron.

Je m'étois avancé l'eſpace d'environ cent milles au-devant de Panſa, pour hâter ſa marche, le 15. d'Avril, jour auquel il devoit arriver au camp d'Hirtius. Antoine fit ſortir du ſien la ſeconde & la trente-cinquiéme légion, avec deux cohortes Prétoriennes, la ſienne & celle de Silanus, & une

le contient l'unique détail que nous ayions de la premiere bataille de Modene.

(*b*) *Cohortes Prætorias*. Les Cohortes Prétoriennes n'étoient pas compoſées de ſoldats ordinaires, ni diſtinguées, comme je l'ai dit des autres, en *Principes*, *Haſtati* & *Triarii*: elles n'appartenoient à aucune légion. C'étoient des troupes de guerriers choiſis, qui combattoient près de la perſonne du Général, & qui vraiſemblablement étoient compoſées, du moins en partie, de vèterans rappellés, qu'on appelloit *Evocati*. Manuce croit même que leur Chef avoit le titre particulier de *Præfectus*, comme on l'a vû dans la Lettre 6. du livre XI. Dans l'origine les Généraux n'avoient qu'une cohorte de cette eſpéce, & c'eſt à P. Scipion qu'on en rapporte l'inſtitution: mais on en augmenta le nombre dans le tems des guerres civiles. Voyez Juſte-Lipſe, *l. XI. de Milit. Rom. Dialog.* 4.

Silani (*d*), evocatorum (*e*) partem. Ita obviam venit nobis, quod nos quatuor legiones Tironum habere ſolum arbitrabatur. Sed noctu, quo tutius venire in caſtra poſſemus, legionem Martiam (*f*), cui ego præeſſe ſolebam, & duas cohortes Prætorias miſerat Hirtius nobis. Cum equites Antonii apparuiſſent, contineri neque legio Martia, neque cohortes Prætoriæ potuerunt, quas ſequi cœpimus coacti, quum eas retinere non poteramus. Antonius ad Forum Gallorum (*g*) ſuas copias continebat, neque ſciri volebat ſe legiones habere; tantum equitatum & levem armaturam (*h*) oſtendebat,

(*d*) *Silani.* M. Silanus étoit un Tribun militaire, qui avoit quitté Lépidus avec Culeo pour ſe venir joindre à Marc-Antoine. Lepidus proteſta qu'il n'y avoit point conſenti; mais on n'en fut pas moins perſuadé que cela ne s'étoit pas fait ſans ſa participation.

(*e*) *Evocatorum.* On nommoit ainſi les vétérans, qui, après avoir rempli le tems de la milice, ſe laiſſoient engager par les prières & les préſens des Généraux ou par les beſoins preſſans de la République à reprendre le métier des armes. Ils formoient des corps à part.

(*f*) *Legionem Martiam.* Les légions portoient le nom, ou de leur nombre, dans l'ordre de leur création; ou du Général qui les avoit formées, ou du lieu dans

partie des véterans rappellés. Il s'avança fierement vers nous, dans l'opinion que nous n'avions que quatre légions de nouvelles levées. Mais Hirtius avoit profité de la nuit pour favoriser notre marche, en nous envoyant la légion Martiale que je commande, & deux cohortes Prétoriennes. Dès que la cavalerie d'Antoine se fit appercevoir, nous ne pûmes modérer l'ardeur de la légion Martiale & des deux cohortes, qui demanderent instamment à l'attaquer; & voyant que nos ordres étoient à peine écoutés, nous fûmes obligés de suivre, contre notre inclination. Antoine étoit avec ses troupes derriere *Forum-Gallorum*, & voulant nous cacher qu'il eût des légions, il n'avoit fait paroître que sa cavalerie avec quelqu'infanterie armée

lequel elles avoient été levées, &c. Galba dit ici qu'il avoit commandé la légion *Martia*. Ce n'étoit point dans les Gaules, car on n'en connoît aucune trace, mais apparemment pendant la guerre civile contre Pompée. Cette légion, lorsqu'elle s'étoit donnée à Octave, avoit, suivant le témoignage d'Appian (l. 3.) Carfulenus pour Chef.

(*g*) *Ad Forum Gallorum*. On prétend que c'est aujourd'hui *Castel-Franco*. *Vid. Cluver. l. I. c.* 28.

(*h*) *Equitum levem armaturam*. Chaque légion avoit trois cens hommes de cavalerie qui y étoient attachés. D'ailleurs on voit dans cette Lettre qu'Antoine avoit de la cavalerie Mauresque, & Dion (au l. 46.) dit qu'avant ce combat la cavalerie Germanique avoit quitté Octave pour suivre le parti d'Antoine. Ce qu'on appelloit *levis armatura* étoit les Archers, les Frondeurs, les Velites, &c.

Poſteaquam vidit ſe invito legionem ire Panſa ; ſequi ſe duas legiones juſſit tironum. Poſtea quam anguſtias paludis & ſylvarum tranſivimus, acies eſt inſtructa à nobis duodecim cohortium (*i*). Nondum venerant legiones duæ. Repente Antonius in aciem ſuas copias de vico produxit, & ſine mora concurrit. Primo ita pugnatum eſt, ut acrius non poſſet ex utraque parte pugnari : etſi dexteriùs cornu, in quo eram cum Martiæ legionis cohortibus octo, impetu primo fugaverat legionem triceſimam quintam (*l*) Antonii, ut amplius paſſus ultra aciem, quo loco ſteterat proceſſerit. Itaque cum equites noſtrum cornu circuire vellent, recipere me cœpi, & levem armaturam opponere Maurorum equitibus, ne averſos no-

(*i*) *Duodecim cohortium.* Dix, qui compoſoient la légion Martia & deux Prétoriennes.

(*l*) *Triceſimam quintam.* Antoine avoit trois légions, la ſeconde, la cinquiéme & la trente cinquiéme. Il avoit laiſſé la cinquiéme à la garde de ſon camp. La haine qui portoit la légion Martia à le pouſſer ſi vivement,

à la légere. Lorſque Panſa vit qu'il nous étoit impoſſible de retenir la légion Martiale, il donna ordre à deux de ſes nouvelles légions de le ſuivre, & nous ne fûmes pas plûtôt dégagés des bois & des marais que nous mîmes les douze cohortes en ordre de bataille, ſans attendre que les deux nouvelles légions fuſſent arrivées.* Antoine ne balança point alors à paroître avec ſes troupes, qu'il rangea auſſi en ordre de bataille ; & ſans perdre un moment il engagea l'action. Le premier choc fut extrêmement impétueux de part & d'autre. Cependant l'aîle gauche où j'étois, compoſée de huit cohortes de la légion Martiale, fit perdre terrain à la trente-cinquiéme légion d'Antoine, & l'ayant miſe en fuite la pourſuivit l'eſpace de plus de cinq cens pas. Là-deſſus obſervant que la cavalerie ennemie cherchoit à nous envelopper, je commençai à me retirer avec mon aîle, & je donnai ordre à ce que j'avois de troupes armées à la légere de faire tête à la cavalerie Afriquaine, pour empêcher qu'elle ne pût nous prendre par derriere. Dans l'em-

venoit de la barbarie qu'il avoit euë à Brindes de faire maſſacrer tous les Officiers de cette légion. *Voyez l'Hiſt. de Cicer. l. IX.*

ſtros aggrederentur. Interim video me eſſe inter Antonianos, Antoniumque poſt me eſſe aliquanto. Repente equum immiſi ad eam legionem tironum quæ veniebat ex caſtris, ſcuto rejecto. Antonius me inſequi, noſtri pila conjicere velle. Ita neſcio quo fato ſum ſervatus, quod ſum cito à noſtris cognitus. In ipſa Æmilia (*m*), ubi cohors Cœſaris Prætoria erat, diu pugnatum eſt. Cornu ſiniſterius, quod erat infirmius, ubi Martiæ legionis duæ cohortes erant, & cohors Prætoria, pedem referre cœperunt, quod ab equitatu circuibantur, quo vel plurimum valet Antonius. Cum omnes ſe recepiſſent noſtri Ordines, recipere me noviſſimus cœpi ad caſtra. Antonius, tanquam victor, caſtra putavit ſe poſſe capere. Quo cum

(*m*) *In ipſa Æmilia.* On ſçait quelle étoit la beauté des grands chemins qui conduiſoient à Rome, & que les citoyens riches ſe faiſoient un honneur de contribuer à ces ouvrages publics & de leur donner leur nom. La voie Æmilia avoit été faite par M. Æmilius Lepidus, celui qui avoit été Conſul, Cenſeur, & ſix fois Prince du Sénat.

barras de tous ces mouvemens je m'apperçus que j'étois au milieu des gens d'Antoine, & qu'Antoine même étoit fort près de moi. Je n'eûs rien de mieux à faire que de me couvrir les épaules de mon bouclier, & de pousser mon cheval à toutes brides vers les deux nouvelles légions qui venoient vers nous: & tandis que non-seulement les gens d'Antoine me poursuivoient, mais que les nôtres mêmes me jettoient leurs javelots sans me reconnoître, je ne sçai comment je pûs échaper à tant de dangers & me faire si-tôt remarquer de nos soldats. La cohorte Prétorienne de César soutint long-tems le combat sur la voie Emilienne; mais notre aîle gauche, qui étoit la plus foible, n'étant composée que de deux cohortes de la légion Martiale & de la Prétorienne d'Hirtius, fut forcée de se retirer lorsqu'elle se vit presqu'environnée de la cavalerie d'Antoine, qui est sa principale force. Toutes nos troupes ayant fait ainsi fort heureusement leur retraite, je me retirai le dernier, & nous rentrâmes dans le camp où nous avions passé la nuit. Jusques-là c'étoit Antoine qui pouvoit s'attribuer la victoire. Il se flatta de pouvoir nous forcer dans notre

venit, complures ibi amisit, nec egit quidquam. Audita re, Hirtius cum cohortibus viginti veteranis (*n*) redeunti Antonio in sua castra occurrit, copiasque ejus omnes delevit, fugavit, eodemque loco ubi erat pugnatum ad Forum Gallorum. Antonius cum equitibus (*o*), hora noctis quarta, se in castra sua ad Mutinam recepit. Hirtius in ea castra redivit unde Pansa exierat, ubi duas legiones, quæ ab Antonio erant oppugnatæ. Sic partem majorem suarum copiarum Antonius amisit veteranorum. Nec id tamen sine aliqua jactura cohortium Prætorianarum nostrarum, & legionis Martiæ fieri potuit. Aquilæ duæ, signa sexaginta (*p*)

(*n*) *Viginti veteranis.* C'étoient les deux légions de l'armée consulaire, la quatriéme & la septiéme. Le détail qui se trouve dans la Philippique XIV. est pris sans doute de cette Lettre.

(*o*) *Cum equitibus.* On voit par les Lettres 15. 33. & 34. de ce livre, & par la dixiéme du livre XI. que la cavalerie d'Antoine ne reçut pas la moindre perte.

(*p*) *Aquilæ duæ, signa sexaginta, &c.* Les Enseignes n'étoient dans l'origine de Rome qu'une botte de foin que portoit chaque compagnie, *Manipulus fœni*; ce qui fit donner aux compagnies le nom de Manipules. Dans la suite on se servit

camp ; mais l'ayant entrepris , il y perdit un grand nombre de ses gens sans nous avoir fait le moindre mal. Hirtius, qui avoit appris pendant ce tems-là que nous étions aux mains , étoit sorti de son camp à la tête de vingt cohortes de véterans , & rencontrant Antoine à son retour il le défit entiérement , & le mit en fuite , dans le lieu même qui nous avoit servi de champ de bataille avec lui. Antoine regagna sur les dix heures son camp de Modene , avec toute sa cavalerie. Hirtius se retira dans le camp que Pansa avoit quitté le matin & où il avoit laissé les deux légions qu'Antoine avoit attaquées. Ainsi Antoine perdit la plus grande partie de ses véterans ; mais il nous en a coûté aussi qnelques soldats de nos cohortes Prétoriennes & de la légion Martiale. Nous avons pris deux Aigles & soixante Dra-

d'un morceau de bois mis en travers au haut d'une picque, au-dessus de laquelle on voyoit une main, & au-dessous plusieurs petites planches rondes où étoient les portraits des Dieux. La République étant devenuë opulente , ces Enseignes furent d'argent , & les Questeurs avoient soin de les garder dans le Trésor roïal. Au tems de Marius , chaque légion eut pour Enseigne une Aigle d'or placée sur le haut d'une pique , & c'étoit dans la premiere compagnie des *Triarii* qu'on la portoit. Les autres compagnies avoient des Enseignes particulieres , qui étoient des figures de loup , de minotaure , de cheval , de sanglier , &c. La cavalerie

ſunt relata Antonii. Res bene geſta eſt. Ad XII. Kalendas Maii, ex caſtris. Vale.

EPISTOLA XXXI.

C. Asinius Pollio (*a*) Ciceroni S. D.

Minime mirum tibi debet videri, me tibi ſcripſiſſe de Republica, poſtea quam itum eſt ad arma (*b*). Nam ſaltus Caſtulonenſis (*c*), qui ſemper tenuit

avoit des étendarts, à peu près ſemblables à ceux d'aujourd'hui, ſur leſquels le nom du Général étoit écrit en lettres d'or. Toutes ces Enſeignes étoient ſacrées pour les Romains, & preſqu'auſſi réverées que les Dieux. *Voy. Neuport, l. V.*

(*a*) Aſinius Pollion étoit un homme généralement eſtimé par l'eſprit & le caractere. Jules-Céſar, peu de tems avant ſa mort, ayant réſolu d'aller faire la guerre aux Parthes, avoit non-ſeulement créé des Magiſtrats à Rome pour trois ans, mais nommé des Gouverneurs pour les Provinces. L'Eſpagne en avoit deux dans cette nomination, Lepidus pour la partie qui s'appelloit l'Eſpagne citérieure, & Pollion pour l'ulterieure. Pollion étoit parti pour ſa Province pendant la vie de Céſar. Lepidus demeura près de Rome, & ſe conduiſit enſuite, comme on l'a vû, dans un grand nombre de Lettres précédentes. Aſinius Pollion voyant le Triumvirat formé par l'union d'Octave, d'Antoine & de Lepidus, prit enfin le parti de ſe joindre à eux avec deux légions. Il fut employé contre les Parthes, & triompha d'eux. Il étoit diſtingué par ſon éloquence. Quintilien nomme avec éloge

peaux, & l'on peut dire que nous avons remporté un avantage considérable. Au camp, le 20. d'Avril.

LETTRE XXXI.

C. Asinius Pollion à Ciceron.

Vous n'avez pas dû trouver étrange que je ne vous aie point encore écrit sur la situation des affaires depuis qu'on a pris les armes. La forêt de Castulon qui a toujours arrêté nos mes-

plusieurs Oraisons qu'il avoit composées. On l'appelloit l'Homme de toutes les heures, parce que son humeur s'accommodoit à tout. C'est lui qui découvrit dans Tite-Live des traces de *Patavinité*, c'est-à-dire, des locutions qui se sentoient du pays où Tite-Live étoit né. Il releva aussi des fautes dans le style de Ciceron. Séneque (Epist. l. VI.) porte un jugement curieux du caractere de ces deux Orateurs : „ Compositio Ciceronis una est, „ pedem servat, curata, bea- „ ta, & sine infamia mollis ; „ at contra Pollionis Asinii „ salebrosa, & exiliens, „ & , ubi minus exspectes, „ relictura. Denique apud „ Ciceronem omnia desi- „ nunt, apud Pollionem „ cadunt. Pline (l. VII. c. 30.) dit que Pollion fut le premier qui fit une bibliotheque publique à Rome, du butin remporté sur l'Ennemi, & qu'il y mit le portrait de Varron, qui vivoit encore.

(*b*) *Itum est ad arma.* Il est question de la guerre civile qui suivit la mort de César.

(*c*) *Castulonensis.* Pline parle de ce bois au liv. III. & César au liv. I. *de Bell. civ.* Il tiroit son nom de *Castulo*, Ville considérable à l'extrêmité orientale de la Betique, qui est aujourd'hui *Castona*.

noſtros tabellarios, etſi nunc frequentioribus latrociniis infeſtior factus eſt, tamen nequaquam tanta in mora eſt, quanta qui locis omnibus diſpoſiti ab utraque parte ſcrutantur tabellarios, & retinent. Itaque niſi nave perlatæ Litteræ eſſent, omnino neſcirem quid iſtic fieret. Nunc vero nactus occaſionem, poſteaquam navigari cœptum eſt, cupidiſſime & quam creberrime potero ſcribam ad te. Ne moveare ejus ſermonibus (*d*), quem tametſi nemo eſt qui videre velit, tamen nequaquam proinde ac dignus eſt, oderunt homines, periculum non eſt. Adeo enim eſt inviſus mihi, ut nihil non acerbum putem quod commune cum illo ſit. Natura autem mea & ſtudia trahunt me ad pacis & libertatis cupiditatem. Itaque illud initium ſervilis belli ſæpe deflevi. Cum vero non liceret mihi nullius partis eſſe, quia utrobique magnos

(*d*) *Ejus ſermonibus.* Il y a beaucoup d'apparence

ſagers, & qui eſt plus infeſtée que jamais par toutes ſortes de brigandages, n'apporte pas tant d'obſtacle au paſſage des Lettres qu'une infinité d'émiſſaires de l'un & de l'autre Parti, poſtés à chaque pas, qui foüillent & qui retiennent les couriers. J'ignorerois abſolument ce qui ſe paſſe où vous êtes, ſi je n'en avois reçu des nouvelles par la mer. Mais à préſent que la navigation eſt ouverte, je vous écrirai avec beaucoup d'empreſſement & le plus ſouvent qu'il me ſera poſſible. Il ne faut pas craindre que vous donniez la moindre confiance aux diſcours d'un homme qu'on ne hait point encore autant qu'il le mérite, quoique tout le monde refuſe de le voir. Pour moi, je le déteſte ſi fort, que tout ce qui me ſeroit commun avec lui me paroîtroit inſupportable. Mon caractere naturel & mes inclinations me portent au deſir de la paix & de la liberté. Auſſi ai-je ſouvent déploré la naiſſance de cette guerre civile : mais voyant qu'il ne me ſeroit pas permis de demeurer neutre, parce que j'avois des ennemis redoutables dans les deux Par-

que Pollion parle de Marc-Antoine, qui aſſiégeoit alors Modene. Les uns veulent ici *movear*; d'autres, *moveare*, qui me paroît plus naturel.

inimicos habebam, ea castra (*e*) fugi in quibus plane tutum me ab insidiis inimici (*f*) sciebam non futurum. Compulsus eo, quo minime volebam, ne in extremis essem, plane pericula non dubitanter adii. Cœsarem vero, quod me in tanta fortuna, modo cognitum, vetustissimorum familiarium loco habuit, dilexi summa cum pietate & fide. Quæ mea sententia gerere mihi licuit, ita feci, ut optimus quisque maxime probarit. Quod jussus sum eo tempore, atque ita feci, ut appareret invito imperatum esse. Cujus facti injustissima invidia erudire me potuit, quam jucunda libertas, & quam misera sub dominatione vita esset. Ita, si id agitur, ut rursus in po-

(*e*) *Ea castra fugi.* L'humeur de Pollion lui faisant souhaiter le repos, il abandonna comme Ciceron, le parti de Pompée après la bataille de Pharsales.

(*f*) *Insidiis inimici.* Cet ennemi n'étant pas nommé, on croit que c'étoit, ou M. Caton, que Pollion avoit accusé dès l'âge de dix-neuf ans; ou Labienus qui avoit accusé Pollion, & qui avoit quitté César pour s'attacher au parti de Pompée. *Tacit. Dial. de Orat. Quintil. l. 3. c. 20.*

tis, j'ai renoncé à celui des deux camps où je sçavois que j'aurois peine à me mettre à couvert des piéges de mon principal ennemi. Ainsi c'est la nécessité qui m'a jetté dans celui où mon inclination ne me portoit pas ; & pour ne me pas perdre entiérement, je n'ai pas fait difficulté de m'exposer ouvertement à d'autres périls. Ensuite César m'ayant reçu au rang de ses plus anciens amis, moi qu'il ne connoissoit que depuis peu, & dans un tems où sa fortune étoit au comble, je n'ai pû me défendre de l'aimer avec autant de fidelité que de tendresse. Dans tout ce que j'ai fait de mon propre choix, je me suis conduit d'une maniere qui a dû m'attirer l'approbation de tous les gens de bien ; & dans les occasions où je me suis vû forcé de suivre la volonté d'autrui, on a pû s'appercevoir que j'agissois contre mon inclination. L'injuste reproche qu'on n'a pas laissé de m'en faire, a suffi pour m'apprendre combien il y a de douceur dans la liberté, & de malheur à vivre sous la domination d'autrui. S'il s'agit donc aujourd'hui de nous donner un nouveau Maître, je fais profession, quel qu'il soit, d'être son ennemi ; & de tous les périls, il n'y en a pas un que

testate omnia unius sint, quicumque is est, ei me profiteor inimicum. Nec periculum est ullum, quod pro libertate aut refugiam aut deprecer. Sed Consules (*g*) neque Senatusconsulto, neque Litteris præceperant mihi quid facerem. Unas enim post Idus Martias demum à Pansa Litteras accepi, in quibus hortatur me ut Senatui scribam, me & exercitum in potestate ejus futurum. Quod, cum Lepidus concionaretur, atque omnibus scriberet, se consentire cum Antonio, maxime contrarium fuit. Nam quibus commeatibus, invito illo (*h*), per illius Provinciam legiones ducerem? Aut, si cetera transissem, num etiam Alpes poteram transvolare, quæ præsidio illius tenentur? Adde huc, quod perferri Litteræ nulla conditione potuerunt. Sexcentis enim locis excutiuntur, deinde etiam retinentur à Lepido tabellarii. Illud me Cordubæ pro concione dixisse, nemo vocabit in

je redoute ou que je veüille éviter, s'il est question de la liberté. Mais les Consuls ne m'avoient encore rien prescrit, ni par un Décret du Sénat, ni par leurs Lettres. En effet, depuis les Ides de Mars je n'en ai reçu qu'une de Pansa, par laquelle il m'exhorte à marquer au Sénat qu'il pouvoit disposer de moi & de mon armée. La prudence m'ordonnoit le contraire, lorsque Lepidus publioit dans ses Harangues & dans ses Lettres qu'il étoit d'accord avec Antoine. Comment aurois-je pû, malgré lui, me procurer des vivres pour traverser sa Province avec mes légions? Et quand j'aurois pû m'ouvrir tous les autres passages, avois-je des aîles pour franchir les Alpes, qui sont gardées par ses troupes? Ajoutez qu'il m'étoit impossible de faire passer mes Lettres, parce que Lepidus fait foüiller & retenir en mille endroits les messagers. Ce qui ne peut être incertain pour personne, c'est que dans un Discours public, à Cordoüe,

(g) *Consules.* Il faut entendre Marc-Antoine & Dolabella, qui se trouverent Consuls après la mort de César, & qui eurent pour successeurs Hirtius & Pansa.

(h) *Invito illo.* Lepidus étoit Gouverneur non-seulement de l'Espagne citerieure, mais encore de la Gaule Narbonnoise; comme il paroît ici par la Lettre 33. & dans l'Historien Dion par le livre 46.

dubium Provinciam me nulli, niſi qui ab Senatu miſſus veniſſet, traditurum. Nam de legione trigeſima (*i*) tradenda quantas habuerim conciones, quid ego ſcribam? Qua tradita, quanto pro Republica infirmior futurus fuerim, quis ignorat? Hac enim legione, noli acrius aut pugnacius quidquam putare. Quare eum me exiſtima eſſe, qui primum pacis cupidiſſimus ſim (omnes enim cives plane ſtudeo eſſe ſalvos) : deinde, qui & me & Rempublicam vindicare in libertatem paratus ſim. Quod familiarem meum (*l*) tuorum numero habes, opinione tua mihi gratius eſt. Invideo illi tamen quod ambulat & jocatur tecum. Quæres quanti æſtimem, ſi unquam licuerit vivere in otio? experieris. Nullum enim veſtigium abs te receſſurus ſum. Illud vehementer admiror, non ſcripſiſſe te mihi, manendo in Provincia, an ducendo exercitum in Italiam, Reipublicæ

j'ai déclaré que je ne remettrois ma Province qu'à celui qui se présenteroit avec un ordre du Sénat. Dirai-je combien j'ai fait de difficultés pour livrer la trentiéme légion ? Personne n'ignore que c'étoit m'affoiblir extrêmement pour le service de la République ; car il n'y a rien de si ferme & de si brave que cette légion. Soyez donc persuadé que si je souhaite ardemment la paix, parce que je m'interesse de bonne foi au salut de tous mes concitoyens, je suis prêt aussi à défendre ma liberté & celle de la République Vous avez reçu mon Ami au nombre des vôtres. Je suis ravi qu'il doive cette faveur à votre propre goût. Cependant j'envie le bonheur qu'il a de se promener & de se réjoüir avec vous. Voulez-vous sçavoir le cas que je fais de cet avantage ? Vous l'apprendrez par l'experience, si le Ciel m'accorde jamais une vie tranquille ; car je ne vous quitterai point d'un seul pas. J'admire beaucoup que vous ne m'ayiez point écrit ce qui seroit le plus agréable à la République, ou que je demeure dans

(i) *De legione trigesima.* Voyez la Lettre suivante. On veut ici, avec assez de raison, *contentiones* au lieu de *conciones*, & je l'ai préferé.

(l) *Familiarem meum.* Cet ami est vraisemblablement Cornelius Gallus, qui revient dans la Lettre suivante.

magis ſatisfacere poſſim. Egò quidem, etſi mihi tutius ac minus laborioſum eſt manere, tamen quia video tali tempore multo magis legionibus opus eſſe quam Provinciis, quæ præſertim recuperari nullo negotio poſſunt, conſtitui, ut nunc eſt, cum exercitu proficiſci. Deinde ex Litteris, quas Panſæ miſi, cognoſces omnia. Nam tibi earum exemplar miſi. XVII. Kal. April. Cordubæ (*m*). Vale.

EPISTOLA XXXII.

C. ASINIUS POLLIO CICERONI.

BALBUS Quæſtor (*a*), magna numerata pecunia, magno pondere auri, majore argenti coacto, de publicis (*b*) exactionibus, ne ſtipendio quidem militi-

(*m*) *Cordubæ.* Ville de la Betique, patrie des deux Séneques & du Poëte Lucain.

(*a*) *Balbus Quæſtor.* On croit que c'eſt *Balbus minor*, fils du frere de L. Cornelius Balbus ami intime de Jules-César. Cette famille étoit de Gades. Jules-César lui avoit procuré le droit de Bour-

ma Province, ou que je passe en Italie avec mon armée. Quoiqu'il y ait pour moi plus de sûreté & moins de fatigue à demeurer; comme je vois qu'on a besoin d'armées beaucoup plus que de Provinces, parce qu'il sera toujours aisé de ramener les Provinces à la soumission, j'ai pris la résolution de partir avec mes troupes. Vous serez d'ailleurs instruit de tout par la Lettre que j'écris à Pansa, & dont je vous envoie une copie. A Cordoüe, le 16. de Mars. Adieu.

LETTRE XXXII.

C. ASINIUS POLLION à CICERON.

LE Questeur Balbus, après avoir ramassé une grosse somme, à laquelle il a joint beaucoup d'or & encore plus d'argent, qu'il a recüeilli des impots publics, sans s'être même embarrassé de payer leur montre aux soldats, est

geoisie Romaine. J'ai eu d'autres occasions de le faire observer avec plus de détail dans les Lettres de Balbus, ou à Balbus.

(*b*) *De publicis exactionibus*. L'office des Questeurs dans les Provinces, étoit de faire payer la capitation & les impôts, de fournir des vivres & de l'argent aux troupes, &c. La Questure étoit le premier degré pour parvenir aux honneurs.

bus reddito, duxit se à Gadibus, & triduum tempestate retentus ad Calpen (*c*), Kalend. Juniis trajecit sese in Regnum Bogudis (*d*), plane bene peculiatus. His rumoribus (*e*) utrum Gades referatur, an Romam (ad singulos enim nuntios turpissime consilia mutat) nondum scio. Sed præter furta, & rapinas, & virgis cœsos socios, hæc quoque fecit, ut ipse gloriari solet, eadem quæ C. Cœsar (*f*). Ludis, quos Gadibus fecit: Herennium Gallum, histrionem, summo ludorum die annulo aureo donatum, in XIV. sessum deduxit. Tot enim fecerat (*g*) Ordines Equestris loci. Quatuorvira-

(*c*) *Ad Calpen.* Mont d'Espagne fort élevé, auquel répond sur la Côte d'Afrique le Mont *Abila*. Pline prétend qu'ils ont été séparés par quelque tremblement de terre ou par la violence des flots, qui ont formé le Détroit que nous appellons *de Gibraltar*. C'est à ces deux Monts que les Anciens donnerent le nom de Colomnes d'Hercule. *Gades* est aujourd'hui Cadix.

(*d*) *Bogudis.* Roi de la Mauritanie Tingitane, qui s'appelloit autrefois de son nom *Bogudiane*. Il fut chassé par Bocchus.

(*e*) *His rumoribus.* Les bruits apparemment de la guerre contre Antoine.

(*f*) *Eadem quæ C. Cæsar.* Suétone rapporte (In

parti de Gades ; & s'étant vû forcé par la tempête de s'arrêter trois jours à Calpé, il est passé le premier de Juin dans les Etats du Roi Bogude, la bourse assez bien garnie. Je ne sçai point encore si les bruits qui se sont répandus de sa fuite lui feront prendre le parti de revenir à Gades ou d'aller à Rome ; car il change honteusement de dessein à chaque nouvelle qu'il reçoit : mais outre ses vols, ses rapines, & l'audace qu'il a eûë de faire foüetter de verges plusieurs de nos Alliés, il a voulu, comme il s'en vante, imiter C. César dans les actions que je vais vous raconter. Ayant donné des Jeux publics à Gades, il a fait présent, le dernier jour, d'un anneau d'or à Herennius Gallus, bâteleur, & l'a fait entrer dans le treiziéme banc des Chevaliers ; car il en avoit établi ce nombre pour l'Ordre Equestre. Il a prolongé en sa faveur le Quatuorvirat. Il a tenu en deux jours

Jul. vit. c. 39.) que César ayant forcé Laberius, Chevalier Romain & Poëte comique, de joüer lui-même une de ses Piéces, ce qui sembloit le dégrader de l'Ordre Equestre, le rétablit dans cet Ordre & lui fit présent de cinq mille sesterces & d'un anneau d'or.

(g) *Tot enim fecerat, &c.* Balbus avoit voulu imiter l'usage de Rome, où, par une Loi de L. Roscius Othon, les Chevaliers Romains avoient quatorze bancs aux spectacles. *Voyez l'Hist. de Cicer. l. III.*

tum (*h*) ſibi prærogavit, comitia biennii (*i*) biduo habuit, hoc eſt, renuntiavit quos eï viſum eſt : exſules reduxit, non horum temporum, ſed illorum quibus à ſeditioſis Senatus trucidatus aut expulſus eſt, Sex. Varo (*l*) Proconſule. Ille vero, jam ne Cœſaris quidem exemplo, quod ludis Prætextam (*m*) de ſuo itinere ad L. (*n*) Lentulum Proconſulem ſollicitandum poſuit. Et quidem cum ageretur, flevit, memoria rerum geſtarum commotus. Gladiatoribus autem Fadium quemdam (*o*), militem Pompeianum, quia, cum depreſſus in ludum bis gratis depugnaſ-

(*h*) *Quatuorviratum.* Dans les Villes municipales les Quatuorvirs étoient pour le gouvernement ce que les Conſuls étoient à Rome ; comme les Décurions y repréſentoient les Sénateurs. Balbus, qui étoit de Gades, s'étoit procuré l'Office de Quatuorvir en même-tems qu'il exerçoit celui de Queſteur au nom de la République, & ſe l'étoit fait prolonger à l'imitation de Céſar, qui avoit prolongé ſa Dictature.

(*i*) *Comitia biennii...... exſules reduxit, &c.* C'étoient autant d'exemples pris de Céſar, qui avoit nommé aux Emplois pour trois ans, qui avoit rappellé tous ceux qui ſe trouvoient exilés par d'autres Loix que les ſiennes, &c.

(*l*) *Sex. Varo.* On n'eſt pas certain qui étoit ce Varus. Ce n'étoit point Accius Varus, dont le prénom étoit Publius, & l'on ne trouve

les

les Comices de deux ans ; c'est-à-dire, qu'il a nommé ceux qu'il lui a plû de choisir pour la seconde année. Il a fait revenir les Exilés, non de ce tems-ci, mais ceux du tems où les Sénateurs furent massacrés & chassés par les séditieux, sous le Proconsulat de Sextus Varus. Mais voici d'autres excès, pour lesquels il n'a pas même eu besoin de l'exemple de César. Il a fait représenter sur le Théâtre l'histoire du voyage qu'il entreprit pour solliciter le Proconsul L. Lentulus ; & pendant l'action il a donné des larmes au souvenir de ses avantures. Dans le combat des Gladiateurs un certain Fadius, soldat Pompeien qui avoit combattu deux fois *gratis*, n'ayant pas voulu recommencer pour

nulle part que Sex. Quintilien Varus ait gouverné l'Espagne. Il n'y a rien à conclure du titre de Proconsul, parce que j'ai fait remarquer plusieurs fois qu'il n'étoit pas toujours besoin d'avoir été Consul pour l'obtenir.

(*m*) *Prætextam*, sorte de Piéces de Théâtre, où l'on introduisoit des Magistrats & d'autres personnes graves vêtus de la robbe prétexte.

(*n*) *Ad L. Lentulum.* L. Cornelius Lentulus, qui étoit Consul la premiere année de la guerre civile, ayant suivi Pompée lorsqu'il quitta l'Italie, César avoit envoyé Balbus pour le solliciter d'embrasser son parti ; & Balbus avoit composé une Comédie des circonstances de son voyage.

(*o*) *Fadium quemdam.* Il y a des difficultés sur cet endroit ; j'ai suivi ma regle ordinaire, l'opinion du plus grand nombre & des plus sensés.

ſet, auctore ſeſe nolebat, & ad Populum confugerat: primum Gallos equites immiſit in Populum, (collecti enim lapides ſunt in eum, cum abriperetur Fadius) deinde abſtractum defodit in ludo (*p*), & vivum combuſſit: cum quidem pranſus, nudis (*q*) pedibus, tunica ſoluta, manibus ad tergum rejectis, inambularet, & illi miſero quiritanti, C. R. natus ſum (*r*), reſponderet: abi nunc, Populi fidem implora. Beſtiis vero Cives Romanos, etiam in his Circulatorem quemdam auctionum, notiſſimum hominem Hiſpali (*s*), quia deformis erat, objecit. Cum hujuſcemodi portento res mihi fuit. Sed de illo plura coram. Nunc, quod præſtat, quid me velitis facere, conſtituite. Tres legiones fir-

(*p*) *Defodit in ludo.* Aulugelle nous apprend que ce ſupplice venoit des Carthaginois. „ Homines defoderunt in terram dimidiatos, ignemque circumpoſuerunt, ita interfecerunt.

(*q*) *Nudis pedibus.* Indécence contraire à l'uſage des Romains, qui ne paroiſſoient jamais que chauſſés. C'étoit une autre indécence que d'être ſans ceinture. Horace réünit ces deux traits dans un ſeul Vers :

Diſcincta tunica fugiendum eſt, ac pede nudo.

plaire au Questeur, & s'étant réfugié vers le Peuple, il le fit d'abord enlever par des cavaliers Gaulois qu'il lâcha contre l'Assemblée, parce que sur cet ordre le Peuple lui avoit jetté des pierres; ensuite l'ayant fait enterrer à demi dans une fosse, il le fit brûler vif. Pendant ce spectacle, qui suivit son dîner, il se promenoit autour du bûcher, pieds nuds, sa robe ouverte, les mains derriere le dos; & le misérable Gladiateur répetant, *je suis né citoyen Romain*; il lui répondoit: *Va, implore à présent la protection du Peuple.* Mais, n'a-t-il pas exposé aux bêtes plusieurs citoyens, entr'autres un certain Anthion, *Circulateur* pour les ventes, & fort connu de toute la Ville d'Hispalis, par la seule raison que sa figure étoit difforme. J'ai eu moi-même un différend avec ce monstre. Mais je vous en dirai beaucoup plus de bouche. Il est plus important que vous décidiez à présent du parti que je dois prendre. J'ai trois légions fidéles; l'une, qui est la vingt-huitiéme, avoit été fort solli-

(*r*) *C. R. natus sum.* Il y avoit tant de prérogatives attachés à la qualité de Citoyen Romain, que c'étoit une défense contre toutes sortes d'injustices & le cri naturel contre l'opression. *Voyez les Oraisons contre Verrès.*

(*s*) *Hispali*, Ville de la Betique, qui se nomme aujourd'hui *Seville.*

mas habeo, quarum unam vicesimam octavam cum ad se initio belli arcessisset Antonius hac pollicitatione, quo die in castra venisset, denarios quingenos (*t*) singulis militibus daturum; in victoria vero eadem præmia quæ suis legionibus (quorum quis ullam finem (*u*), aut modum futurum putavit?) incitatissimam retinui, ægre me hercules: nec retinuissem, si uno loco habuissem, ut pote cum singulæ quidem cohortes seditionem fecerint. Reliquas quoque legiones non destitit Litteris, atque infinitis pollicitationibus incitare. Nec vero minus Lepidus ursit me & suis & Antonii Litteris, ut legionem trigesimam mitterem sibi. Itaque quem exercitum neque vendere ullis præmiis volui, nec eorum periculorum metu, quæ victoribus illis porten-

(*t*) *Denarios quingenos.* De quelque maniere qu'on évalue cette somme, elle paroît fort considérable: mais ceux qui ont soupçonné cet endroit d'alteration, ignoroient qu'il est confirmé par la Lettre 26. du liv. VII. à Atticus. „ Il n'est pas surprenant, *dit Ciceron* à

citée dès le commencement de la guerre par les promesses d'Antoine, qui s'engageoit à faire distribuer, le jour qu'elle joindroit son camp, cinquante deniers à chaque soldat, & qui lui assuroit après la victoire les mêmes récompenses qu'à ses propres légions ; car personne ne doutoit que ses récompenses ne fussent en effet sans mesure & sans bornes. Elle étoit fort ébranlée, & je n'ai pas eu peu de peine à la retenir. J'en aurois même désesperé si elle avoit été réüuie dans le même lieu ; car plusieurs cohortes se sont mutinées dans leurs divers quartiers. Antoine n'a pas cessé de solliciter aussi les autres légions par ses Lettres & par une infinité de promesses ; tandis que Lepidus & lui m'écrivoient avec les plus pressantes instances de leur envoyer la trentiéme légion. Ainsi vous ne devez pas douter qu'une armée que je n'ai voulu vendre à aucune sorte de prix, & que la crainte de tous les malheurs dont nous étions menacés par la victoire de nos ennemis n'a pas même été capable de diminuer, n'ait été retenuë & con-

„ *son ami*, que les vétérans „ se laissent séduire : il leur „ donne jusqu'à cinq cens „ deniers.

(*u*) *Ullam finem.* Il paroît par divers exemples que *finis* étoit chez les Romains de l'un & de l'autre genre. *Lucret. l. XI. & Ep. 1. ad Cass.*

debantur, diminuere, debetis existimare retentum & conservatum Reipublicæ esse; atque ita credere, quodcumque imperassetis, facturum fuisse, si, quod jussistis, feci. Nam & Provinciam in otio, & exercitum in mea potestate tenui; finibus meæ Provinciæ nusquam excessi; Militem non modo legionarium, sed ne auxiliarium quidem ullum quoquam misi: &, si quos equites decedentes nactus sum, supplicio affeci. Quarum rerum fructum satis magnum, Republica salva, tulisse me putabo. Sed Respublica, si me satis novisset, & major pars Senatus, majores ex me fructus tulisset. Epistolam quam Balbo, cum etiam nunc in Provincia esset, scripsi, legendam tibi misi: etiam Prætextam, si voles legere, Gallum (*x*) Cornelium, familiarem meum poscito. VI. Idus Junias, Corduba. Vale.

(*x*) *Gallum Cornelium.* C'est le Poëte que Virgile nomme dans ses Eglogues, & dont l'Historien Dion rapporte (l. 53.) qu'ayant abusé de son pouvoir dans le Gouvernement de l'Egypte qu'Auguste lui avoit

ſervée pour la République : vous devez juger, dis-je, qu'ayant fait ce que vous m'avez ordonné, j'aurois exécuté de même tous les autres ordres dont vous m'auriez chargé. J'ai entretenu la tranquillité dans ma Province ; j'ai conſervé mon armée dans la ſoumiſſion ; je ne me ſuis point éloigné des lieux où je commande ; je ne me ſuis défait d'aucun ſoldat légionnaire, ni même auxiliaire, & j'ai puni les déſerteurs de la cavalerie. Je me croirai fort bien payé de tous ces ſoins, ſi la République ſe ſoutient heureuſement : mais ſi elle me connoiſſoit mieux, elle & la meilleure partie du Sénat, elle auroit tiré plus d'utilité de mes ſervices. Je ſuis bien-aiſe de vous faire lire la Lettre que j'ai écrite à Balbus avant qu'il eût quitté la Province ; vous en trouverez ici la copie. Si vous êtes curieux de lire auſſi ſa Piéce de Théâtre, vous pouvez la demander à Gallus Cornelius, mon intime ami. Le 10. de Juin. A Cordoüe.

confié après la mort de Marc-Antoine & de Cléopatre, & ſe voyant non-ſeulement accuſé à Rome, mais ſoupçonné de manquer de reconnoiſſance pour Auguſte, il ſe laiſſa tomber ſur la pointe de ſon épée. Ammian Marcellin parle auſſi de ſa mort au l. 17. La Prétexte que Gallus avoit entre les mains étoit la Piéce du Queſteur Balbus.

EPISTOLA XXXIII.

POLLIO CICERONI S. P.

S. V. B. E. E. Q. V. Quo tardius certior fierem de præliis apud Mutinam factis Lepidus effecit, qui meos tabellarios, novem dies retinuit (*a*) : tametsi tantam calamitatem Reipublicæ quam tardissime audire optandum est, sed illis, qui prodesse nihil volunt neque mederi. Atque utinam eodem Senatus-consulto quo Plancum & Lepidum in Italiam arcessistis, me quoque jussissetis venire. Profecto non accepisset Respublica (*b*) hoc vulnus. Quo si qui lætantur in præsentia, quia videntur & duces (*c*) & veterani

(*a*) *Retinuit.* Voyez la Lettre 31. On pourroit compter cette violence au nombre des raisons qui prouvent que Lepidus trompoit alors le Sénat & Ciceron par ses protestations de fidelité.

(*b*) *Non accepisset Respublica, &c.* Pollion veut dire, comme il paroît plus bas, que par ses représentations & ses instances il auroit arrêté les malheurs publics.

LETTRE XXXIII.

Pollion à Ciceron.

La nouvelle du combat de Modene m'est venuë fort tard, parce que Lepidus a retenu mes couriers pendant neuf jours. Il est peut-être à souhaiter de n'apprendre que le plus tard qu'il est possible des évenemens si déplorables ; mais c'est pour ceux qui ne peuvent y apporter de changement ni de remede. Plût au Ciel que le même Décret du Sénat, par lequel vous avez appellé Plancus & Lepidus en Italie, m'eût ordonné aussi de m'y rendre ; il est certain que la République n'eût pas reçu cette plaie. Ceux qui s'en réjoüissent, parce qu'il semble qu'on est délivré des Chefs & des véterans du pàrti de César, ne

(c) *Duces*. On peut demander qui sont ces Chefs du Parti Césarien. Ceux qui avoient péri n'étoient que les Consuls Hirtius & Pansa, & Pontius & Aquila, qui soutenoient au contraire le Parti de la République. Mais les deux Consuls avoient été attachés de tout tems à César, dont ils étoient même les créatures ; & quoiqu'ils eussent fait leur devoir contre Antoine, ils ne s'y étoient résolus qu'aprés de longues incertitudes. *Voy. l'Hist. de Cicer. l. X.* C'est donc uniquement d'eux que Pollion veut parler ; car Aquila avoit été un des meur-

Cæſaris partium interiiſſe, tamen poſtmodum neceſſe eſt doleant, cum vaſtitatem Italiæ reſpexerint. Nam & robur, & ſuboles militum interiit, ſi quidem quæ nuntiantur ulla ex parte vera ſunt. Neque ego non videbam quanto uſui Reipublicæ eſſem futurus, ſi ad Lepidum veniſſem : omnem enim cunctationem ejus diſcuſſiſſem, præſertim adjutore Planco. Sed ſcribenti ad me ejuſmodi Litteras, quas leges, & concionibus, videlicet, quas Narbone habuiſſe dicitur, ſimiles, palparer plane neceſſe erat, ſi vellem commeatus, per Provinciam ejus iter faciens, habere. Præterea verebar, ne ſi, ante quam ego incœpta perficerem, prælium confectum eſſet, pium meum conſilium raperent in contrariam partem obtrectatores mei, propter amicitiam quæ mihi

triers de César. Appian rapporte que Panſa expirant de ſes bleſſures, donna pour dernier conſeil à Octave de ne pas ſe fier aux Pompeiens & de ſe ſaiſir du Gouvernement. *Voyez l'Hiſt. de Cic.* ibid.

considerent point qu'ils seront forcés de s'affliger lorsqu'ils jetteront les yeux sur les ravages de l'Italie. Toute la fleur & la race de nos guerriers a péri, du moins si les détails qu'on nous écrit des deux côtés sont fidéles. Je voyois assez de quel avantage il pouvoit être pour la République que je me rendisse auprès de Lepidus. J'aurois dissipé toute sa lenteur, sur tout avec le secours de Plancus. Mais lorsque je recevois de lui les Lettres que je vous ferai lire, & qui ressemblent aux Harangues qu'on dit qu'il faisoit à Narbonne, il falloit bien le flatter si je voulois me procurer des vivres en traversant sa Province. Je craignois d'ailleurs que si la guerre se terminoit avant l'exécution de mon entreprise, mes ennemis ne prissent droit des liaisons d'amitié que j'avois avec Antoine pour empoisonner mes intentions, quoique je ne fusse pas moins ami de Plancus. C'est par toutes ces raisons qu'ayant fait partir de Gades au mois d'Avril deux messagers sur deux Vaisseaux différens, j'écrivis non-seulement à vous, mais aux Consuls & au jeune Octave, pour vous prier tous, par mes Lettres, de m'apprendre en quoi je pouvois être le plus utile à la République. Suivant

cum Antonio, non major tamen quam cum Planco, fuit. Itaque à Gadibus, menſe Aprili, binis Tabellariis in duas naves impoſitis, & tibi & Conſulibus, & Octaviano ſcripſi, ut me facerent certiorem, quonam modo plurimum poſſem prodeſſe Reipublicæ. Sed, ut rationem ineo, quo die prælium Panſa commiſit, eodem à Gadibus naves profectæ ſunt. Nulla enim poſt hiemem fuit, ante eam diem, navigatio. Et hercules longe remotus ab omni ſuſpicione futuri civilis tumultus, penitus in Luſitania legiones in hibernis collocaram. Ita porro feſtinavit uterque confligere, tanquam nihil pejus timerent, quam ne ſine magno Reipublicæ detrimento bellum componeretur. Sed, ſi properandum fuit, nihil non ſummi ducis conſilio geſſiſſe Hirtium video. Nunc hæc mihi ſcribuntur ex Gallia Lepidi (*d*) & nuntiantur, Panſæ exercitum conciſum eſſe,

mon calcul, les deux Vaisseaux partirent de Gades le jour que Pansa livra bataille ; car depuis l'hyver la navigation n'avoit pas été ouverte avant ce jour. J'étois encore si éloigné de tous les soupçons d'une guerre civile, que j'avois mis toutes mes légions en quartier d'hyver dans le fond de la Lusitanie. Les deux Chefs se hâterent d'en venir aux mains, comme si leur plus grande crainte eût été qu'on ne trouvât le moyen de finir la guerre sans causer beaucoup de mal à la République. Cependant je vois que si la promptitude étoit en effet nécessaire, Hirtius s'est conduit avec toute l'habileté d'un grand Général. Enfin je reçois des nouvelles de la Gaule de Lepidus, qui m'apprennent que l'armée de Pansa est défaite ; que Pansa lui-même est mort de ses blessures ; que la légion Martiale a péri toute entiere ; que L. Fabatus, C. Peduceus & D. Corfulenus ont perdu la vie : que dans le combat d'Hirtius, & la quatriéme légion, & toutes celles d'Antoine & celles d'Hirtius ont été taillées en pié-

(*d*) *Gallia Lepidi.* La Gaule Narbonnoise, qui étoit jointe au Gouvernement de l'Espagne Citérieure dans la personne de Lepidus. La Lusitanie étoit du Gouvernement de Pollion.

Pansam ex vulneribus (*e*) mortuum, eodem prælio Martiam legionem interisse, & L. Fabatum, & C. Peducæum, & D. Carfulenum (*f*). Hirtino autem prælio & quartam legionem, & omnes peræque Antonii cæsas; item Hirtii. Quartam vero, cum castra quoque Antonii cepisset, à quinta legione concisam esse. Ibi Hirtium quoque periisse & Pontium Aquilam (*g*): dici etiam Octavianum cecidisse. Quæ si, quod Dii prohibeant, vera sunt, non mediocriter doleo: Antonium turpiter Mutinæ obsidionem reliquisse, sed habere equitum * (*h*), legiones sub signis armatas tres, & P. Bagienni (*i*) unam, inermes bene

(*e*) *Ex vulneribus*. Voy. l'Hist. de Cicer. l. X. On soupçonna Glycon, Médecin de Pansa, d'avoir empoisonné les blessures de son Maître.

(*f*) *Carfulenum*. On trouve ce nom écrit différemment; mais Appian, qui écrit *Carfuleius*, dit qu'il commandoit la légion Martia. *Fabatus* étoit un surnom de la famille des Roscius, qui étoit originaire de Lanuvium.

(*g*) *Pontium Aquilam*. J'ai déja dit qu'il avoit été un des meurtriers de César, & qu'il étoit Lieutenant de Decimus Brutus à Modene. Il avoit battu peu auparavant T. Munatius Plancus

tes : que la quatriéme légion s'étoit déja saisie du camp d'Antoine lorsqu'elle a été si maltraitée par la cinquiéme ; que le Consul Hirtius & Pontius Aquila ont été tués dans le même lieu, & que si l'on en croit la renommée Octave est mort aussi. Plaise au Ciel que tout ce détail soit faux ! mais s'il ne l'est pas, ma douleur est extrême. On ajoute qu'Antoine a levé honteusement le siége de Modene, mais qu'il lui reste trois mille hommes de cavalerie avec trois légions en bon ordre, une de P. Bagienus, & quantité de soldats sans ar-

Bursa, un des Lieutenans d'Antoine. Suétone rapporte qu'étant Tribun dans le tems du triomphe de César, & le voyant passer, il avoit été le seul de ses Collegues qui ne se fût pas levé de son siége : ce qui causa tant d'indignation à César, qu'il lui cria : „ Recommandes-moi „ donc à la République, A- „ quila, toi qui es Tribun. Et pendant plusieurs jours, s'il promettoit quelque chose à quelqu'un, il ajoutoit amerement : „ A condition „ néanmoins qu'Aquila le „ permette. Cet Aquila n'avoit pas laissé d'être du Parti de César pendant la guerre contre Pompée.

(*h*) *Equitum* *. Le nombre est omis ; ce qui peut faire croire qu'*equitum* s'est glissé mal-à-propos au lieu d'*equitatum*. J'ai remarqué que chaque légion avoit trois cens hommes de cavalerie, & qu'Antoine avoit outre cela de la cavalerie Mauresque & Germanique. La raison qui fit qu'elle n'eut rien à souffrir, c'est que les Consuls & Octave n'avoient que de l'infanterie.

(*i*) *Bagieni*. On ignore ce que c'est que ce *Bagienus* ou *Vagienus*. On lisoit autrefois *pupilli Bagieni* ; mais il a paru clair à tout le monde que c'étoit une erreur, & qu'on avoit fait mal-à-propos *pupilli* de *Publii*. Victorius, pour justifier cette correction en montrant l'ignorance des copi-

multos. Ventidium (*l*) quoque ſe cum legione ſeptima, octava, nona, conjunxiſſe : ſi nihil in Lepido ſpei ſit, deſcenſurum ad extrema, & non modo nationes, ſed etiam ſervitia concitaturum : Parmam direptam ; L. Antonium (*m*) Alpes occupaſſe : quæ ſi vera ſunt, nemini noſtrum ceſſandum eſt, nec exſpectandum quid decernat Senatus. Res enim cogit huic tanto incendio ſuccurrere omnes qui aut imperium aut nomen denique Populi Romani ſalvum volunt eſſe. Brutum enim cohortes XVII. & duas non frequentes tironum legiones, quas conſcripſerat Antonius, habere audio. Neque tamen dubito quin omnes, qui ſuperſint de Hirtii exercitu, confluant ad eum. Nam in delectu non multum ſpei puto eſſe : præſertim cum nihil ſit periculoſius quam ſpatium confirmandi ſeſe Antonio

ſtes, rapporte un endroit du Manuſcrit de Medicis, où l'on trouve, *cui Lupus Tyrannus Publio Lentulo quid ipſe, &c.* au lieu de *cui Lupus Trib. Pl. quod*

mes : que Ventidius s'est joint à lui avec la septiéme légion, la huitiéme & la neuviéme : que s'il perd l'esperance du côté de Lepidus, il aura recours aux dernieres extrêmités, & que non-seulement il armera le Peuple des Provinces, mais jusqu'aux Esclaves ; qu'on a livré Parme au pillage ; que L. Antonius s'est emparé des Alpes, &c. S'il n'y a point d'exageration dans ce récit, personne d'entre nous ne doit demeurer tranquille, ni même attendre les résolutions du Sénat. Tous ceux à qui l'Etat est cher & qui souhaitent le salut du Peuple Romain, sont obligés par les circonstances d'apporter du remede à ce terrible incendie. J'apprens que Brutus n'a que dix-sept cohortes & deux légions peu complettes de nouvelle milice, qui avoient été levées par Antoine. Cependant je ne doute point que tous les restes de l'armée d'Hirtius ne se rassemblent autour de lui, car il ne faut pas compter sur les nouvelles levées, lorsqu'il feroit fort dangereux sur-tout de laisser à Antoine le tems de se fortifier. La saison

ipse de Pompeio retulisset.

(*l*) *Ventidium.* Voyez les Notes des Lettres 17. & 18. de ce même livre.

(*m*) *L. Antonium*, frere de Marc-Antoine & de Caius. Il avoit été Tribun du Peuple l'année d'auparavant.

dari. Anni autem tempus libertatem majorem mihi dat, propterea quia frumenta aut in agris, aut in villis ſunt. Itaque proximis Litteris conſilium meum expedietur. Nam, neque deeſſe, neque ſupereſſe Reipublicæ volo. Maxime tamen doleo adeo & longo & infeſto itinere ad me veniri, ut die quadrageſimo poſt, aut ultra etiam, quam facta ſunt, omnia nuntientur. Vale.

EPISTOLA XXXIV.

M. Lepidus (*a*) Imp. Iter. Pont. Max. M. T. C. S. P. D.

S. V. B. E. E. V. Cum audiſſem Antonium cum ſuis copiis, præmiſſo L. Antonio cum parte equitatus, in Provinciam meam venire, cum exercitu meo ab confluente Rhodano caſtra movi, ac

(*a*) *Lepidus.* On a vû mille fois ſon nom. Il étoit de la Maiſon Emilienne, une des plus nobles & des

me donnant toute la liberté que je puis souhaiter, parce que les bleds sont à couvert, je vous marquerai ma résolution dans mes premieres Lettres. Je ne veux ni manquer à la République, ni lui survivre. Mon plus grand chagrin est que les chemins soient si longs & si dangereux, qu'il me faut quarante jours, & quelquefois plus pour recevoir les nouvelles.

LETTRE XXXIV.

M. LEPIDUS, Empereur, Grand Pontife, à CICERON.

SUR la nouvelle qu'Antoine avoit pris le chemin de ma Province avec ses troupes, & qu'il se faisoit préceder par une partie de sa cavalerie, sous la conduite de Lucius son frere, j'ai quitté le camp que j'occupois à la jonction

plus riches de Rome. Il avoit été Consul avec César, & lui avoit succedé dans la dignité de grand Pontife. Il avoit épousé la sœur de M. Brutus. *Iterum Imperator*, parce qu'il avoit mérité deux fois ce titre par ses exploits. Homme vain, léger, qui trahissoit la République tandis qu'il affectoit encore de la fidelité, & qui aspiroit déja à l'autorité suprême, qu'il soutint mal après s'y être élevé par le Triumvirat.

contra eos venire inſtitui. Itaque continuis itineribus ad Forum-Vocuntium (*b*) veni, & ultra, caſtra ad flumen Argenteum (*c*) contra Antonianos feci. P. Ventidius ſuas legiones tres conjunxit cum eo, & ultra me caſtra poſuit. Habebat antea legionem ſecundam, & ex reliquis legionibus magnam multitudinem, ſed inermorum (*d*) Equitatum habet magnum. Nam omnis ex prælio integer deceſſit, ita ut ſint amplius equitum * (*e*). Itaque ad me complures milites, & equites ab eo tranſierunt, & in dies ſingulos ejus copiæ minuuntur. Silanus & Culleo (*f*) ab eo diſceſſerunt. Nos, etſi graviter ab his læſi eramus, quod contra noſtram voluntatem

(*b*) *Forum Vocuntium.* C'eſt aujourd'hui *Vaiſon.*

(*c*) *Ad Flumen Argenteum.* Riviere, qui ſe nomme aujourd'hui *Argiens*, à l'embouchure de laquelle eſt Frejus.

(*d*) *Inermorum.* Mot ancien, pour *inermium.* Il ſe trouve dans pluſieurs Lettres de Ciceron (Ep. 12. l. XI. Ep. 14. ad M. Brut.) & dans Salluſte *de Bell. Jugurt.*

(*e*) *Equitum* *. C'eſt ici la même difficulté que dans la Lettre précédente; mais ici elle ne peut être éludée. Les conjectures y ſupplé-

de la Saône & du Rhône, dans la résolution d'aller au-devant d'eux. Je me suis rendu par des marches continuelles à *Forum-Vocuntium*, & même plus loin, pour asseoir mon camp sur les bords de l'Argens. P. Ventidius s'est joint à Marc-Antoine avec ses trois légions. Leur camp est au-delà du mien. Antoine, avant cette jonction, n'avoit que la légion seconde, avec un assez grand nombre de soldats du débris des autres légions, mais sans armes. Sa cavalerie est considérable, car elle est sortie entiere du combat. Elle ne monte pas à moins de trois mille hommes : mais il me vient un grand nombre de ses gens, tant cavaliers que soldats, & son armée diminuë tous les jours. Sillanus & Culcon l'ont quitté. Quoique je fusse vivement irrité contr'eux, pour s'être joints à lui contre ma volonté, l'amitié que j'ai pour eux & ma bonté naturelle m'ont porté à les recevoir : mais je n'emploie

roient vainement. Ceux qui veulent XXX. en supposant que ces trois nombres avec la ligne superieure signifient 30000, blessent toute vraisemblance. Ursinus cite un Manuscrit où il a trouvé cc1ↄↄ cc1ↄↄ cc1ↄↄ.

(*f*) *Silanus & Culeo*, deux Officiers de Lepidus, qui l'avoient quitté pour se joindre à Marc-Antoine. Silanus étoit Tribun militaire. Culeon avoit eu quelque Commandement dans les Alpes. (Dio. l. 46. Appian. l. 3.) Mais il ne paroît pas douteux que leur désertion n'eût été concertée entr'eux & Lepidus.

ad Antonium ierant, tamen nostræ humanitatis & necessitudinis caussa, eorum salutis rationem habuimus. Nec tamen eorum opera utimur, neque in castris habemus, neque ulli negotio præfecimus. Quod ad bellum hoc attinet, nec Senatui, nec Reipublicæ deerimus. Quæ postea egerimus, faciam te certiorem. Etsi omni tempore summa studia officii, mutuo inter nos, certatim constiterunt, pro nostra inter nos familiaritate, & proinde diligenter ab utroque conservata sunt; tamen non dubito, in tanto & tam repentino Reipublicæ motu quin nonnulla de me falsis rumoribus, à meis obtrectatoribus, me indigna, ad te delata sint, quæ tuum animum magnopere moverunt, pro tuo amore in Rempublicam. Ea te moderate accepisse, neque temere credendum judicasse, à meis procuratoribus certior sum factus; quæ mihi, ut debent,

point leurs ſervices ; je ne les ſouffre pas même dans mon camp, & je ne leur donne aucune commiſſion. A l'égard de cette guerre, je ne manquerai, ni au Sénat, ni à la République. J'aurai ſoin de vous marquer ce que j'aurai fait dans la ſuite. Quoique l'amitié qui eſt entre vous & moi nous ait toujours portés mutuellement à nous rendre les plus grands ſervices & que ce ſentiment ne ſe ſoit jamais alteré, je ne doute point que dans une ſi ſubite & ſi violente agitation de la République, mes ennemis n'aient répandu ſur mon compte quantité de bruits faux & indignes de moi, qui n'auront pas manqué d'aller juſqu'à vous & de produire un fort mauvais effet ſur un homme auſſi dévoüé que vous à la République. Les agens que j'ai à Rome m'aſſurent néanmoins que vous les avez reçus avec modération, & que vous avez jugé qu'ils ne devoient pas être crus légerement. J'en reſſens une vive joie; car je me rappelle avec reconnoiſſance tout ce que l'amitié vous a fait faire pour l'augmentation de ma dignité, & j'en conſerverai éternellement le ſouvenir. Ainſi, mon cher Ciceron, ſi vous avez connu juſqu'ici le fond de ma conduite, & ſi vous m'avez trouvé dans l'ad-

gratissima sunt. Memini etiam & illa superiora, quæ abs tua voluntate profecta sunt, ad meam dignitatem augendam & ornandam: quæ perpetuo animo meo fixa manebunt. Abs te Cicero, magnopere peto, si meam vitam & studium diligentissime superioribus temporibus in Republica administranda, quæ Lepido digna sunt, perspecta habes, ut paria aut eo ampliora reliquo tempore exspectes: & proinde tua auctoritate me tuendum existimes, quo tibi plura tuo merito debeo. Vale. D. XI. Kalendas Junias, ex castris, ex Ponte Argenteo.

EPISTOLA XXXV.

LEPIDUS Imp. Iter. Pont. Max. Senat. Pop. Pl. Q. R. S. D.

SI vales liberique vestri V. B. E. E. Q. V. Deos Hominesque testor (*a*), Patres conscripti, ministratio-

ministration de la République un zéle & des sentimens dignes de moi, comptez que je serai toujours le même, ou que l'avenir ne fera qu'ajouter au passé. Ainsi, plus j'ai d'obligation à vos bons offices, plus vous devez vous croire obligé de défendre ma dignité. Adieu. Le 22. de Mai. Au camp du Pont d'Argens.

LETTRE XXXV.

LEPIDUS, Empereur, Grand Pontife, au Sénat & au Peuple Romain.

SI vous joüissez d'une bonne santé, vous & vos enfans, je m'en réjoüis beaucoup. La mienne est aussi fort bonne. Je prens les Dieux & les Hommes à témoins, Peres conscrits, que mes pensées & mes sentimens se sont toujours rapportés au bien de la République, & que je n'ai rien eu de plus à cœur que le salut & la liberté commune. Vous n'en auriez pas attendu long-tems des

(*a*) *Testor.* Lepidus s'étant joint avec Antoine, crut être obligé de garder encore quelques mesures avec le Sénat & les honnêtes gens de Rome. Il s'excuse par cette Lettre.

qua mente & quo animo ſemper in Republica fuerim, & quam nihil antiquius communi ſalute ac libertate judicarim : quod vobis brevi probaſſem niſi mihi fortuna proprium conſilium extorſiſſet. Nam exercitus cunctus conſuetudinem ſuam in civibus obſervandis, communique pace, ſeditione facta retinuit; meque tantæ multitudinis civium Romanorum ſalutis atque incolumitatis cauſſam ſuſcipere, ut vere dicam, coegit. In qua re ego vos, Patres conſcripti, oro atque obſecro, ut privatis offenſionibus omiſſis, ſummæ Reipublicæ conſulatis, neve miſericordiam noſtram exercituſque noſtri, in civili diſſenſione, ſceleris loco ponatis. Quod ſi ſalutis omnium ac dignitatis rationem habueritis, melius & vobis & Reipublicæ conſuleris. Data III. Kal. à Ponte Argenteo. Valete.

Finis Tomi tertii.

preuves, si la fortune ne m'avoit comme arraché mon projet. Mais toute l'armée s'est obstinée, dans un soulevement général à vouloir, suivant sa coutume, conserver la paix & ménager les citoyens. Elle m'a forcé, pour le dire sincerement, à prendre la vie & la sûreté de tant de Romains sous ma protection. Je vous supplie donc, Peres conscrits, de mettre à part tous les ressentimens particuliers, pour ne consulter que l'interêt de la République, &, dans un tems de dissension civile, de ne pas traiter de crime ma clémence & celle de mon armée. Il me semble que pour vous-mêmes & pour la République vous ne sçauriez prendre de meilleur parti que d'avoir égard au salut & à la dignité de tout le monde. Le 30. au Pont d'Argens. Adieu.

(*b*) *Seditione facta.* Plutarque rapporte qu'un certain Lelius, & Clodius, sortis du camp de Lepidus sous l'habit des femmes de débauche, allerent presser Antoine de la part des séditieux de venir attaquer le camp s'il n'y étoit pas reçu de bonne grace. Mais l'infidelité de Lepidus étant connuë par une infinité de preuves, ses excuses n'empêcherent point qu'il ne fût déclaré ennemi public. *Voyez l'Hist. de Cicer. l. XI.*

Fin du troisiéme Tome.



TABLE DES TITRES

contenus dans ce Volume.

LIVRE HUITIE'ME.

LIVRE NEUVIE'ME.

LIVRE DIXIE'ME.

Fin de la Table des Titres.

De l'Imprimerie de CL. SIMON, pere.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]







